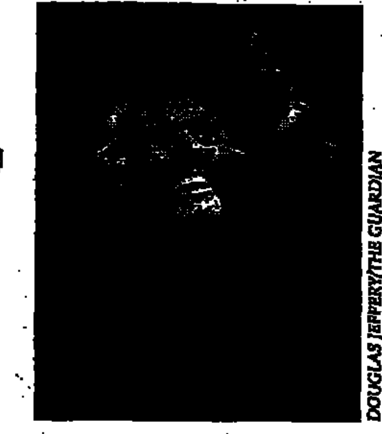
Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16393 – 7,50 F

SAMEDI 11 OCTOBRE 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



DOUGLAS JEFFERY/THE GUARDIAN

La surprise du Nobel

IL A HABITUÉ ceux qui l'aiment à être toujours là où on ne l'attend pas. Mais voir Dario Fo, l'Italien iconoclaste, couronné par le jury du prix Nobel de littérature, a laissé tout le monde pantois, *« esterrefatto »*, comme il l'a déclaré lui-même. Dramaturge – auteur de près de cinquante comédies –, metteur en scène, acteur, Dario Fo a été distingué par l'académie suédoise pour *avoir, « dans la tradition des bateleurs médiévaux, fustigé le pouvoir et restauré la dignité des humiliés »*.

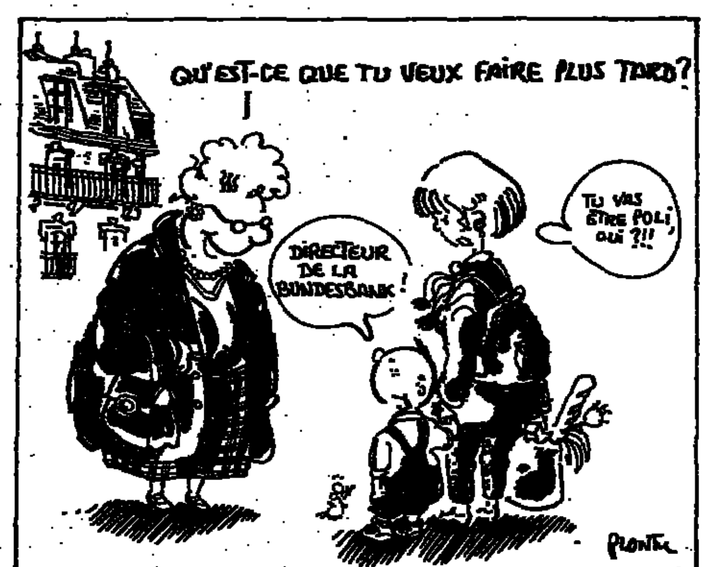
Lire page 33

La hausse des taux et la crise italienne créent un contexte difficile pour le gouvernement français

A la conférence de Matignon, Lionel Jospin demande au patronat un « signe fort » sur l'emploi

ALORS QUE Romano Prodi, le président du conseil italien, démissionnait, jeudi 9 octobre, abandonné par l'aile communiste de sa coalition parlementaire, la Bundesbank, à Francfort, annonçait, le même jour, une hausse de son taux d'intérêt à court terme. Le premier évvenement, qui met un terme à une expérience réussie de gouvernement de centre-gauche à Rome, peut être de mauvais augure pour la participation de l'Italie, dès janvier 1999, à la troisième *phase de l'Union économique et* monétaire. Le second, en revanche, a donné lieu à une hausse en cascade des taux à court terme en Autriche, Belgique, Danemark, France et Pays Bas, qui préfigure l'harmonisation des politiques monétaires requise par l'introduction de l'euro. Avançant les nécessités de la lutte contre l'inflation en Allemagne, en *dépit d'un taux de chômage* record, la Bundesbank a relevé son taux de prise en pension de 3 à 3,30 % ; la Banque de France a suivi, portant à 3,30 % également son taux d'appel d'offres. Cette vague de hausses des taux a provoqué de fortes turbulences sur les marchés financiers européens.

Alors que s'ouvrait, vendredi à Paris, la conférence sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, a jugé que la hausse des taux ne devrait avoir qu'un impact *« marginal »* sur la *« solidité »* de la reprise en France. Recevant les partenaires sociaux à l'hôtel Matignon, Lionel Jospin a *souligné que l'opinion* attend un *« signe fort »* de cette négociation qui doit se pencher, notamment, sur la réduction de la durée du travail. Le premier ministre espère *« l'engagement d'un processus »* car, selon lui, la baisse du chômage est le véritable enjeu de cette conférence. En fin de journée, M. Jospin devait révéler la position du gouvernement sur les modalités de passage à la semaine de 35 heures, promesse faite par le Parti socialiste durant la campagne électorale.



- France : *optimisme maintenu sur la croissance.* p. 2
- Allemagne : confiance renforcée dans la monnaie unique. p. 3
- Italie : les divergences au sein de la gauche. p. 3
- Le discours de M. Jospin à l'ouverture de la conférence. p. 10
- Notre éditorial, p. 17, et les réactions de marchés. p. 25

L'hospitalisation de Maurice Papon pèsera sur la suite de son procès

MAURICE PAPON a été admis, dans la nuit du jeudi au vendredi 10 octobre, dans l'unité de soins intensifs de l'hôpital Haut-Lévêque de Pessac, à la suite d'une *« aggravation brutale »* de son état cardiaque, selon un de ses avocats, Mᵉ Francis Vuillemin. L'avocat général, Marc Robert, a pour sa part expliqué que l'accusé avait été hospitalisé *« à titre préventif », sur décision de l'administration* pénitentiaire. Selon Mᵉ Jean-Marc Varaut, M. Papon devait assister à l'audience, vendredi après-midi.

La cour d'assises doit se prononcer, vendredi, sur la demande de mise en liberté de l'accusé. Les experts médicaux, dès jeudi, avaient considéré que l'*« indéniable gravité »* de son état de santé était *« compatible avec une incarcération uniquement dans un service de cardiologie »*.

Lire page 14 et la chronique de Pierre Georges page 38

■ Sports, trois Français en or

David Douillet, Christine Cicot (judo, poids lourds) et Laurent Jalabert *(cyclisme, contre-la-montre)* ont été sacrés champions du monde. p. 30

■ Les Nobel contre les mines

Le prix Nobel de la paix a été attribué, vendredi 10 octobre, à la campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel. p. 38

■ L'assassinat de Yann Piat

L'enquête interne aux armées retient l'hypothèse d'une manipulation des auteurs du livre *L'affaire Yann Piat* par une ou des sources militaires. p. 8

■ L'affaire Sokal

Deux physiciens, Hubert Krivine et Jacques Treiner, défendent la démarche d'Alan Sokal et Jean Bricmont, très critiqués après la publication de leur livre *Impostures intellectuelles.* p. 18

■ Des photos pour l'Histoire

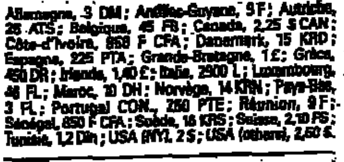
Son cliché du Reichstag a fait le tour du monde. Le photographe de l'agence Tass et de la « Pravda » est décédé lundi 6 octobre. *Portrait.* p. 16

■ Science en fête

2 500 manifestations dans 720 villes ont pour mission de raviver l'intérêt des Français pour la science. p. 29

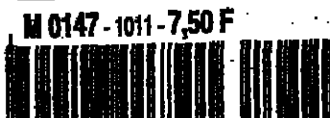
■ La mode à Milan

Dénudées, les nymphettes de l'été 1998 qui ont défilé à Milan réconcilient la *femme* et l'*impudeur.* p. 31



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1011 - 7,50 F



L'autre calvaire bolivien du « Che »

VALLEGRANDE
de notre envoyé spécial

« Salauds de capitalistes ! » : coiffée d'un béret noir rehaussé d'une étoile rouge, une adolescente s'indigne à haute voix des 2 bolivianos (environ 2,50 francs) qu'il lui faut débourser pour avoir accès à l'ancienne buanderie de l'hôpital de Vallegrande, bourgade de 5 000 habitants sise dans les premiers contreforts andins du sud-est de la Bolivie. Mercredi 8 octobre, après avoir acquitté en *rouspétant* un droit d'entrée unanimement perçu comme un sacrilège, une dizaine de personnes de tous âges se résignent à suivre le guide jusqu'à un abri à la peinture écaillée sous lequel trônent deux bassins en ciment. *« Nul ne meurt tant que l'on se souvient de lui »*, proclame l'un des graffitis qui, tels des ex-voto exprimés en une multitude de langues, couvrent les murs du sol au plafond. *« Le 9 octobre 1967,* annonce le guide, *le cadavre du "Che" a été amené ici pour y être lavé, avant d'être présenté aux photographes. »*

Du 5 au 11 octobre, Vallegrande est livré au culte du souvenir à l'occasion de la Rencontre mondiale organisée pour le trentième anniversaire de la mort d'Ernesto Che Guevara. Exécuté au lendemain de sa capture dans un vallon voisin par l'armée bolivienne, le leader guérillero a été canonisé en martyr de l'idéal révolutionnaire. Toujours à l'affût, les marchands du temple n'ont pas boudé l'aubaine. En proie à une émotion qu'il avoue *« indéfinissable »*, un homme paraissant la cinquantaine bien avancée demande aux autres visiteurs de la buanderie s'ils croient au spiritisme. Un silence gêné s'installe, bientôt troublé par l'irruption d'une femelle chihuacale (un oiseau au plumage tirant sur le roux), qui vient, indifférente aux intrus, de regagner son nid lové dans la charpente du modeste bâtiment que la mairie vient de classer *« patrimoine municipal »*.

Ayant échoué dans sa tentative de digression sur les contacts avec l'au-delà, le pèlerin en émoi revient à la charge en exhibant un porte-clés contenant quelques grammes de poussière rougeâtre. *« Les requins du commerce sont capables de tout »*, dit-il, avant de préciser que les grains de terre en question, commercialisés comme une relique, proviennent de la fosse commune où ont été découverts, en juillet, les restes du « Che ». Pour tous ceux qui ont fait le *déplacement à Vallegrande, le trou creusé dans* l'ancienne piste de l'aéroport – depuis peu protégée par une clôture infranchissable en fil de fer barbelé – représente la dernière station du calvaire bolivien du « Che ».

Films, conférences (dont l'une traitait de la « globalisation de l'utopie de l'homme nouveau »), expositions de photos et de peintures, excursions organisées sur les traces du « Che », concerts nocturnes et bazar néo-hippie sur la place *principale* : Vallegrande s'est efforcé, selon Osvaldo Peredo, ancien guérillero et organisateur de la rencontre, *« d'assumer pleinement son passé »*. Un millier de visiteurs (sur les 3 000 attendus) ont répondu à son appel. Unique célébrité internationale présente, Danielle Mitterrand, qui a tenu à informer les Boliviens qu'elle était née Gouze, s'est déclarée totalement en phase avec les idéaux du « Che ». Installé dans la région depuis plus de vingt ans, François « Pancho » Bopp, un prêtre alsacien adepte de la théologie de la libération, résume ainsi ses sentiments sur ce happening : *« Le communisme est mort, vive le "Che" ! »*

Jean-Jacques Sévilla

Le recrutement des universitaires

CLAUDE ALLÈGRE, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, a engagé une nouvelle réforme du recrutement des professeurs et des maîtres de conférences à l'université. Adopté à la quasi-unanimité par les organisations syndicales, ce projet est en fait un retour à la procédure simplifiée mise en place par Lionel Jospin en 1990, qu'avait supprimée François Fillon en 1994.

Cette décision a aussitôt provoqué une levée de boucliers chez les juristes, les économistes et les gestionnaires. Ils contestent la création d'un concours *« interne »* à l'ancienneté qui menace la traditionnelle voie royale de l'agrégation.

Lire page 12

La droite sous la bannière des familles

LA DROITE vient de retrouver, après quelques années de flottement, l'un de ses plus vieux « fonds de commerce » : la famille. Les réformes du gouvernement à peine connues – mise sous condition de ressources des allocations familiales, baisse de moitié de l'AGED *et de la réduction d'impôt pour emplois* à domicile –, le RPR et l'UDF ont embouché les trompettes de la révolte.

Le président de la République a repris leurs critiques *mezza voce*, rappelant à deux reprises au conseil des ministres, le 24 septembre et le 8 octobre, que *« la famille ne doit en aucun cas être pénalisée »* et invitant le gouvernement à améliorer son texte lors du débat parlementaire. De fait, Martine Aubry vient de laisser entendre que le dispositif pourrait être assoupli.

L'opposition fait flèche de tout bois : campagne d'information du RPR avec tracts ; déclarations au vitriol sur *« le matraquage anti-famille »* ; harcèlement du gouvernement au Parlement ; saisine prochaine du Conseil constitutionnel annoncée par Pierre Mazeaud, député (RPR) de Haute-Savoie et ancien président de la commission des lois de l'Assemblée nationale ; dénonciation parallèle du projet de contrat d'union civile et sociale défendu par la ministre de la justice en faveur des couples homosexuels ; soutien de certains parlementaires aux manifestations organisées à Paris et dans une dizaine de villes, samedi 11 octobre, par les associations familiales les plus *conservatrices.*

Les responsables de la droite ont très vite compris tout le profit politique qu'ils pouvaient tirer d'un amalgame entre « familles » et « classes moyennes » : une majorité de Français s'estimant, à tort ou *à raison, membres de cette immense* famille de la classe moyenne qui s'est constituée au cours des « trente glorieuses », leurs critiques sur le « matraquage » fiscal et social ne pouvaient en avoir que plus de portée. Et cela même si une minorité de foyers – souvent les plus aisés – seront victimes de la réduction de certaines aides. Au passage, l'opposition tente de rentrer en grâce auprès d'un mouvement familial qui ne lui a pas ménagé ses critiques depuis l'annonce du « plan Juppé », en novembre 1995.

Jean-Michel Bezat

Lire la suite page 17 et nos informations page 9

Airbus sur la piste d'envol



JEAN PIERSON

LE PATRON du groupement d'intérêt économique Airbus, Jean Pierson, doit quitter son poste en *mars 1998. Il devrait passer le* témoin à un autre français. Une faveur qui sera probablement consentie par les partenaires britanniques, allemands et espagnols après les gages de bonne volonté européenne donnés par le gouvernement français.

Lire p. 20 et l'analyse p. 17

ÉCONOMIE Suivant la Bundesbank, la plupart des banques centrales européennes – Autriche, Belgique, Danemark, France – ont relevé, jeudi 9 octobre, de manière concertée, leur taux d'intérêt à court terme. Ce mouvement préfigure l'harmonisation des politiques monétaires au sein du noyau dur des pays devant former le premier cercle de l'euro. ● LA DÉMISSION le même jour du gouvernement



italien de centre-gauche, que présidait Romano Prodi, pourrait, en revanche, rendre plus difficile l'entrée de l'Italie dans la troisième phase de l'Union monétaire dès janvier 1999. ● LE CHOIX de la Bundesbank, fait au nom de la lutte contre l'inflation en Allemagne, pourrait avoir des conséquences négatives sur la croissance en France. *(Lire aussi notre éditorial page 17.)*

L'Allemagne provoque une hausse générale des taux d'intérêt en Europe

Le mouvement des banques centrales renforce l'harmonisation des politiques monétaires au nom de l'euro, mais pourrait avoir des répercussions néfastes sur l'évolution de la conjoncture

MALGRÉ les avertissements répétés qu'elle avait lancés depuis plusieurs semaines, personne n'envisageait sérieusement dans les milieux économiques et financiers internationaux, compte tenu de l'envolée du chômage en Allemagne, une hausse des taux directeurs de la Bundesbank. La banque centrale allemande a pourtant annoncé, jeudi 9 octobre, un relèvement du niveau de ses prises en pension (Repo), porté de 3 % à 3,30 %.

Les banques centrales de Belgique, des Pays-Bas, d'Autriche et du Danemark ont aussitôt emboîté le pas de la Bundesbank et remonté leurs propres taux directeurs. A l'issue d'une réunion extraordinaire de son conseil de la politique monétaire, la Banque de France a elle aussi décidé d'augmenter le niveau de ses appels d'offres, en le faisant passer de 3,10 % à 3,30 %.

Conjugué à l'annonce de la démission du président du conseil italien Romano Prodi et à la mise en garde, lancée la veille par le président de la Réserve fédérale américaine Alan Greenspan, sur les risques d'inflation aux Etats-Unis, le resserrement de la politique monétaire allemande a provoqué de fortes turbulences sur les marchés financiers européens. La Bourse de Paris a terminé la séance en baisse de 2,1 % après avoir cédé jusqu'à 3,3 % en cours de séance. Milan a perdu 3,13 %, Amsterdam 3,06 % et Francfort 2,40 %. Les marchés obligataires n'ont pas été épargnés. Le rendement de l'emprunt d'Etat français à dix ans est remonté de 5,46 % à 5,57 %. Le dollar, enfin, s'est brutalement replié, revenant de 1,7550 mark et 5,8950 francs à 1,7340 mark et 5,8280 francs.

Les banques centrales européennes seraient intervenues sur le marché des changes, jeudi après-midi, pour freiner la chute du billet vert. Les analystes se disaient toutefois, jeudi soir, soulagés et jugeaient que les dégâts auraient pu être plus importants. La lire italienne, notamment, a bien résisté au double choc de la hausse des taux allemands et de l'aggravation de la crise politique à Rome : elle s'est stabilisée à 986 lires pour 1 mark, soit un recul limité de 5 lires. C'est la preuve, selon les experts, que les marchés financiers jugent que les événements de jeudi ne remettent pas fondamentalement en cause le processus monétaire européen.

La décision prise par la Bundesbank de relever son taux Repo, qui constitue le principal outil de refinancement des banques allemandes, marque un tournant décisif de la politique monétaire européenne. Elle met fin au cycle de baisse des taux engagé outre-Rhin depuis cinq ans, qui avait permis au Repo d'être ramené de 9,75 % en septembre 1992 à 3 % en août 1996, un niveau historiquement bas.

La Bundesbank a justifié son geste en expliquant que *« les risques d'instabilité des prix ont augmenté »* au cours des derniers mois en Allemagne. *« Une action rapide sur les taux permettra d'empêcher un alourdissement des pressions inflationnistes avant le lancement de l'Union monétaire européenne »*, ajoute la Bundesbank dans son communiqué. Les prix à l'importation ont augmenté de 5,4 %, sur un an, en Allemagne, en août, tandis que les prix à la consommation ont progressé de 1,9 % en septembre. La croissance de la masse monétaire M3, qui constitue un indicateur de l'inflation future, s'est pour sa part légèrement accélérée en août (5,8 % en rythme annualisé après 5,7 % en juillet).

Les motifs officiellement avancés par la Bundesbank ne convainquent guère les économistes. Ils estiment notamment que les tensions inflationnistes restent très faibles en Allemagne : elles proviennent pour l'essentiel de la hausse du dollar, un phénomène dont l'impact sur l'indice des prix disparaîtra mécaniquement au cours des prochains mois. De surcroît, le billet vert, qui avait atteint 1,89 mark à la mi-août, a sérieusement reflué depuis, cédant près de 8 %.

Les analystes jugeaient aussi que l'envolée du chômage annoncée deux jours auparavant – 34 000 nouveaux demandeurs d'emploi ont été recensés en septembre en Allemagne – allait inciter la Bundesbank à opter jeudi pour le *statu quo*. S'ils s'attendaient à un resserrement de la politique monétaire allemande, ils estimaient que celui-ci interviendrait plus tard, voire au début de l'année prochaine.

> La Bundesbank a ainsi réduit l'écart de rendement entre les pays de la zone mark et ceux d'Europe du Sud

En dépit de la hausse de la production industrielle et de l'amélioration du climat des affaires, la reprise de l'économie allemande reste très fragile, faute d'une consommation intérieure vigoureuse. Le relèvement des taux allemands apparaît par conséquent, sur le plan économique, quelque peu prématuré, compte tenu également de la politique de rigueur budgétaire mise en œuvre outre-Rhin.

Pour la plupart des experts, la Bundesbank a d'abord agi pour des raisons d'ordre extérieur. Certains voient dans la hausse des taux allemands un avertissement adressé par la Bundesbank à la classe politique du Vieux continent, notamment française, pour lui indiquer que la future banque centrale européenne ne tolèrera pas un euro faible.

D'autres analystes estiment au contraire que la Bundesbank a tenu compte des besoins de plusieurs de ses partenaires européens, en avance dans le cycle économique et où un resserrement monétaire est le bienvenu : c'est notamment le cas des Pays-Bas, où l'indice des prix à la consommation s'est inscrit à 2,6 % en août. Elle a aussi voulu favoriser, dans la perspective de l'Union monétaire, la convergence des taux d'intérêt à court terme en Europe. La hausse du Repo a ainsi permis à l'écart de rendements entre les pays de la zone mark et les nations d'Europe du Sud de se réduire. Son geste serait, dans ces conditions, avant tout pro-européen.

La décision de plusieurs banques centrales de suivre la Bundesbank et d'aligner leurs taux directeurs sur le Repo allemand conforte cette impression. Elle donne le sentiment d'une étroite coopération entre les instituts d'émission européens et semble indiquer que l'Union monétaire est déjà une réalité. *« La convergence des taux d'appels d'offres est une nouvelle étape de la convergence des taux d'intérêt en Europe continentale dans la perspective de l'Union économique et monétaire au 1er janvier 1999 »*, a souligné la Banque de France dans un communiqué.

De nombreux spécialistes contestent cette interprétation et pensent que la Banque de France a été mise devant le fait accompli. Ils sont déçus par l'empressement de l'institut d'émission français à suivre la Bundesbank, étant donné la vigueur récente du franc et l'absence totale de tensions inflationnistes en France (1,5 % sur un an). Ils observent d'ailleurs que, contrairement à la Bundesbank, la Banque de France s'est bien gardé de mentionner les risques d'inflation pour justifier sa décision de relever le niveau de ses appels d'offres.

La journée de jeudi, selon eux, démontre avec force la prééminence monétaire de l'Allemagne sur le reste de l'Europe. L'espoir d'une possible déconnexion des taux français et allemands avait pourtant été relancé après que le gouverneur de la Banque de France Jean-Claude Trichet eut expliqué, au mois d'août, qu'il n'y avait pas d'automaticité entre les décisions de la Banque de France et de la Bundesbank. Cet espoir a aujourd'hui vécu.

Pierre-Antoine Delhommais

En France, l'Insee est optimiste sur la croissance

L'activité reste tirée par les exportations

***PUBLIÉ** vendredi 10 octobre*, le nouveau « point de conjoncture » de l'Insee, traçant les perspectives de l'économie française d'ici à la fin de l'année, a été réalisé avant que ne soit connu le mouvement de hausse des taux d'intérêt. A lire de près le document de l'institut, on devine cependant qu'il n'intervient pas au meilleur moment.

Certes, l'Insee se montre globalement optimiste. La demande étrangère adressée à la France est exceptionnellement dynamique et soutient l'activité. *« Les exportateurs français*, explique l'étude, *bénéficient du dynamisme de l'économie mondiale. Ils profitent également des gains de compétitivité induits par la dépréciation effective du franc : près de 7 % en glissement annuel à la fin septembre, ce qui s'accompagne de gains de parts de marché. »* Le commerce extérieur est d'ailleurs tellement dynamique qu'il pourrait établir, en 1997, un nouveau record historique, avec un excédent d'environ 170 milliards de francs.

C'est donc ici que *« la reprise trouve d'abord sa source »*. L'Insee estime que la croissance est sur la bonne pente. Après seulement 0,2 % au quatrième trimestre de 1996 et 0,3 % au premier trimestre, le produit intérieur brut devrait enregistrer des hausses de 1 % au deuxième trimestre, puis 0,9 % au troisième et au quatrième trimestre.

« L'accélération » est indiscutable. Compte tenu du profil de l'activité en cours d'année, le bilan de 1997 resterait modeste avec une croissance, en moyenne annuelle, à 2,3 % comme prévu. Mais ce chiffre recouvrirait un changement du climat économique : la hausse du PIB passerait, en rythme annualisé, de 2,5 % à la fin du premier semestre à 3 % en fin d'année, soit un niveau identique à celui retenu par le gouvernement pour dessiner son budget pour 1998.

POINT DE BASCULE

L'Insee n'en souligne pas moins que la France aborde une sorte de point de bascule. Progressivement, la demande étrangère devrait être moins dynamique, du fait notamment *« du ralentissement des économies américaine et britannique »*. Pour les experts, le scénario économique dépend d'une question principale : la demande intérieure va-t-elle prendre le relais de la demande étrangère ?

C'est l'intuition de l'Insee. L'institut estime ainsi que les *« conditions semblent réunies pour que la croissance de l'investissement s'accélère dans les mois qui viennent »*. En hausse de seulement 0,4 %, en moyenne, sur l'ensemble de 1997, l'investissement des entreprises enregistrerait une hausse sensible en fin d'année : + 0,8 % au troisième trimestre et + 1,1 % au quatrième.

De même la consommation des ménages afficherait, certes, un bilan médiocre en 1997 (+ 0,9 % en moyenne annuelle, contre 2,1 % en 1996), mais là encore ce chiffre recouvrirait une accélération en fin d'année, la hausse atteignant à cet horizon 2 % en rythme annualisé.

Autre preuve de ce regain d'activité, l'emploi lui-même bénéficierait de cette meilleure conjoncture. Selon l'Insee, l'emploi salarié dans le secteur marchand devrait ainsi croître *« d'environ 150 000 postes en 1997 »*.

Cela étant, l'Insee ne fait pas mystère que sa prévision – c'est la nature même de l'exercice – est aléatoire. Concrètement, on peut raisonnablement penser que les deux moteurs principaux de la demande intérieure, que sont la consommation des ménages et l'investissement des entreprises, vont évoluer favorablement, mais on ne dispose pas encore de signes concrets pour étayer cette intuition.

Dans le cas de la consommation, l'institut parle ainsi de *« déterminants favorables »*, mais ne relève pas encore de réel frémissement. Et dans le cas de l'investissement, la prudence des experts est encore plus manifeste. *« La reprise*, dit l'étude, *est plus progressive : son évolution dépendra en premier lieu du maintien d'anticipations favorablement orientées de la part des industriels. »*

Les prévisions de l'Insee

ÉVOLUTION ANNUELLE en pourcentage

	1995	1996	1997
CROISSANCE (PIB)	2,1	1,5	2,3
CONSOMMATION DES MÉNAGES	[illegible]	[illegible]	[illegible]
INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES	3,3	-0,7	0,4
DEMANDE INTÉRIEURE	1,8	1	1,2

Source : Insee

Dans ce contexte de reprise fragile de l'activité, la hausse des taux, qui survient, en France, après un sensible relèvement des prélèvements sur les entreprises, n'est donc pas de nature à consolider ces *« anticipations favorablement orientées »*. A la lecture du « point » de l'Insee, on ne trouve, de surcroît, aucune justification économique à cette hausse des taux, puisque l'inflation devrait rester, en tout cas de ce côté-ci du Rhin, parfaitement sous contrôle. En glissement annuel, la hausse des prix ne devrait en effet pas dépasser 1,2 % à la fin décembre.

L'Insee souligne que si la croissance revient, elle n'est pas encore suffisamment forte pour permettre d'espérer un reflux du chômage : *« Compte tenu de l'évolution de l'emploi, le chômage, après avoir augmenté jusqu'à l'été 1997, se stabiliserait dans la seconde partie de l'année aux alentours de 12,5 % de la population active. »*

L. M.



Dominique Strauss-Kahn confiant dans la « solidité » de la reprise

LE RELÈVEMENT des taux d'intérêt n'a suscité que peu de réactions dans les milieux politiques français. Il ne fait pourtant guère de doute qu'il risque de relancer la controverse sur la politique monétaire qui s'était estompée depuis plusieurs mois.

La réaction du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Dominique Strauss-Kahn, est, de ce point de vue, révélatrice. Dans une déclaration à l'AFP, M. Strauss-Kahn s'est appliqué à minimiser l'impact prévisible de ce durcissement de la politique monétaire. *« Cela ne change rien à notre politique économique ni à notre cadrage qui n'est pas affecté par cette hausse de 0,20 point de base »*, a estimé le ministre, avant d'ajouter : *« Tous les indices d'aujourd'hui, la consommation des ménages, l'enquête dans l'industrie, confirment que la reprise est là, qu'elle est solide et (...) générale en Europe continentale. (...) Le budget 1998 est construit sur une hypothèse de croissance de 3 % et une hausse des taux d'intérêt à court terme ne l'influence que très marginalement »*.

EXTRÊME PRUDENCE

Le ministre des finances est donc resté parfaitement dans son rôle, ne disant rien qui puisse apparaître comme une attaque contre l'indépendance de la Banque de France. Mais les termes de cette déclaration ont visiblement été soigneusement pesés, et on ne peut s'empêcher de relever que le ministre des finances ne se prononce pas sur l'opportunité de la mesure. En clair, dans son propos, il n'y a ni approbation ni désapprobation.

Cette extrême prudence – pour ne pas parler de gêne – s'explique facilement. D'abord le gouvernement sait que l'impact de la mesure, même s'il ne jouera que *« marginalement »*, ne sera évidemment pas favorable ; ensuite il n'a évidemment aucun intérêt à une relance du débat européen dans les rangs de sa majorité *« plurielle »*. Or, le pas-de-deux entre la Bundesbank et la Banque de France est précisément de nature à réveiller de vieilles querelles.

On se souvient ainsi que le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a dû affronter récemment la fronde des militants de son mouvement (*Le Monde* du 9 septembre) qui lui ont fait grief, lors de leur université d'été aux Ulis (Essonne) d'avoir adouci ses convictions anti-maastrichtiennes en ne faisant plus campagne désormais que pour un *« euro faible »*. Dans les rangs socialistes, les passions sont également loin d'être apaisées. Lors de l'unviversité d'été du Parti socialiste à La Rochelle, le 30 août, le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Henri Emmanuelli, avait par avance pris date : *« Si la Bundesbank relève ses taux*, avait-il prévenu, *il ne faut surtout pas que la Banque de France la suive. »*

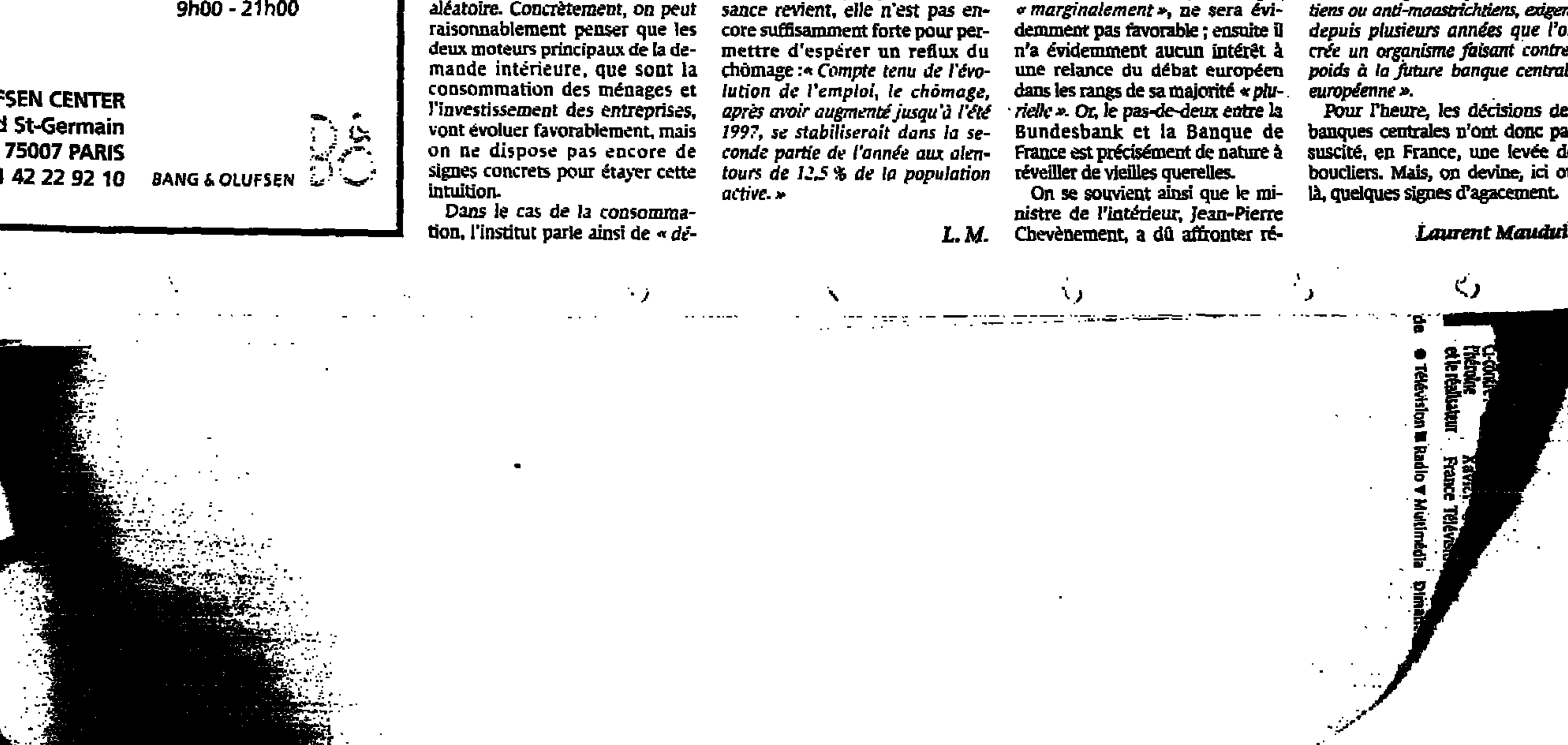
Réagissant non pas à cette annonce monétaire mais à la démission du président du conseil italien, le député socialiste de l'Essonne Julien Dray a, de son côté, très clairement fait apparaître une même mauvaise humeur. Cette démission, a-t-il observé, *« n'est pas une affaire italo-italienne »*, mais *« interpelle au contraire toute l'Europe, tant sa signification politique est évidente : c'est la construction européenne qui est en crise. La France doit maintenant prendre une initiative capable de créer les conditions d'une redéfinition de la marche à l'Europe, et surtout du fonctionnement futur de l'Union économique et monétaire »*.

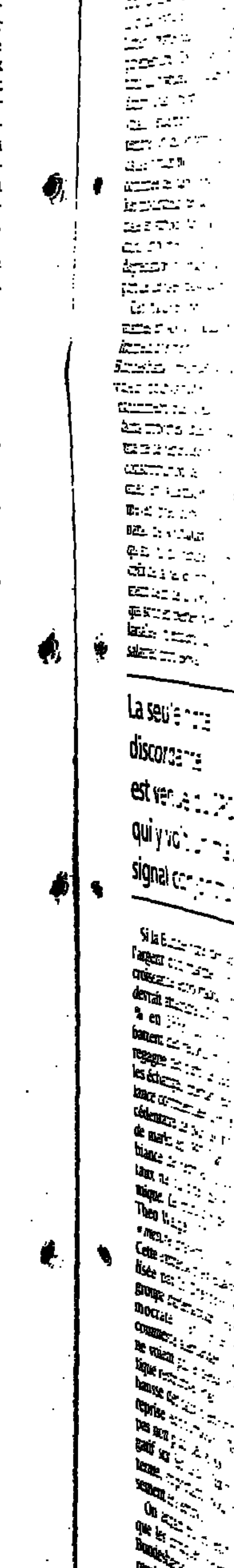
AGACEMENT

Même si l'opposition est, par la force des choses, moins directement concernée, les lignes de fracture, en son sein, risquent d'être les mêmes. Témoin cette réaction de l'économiste Jean-Michel Naulot, un proche de Philippe Séguin, qui a qualifié d'*« absurde »* la décision de la Bundesbank. *« Cela ne peut que conforter tous ceux qui, de droite ou de gauche, pro-maastrichtiens ou anti-maastrichtiens, exigent depuis plusieurs années que l'on crée un organisme faisant contrepoids à la future banque centrale européenne »*.

Pour l'heure, les décisions des banques centrales n'ont donc pas suscité, en France, une levée de boucliers. Mais, on devine, ici ou là, quelques signes d'agacement.

Laurent Mauduit





Une décision qui a surpris les marchés

en pourcentage

Hausse du taux REPO de la Bundesbank

2 960

1993 1994 1995 1996 1997

10 h 11 h 12 h 13 h 14 h 15 h 16 h 17 h

La décision [illegible] marque un tournant décisif de la politique monétaire [illegible]. Elle a déstabilisé les marchés financiers en Europe.

La Bundesbank renforce la confiance des Allemands dans l'euro

BONN
de notre correspondant

Lutter contre l'inflation. C'est officiellement la seule raison qui a conduit la Bundesbank à relever, *jeudi 9 octobre*, son taux de prise en pension de 3 % à 3,3 %. *« L'Allemagne connaît depuis le début des années 90 une inflation supérieure à celle de la France. Elle est aujourd'hui supérieure à celle de l'Italie et du Portugal »*, rappelle Karl Lamers, porte-parole du groupe parlementaire CDU pour les questions de politique étrangère. L'inflation avait atteint 2,1 % en août (mais seulement 1,9 % en septembre, en glissement annuel), à cause notamment de la hausse combinée des tarifs publics, du ticket modérateur de la Sécurité sociale et surtout des prix des produits importés, renchéris par la dépréciation du mark face à la plupart de devises mondiales.

Ces hausses ne sont pas alarmantes en soi si l'inflation retombe immédiatement après. Mais la Bundesbank craignait qu'un cycle vicieux inflationniste ne se créé, et notamment que la hausse des produits importés utilisés par l'industrie ne se répercute sur les prix à la consommation des produits fabriqués en Allemagne. Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank, ne souhaitait pas non plus qu'au vu du renchérissement du coût de la vie, les syndicats, notamment ceux de la fonction publique qui sont en pleines négociations salariales, n'exigent des hausses de salaires trop élevées.

La seule note discordante est venue du SPD, qui y voit un mauvais signal conjoncturel

Si la Bundesbank met un terme à l'argent bon marché, c'est que la croissance économique repart. Elle devrait atteindre 2,5 % en 1997 et 3 % en 1998. Les exportations battent des records et l'Allemagne regagne des parts de marché dans les échanges internationaux. La balance commerciale devrait être excédentaire de plus de 100 milliards de marks en 1997. Dans cette ambiance de reprise, la hausse des taux ne suscite guère de polémique. Le ministre des finances Theo Waigel (CSU), y voit une *« mesure préventive appropriée »*. Cette expression est également utilisée par la Dresdner Bank, le groupe parlementaire chrétien-démocrate, les chambres de commerce allemandes (DIHT), qui ne voient pas le début d'une politique restrictive. Pour M. Waigel, la hausse des taux n'entravera pas la reprise économique. Elle n'aura pas non plus, selon lui, d'effet négatif sur les taux d'intérêt à long terme, importants pour l'investissement et l'emploi.

On aurait pu en effet imaginer que les critiques fusent contre la Bundesbank, accusée d'entraver la reprise dans un pays où le chômage touche 11,7 % de la population active et 19,2 % dans les territoires de l'ancienne RDA. Il n'en est rien. Pour la Bundesbank et la plupart des observateurs, le chômage est structurel et la politique monétaire ne saurait le résoudre.

La Bundesbank fait remarquer que des taux historiquement bas depuis 1996 n'ont pas empêché le chômage de battre des records. Le chômage serait plutôt dû au coût du travail trop élevé, à une structure de la fiscalité pénalisante pour l'emploi, à un système social qui n'incite pas suffisamment les gens à travailler, au poids de l'Etat.

Principale note discordante, celle des sociaux-démocrates (SPD). Ernst Schwanhold, député social-démocrate, avait par avance critiqué une hausse des taux, qui aurait été un mauvais signal conjoncturel. Le porte-parole économique du groupe parlementaire SPD demande une politique monétaire sereine et généreuse, qui permette plus d'investissements et de créations d'emplois.

Günter Rexrodt, ministre libéral (FDP) de l'économie, salue la dimension européenne du geste de la banque centrale : *« Cette décision montre la détermination de la Bundesbank à assurer la stabilité du niveau des prix sur le terrain avancé de l'Union économique et monétaire »*. La banque centrale allemande vient de montrer, *de facto*, qu'elle luttera jusqu'au bout contre la perspective d'un euro faible. Une détermination qui ne peut que ravir une population allemande qui craint de voir ses économies laminées par une inflation européenne et qui reste en majorité hostile à la monnaie unique, même si elle est de plus en plus persuadée que son avènement est inéluctable. La réaction des autres pays européens, qui ont remonté leurs taux, ravit les Allemands : ils voient que c'est la Bundesbank qui donne le « la » en Europe.

Le débat sur l'euro s'est calmé en Allemagne : la reprise fait espérer que les critères de Maastricht seront respectés strictement, même s'il faudra attendre le 11 novembre pour savoir quel est l'état réel des rentrées fiscales en Allemagne. Gouvernement, Bundestag et Bundesrat prendront leur décision début 1998, notamment au regard du rapport que leur remettra la Bundesbank.

On n'imagine pas les politiques, vu le prestige de la Bundesbank en Allemagne, prendre, le moment venu, des décisions différentes de celles suggérées par M. Tietmeyer. Mais le député CDU Karl Lamers se veut rassurant : *« Pensez-vous que M. Tietmeyer va prendre le risque de provoquer un crise entre l'Allemagne et tous ses partenaires européens ? »*. Karl Lamers pense que les recommandations de la Bundesbank, au printemps prochain, ne seront pas différentes de celles de l'Institut monétaire européen.

Le président de la Bundesbank affirme vouloir bâtir l'euro sur la confiance, pas sur la crainte. C'est ainsi qu'il avait justifié ses déclarations récentes selon lesquelles un report de la monnaie unique ne serait pas une catastrophe. En remontant ses taux, la Bundesbank renforce la confiance en Allemagne sur la future politique monétaire européenne. Fort de cette confiance, elle pourra peut-être aider le pays à prendre des décisions politiques dans la continuité des choix européens faits jusqu'ici. Eventuellement même, comme le souhaite vivement Karl Lamers, permettre aux Allemands de ne pas se choquer d'une entrée précoce de l'Italie dans l'euro.

Arnaud Leparmentier

Les divergences au sein de la gauche italienne ont entraîné la chute de Romano Prodi

Des élections législatives pourraient avoir lieu dans de brefs délais

ROME
de notre correspondant

« La crise la plus folle du monde », selon l'expression de Romano Prodi, a finalement contraint le chef du gouvernement à remettre sa démission, jeudi 9 octobre. Dès vendredi, le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, devait commencer ses consultations. Parmi les hypothèses envisagées, *deux seules semblent retenir* l'attention. Soit la formation d'un cabinet de techniciens qui pourrait être présidé par l'actuel ministre du Trésor, le très respecté Carlo Azeglio Ciampi, voire par Mario Monti, commissaire européen. Cette solution permettrait de faire adopter le prochain budget et de mener à l'échéance de la monnaie unique sans compromettre les chances de l'Italie. Soit des élections générales anticipées rapides dans l'espoir de trouver une majorité stable.

La décision n'appartient qu'au chef de l'Etat, qui devait terminer ses consultations mardi. Massimo D'Alema, secrétaire du PDS (Parti démocratique de la gauche), principale formation de l'ancienne majorité, n'a jamais caché sa préférence pour un scrutin immédiat censé permettre à la gauche d'engranger les bénéfices du redressement de l'Italie et peut-être d'obtenir pour la coalition de L'Olivier une majorité solide sans l'appui des communistes. A droite, Silvio Berlusconi souhaite un gouvernement pour l'Europe, sorte de regroupement tactique des principales forces, afin de préparer l'entrée dans l'euro. Cette solution bâtarde n'a cependant guère de chances de voir le jour. En attendant, le gouvernement de Romano Prodi continuera d'expédier les affaires courantes.

Après un peu plus de cinq cents jours, le gouvernement de centre-gauche a vécu. Fin *« amère »* selon Massimo D'Alema pour qui, c'est *« un jour de douleur »* après une expérience unique dans l'histoire de l'Italie moderne. Non seulement la gauche était au pouvoir pour la première fois, mais l'évolution vers le bipolarisme, à la suite de la réforme du mode de scrutin, avait montré le chemin d'une certaine stabilité. Amer, Romano Prodi l'est aussi. « Il Professore » n'a pu mener jusqu'à son terme son principal objectif, celui de redonner une place respectable à l'Italie en Europe et sur la scène internationale. *Ce technicien tenté par* la politique a été contraint de rendre les armes, alors que le but était en vue. Serein, il a quitté le palais Chigi sans montrer aucun ressentiment et convaincu d'avoir fait le maximum pour trouver un compromis.

IMPUISSANCE DIVINE

Après deux jours de tractations, de rumeurs, d'espoirs, le président du conseil est revenu devant les députés, jeudi à midi, pour expliquer quelles étaient ses nouvelles propositions, afin d'essayer de donner satisfaction aux revendications de Rifondazione comunista. Un bout de chemin a été accompli sur les trente-cinq heures, la création de l'emploi, les privatisations, l'école, la réforme du système de retraites. *« J'ai personnellement, ainsi que mes collègues, le sentiment d'avoir bien interprété la volonté profonde du pays et du Parlement en agissant comme nous avons agi au cours des derniers mois »*, a expliqué gravement Romano Prodi. *« Nous voulons continuer sur cette route. Cette route n'est pas seulement l'objectif européen. Nous voulons maintenir fermement les principes d'équité, de justice sociale et de sauvegarde des classes les plus défavorisées qui jusqu'à présent nous ont inspirés »*, a insisté le chef *du gouvernement. Peine perdue !* Le « non » de l'allié communiste a été retentissant, dur dans la bouche d'Oliviero Diliberto, président du groupe parlementaire communiste. *« Vous n'avez pas voulu du compromis. On a obtenu des paroles courtoises, mais seulement des paroles. »*

Les néocommunistes ont reproché à Romano Prodi d'avoir changer de ligne politique puisque désormais il avait le soutien de Confindustria, l'organisation patronale. Oliviero Diliberto a également tancé le gouvernement pour ne pas avoir recherché un accord préalable sur le projet de budget, de ne pas avoir voulu rediscuté certains points, d'avoir agi avec *« arrogance et légèreté »*. *« Aucun des deux choix que nous avions proposés n'a été retenu »*, a déploré Fausto Bertinotti, le chef du parti. Le dirigeant communiste a refusé d'endosser la responsabilité de la fracture au sein de la gauche en estimant qu'elle incombait à ceux qui avaient refusé les propositions destinées à défendre *« les plus pauvres »*.

Même Dieu, invoqué la semaine dernière, par Fausto Bertinotti n'a pu recoller les morceaux entre les deux gauches. Les divergences étaient inscrites dès le départ car *les programmes étaient différents* et les objectifs non concordants. La séparation a été frôlée à plusieurs reprises notamment à propos de l'envoi des troupes italiennes en Albanie.

Si un nouvel accord avait finalement été trouvé, combien de temps aurait-il tenu ? Les deux camps vont se jeter à la figure la responsabilité de la crise au cours des prochaines semaines. Qui est le véritable traître, celui qui a mis fin à l'aventure ? *« Rifondazione a provoqué la crise pour son seul profit dont je ne pourrai pas dire sur quoi il est fondé »*, a estimé le vice-président (PDS) du gouvernement, Walter Veltroni.

Cela signifie-t-il *« la fin de la gauche italienne »*, comme le pense le philosophe et écrivain Norberto Bobbio ? L'expérience a en tout cas tourné court. Avec elle, tout un chantier patiemment élaboré risque d'être compromis ou, pour le moins, sérieusement retardé. Les réformes entreprises dans l'enseignement, l'immigration, l'armée, l'administration, les institutions pourront-elles être encore menées à terme ? Tout dépend de la façon dont la crise sera résolue. Les optimistes font valoir que les acquis demeurent. Les pessimistes évoquent le gâchis des possibilités perdues. Au demeurant, il reste que tous ceux qui pensaient que l'Italie en avait pratiquement fini avec la valse des gouvernements (cinquante-quatre depuis 1945) en sont pour leurs frais. Celui de Romano Prodi aura été l'un des plus durables. Une consolation !

Michel Bôle-Richard

« Il Professore » : de l'université à la présidence du conseil

« Il n'y aura pas de gouvernement *Prodi* bis », a déclaré Massimo D'Alema, le secrétaire du PDS (Parti démocratique de la gauche). « Il Professore », au sourire débonnaire et à l'allure de bon père tranquille, va retourner chez lui, à Bologne, avec le sentiment du devoir accompli. A cinquante-huit ans, ce grand commis de l'Etat, amateur de bonne chaire, de bicyclette, et grand ami de Jacques Delors, avec lequel il partage une profonde foi chrétienne, s'en va pourtant la mort dans l'âme après cinq cent quatorze jours d'un combat pratiquement gagné. Ancien ministre de l'industrie, cet économiste s'est surtout illustré en tant que président de l'IRI (Institut pour la reconstruction industrielle), colosse malade dont il redressera les finances entre 1982 et 1989. C'est à ce professeur au visage rassurant que la gauche fait appel pour conduire la coalition de L'Olivier aux élections de 1996. Les « rouges » font encore peur après cinquante ans de démocratie chrétienne. Ce sera le début d'une réussite.

Fausto Bertinotti, le défenseur des « sans-voix »

ROME
de notre correspondant

« Il existe deux gauches parce qu'il y a deux approches, toutes deux alternatives, au processus de mondialisation et de globalisation capitaliste. La première veut gouverner le développement. La seconde est antagoniste, de résistance et aspire à un nouveau modèle social. » Ainsi s'exprimait Fausto Bertinotti, mercredi 8 octobre, à la veille du *« non »* à Romano Prodi, lors de la présentation d'un livre justement intitulé *« les deux gauches »*.

PORTRAIT
Pour le secrétaire de Rifondazione comunista le marxisme reste une valeur sûre

Pour le secrétaire de Rifondazione comunista, le choix a définitivement été fait. Après presque dix-sept mois de collaboration plus ou moins tumultueuse avec le gouvernement de centre gauche, l'allié rebelle est devenu opposant. Radical, obstiné, intransigeant, ce fils d'un machiniste des chemins de fer, né à Milan il y a cinquante-sept ans, a préféré rompre plutôt que de renoncer à la défense de ceux qu'il appelle *« les sans-voix »* ; ceux dont il estime qu'ils sont les éternels sacrifiés sur l'autel de l'Europe et de l'assainissement économique.

Pour ce Piémontais à l'accent prononcé et caractéristique, *originaire* de la gauche socialiste et ouvriériste, le marxisme reste une valeur sûre. *« Pas de façon scolastique »*, dit-il, mais pour lui la lutte des classes est toujours une réalité. Il l'a appris dès sa jeunesse puis dans les rangs des *syndicats dont il* est un membre actif. La grève et toute forme de résistance contre *« les exploiteurs »* lui procurent toujours et encore une indéniable satisfaction.

Fausto Bertinotti est un lutteur, opiniâtre, habile. En 1972, il adhère au PCI (Parti communiste italien) après avoir flirté avec les socialistes. La Fiat et Gianni Agnelli deviennent ses adversaires naturels alors qu'il est secrétaire général de la CGIL piémontaise (Confédération générale italienne du travail). Il restera quinze ans à Turin et dirigera, en 1980, une longue et dure bataille de trente-cinq jours à la suite de l'annonce du licenciement de 24 000 ouvriers.

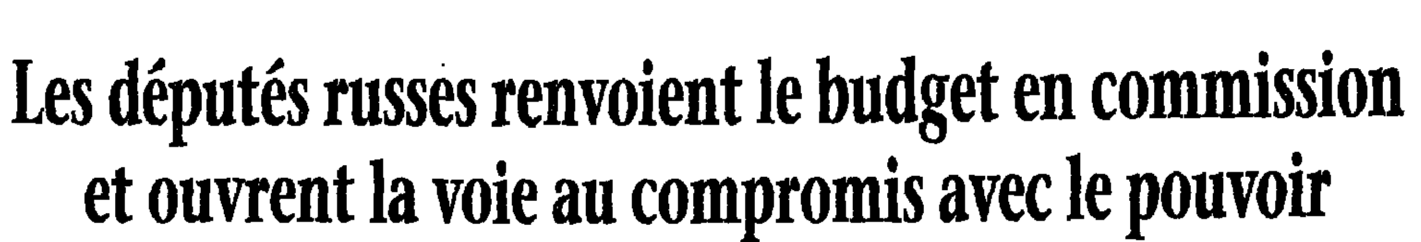
« ARISTOCRATE ROUGE »

En 1985, il prend la direction de la centrale à l'échelon national. Syndicaliste, homme de la rue, rien ne le prédispose à la politique active. La transformation du PCI en PDS (Parti démocratique de la gauche) lors du congrès de Rimini, en février 1991, est considérée par ce communiste orthodoxe comme *« un vrai désastre »*. Rifondazione comunista naîtra immédiatement.

Il en deviendra le secrétaire général le 24 février 1994. Depuis, cet opposant farouche au révisionisme social-démocrate luttera pour que le courant communiste ne soit pas seulement une forme de contestation mais un acteur essentiel de l'action politique. C'est pourquoi celui qui est souvent qualifié d'*« aristocrate rouge »* en raison de ses bonnes manières et de sa grande culture est, dès 1994, favorable à une alliance avec la gauche. Sans aller trop loin, sans vouloir entrer au gouvernement, mais en gardien sourcilleux d'une ligne politique progressiste.

Lorsque la gauche remporte les élections du *21 avril 1996* et que Rifondazione devient la force d'appoint du gouvernement, Fausto Bertinotti est aux anges. Rien d'important ne peut être décidé sans lui et il n'a pas à se mouiller véritablement. La cohabitation sera cahoteuse mais toujours fair-play car le « sub-commandante » est un homme cordial qui lit l'*Osservatore romano*, le journal du Vatican, et admire le pape. Respectueux de ses adversaires, sans transiger sur les principes, *« il va toujours au fond des choses à partir du moment où il est convaincu d'être dans le vrai »*, raconte l'un de ses proches. C'est pourquoi, estimant que le gouvernement était entraîné dans une dérive sociale-libérale, il a décidé de rompre. Les derniers sondages ont fait valoir que 20 % de ses 3,2 millions d'électeurs (8,5 %) ne le suivaient pas sur ce chemin risqué. Le rebelle est passé outre. Le 25 octobre, il sera de nouveau dans la rue avec ses troupes (118 000 inscrits) pour réclamer la justice sociale.

M. B.-R.



Les députés russes renvoient le budget en commission et ouvrent la voie au compromis avec le pouvoir

Le pays devrait renouer avec la croissance en 1998

Dominée par l'opposition communiste et nationaliste, la Douma (Chambre basse) a rejeté à une large majorité, jeudi 9 octobre, en première lecture, le projet de budget 1998 du gouvernement, qui prévoit des coupes dans les dépenses sociales. Les députés ont toutefois accepté de coopérer avec le gouvernement et de participer à l'élaboration d'une nouvelle version, et en refusant d'examiner une proposition de censure.

MOSCOU
correspondance

Les députés de la Douma ont finalement été bien conciliants. Au lieu de partir en guerre contre le gouvernement en rejetant purement et simplement le projet de budget 1998, lors de son examen, jeudi 9 octobre, en première lecture, ils ont décidé, par 326 voix contre 13, de soumettre ce texte à une commission mixte, réunissant des membres du gouvernement et des élus des deux Chambres, chargée de préparer une nouvelle version.

Le président russe, Boris Eltsine, qui avait la semaine dernière implicitement menacé la Douma de dissolution si elle ne se montrait pas coopérative, a estimé, jeudi soir, que les députés l'avaient « *compris* ». Le renvoi du projet de budget en commission est une décision « *juste* », a-t-il estimé.

Les paramètres fixés par le gouvernement serviront donc de base aux discussions : un déficit équivalent à 4,8 % du PIB pour des recettes de 340 milliards de roubles (346 milliards de francs) et des dépenses de 472 milliards de roubles (481 milliards de francs). Il s'agit là de roubles lourds car au premier janvier 1998, 1 000 roubles actuels vaudront un nouveau rouble, en vertu d'une réforme monétaire visant à montrer, selon le premier ministre Viktor Tchernomyrdine, que « *le pays entre dans une nouvelle phase* ».

La Russie qui, depuis le lancement des réformes économiques, a vu sa production chuter inexorablement, devrait renouer l'an prochain avec la croissance. La stabilisation est déjà un fait acquis et, selon le gouvernement, le PIB devrait augmenter de 2 % en 1998. Autre perspective encourageante, les revenus réels de la population devraient progresser de 3 %. Quant à l'inflation, elle devrait continuer de reculer et s'établir entre 5 % et 7 %, contre 13 % cette année.



Ces prévisions n'ont toutefois pas emporté l'adhésion des députés qui, dans leur majorité, estiment que la croissance et l'inflation seront plus fortes. Les critiques du projet de loi de finances ont fusé de tous bords. Le réformateur Grigori Yavlinski voit perdurer le règne des échanges non-monétaires (troc et lettres d'escompte) et la crise des finances publiques, tandis que le communiste, Guennadi Ziouganov, partisan d'une intervention accrue de l'Etat dans l'économie, juge les dépenses d'investissements trop faibles.

Le choix fait par le gouvernement de réduire les ressources transférées aux régions et de ne plus financer l'acheminement des marchandises dans le grand Nord a suscité une levée de boucliers. Autre source d'inquiétude : l'alourdissement du service de la dette, les ressources affectées à ce poste étant passé en trois ans de 10 % à 25 % des dépenses totales.

Par ailleurs, le financement des dépenses publiques reste problématique. Le premier vice-premier ministre Anatoly Tchoubaïs l'a lui-même reconnu. Au cours des neuf derniers mois, la collecte de l'impôt n'a atteint que 52 % des prévisions budgétaires. La situation a été sauvée grâce à des rentrées nettement plus élevées que prévu pour la privatisation de grandes entreprises.

« LA DÉFAITE DES EXTRÉMISTES »

Pour l'année prochaine, le gouvernement mise sur l'adoption d'un code fiscal. Mais ce volumineux document suscite une forte opposition. Il apparaît d'ores et déjà comme l'un des enjeux des négociations sur le budget. Le gouvernement russe a toutefois déjà marqué un point en obtenant le renvoi en commission du projet de budget.

« *C'est une victoire, et c'est aussi la défaite des extrémistes* », s'est félicité Anatoli Tchoubaïs. Le gouvernement a en outre repoussé la menace d'un vote de censure, brandie par les communistes au début du débat budgétaire.

Même si les élus communistes entendent maintenir la pression, en indiquant que la question pourrait être mise à l'ordre du jour la semaine prochaine, force est de constater que les députés de l'opposition à la Douma se montrent généralement très arrangeants. Le leader communiste Guennadi Ziouganov, tout comme son collègue ultranationaliste, Vladimir Jirinovski, savent amener à la raison leurs troupes au moment du vote. Etant donné la volonté de compromis exprimée jeudi par les députés, « *la probabilité d'un vote de défiance est très réduite* », a estimé pour sa part Alexeï Koudrine, le vice-ministre des finances.

Brigitte Breuillac

Boris Eltsine repousse l'idée d'un troisième mandat

A sa descente d'avion à Strasbourg, où il devait participer au sommet du Conseil de l'Europe, le président russe Boris Eltsine a déclaré, jeudi 9 octobre, qu'il ne serait *« pas candidat à un troisième mandat »*, coupant court aux rumeurs qui couraient depuis plusieurs jours au Kremlin. *« Espérons que le prochain président sera un jeune démocrate énergique et combatif »*, a ajouté M. Eltsine, soixante-six ans. *« En tant que président, je suis le garant de la Constitution*, a-t-il affirmé. *Je dois donner l'exemple sur la façon de la respecter. »*

Elu une première fois en 1991, Boris Eltsine a été réélu en juillet 1996 pour un mandat de quatre ans. D'après la Constitution russe adoptée en 1993, son mandat ne peut être renouvelé qu'une seule fois. Son porte-parole, Sergueï Iastrjembski, avait estimé dans un entretien publié mardi que M. Eltsine pouvait se représenter en l'an 2000, en dépit des limites imposées par la Constitution. – *(AFP.)*

Jacques Chirac a reçu Boris Eltsine « en ami » à Strasbourg

STRASBOURG
de nos envoyés spéciaux

Le président de la République, Jacques Chirac, a ouvert, vendredi 10 octobre à Strasbourg, le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des quarante pays membres du conseil de l'Europe. Saluant l'institution « *symbole de l'unité retrouvée du continent* », M. Chirac a appelé les dirigeants européens à consolider la démocratie, « *à être les gardiens de cette flamme fragile* », à combattre « *l'exclusion, l'intolérance, le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme* ». Il les a invités à s'associer au mouvement international en faveur de l'interdiction totale des mines anti-personnel et à signer, en décembre à Ottawa, le traité conclu le mois dernier à Oslo par un certain nombre de pays dont ne font partie ni les Etat-Unis ni la Russie.

La veille au soir, le président de la République s'était efforcé de convaincre le président Eltsine, qu'il recevait « *en ami* » pour un dîner « *chez Yvonne* », la winstub la plus réputée de la vieille ville de Strasbourg. Pendant les deux premières heures, jusqu'à l'arrivée de Tatiana Eltsine, les deux présidents, accompagnés chacun d'un conseiller, ont eu un échange sur les questions internationales.

A la sortie, M. Eltsine, visiblement ravi de l'accueil et de la cuisine alsacienne, a plaisanté : « *Autour d'une telle table, nous aurions pu avoir une conversation mondaine, parler de femmes ou que sais-je encore, mais, en fait, nous avons parlé de choses sérieuses* ». Parmi ces choses sérieuses, le président russe a insisté sur le conflit du Haut-Karabakh toujours en attente de solution. Il a annoncé une prochaine réunion à Moscou des présidents d'Azerbaïdjan, Gueïdar Aliev, et d'Arménie, Levon Ter Petrossian, sous l'égide de la Russie, des Etats-Unis et de la France.

M. Chirac, de son côté, s'est une fois encore félicité de sa bonne entente avec Boris Eltsine à qui il avait rendu visite à Moscou dix jours plus tôt : « *S'agissant de la paix en Europe et dans le monde, s'agissant de la démocratie, du développement, des échanges et de la création de richesses, Boris Eltsine et moi-même, la Russie et la France, sommes tout à fait d'accord* » a-t-il dit. Le président, comme il l'avait déjà fait à Moscou fin septembre, s'est inquiété du sort des otages français toujours détenus au Daghestan. Apparemment, la délégation française n'a pas recueilli d'élément nouveau, ou du moins il n'en a pas été fait état.

Helmut Kohl devait prendre la parole, vendredi. Le chancelier allemand devait ensuite avoir un tête-à-tête avec M. Eltsine. Les rencontres bilatérales apparaissent d'ores et déjà comme l'essentiel du sommet de Strasbourg. La conférence consiste sinon en une enfilade de discours à un rythme soutenu, compte tenu du nombre des délégations, chaque chef d'Etat ou de gouvernement ayant droit à un temps de parole limité à 8 minutes.

Claire Tréan et Marcel Scotto

L'ouragan « Pauline » dévaste Acapulco

MEXICO
de notre correspondant

Acapulco, la célèbre station balnéaire de la côte pacifique du Mexique, a été dévastée, jeudi 9 octobre, par un violent ouragan, qui a fait au moins 122 morts, des dizaines de disparus et de très importants dégâts matériels, selon un bilan provisoire. Dans la soirée, l'ouragan « Pauline » s'était transformé en tourmente tropicale à la hauteur de la zone touristique de Zihuatanejo-Ixtapa (250 kilomètres au nord d'Acapulco).

Après avoir touché, au cours des jours précédents, les Etats du Chiapas et d'Oaxaca, dans le sud du Mexique, provoquant la mort d'une quinzaine de personnes, « Pauline » a atteint la baie d'Acapulco, dans l'Etat du Guerrero (400 kilomètres au sud-ouest de Mexico). Les violentes pluies, accompagnées de bourrasques dépassant les 200 km/h, ont provoqué de graves inondations dans les quartiers populaires de la station balnéaire. Des torrents de boue ont dévalé les pentes des collines qui surplombent la zone hôtelière, détruisant tout sur leur passage.

La plupart des victimes ont péri noyées, électrocutées ou écrasées sous les décombres de leur logement. Des centaines de voitures, emportées par les eaux, obstruaient les accès routiers et compliquaient l'arrivée des secours organisés par l'armée. Selon les témoignages recueillis par les chaînes de télévision, une quarantaine de cadavres flottaient sur le boulevard Miguel-Aleman. Les huit voies de l'élégante promenade qui longe la baie d'Acapulco étaient totalement envahies par des eaux boueuses, des détritus, des amas de pierre et des palmiers déracinés. Parmi les touristes, peu nombreux à cette époque de l'année du fait de la fréquence des ouragans (« Pauline » est le dix-huitième de la saison), trois personnes sont portées disparues dans la station balnéraire de Huatulco, où se trouve un Club Méditerranée.

Selon les autorités, la moitié de la population d'Acapulco (un million d'habitants au total) a été affectée à divers degrés par la catastrophe. Quelque dix mille familles auraient perdu leur logement. L'aéroport a été fermé ainsi que la zone portuaire, où des dizaines de bateaux de pêche ont été emportés par des vagues dont les creux ont atteint 7 mètres au plus fort de la tourmente.

La situation serait plus critique encore dans les zones difficiles d'accès, où plusieurs villages de pêcheurs auraient été partiellement détruits par le plus violent ouragan enregistré au cours des vingt dernières années sur la côte pacifique. Le 13 septembre 1988, le cyclone « Gilbert » avait fait 450 victimes et plus de 5 milliards de francs de dégâts sur la façade atlantique du Mexique.

Bertrand de la Grange

Les combats continuent à Brazzaville malgré l'annonce d'un cessez-le-feu

BRAZZAVILLE. L'ONU a annoncé, jeudi 9 octobre, la signature d'un accord de cessez-le-feu entre les belligérants congolais, le président Lissouba et son prédécesseur, Denis Sassou Nguesso. Ce dernier a accepté de parapher un texte que M. Lissouba avait approuvé le mois dernier après des négociations avec le président gabonais Bongo et le médiateur de l'ONU, Mohamed Sahnoun. A Brazzaville, de violents combats se sont toutefois poursuivis jeudi. Les partisans de M. Sassou Nguesso auraient progressé légèrement autour de l'aéroport. La radio de M. Sassou Nguesso n'a fait aucune mention du cessez-le-feu annoncé par l'ONU.

Pour sa part, M. Lissouba a de nouveau rencontré Laurent-Désiré Kabila à Kinshasa. Le président du Congo-Brazzaville accorde sa préférence à la « *médiation Kabila* » au détriment de la « *médiation Bongo* ». Par ailleurs, en visite à Libreville, le Grand Maître du Grand Orient de France, Philippe Guglielmi, a proposé aux belligérants de les accueillir à Paris pour des négociations. Le président Bongo, ainsi que son beau-père Denis Sassou Nguesso, sont franc-maçons. – *(AFP, Reuter.)*

Accords entre la France et l'Unicef

PARIS. Le gouvernement français et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) ont, pour la première fois, décidé d'agir en commun en matière d'aide au développement. Carol Bellamy, directrice exécutive de l'Unicef et Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la Coopération, ont signé deux conventions à Paris lundi 6 et mardi 7 octobre. Les deux parties vont désormais travailler ensemble sur le terrain, principalement en Afrique. La France et l'Unicef cofinanceront notamment – à hauteur de plus de 10 millions de francs – des actions dans le domaine de la santé dans les quartiers urbains de plusieurs capitales du Sahel. La France prendra aussi en charge deux programmes de l'Unicef en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à Madagascar et au Bénin.

L'ancien ministre du pétrole nommé premier ministre du Kazakhstan

ALMA ATA. Ancien ministre du pétrole du Kazakhstan, Nourlan Balguinebaev, a été nommé au poste de premier ministre en remplacement d'Akejan Kajegueldine, démissionnaire, a annoncé vendredi 10 octobre le président Noursoultan Nazarbaïev devant le Parlement. « *Le pétrole est devenu complètement prioritaire pour notre pays* », a déclaré M. Nazarbaïev pour expliquer son choix. Le Kazakhstan, ancienne république soviétique d'Asie centrale riveraine de la mer Caspienne, devrait voir la production de ses champs de pétrole off-shore exploser dans les prochaines années, de même que ses exportations. M. Nazarbaïev, qui a en 1995 fait prolonger son mandat par référendum jusqu'en l'an 2000, a indiqué que le premier ministre sortant avait démissionné pour des raisons de santé. – *(AFP.)*

MAGHREB

■ **MAURITANIE : les deux tours de l'élection présidentielle** auront lieu les 12 et 26 décembre. L'actuel président, Maaouyia Sid'Ahmed Taya, a déjà confirmé sa participation, tandis que l'opposition prône un boycottage actif et réclame un code électoral concerté. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : les troupes turques qui ont pénétré** il y a trois semaines dans le nord de l'Irak pour détruire les bases des séparatistes kurdes ont commencé à rapatrier jeudi 9 octobre, selon des témoins, une unité de blindés. Selon la chaîne de télévision kurdophone Med TV, ils s'apprêteraient à un retrait général. – *(Reuter.)*

■ **IRAK : le centre culturel français de Bagdad,** fermé depuis la crise du Golfe, va reprendre les cours de français et les manifestations culturelles. C'est le premier centre culturel européen à rouvrir ses portes dans la capitale irakienne depuis 1990. – *(AFP.)*

■ **LIBAN : Amnesty International a dénoncé les violations des droits de l'homme au Liban** lors d'une conférence de presse, jeudi 9 octobre, à Beyrouth. Depuis la fin de la guerre civile, ce pays a connu des centaines de cas de tortures et d'arrestations politiques arbitraires, selon l'organisation qui déplore en outre la restauration de la peine de mort depuis 1994 et la détention sans justification de près de 200 Libanais en Syrie. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE

■ **AFRIQUE : l'Afrique reste le continent** le plus atteint par la désertification, selon les experts réunis à Rome dans le cadre de la Convention de lutte contre la désertification. Les deux-tiers de l'Afrique sont constitués de déserts ou de zones arides. Au sud du Sahara, un territoire de la taille de la Somalie s'est transformé en désert au cours des 50 dernières années. Ce sort menace le tiers du continent. Les Etats du Sahel sont les plus gravement menacés, notamment le Niger, dont le désert couvre plus de 90 % du pays. – *(AFP.)*

■ **CONGO-KINSHASA : Washington nie formellement** avoir été « *informé à l'avance* » des plans du Rwanda d'attaquer des camps de réfugiés hutus dans l'est de l'ex-Zaïre lors de l'offensive des troupes de Laurent-Désiré Kabila, après les accusations formulées par Human Rights Watch et la Fédération internationale des droits de l'homme. – *(AFP.)*

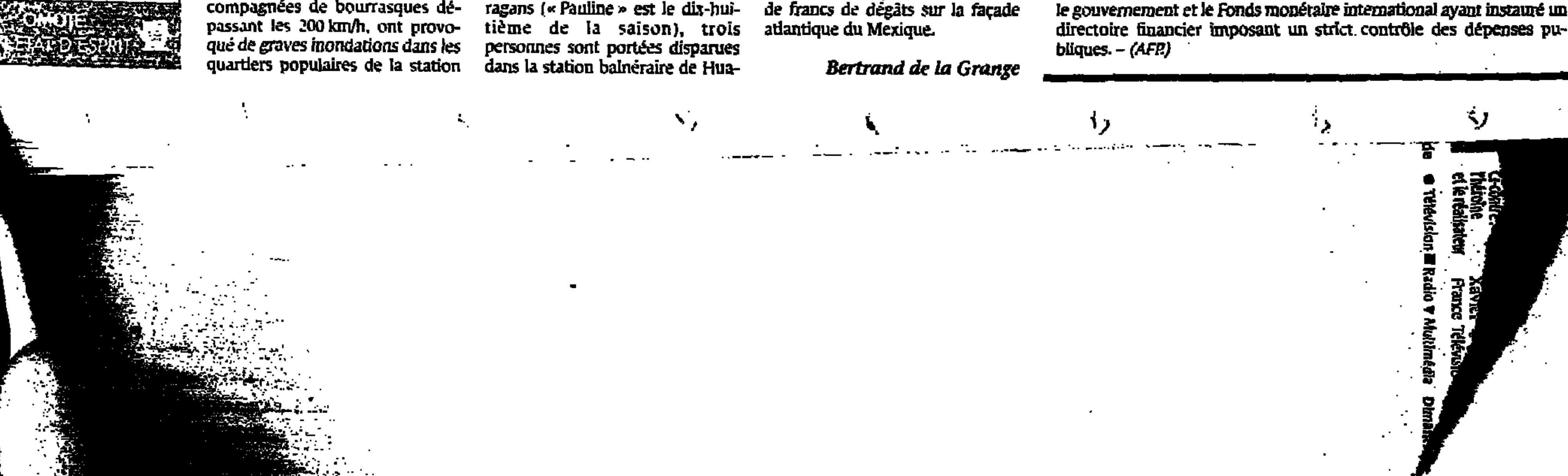
EUROPE

■ **TCHÉTCHÉNIE : le président de la Tchétchénie, Aslan Mashadov, a limogé,** jeudi 9 octobre, la direction de la Cour suprême appliquant la *charia*, pour « *fautes commises lors du travail* ». Après des jugements de tribunaux appliquant la *charia*, deux hommes, agés de 24 et 26 ans, avaient été exécutés le 18 septembre sur une place publique de Grozny, la capitale tchétchène, là où avaient déjà été fusillés le 3 septembre un homme et une femme. – *(AFP.)*

■ **MACÉDOINE : les Etats-Unis vont réduire de 150 personnes dans les deux prochains mois,** leurs effectifs dans la force de l'ONU en Macédoine (UNPREDEP), a annoncé jeudi 9 octobre le Pentagone. Cette décision fait suite à un rapport du secrétariat général de l'ONU et à une résolution du Conseil de sécurité invitant à réduire de 1 050 à 750 les effectifs de l'UNPREDEP mise en place en juillet 1993 pour protéger l'indépendance et la souveraineté de cette ancienne république de l'ex-Yougoslavie. – *(AFP.)*

■ **CROATIE : le Conseil de sécurité de l'ONU reste** « *inquiet* » des manquements de la Croatie à ses obligations en Slavonie orientale et a réitéré, jeudi 9 octobre, son appel pour que Zagreb mette en œuvre rapidement une réconciliation entre Serbes et Croates. L'ONU considère que les conditions d'un retour de la Slavonie orientale, administrée depuis janvier 1996 par l'ONU, sous l'autorité de Zagreb au 15 janvier, ne sont pas encore remplies. – *(AFP.)*

■ **BULGARIE : le produit intérieur brut bulgare devrait baisser** en 1997 de 6 % à 8 % par rapport à 1996 et le taux d'inflation devrait atteindre entre 600 % et 610 %, selon une prévision de l'Institut statistique national publiée jeudi 9 octobre. Depuis le mois de mai, le taux mensuel d'inflation se situe entre 0,8 % et 5,6 %, suite à un accord entre le gouvernement et le Fonds monétaire international ayant instauré un directoire financier imposant un strict contrôle des dépenses publiques. – *(AFP.)*



Important remaniement ministériel en Tunisie

De retour d'une visite officielle, des parlementaires européens critiquent le recul des libertés

LE PRÉSIDENT Zine El Abidine Ben Ali a procédé, jeudi 9 octobre, à un remaniement du gouvernement qui affecte sept ministères, dont ceux des affaires étrangères et de l'intérieur qui changent de titulaires pour la deuxième fois depuis le début de l'année.

Saïd Ben Mustapha, cinquante-neuf ans, ancien secrétaire d'Etat et, depuis le mois de mai, ambassadeur en Italie, a été désigné à la tête de la diplomatie, en remplacement d'Abderrahim Zouari, qui sera appelé à *« d'autres fonctions »*. Le ministère de l'intérieur a été confié à Ali Chaouch, l'ancien ministre de l'équipement, qui succède à Mohamed Ben Rejeb, tandis que Sadok Rabah, ancien ministre du transport, est nommé à l'agriculture à la place de Mabrouk Bahri.

Sur le plan politique, le remaniement est marqué par la suppression du secrétariat d'Etat à l'information dont le titulaire, depuis le début des années 90, était Fethi Houidi. Depuis le printemps, ce dernier dirigeait également l'Entreprise tunisienne de radio-télévision (ERTT).

Dans un pays où le pouvoir effectif est exercé par le président Ben Ali et son proche entourage, les ministres ne jouant le plus souvent qu'un rôle d'exécutant, le remaniement gouvernemental, aussi profond soit-il, ne devrait pas provoquer de changement de politique. Le précédent changement d'équipe, le 20 janvier 1997, avait affecté huit portefeuilles sans modifier la ligne générale suivie par le pouvoir.

De retour d'une visite officielle en Tunisie, des députés du Parlement européen ont critiqué, jeudi, le recul des libertés publiques en Tunisie. Membre de la délégation, la socialiste française Marie-Arlette Carlotti a ainsi estimé que *« la politique contre l'intégrisme ne peut pas constituer une excuse pour ne pas donner un espace de liberté »*.

Reçue par le premier ministre, Hamed Karoui, la délégation lui a fait part de ses inquiétudes concernant le projet de réforme du code pénal qui, en pratique, étendrait aux opposants l'application du crime d'atteinte à la sécurité extérieure. Une pétition contre ce projet, *« qui met gravement en danger les fondements mêmes de la démocratie »*, circule actuellement en Tunisie. Elle a été signée à ce jour par plus de 300 personnes (universitaires, avocats, journalistes, fonctionnaires, syndicalistes). Parmi les signataires figurent des responsables (ou d'anciens responsables) de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (Hachmi Ayari, Mustapha Ben Jaafar, Moncef Marzouki, Salah Zghidi), des responsables politiques de l'opposition (Mohamed Moada, Rejeb Salem), ainsi que des avocats (Radhia Nasraoui).

L'armée algérienne est sur le point de prendre le contrôle d'une base importante du GIA

L'émir Antar Zouabri est présenté comme l'homme le plus riche d'Algérie

Le haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Mary Robinson, a plaidé à nouveau, jeudi 9 octobre, pour un engagement de la communauté internationale en Algérie afin de mettre un terme aux *« terribles massacres »*. De son côté, la Ligue islamique de la daâwa et du djihad (prédication et guerre sainte), un groupe islamique armé, a annoncé une trêve de ses opérations à partir du 10 octobre.

LE GROUPE islamique armé (GIA) perd de son mystère. Au fur et à mesure que l'armée algérienne progresse dans la petite ville d'Ouled Allel, la « base vie » où s'est retranchée l'organisation tenue pour responsable des derniers massacres de civils, à une vingtaine de kilomètres au sud d'Alger, les révélations sur son fonctionnement se multiplient.

Près de deux semaines après le début de l'offensive pour reprendre le contrôle de la ville désertée par ses habitants depuis deux ans, les documents saisis par les militaires permettent de tracer du GIA un portrait inattendu. Première révélation distillée à une presse qui en fait ses choux gras, Antar Zouabri, l'émir national des *« terroristes islamistes »*, donné pour mort à deux reprises ces derniers mois par des journaux, serait toujours vivant. *« Il est réfugié quelque part »*, a sobrement indiqué l'*« officier supérieur en charge de l'opération »* d'Ouled Allel – il s'agit du général Fodil Cherif –, cité par *Liberté*.

Autre scoop livré par les militaires, le GIA, qui accueille des *« éléments tunisiens, marocains et libyens »*, est *« la plus juteuse des entreprises de banditisme »*, et son chef, Antar Zouabri, *« peut-être l'homme le plus riche d'Algérie »*. Dans la seule Mitidja, la plaine au-delà d'Alger, le GIA disposerait, selon la presse, d'un trésor de guerre *de plus de 10 millions de francs* français – auquel s'ajoute l'argent recueilli en monnaie locale.

LE BUTIN DES MASSACRES

L'organisation tient d'ailleurs une comptabilité scrupuleuse de ses finances inspirée de méthodes qui avaient cours sous le califat. L'essentiel des recettes provient de l'argent, des bijoux et du matériel dérobé aux victimes des massacres. Une bonne partie du butin – 60 %, selon *El Watan* – est reversé à Antar Zouabri. Ainsi, après le massacre de Raïs (256 morts) fin août, l'émir du GIA aurait reçu *« 79 millions* [de centimes], *trois bagues, une chaîne et un louis d'or »*.

Une partie de l'argent est réinvesti dans l'immobilier de la capitale au nom d'*« une nouvelle stratégie »* du GIA dans la mesure où il ne peut plus se déplacer librement dans la Mitidja. D'où l'appel du général Fodil (son nom n'est jamais cité) à *« l'extrême vigilance des citoyens dans les transactions immobilières »*.

Les textes du Groupe islamique armé font par ailleurs état des femmes prises en otage dans les villages : *« L'émir offre une femme à chacun de ses éléments, qui en fait ce qu'il veut. »*

La correspondance entre les différents groupes du GIA est à l'image de leur comptabilité : impeccablement tenue. *« L'organisation terroriste dispose d'une mini-administration où toutes les correspondances des chefs de zone sont enregistrées. Elles sont écrites en arabe et à la main. Certaines portent le logo du GIA avec l'inscription de la zone, ainsi que le cachet paraphé par "l'émir". Les documents portent également des références inscrites en chiffres indiens »*, affirme *Liberté*.

Outre les questions d'argent, la correspondance échangée porte sur les problèmes internes à l'organisation : élimination de dissidents, mise à l'écart des combattants indisciplinés, demande de matériels divers. A son supérieur, un émir réclame ainsi *« 12 bombes, une quantité de coktails Molotov et 300 mètres de fil pour explosifs afin de défoncer les portes »*.

« REFUGES POUR ÉGORGEURS »

En veine de révélations, la presse algérienne évoque enfin la petite ville d'Ouled Allel, où, jeudi 9 octobre, étaient toujours encerclés quelques dizaines de membres du GIA. Un charnier contenant au moins une vingtaine de cadavres a été mis au jour par les militaires dans la « capitale » du Groupe islamiste.

Ouled Allel serait truffée de casemates, de souterrains, de tunnels, et de cinq laboratoires *« sophistiqués »* où étaient confectionnées les bombes. Minée – ce qui explique la lenteur de la progression des forces armées –, la petite ville abritait également des villas, *« refuges luxueux pour les égorgeurs »*.

Jean-Pierre Tuquoi

L'attentat raté du Mossad continue de gêner M. Nétanyahou

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Les ennuis de Benyamin Nétanyahou à la suite de l'assassinat manqué perpétré sur son ordre en Jordanie par le Mossad sont loin d'être terminés. Tandis que la presse continue à distiller les fuites et les éditorialistes à réclamer la démission d'un premier ministre globalement jugé *« dangereux pour Israël »*, l'un des trois membres du *« comité de clarification »* mis en place, mardi 7 octobre, par le gouvernement pour faire la lumière sur le fiasco d'Amman a dû annoncer, jeudi, sa démission sur pression de la justice.

Nahoum Admouni, ancien patron du Mossad et ami personnel de M. Nétanyahou, avait bruyamment approuvé dans la presse l'opération manquée le 25 septembre à Amman. Plus grave, selon le porte-parole du ministère de la justice, M. Admouni était intervenu, avant sa nomination au comité, *« à la demande expresse du premier ministre »*. Bien que l'intéressé ait dû laisser, jeudi, sa place à un ancien patron des forces aériennes israéliennes, les commentateurs, soulignant que les deux autres membres du comité, le directeur de la compagnie aérienne El Al et le patron de la compagnie d'électricité nationale, sont *« des fonctionnaires dont la carrière dépend du pouvoir »*, n'accordent aucune confiance au mécanisme mis en place par M. Nétanyahou.

Le premier ministre avait auparavant refusé la création d'une véritable « commission d'enquête d'Etat », qui aurait eu le pouvoir de recommander, par exemple, des démissions... En attendant la réunion exceptionnelle de la Knesset convoquée, lundi, à la demande de l'opposition travailliste pour débattre de l'affaire – l'assemblée est théoriquement en congé jusqu'à la fin du mois –, le remue-ménage politique a connu un autre développement, jeudi, avec une nouvelle menace de démission émanant du ministre des affaires étrangères, David Lévy.

L'intéressé est vexé de n'avoir pas été consulté avant l'opération d'Amman. Il s'y serait, *jure-t-il*, *« opposé »*. S'il demeure *« pour l'instant »* au gouvernement, a-t-il assuré jeudi, c'est parce qu'il estime être *« encore utile »* au processus de paix. Mais trois heures après cette déclaration, on apprenait que son parti, le Guesher (4 élus sur les 66 des formations de la coalition gouvernementale), avait décidé d'envoyer un ultimatum au premier ministre, indiquant que s'il acceptait prochainement à Washington ne serait-ce qu'une *« suspension »* de la colonisation juive des territoires occupés, le Guesher se retirerait du gouvernement.

UNE LETTRE DU ROI HUSSEIN

D'autre part, une nouvelle dimension de la *« sale affaire »* d'Amman, comme on l'appelle désormais dans la presse locale, commence à se faire jour depuis la révélation, par le roi Hussein de Jordanie, d'une proposition de cessez-le-feu du Mouvement islamique de la résistance palestinienne (Hamas). *« Quarante-huit heures avant l'événement,* affirmait, mardi, le monarque hachémite, *j'ai envoyé une lettre au premier ministre lui offrant la possibilité d'examiner l'éventualité d'un dialogue entre Israël et le Hamas pour arrêter toute violence en échange d'une discussion sur tous les sujets. Ils disent maintenant que ma lettre n'a pas été reçue à temps et... ce qui est arrivé est arrivé. »*

Cette lettre, réitérant une offre faite par le Hamas il y a quatre ans et qui avait été rejetée par les travaillistes, proposait d'étudier ensemble les moyens d'établir une suspension des hostilités contre les civils de part et d'autre pendant dix ans. *« Où est passé ce message ? »*, demandent la presse et la classe politique. *« Le Mossad ne me l'a fait parvenir qu'après coup »*, assure M. Nétanyahou, sans dire comment il aurait réagi s'il l'avait reçu avant.

Une chose est sûre : la remise en selle du Hamas favorisée par le roi Hussein, qui a demandé et obtenu la libération et le retour à Gaza de son chef historique, le cheikh Ahmed Yassine, ne laisse pas d'inquiéter Yasser Arafat. Selon plusieurs des 88 élus du conseil législatif palestinien, le chef de l'OLP aurait lâché une tirade antijordanienne sans précédent, à l'occasion d'une réunion à huis clos, à Ramallah, mercredi, évoquant *« une conspiration jordano-islamiste »*. Selon M. Arafat, le roi Hussein, qui ne l'a jamais porté dans son cœur, tenterait *« de se recréer une base populaire dans les territoires palestiniens en s'appuyant sur le Hamas »*.

Patrice Claude

Le Fonds monétaire international se porte au secours de l'Indonésie

Les autorités de Djakarta jouent de malchance avec la coïncidence d'une secousse monétaire et d'une catastrophe écologique. Le plan de sauvetage vise à rétablir la confiance d'investisseurs devenus frileux

Les turbulences monétaires et boursières en Asie du Sud-Est viennent de conduire l'Indonésie, sept semaines après la Thaïlande, à faire appel à l'assistance du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Le plan de sauvetage devrait se situer dans une fourchette de 4 à 6 milliards de dollars. Confrontée à la défiance des investisseurs et à des incendies de forêts aux lourdes conséquences écologiques et financières, l'Indonésie traverse une période particulièrement difficile. Les prévisions de croissance vont devoir être révisées à la baisse. Ce ralentissement intervient dans un contexte politique sensible, marqué par de vives tensions religieuses et *ethniques alors qu'aucune perspective* d'ouverture ne se dessine vraiment : le président Suharto, âgé de soixante-seize ans, n'a toujours pas de *successeur désigné* et *pourrait être candidat, en mars 1998*, à un septième mandat présidentiel consécutif. Les mesures d'austérité en voie d'être négociées avec le FMI pourraient entraîner de nouvelles tensions sociales.

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

L'ironie est pesante. L'Indonésie s'était engagée à la mi-août, pour un demi-milliard de dollars, à *participer au plan de sauvetage de la* Thaïlande, conçu par le FMI et d'un montant global de 17,2 milliards de dollars. *Mercredi 8 octobre*, soit sept semaines plus tard, le président Suharto s'est résolu, à son tour, *à faire appel à l'assistance* du FMI et d'autres agences internationales. Il s'agirait, cependant, d'un montant plus modeste, de l'ordre de 4 à 6 milliards de dollars, car l'Indonésie s'y est pris plus tôt que la Thaïlande et son économie *est en meilleur état.*

Il reste que les Indonésiens, par les temps qui courent, n'ont guère, *de quoi se réjouir. Alors que* les fumées provoquées par les incendies leur ont donné mauvaise presse, surtout chez leurs voisins qui en ont été victimes, l'effondrement de leur monnaie et une longue sécheresse les ont contraints à réviser à la baisse leur solide croissance : le taux n'en serait plus que de 6 % en 1997 et en 1998 (contre 7,8 % en 1996). De premières pluies sont tombées mais elles ne sont pas en*core assez fortes pour prévoir une* extinction des feux avant novembre.

*Face à ces difficultés, pour l'es*sentiel d'origine humaine, les dirigeants ont été pris au dépourvu. *Les années précédentes*, même quand ils étaient plus intenses, les feux n'avaient pas eu de conséquences aussi graves. Personne n'avait davantage imaginé que le flottement du baht thaïlandais, le 2 juillet, serait suivi d'un tel effet de dominos. Depuis la mi-mai et à la suite du bouillon de la semaine dernière, la roupie indonésienne a perdu plus de 30 % *de sa valeur par* rapport au dollar. Certes, elle n'est pas la seule monnaie à subir le *contre-coup de la crise thaïlandaise* : le ringgit malaisien a chuté de plus de 20 %, le peso philippin de 26 % et *le dollar singapourien* de près de 9 %. Mais l'effondrement de la roupie l'a emporté sur celui du baht (moins de 30 %).

La volatilité des monnaies et des Bourses des économies émergentes asiatiques ne permet pas d'exclure une reprise dans les deux années à venir. Toutefois, dans le *cas de l'Indonésie*, la *dette* privée extérieure serait supérieure aux 60 milliards de dollars affichés et ses *échéances se situent désormais* dans une fourchette de 1 à 2 milliards de dollars par mois.

Les difficultés économiques et sociales ne semblent pas avoir redéfini pour le moment les règles d'un jeu politique fermement contrôlé par Suharto

La demande de dollars est donc très forte. Elle contribue à faire fuir les capitaux et réfléchir les investisseurs étrangers en dépit de la souplesse manifestée par Djakarta face à la crise, d'une gestion prudente *des réserves* en devises (20 milliards de dollars) et d'une santé que souligne un surplus prévu de 10 *milliards de dollars de* la balance commerciale en 1997.

Cet archipel de 200 millions *d'habitants avait déjà été* secoué, en 1996 et au début de 1997, par des flambées de violence, notamment à *Java, où de jeunes musul*mans avaient mis à sac des commerces chinois et d'autres symboles présumés de *la richesse* ou du pouvoir, comme des commissariats de police ou des églises chrétiennes. Dans un pays où plus de 80 % de la population se réclame d'un islam revigoré ces dernières années, les écarts crois*sants* de revenus qui ont accompagné une forte croissance économique ont créé un mécontentement. *Le président Su*harto semble d'ailleurs en avoir pris acte, le 5 octobre, en invitant les forces armées à recourir *« plutôt à la persuasion qu'à la répression »* pour maintenir la stabilité.

Outre le coût d'incendies incontrôlés, la forte sécheresse annonce un déficit céréalier et, donc, une nouvelle émigration de paysans appauvris vers des villes qui abritent déjà des contingents substantiels de chômeurs. L'inflation qui s'amorce ne devrait pas apaiser le ressentiment de ceux qui estiment, surtout depuis le début des années 90, que des fortunes se sont constituées dans les coulisses *du pouvoir.* Les petites gens seront, en effet, les premiers affectés par les inévitables mesures d'austérité au *cœur des négociations* à venir avec le FMI.

Ce dernier pourrait exiger d'autres contreparties, notamment des brèches dans des monopoles dans lesquels la famille du président a des intérêts. C'est notamment le cas du commerce du clou de girofle ou de la Timor, fabriquée par Kia en Corée du Sud et qui bé*néficie d'exemptions* privilégiées de taxes à l'importation pour avoir été décrétée *« voiture nationale »*. *La* réorganisation à *venir*, avec le concours du FMI, sera supervisée par Widjojo Nitisastro, âgé de soixante-dix ans, doyen d'une équipe qui, dans les années 70, a *mis sur pied une économie que* Sukarno avait conduite, au début de la décennie précédente, au bord de la faillite.

Les difficultés économiques et sociales ne semblent pas avoir re*défini, du moins pour le moment*, les règles d'un jeu politique fermement contrôlé par Suharto. Ce dernier, âgé de soixante-seize ans, n'a toujours pas de successeur désigné et passe pour un candidat probable, en mars 1998, à un septième *mandat présidentiel consécutif* de cinq ans. L'Assemblée consultative du peuple, qui élit le chef de l'Etat, *compte 500 personnalités* désignées par le pouvoir et 75 représentants des forces armées. Les 425 derniers membres *sont les députés* élus en mai au suffrage universel mais aux termes d'une réglementation permettant, s'il le faut, d'écarter les opposants au régime. Un redressement de la situation, s'il se réalise, redonnerait cependant une *crédibilité* à une administration qui semble en avoir besoin.

Jean-Claude Pomonti

Le climat des affaires se détériore à Hongkong

HONGKONG
correspondance

Banquiers et courtiers en tous genres l'avaient juré : les libertés publiques allaient, certes, souffrir du *retour* de Hongkong à la Chine, mais les affaires, elles, prospéreraient de plus belle, à la faveur *d'un rapprochement politique* somme toute providentiel. En réalité, les choses ne se passent peut-être *pas tout à fait comme prévu.* A peine les derniers lampions de la fête étaient-ils éteints que le tourisme s'est effondré : – 35 % en juillet par rapport au même mois de 1996, et encore – 24,4 % en août.

A l'origine de ce trou d'air touristique, la désertion des Japonais, le plus important des bataillons de visiteurs et l'un des plus dépensiers. *La rétrocession était à peine* paraphée que le nombre de visiteurs japonais a chuté de 60 % en juillet par rapport à juillet 1996, et de 50 % en août. La faiblesse du yen contre le dollar, un attentisme prudent au regard d'éventuelles crispations politiques et une certaine lassitude à l'égard d'une place devenue hors de prix expliquent *l'ampleur du phénomène.*

Ce n'est pas tout : les Chinois de Chine populaire eux-mêmes ont été nettement moins nombreux à venir, empêchés par les restrictions à l'octroi de visa appliquées depuis juin pour prévenir tout afflux incontrôlable des « cousins du continent ». Enfin, l'environnement monétaire a joué de malchance : l'effondrement des *monnaies* de Thaïlande, d'Indonésie, de Malaisie et des Philippines, amorcé *le 2 juillet, s'est soldé par une réé*valuation du dollar de Hongkong, lié au dollar américain, de quelque *35 % par rapport* à *ces pays*, alourdissant d'autant l'addition pour leurs visiteurs, qui se sont faits eux *aussi beaucoup plus* rares.

Résultat : seulement 58 % des chambres d'hôtel se sont remplies *en juillet*, et 66 % en août. Un an plus tôt, les taux d'occupation frisaient les 90 %. La compagnie aérienne Cathay Pacific a reconnu faire face actuellement aux plus faibles taux de remplissage de son histoire, et prévenu que, cette année, ses profits seraient *« les plus mauvais depuis des décennies »*. Dans cette ville d'ordinaire si vibrionnante, les innombrables magasins truffant les centres commerciaux de marbre et d'acier paraissent *aujourd'hui étonnamment* vides.

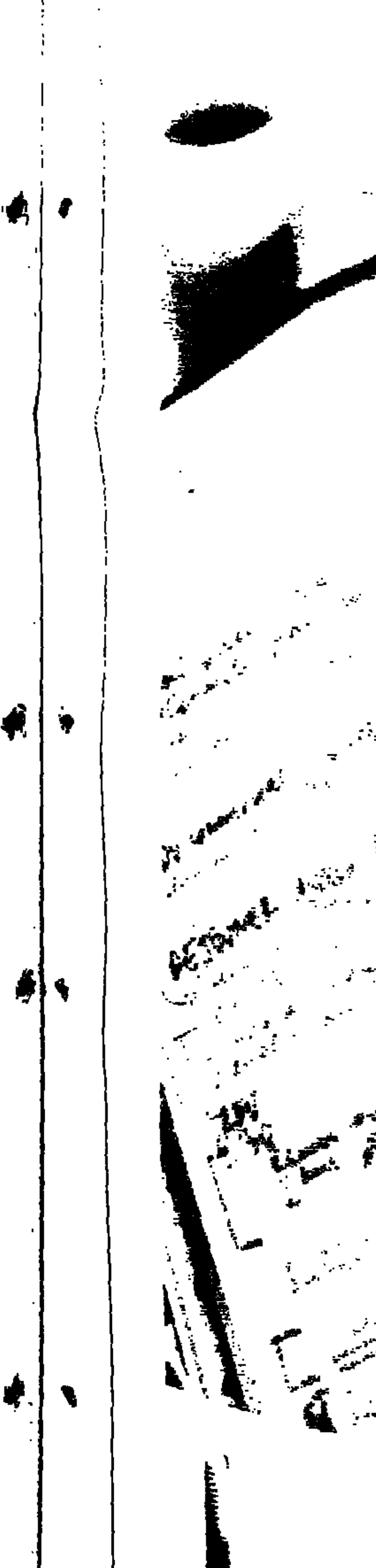
Hongkong s'est réveillé au lendemain de la rétrocession avec la « gueule de bois », et l'inquiétude actuelle gagne les milieux d'affaires : ce retournement est-il limité au tourisme, qui ne pèse que 10 % de l'activité, ou va-t-il affecter l'ensemble de l'économie ? Pour l'heure, les analystes financiers n'ont pas osé réviser à la baisse leurs prévisions de croissance, toujours maintenues à 5,5 % pour 1997. Mais ils guettent les signes avant-coureurs d'une dépression : les transactions immobilières ont chuté de 40 % depuis le mois de juin. *« Beaucoup d'appartements de luxe sont en vente et ne trouvent pas preneurs, les investisseurs s'étant retirés du marché dans l'attente d'une clarification de la politique du nouveau chef de l'exécutif »*, explique une directrice de First Pacific Davies, une grande agence immobilière du territoire.

OFFRE COMMERCIALE SATURÉE

Paradoxe : en asséchant le marché de la location, ces mises en vente massives ont fait flamber les *loyers, qui grimpent actuellement* de 20 % à 30 %. A la Bourse aussi, l'activité a marqué le pas depuis le mois de septembre : les volumes échangés ont été divisés par trois depuis début août, et les brokers font état d'un soutien des cours par les groupes *chinois.* Les *cours* de certaines *« red chips »*, ces actions chinoises cotées à Hongkong *qui, il y a trois mois*, étaient la coqueluche des investisseurs, ont baissé de moitié, entraînant avec elles quelques spéculateurs. Même dans la commercialisation des marchandises confectionnées de l'autre côté de la « frontière » – l'activité reine du territoire –, le moral en a pris un coup, une part croissante des exportations *chinoises partant directement* de Chine populaire sans transiter par Hongkong. *« Les routes du commerce sont en train de changer et les multinationales vont s'implanter directement en Chine »*, explique Marc Faber, observateur de longue date du territoire et de la Chine.

Ces questions sont d'autant plus pressantes que, pour accompagner le nouvel aéroport qui doit entrer en fonction en avril 1998, de gigantesques projets immobiliers ont été lancés. 16 000 nouvelles chambres d'hôtel vont être construites dans les trois ans à venir, augmentant de 50 % la capacité hôtelière du territoire, et d'innombrables nouveaux centres commerciaux vont voir le jour, alors que l'offre commerciale est déjà à saturation. Moins de touristes, toujours plus de magasins et de chambres d'hôtel : l'équation mène tout droit à la déflation. *« Si Hongkong maintient la parité fixe de sa monnaie avec le dollar, il entrera en déflation*, prévoit un économiste. *Cela est inévitable, car Hongkong est beaucoup trop cher par rapport à toutes les autres villes d'Asie. Sa différence de prix ne se justifie plus. »*

Valérie Brunschwig



la question "comment voulez-vous que je gère mon temps avec toutes ces préoccupations informatiques ?" a sa **solution**



Solutions Micro IBM

Faites un petit exercice. Amusez-vous à compter le nombre d'heures que vous avez passées cette semaine à aider les gens qui avaient des problèmes informatiques. C'est impressionnant, n'est-ce pas? Parce que **de meilleures machines permettent de faire de meilleures affaires,** *notre premier objectif a été de simplifier la gestion des réseaux. Grâce à la technologie Wake-on-Lan par exemple, vous pouvez mettre en marche des PC à distance depuis votre bureau. Et avec Lan Client Control Manager (LCCM), vous avez la possibilité d'installer ces PC et de les faire évoluer sans vous déplacer. Pratiquement, les PC et PC Serveurs IBM se prennent en charge eux-mêmes. En plus, les services d'assistance IBM 24h/24 et 365 jours par an sont là pour vous aider à vous concentrer sur l'essentiel : plus de rapidité, plus de rendement, et donc plus de profits. Pour savoir quelle solution IBM contribuera le mieux au succès de vos affaires, rendez-nous visite sur* **www.pc.ibm.com/micro** *ou appelez-nous au* **0 801 835 426.**

Pour une entreprise plus performante.



Il est facile d'installer un PC Serveur IBM en réseau avec Server Guide.



La technologie Wake-on-Lan des PC IBM permet aux gestionnaires de réseaux de résoudre les problèmes à distance sans quitter leur bureau.



Des solutions globales mises au point et testées avec les Options IBM : carte, disque, mémoire, etc.



Le logiciel NetFinity d'IBM contient des outils uniques pour la gestion de votre réseau.

Le logo Intel Inside et les noms Pentium et MMX sont des marques déposées de Intel Corporation. Les PC référencés dans cette annonce sont livrés avec un système d'exploitation. Les processeurs Pentium avec technologie MMX ne sont disponibles que sur certains PC IBM.

IBM

Solutions pour une petite planète

AFFAIRES L'enquête ordonnée à la direction de la protection et de la sécurité de la défense sur l'origine des informations alléguées par les auteurs du livre *L'Affaire Yann Piat* à l'appui de leurs accusations contre deux anciens ministres s'oriente vers l'hypothèse d'un « réseau ». Celui-ci aurait travaillé à recueillir et à reconstituer, pour leur donner les apparences d'un dossier cohérent, des éléments véridiques ou maquillés. ● LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, interpellé par François Léotard dans son « point de vue » publié par *Le Monde* du 8 octobre, a fait connaître, jeudi 9 octobre, par sa porte-parole, son souci du respect de *« nos libertés »* et de *« la dignité des personnes »*. ● AU *CANARD ENCHAÎNÉ*, à la rédaction duquel appartient l'un des deux auteurs du livre, la publication de l'ouvrage et les réactions qu'ils provoquent suscitent un malaise.

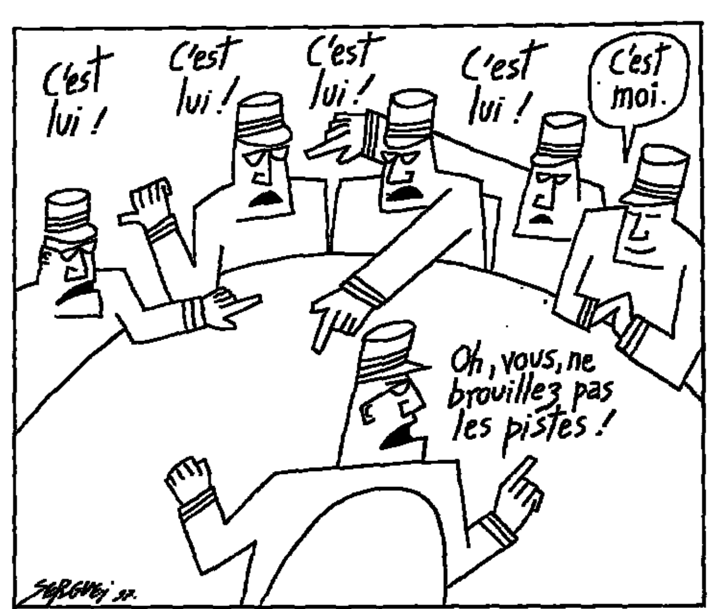
Un « réseau » aurait fabriqué des rumeurs sur le meurtre de Yann Piat

L'enquête menée au ministère de la défense s'oriente vers l'hypothèse d'une « nébuleuse » qui aurait manipulé les auteurs du livre accusant deux anciens ministres d'avoir commandité le meurtre de la députée

MINISTRE de la défense, Alain Richard, a tenu à expliquer, jeudi 9 octobre, que l'enquête ordonnée à la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) avait pour but de vérifier si, comme l'affirment les auteurs de *L'Affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir*, un militaire en activité – dont ils dissimulent le nom – pouvait détenir des preuves mettant en cause François Léotard et Jean-Claude Gaudin. *« Si ces allégations étaient vraies*, a déclaré M. Richard, *ce militaire serait lui-même coupable d'un crime ou d'un délit grave. »* Cependant, en dénonçant par avance *« les contrevérités nombreuses et immédiatement détectables »* de ce même livre, le ministre de la défense a donné le sentiment que, de son point de vue, l'enquête de la DPSD, si elle devait confondre ou disculper le militaire en question, a aussi pour but de calmer le jeu dans les armées, qui bruissent de nombreuses rumeurs incontrôlables.

A la DPSD – qui a repris des investigations entamées en 1996 après la parution des premiers articles dans *Le Canard enchaîné* et abandonnées, faute de fait probant à l'époque –, on considère que de multiples points du livre sont suffisamment travestis, voire erronés, pour rendre difficiles des vérifications détaillées. D'autant que les auteurs, comme l'a relevé M. Richard, *« ne fournissent aucune justification de leurs dires »*. Les enquêteurs considèrent même qu'ils ont tenu à brouiller leurs pistes.

On doute, en effet, chez les enquêteurs, du fait qu'une seule personne, ayant appartenu à *« des services des armées »* comme l'affirment les auteurs du livre, puisse détenir autant d'informations tous azimuts sur des faits pour lesquels, en règle générale, le travail des spécialistes de l'investigation clandestine est volontairement cloisonné dès le départ. Ce qui pourrait signifier que la source censée être à l'origine des accusations portées dans le livre en a intoxiqué les auteurs par des affabulations, ou qu'elle est elle-même manipulée par d'autres, ou encore qu'elle peut être au centre d'une nébuleuse – d'un « réseau », n'hésite-t-on pas à dire dans les armées – qui se serait acharnée à recueillir et à reconstituer, pour leur donner les apparences d'un dossier cohérent, les *éléments véridiques ou maquillés* d'un puzzle dont elle distillerait ensuite les morceaux.



INFORMER LA JUSTICE

Car ce qui intrigue les enquêteurs, par rapport à leurs investigations passées, qui avaient abouti à classer l'affaire, c'est le fait que la direction du renseignement militaire (DRM) soit montrée du doigt avec insistance par les auteurs comme ayant *constitué un dossier sur l'assassinat* de Yann Piat. Cela ne relève ni de ses missions, ni des moyens dont elle dispose. Sauf à supposer que des collaborateurs ou, plus exactement, d'anciens collaborateurs de la DRM, aient outrepassé les règles de leur métier.

La DPSD n'a pas de pouvoir d'enquête judiciaire. Elle ne peut donc pas s'adresser directement aux auteurs du livre qui, comme l'a souligné M. Richard, *« reconnaissent ne pas détenir les preuves »* des révélations dont ils se font l'écho. Son but reste d'amener le ou les militaires incriminés à parler et à montrer les documents qu'ils se seraient vantés de détenir. La *DPSD*, dans la mesure où il a été indiqué que les résultats et *« les limites éventuelles »* de son enquête seront divulgués, doit avancer, sur ce terrain-là, avec d'infinies précautions dans sa propre enquête interne. Cependant, les consignes *du ministre de la défense* sont formelles : au cas où des magistrats seraient conduits à devoir interroger des personnels militaires, toutes les instructions seront données pour que la justice soit informée sans restriction.

RUMEURS INVÉRIFIABLES

Cette volonté de tirer au clair une affaire aussi grave – soit qu'un militaire ou un groupe de militaires aient été identifiés comme le ou les détenteurs de documents authentiques ou *« fabriqués »* impliquant deux anciens ministres, soit qu'ils soient au contraire lavés de tout soupçon – tient à un autre aspect de l'enquête. Comme en d'autres circonstances où elle fut placée sur le devant de la scène, la communauté militaire est parcourue de rumeurs invérifiables. Des noms circulent, confiés aux médias sous le sceau du secret, ceux de cadres suspectés par certains de leurs pairs ou par des sources extérieures aux armées d'être à l'origine des « fuites » à la base du livre et que le ministre de la défense et la DPSD se refusent à prendre pour argent comptant.

A Toulon, notamment, les noms de quelques officiers supérieurs de marine, qui ont eu à traiter des questions de renseignement à un moment ou à un autre de leur carrière, sont avancés de sources militaires et civiles comme pouvant avoir été le « général » cité dans le livre. Ce sont ceux des mêmes cadres interrogés lors de la première enquête, en 1996, sans que la DPSD, à l'époque, soit parvenue à les confondre.

Aussi, la DPSD, outre sa mission *d'avoir à démasquer par des aveux* le ou les informateurs du livre, a été invitée à mener aussi une « enquête dans l'enquête », sur l'origine éventuelle des règlements de comptes ou de « la guerre des clans » – et pas seulement entre services – qui *semblent aujourd'hui secouer l'institution* militaire, suspectée d'entretenir en son sein soit les responsables de graves manquements à l'ordre républicain, soit des irresponsables. *D'où le besoin de rappeler* la corporation militaire à la discipline.

On ne cache pas, dans l'entourage du ministre de la défense, que M. Richard a voulu ainsi, en ordonnant une enquête qui devra *« contribuer à éclairer l'opinion »*, prévenir le sentiment d'une partie de la communauté militaire, qui s'estime victime d'un « lynchage » sans aucun discernement.

Jacques Isnard

Jacques Chirac demande une application stricte de la loi

L'ARGUMENT est arrivé à point nommé. Jeudi 9 octobre, dans la matinée, Patrick Devedjian, député RPR des Hauts-de-Seine et avocat de François Léotard, estimait qu'en qualité de *« chef des armées »* et de *« garant du climat politique »*, le président de la République devait s'exprimer sur l'affaire mettant en cause deux anciens ministres, François Léotard et Jean-Claude Gaudin dans l'assassinat, en 1994, de Yann Piat, députée du Var. *« Je pense qu'il doit être soucieux, comme garant du climat politique de notre pays, de la dérive qu'on peut connaître dans le débat politique avec de telles accusations »*, avait indiqué M. Devedjian au micro d'Europe 1, avant d'inciter M. Chirac à *« rappeler au bon sens les acteurs de la vie politique »*.

En début d'après-midi, le porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna, annonçait que le chef de l'Etat *« avait souhaité faire connaître sa position »* sur cette affaire et transmettait à l'AFP une courte déclaration présidentielle. *« Ce qui est en cause, c'est le bon fonctionnement de notre démocratie et c'est l'Etat de droit. J'en ai parlé au premier ministre »*, indiquait M. Chirac, en ajoutant : *« Je demande que chacun, à sa place, applique strictement la loi. Nul ne doit pouvoir porter atteinte impunément à nos libertés et à la dignité des personnes. »* Deux heures plus tard, en revenant de la séance des questions d'actualité au Sénat, le premier ministre, Lionel Jospin, précisait, à son tour, dans la cour de l'hôtel Matignon, qu'il avait eu un *« échange »* sur ce sujet avec M. Chirac et qu'il l'avait *« informé d'un ou deux éléments comme il est normal »*. Cet échange avait eu lieu, la veille, à l'occasion du tête-à-tête hebdomadaire entre le président de la République et le chef du gouvernement qui précède le conseil des ministres.

LE FN SE FAIT ENTENDRE

A l'Elysée, où l'on suit de très près les développements de cette affaire, la question d'une intervention présidentielle s'était certes posée bien avant les propos de M. Devedjian. Dès mardi après-midi, dans sa tribune publiée dans les colonnes du *Monde* du 8 octobre, M. Léotard en avait appelé à M. Chirac, plaçant ainsi le président et les plus hautes autorités de l'Etat en première ligne. *« Qu'attend enfin le chef de l'Etat pour restaurer le minimum de transparence nécessaire à l'exercice d'un service public qui ne peut échapper, par nature, à aucune des dérives provoquées par le secret, la confusion des fonctions, la raison d'Etat ? »*, écrivait-il.

Dès la publication du texte de M. Léotard et son prolongement dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, des contacts ont été pris entre le secrétaire général de l'Elysée, Dominique de Villepin, et le directeur de cabinet de l'ancien *ministre de la défense*, Renaud Donnedieu de Vabres, député d'Indre-et-Loire, puis, directement, entre M. Chirac et M. Léotard. Très tôt convaincu de la nécessité de s'exprimer publiquement sur cette affaire qui met en cause le fonctionnement de l'appareil d'Etat, M. Chirac n'a toutefois guère apprécié la tournure politique que prenait l'affaire, lorsque, à mots couverts, le président de l'UDF a *mis en cause les hommes et les* méthodes des réseaux gaullistes.

Dans l'opposition, on s'est efforcé d'éviter les polémiques désastreuses qui avaient éclaté, dès mercredi, entre le RPR et l'UDF. L'avocat de M. Léotard, M. Devedjian, a confirmé que le président de l'UDF *« veut encore »* conduire la campagne de l'opposition en Provence-Alpes-Côte d'Azur. *« Il m'a semblé tout à fait décidé à se battre, même si, d'une certaine manière, il a reçu un coup de couteau »*, a-t-il ajouté. *« C'est aussi à l'occasion de cette bataille* [que M. Léotard] *peut laver son honneur »*, a affirmé M. Devedjian, en jugeant *« maladroit »* Renaud Muselier, député des Bouches-du-Rhône et membre de la direction provisoire du RPR, qui avait suggéré à l'opposition de revoir sa *« stratégie »* pour les régionales. *« Ce n'est pas au moment où un homme a reçu un coup de couteau qu'on se pose la question de savoir s'il peut gagner la course »*, a-t-il déclaré.

Gilles de Robien, député de la Somme et maire (UDF-DL) d'Amiens, a dénoncé, pour sa part, vendredi 10 octobre, sur RTL, la *« véritable saloperie diffamatoire »* à *« finalité politicienne »* dont serait victime M. Léotard. L'ancien président du groupe UDF de l'Assemblée nationale a redouté que *« la justice n'aille pas assez vite pour que cette affaire soit complètement élucidée »*. De son côté, Charles Pasqua, président (RPR) du conseil général des Hauts-de-Seine, a estimé jeudi, que *« Jean-Claude Gaudin et François Léotard ont eu raison de saisir la justice »* après la parution du livre, tout en qualifiant de *« totalement aberrantes et affligeantes pour la démocratie »* les affirmations qu'il contient.

Au sein de l'opposition, on se rend surtout compte que le seul bénéficiaire de cette affaire est le Front national. Le parti d'extrême droite qui n'avait, jusqu'à présent, pas jugé nécessaire d'intervenir, a justement commencé à se faire entendre, jeudi. Bruno Mégret, délégué général du FN, a estimé, dans une déclaration à l'AFP, que la thèse avancée par les deux auteurs du livre sur l'assassinat de Yann Piat est *« tout à fait vraisemblable »* dans *« une région où l'on se suicide de cinq balles dans le corps et où la moitié des hommes politiques sont mis en examen ou inculpés »*. M. Mégret n'a pas caché tout le bénéfice que son parti, et notamment Jean-Marie Le Pen, candidat en Provence-Alpes-Côte d'Azur, espèrent tirer de cette affaire, à l'occasion des régionales de mars 1998. *« Si cela continue comme ça, les électeurs auront le choix entre le FN et les mafieux, et la classe politique française pourrait bien exploser selon le modèle italien »*, a affirmé le député européen.

Cécile Chambraud et Pascale Robert-Diard

Malaise au sein de la rédaction du « Canard enchaîné »

OFFICIELLEMENT, la rédaction du *Canard enchaîné* n'est pas ébranlée par la publication par les éditions Flammarion de *L'Affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir*, que signe l'un de ses journalistes, André Rougeot, et un *pigiste qui a collaboré occasionnellement* à l'hebdomadaire et aux *Dossiers du Canard*, Jean-Michel Verne. *« Il s'agit d'une affaire entre Flammarion, Rougeot et la justice*, explique un responsable de la rédaction qui parle sous couvert d'anonymat. *Quant à nous, ce qu'on aura à dire sera dans le journal, mercredi prochain. On ne doit des explications qu'à nos lecteurs si tant est qu'on en doive »*. Pour Claude Angeli, *rédacteur en chef*, *« en dépit des invitations pressantes des radios et des télés, on ne s'exprimera pas. Un référé a lieu le 10 octobre, on l'attend. »*

La confrontation de l'hebdomadaire avec l'ouvrage ne semble pourtant pas aussi sereine que le laissent supposer ces déclarations. La dernière édition du 8 octobre du *Canard* laissait transparaître une certaine gêne vis-à-vis de cette affaire *« délicate »*. Alors que le journal consacrait un article de « Une » à François Léotard et à l'article qu'il a signé à la première page du *Monde* daté du 8 octobre, il revenait ensuite en page intérieure sur le livre par le biais d'une critique – non signée – intitulée *« Affaire Piat : un polar assassin »*. *« Une histoire à donner le tournis. Mais qui a, au moins, le mérite du charme romanesque (...). Car Rougeot raconte son enquête – inachevée – comme un polar (...) les dialogues sont dignes d'un film noir américain »*, écrit notamment l'hebdomadaire satirique.

« IL A PÉTÉ LES BOULONS »

En réalité, l'équipe du *Canard* est *« déroutée »*, *« abasourdie »* voire *« atterrée »* par le livre. Chacun s'accorde pourtant à louer les *« qualités professionnelles et humaines »* de l'auteur. Si certains osent avancer qu'il a *« pété les boulons »* en publiant ce livre, ils affirment qu'il *« ne s'agit pas de l'accabler »*. *« On fait front avec lui »*, résume un rédacteur qui précise que dans la demi-douzaine d'articles publiés récemment sur l'affaire Piat (signés André Rougeot), ni les noms des deux anciens ministres ni des détails pouvant cerner leur identité n'ont été livrés. *« Aucune plainte, aucun procès, aucun droit de réponse n'a été demandé »*, fait remarquer un responsable, qui confie aussi qu'en dépit des rumeurs, *« il n'a jamais été question de virer Rougeot. Ce ne sont pas les méthodes du* Canard *»*.

La rédaction a découvert le livre la semaine dernière grâce aux « bonnes feuilles » publiées par un hebdomadaire. Seuls quatre à cinq rédacteurs ont reçu le livre et Michel Gaillard, PDG du *Canard enchaîné*, qui, pas plus que la rédaction en chef, n'a pu relire le livre avant sa parution, a dû insister fermement pour en obtenir un exemplaire. Plusieurs rédacteurs jugent que la dédicace du livre (*« A Claude Angeli, rédacteur en chef au* Canard enchaîné. *Au général XXX34SAXXXX »*) ainsi que la révélation de certains faits de « cuisine interne » au *Canard* – comme la perquisition du juge Thierry Rolland dans les bureaux de la rédaction de l'hebdomadaire –, constituent une *« double connerie »*.

Yves-Marie Labé

Les éditions Flammarion attendent la décision de la justice

Les éditions Flammarion, *qui* ont publié le livre controversé *L'Affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir*, n'ont fait aucun commentaire depuis le début de la polémique. Interrogé par *Le Monde* vendredi 10 octobre au matin, le directeur juridique de la société, Henri Bourget, a indiqué que la direction ne s'exprimerait pas avant que la justice ne se soit prononcée sur cette affaire. Vendredi après-midi, les deux auteurs, André Rougeot et Jean-Michel Verne, devaient comparaître en référé devant le tribunal de grande instance de Paris, à la demande du président de l'UDF, François Léotard. Les éditions Flammarion ont pour défenseur un avocat parisien, Me Jean-Yves Dupeux.



Martine Aubry est disposée à examiner les propositions des parlementaires sur l'AGED

Le PS tient à éviter le cumul des restrictions

LE GOUVERNEMENT est prêt à entendre les propositions des parlementaires socialistes qui craignent le cumul des mesures concernant l'allocation de garde pour enfants à domicile (AGED) et la mise sous conditions de ressources des allocations familiales (*Le Monde* du 10 octobre). Si les députés socialistes ne comptent pas modifier la réduction du plafond des déductions d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile, disposition contenue dans le projet de budget 1998, ils planchent sur un aménagement des dispositions du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, qui intègre la réforme de l'AGED et celle des allocations familiales. « *Il faut faire attention à l'effet cumulatif de ces mesures et éviter l'apparition d'un syndrome* poll tax », indique le président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée, Claude Bartolone.

En concertation avec Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, M. Bartolone envisage, afin d'assouplir le dispositif, de maintenir l'AGED à son niveau actuel pour les familles qui verraient leurs allocations familiales annulées par la réforme et dont les enfants ne sont pas encore d'âge scolaire. Dans l'entourage de la ministre, on tenait à préciser, vendredi matin, que Mme Aubry est disposée à examiner les propositions des députés dans le cadre du débat parlementaire. On rappelait que le projet emplois-jeunes avait été amélioré par les amendements des parlementaires.

Dès jeudi, cette évolution a été évoquée par Henri Emmanuelli, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, selon qui le gouvernement était « *en voie de modifier sérieusement le dispositif, à la demande de la commission des affaires sociales et du groupe parlementaire* ». M. Emmanuelli indiquait, toutefois, ne pas savoir si le gouvernement allait « *supprimer la mesure complètement ou la réduire dans sa portée* ». Il rappelait que, « *normalement* », l'AGED « *est faite pour garder des enfants* », mais que, « *dans la pratique, il y a des secrétaires, des jardiniers qui gardent un peu les enfants* ». Selon lui, « *il y a certaines difficultés à contrôler la finalité du dispositif, même si ce n'est pas la majorité des cas* ». Toutefois, précisait-il, « *ce n'est pas une raison suffisante pour maintenir la réduction prévue* ».

« AFFAIRE POLITICIENNE »

M. Emmanuelli ajoutait que « *ceux et celles qui ont trouvé l'argument* » selon lequel la réduction de l'AGED allait « *renvoyer les femmes à la maison ont trouvé le bon argument* ». « *Ce n'est ni l'objectif* [des socialistes] *ni dans leur culture* », a-t-il dit. Le même jour, Mme Aubry a été prise à partie par la majorité RPR-UDF du Sénat. Elle a accusé la droite de faire « *une affaire politicienne de la famille* ». La ministre a cité les chiffres de la Cour des comptes indiquant, notamment, que la réforme de l'AGED ne concerne que 30 000 personnes, dont le revenu est supérieur à 30 000 F par mois. « *Nous défendons les douze millions de famille dont certaines ont des difficultés de fins de mois* », a-t-elle affirmé.

De son côté, Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, a déclaré, jeudi, sur LCI, que « *le gouvernement s'est pris les pieds dans le tapis* », en cumulant plusieurs réformes des différentes aides à la famille. « *Je suis pour des aides, pour une politique familiale permettant aux femmes de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. Pour réduire le déficit de la branche famille, faisons une réforme de fond comme cela a été fait pour l'assurance-maladie* », a-t-elle proposé. Mme Aubry s'est déclarée, à plusieurs reprises, favorable à une remise à plat de l'ensemble du dispositif concernant la politique familiale.

Bruno Caussé et Caroline Monnot

Des candidats du Front national aux élections des chambres de commerce

LES RESPONSABLES consulaires poussent un soupir de soulagement après la clôture, le 8 octobre, du dépôt des listes de candidats aux élections destinées à renouveler partiellement les membres des 162 chambres de commerce et d'industrie (CCI). Le Front national n'a pas été en mesure de présenter une seule liste complète, ce qui a inspiré, jeudi 9 octobre, à Gérard Trémège, président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), le commentaire suivant : « *Le 17 novembre, à la clôture des élections, il n'y aura pas de président Front national dans une CCI* ».

Comme lors des précédentes élections consulaires, le CNPF et la CGPME se taillent la part du lion, soit qu'ils présentent des équipes communes (dans 121 CCI), soit qu'ils aillent aux élections sur des listes séparées (26 listes présentées par le CNPF et 9 par la CGPME). C'est sur les CCI des grandes villes que le FN semble avoir concentré son effort. A Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Bordeaux, le parti de Jean-Marie Le Pen sera présent, mais pas de façon spectaculaire. Ainsi, il n'a pu présenter que 29 noms à la CCI de Paris, alors que 64 postes sont à pourvoir, et 20 noms pour 52 sièges à renouveler pour celle de Lyon.

D'autre part, l'extrême droite se révèle faible dans des régions où son implantation est réputée bonne. Certes, le Sud-Est se confirme comme une de ses terres d'élection, mais il ne semble pas avoir été en mesure de présenter officiellement le moindre candidat dans les chambres du Nord - Pas-de-Calais ni dans celles de Normandie. A Toulon, ville conquise en 1995, la liste du FN compte seulement 5 candidats pour 24 sièges. En revanche, le parti lepéniste tente de s'implanter là où on l'attendait moins, comme le Centre.

Dernier enseignement, les candidats d'extrême droite se recrutent surtout dans le petit commerce et dans les services comme les pressings ou les bars-hôtels-restaurants, secteurs où le marasme économique et le faible niveau de formation ont fait des ravages. En revanche, l'industrie ne paraît pas être un milieu très favorable. Le FN est donc loin d'atteindre ses objectifs. En 1996, Jean-Michel Dubois, le président de la Fédération nationale entreprise moderne et libertés, membre du bureau politique du FN, laissait entendre qu'il présenterait des candidats dans presque toutes les CCI. Plus récemment, il ne parlait plus que d'une présence dans la moitié. Il n'aura finalement été en mesure de monter des listes – et encore, partielles – que pour environ 41 % des CCI.

PRÉTENDANTS « SOUS-MARINS »

Ce n'est pourtant pas l'aide du président du FN, Jean-Marie Le Pen, un ami personnel, qui lui aura manqué. Celui-ci appelait encore fin septembre, à la Fête des Bleu-blanc-rouge, les militants et sympathisants à se mobiliser pour ces élections, ainsi que pour les prud'homales du 10 décembre. M. Dubois s'est heurté à la résistance de certains secrétaires fédéraux, qui estiment qu'à disperser ses forces le FN risque de s'essouffler. Dans certains cas, le choix a donc été de placer des candidats « sous-marins » sur les autres listes.

Christiane Chombeau et Alain Faujas

La gauche et le RPR adoptent une réforme du fonctionnement des conseils régionaux

Les budgets ne pourront être rejetés que par une « motion de défiance »

Les députés ont adopté, jeudi 9 octobre, en première lecture, une modification du fonctionnement des conseils régionaux visant à éviter les blocages lors des votes budgétaires, conséquence des manœuvres des minorités FN. Le débat a abordé les *questions de la décentralisation, du cumul des mandats* et du mode de scrutin régional. Ce fut l'occasion de mesurer les désaccords entre les « jacobins » du RPR et les « féodaux » de l'UDF.

LES DÉPUTÉS ont adopté, jeudi 9 octobre, en première lecture, une proposition de loi réformant le fonctionnement des régions et permettant d'éviter le blocage des budgets, faute de majorités stables capables d'empêcher les manœuvres des minorités, notamment Front national. Au terme d'un long débat, parfois enjoué, mais souvent passionné, les députés PS, PC et RPR ont voté pour. L'UDF, partisan d'une modification du mode de scrutin, s'est opposée à un « *bricolage* » de « *circonstance* ».

Selon le texte, si un projet de budget n'est pas voté dans les délais, le président de l'assemblée régionale devra en établir un nouveau et le présenter au bureau du conseil régional, qui pourra y apporter des modifications. Le nouveau projet de budget sera alors considéré comme adopté dans un délai de douze jours, sauf si une « motion de défiance » accompagnée d'une déclaration politique et d'un nouveau projet de budget est votée par la majorité absolue de l'assemblée régionale. Le texte prévoit également que les candidats à la présidence d'un conseil régional devront adresser, avant chaque tour, au doyen d'âge une déclaration écrite présentant les orientations de leur action pour la durée de leur mandat et la liste des futurs membres de son bureau (*Le Monde* du 10 octobre).

Président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault a clairement indiqué qu'il attendait « *des formations républicaines qui récusent l'idéologie du FN* » qu'elles mettent, grâce à ce nouveau dispositif, « *en conformité leurs paroles et leurs actes* ». Alors que plusieurs orateurs évoquaient le changement de mode de scrutin régional, que le gouvernement a refusé de modifier avant le renouvellement de mars 1998, les porte-parole communiste et Verts ont rappelé leur attachement à la proportionnelle. « *Pas plus qu'on ne peut reprocher à un thermomètre la température qu'il fait, on ne peut reprocher à un mode de scrutin une situation politique* », a déclaré Jacques Brunhes (PC, Hauts-de-Seine). Malgré le profit qu'en tire l'extrême droite, Guy Hascoët (RCV, Nord) juge que la proportionnelle est « *le meilleur rempart de la démocratie* », car « *c'est toujours dans un système majoritaire que ceux qui atteignent 39 % peuvent devenir 50 % puis 100 %* ».

La discussion a donné lieu à de vifs échanges entre partisans et opposants à la décentralisation, UDF d'un côté, RPR de l'autre. Jean-Louis Masson (RPR, Moselle) a ainsi déclenché la colère du président de la région Languedoc-Rousillon, Jacques Blanc (UDF, Lozère). M. Masson s'en étant pris aux « *féodaux locaux, en particulier les présidents de conseils régionaux sortants* », M. Blanc s'est écrié : « *Arrêtons cette démagogie ! Ils sont élus !* » M. Masson : « *Le lobby des présidents sortants pourrait carrément monter un syndicat pour leur réélection !* [rires sur les bancs socialistes] *Le but d'un scrutin n'est pas de faciliter leur réélection indéfinie...* » Pierre Mazeaud : « *...A vie !* » M. Blanc : « *La passion antirégionale ne doit pas nous laisser émettre des jugements indignes à l'égard des présidents de région* (...). *On ne peut qualifier de féodaux les présidents de région !* » MM. Mazeaud et Masson : « *Si !* » M. Blanc : « *Ils sont élus démocratiquement. Seuls les jacobins enfermés dans leur système peuvent tenir de tels propos !* » M. Masson : « *Il ne faut pas confondre la région avec l'intérêt des présidents sortants.* » M. Blanc : « *C'est une insulte !* » M. Mazeaud : « *La cause de tout, c'est le cumul ! Jospin, une loi !* »

Puis M. Blanc a proposé, par un amendement, de « *faire élire les présidents des assemblées régionales au suffrage universel* ». M. Mazeaud : « *Et voilà ! Pourquoi pas un chef des armées régional ! Ce serait l'éclatement du pays !* » Louis Mexandeau (PS, Calvados) faisant remarquer à M. Mazeaud qu'il a été, en dépit de son opposition au cumul des mandats, candidat aux municipales, s'est attiré cette réplique : « *Taisez-vous ! Ne confondez pas la morale et la loi. La loi est générale dans son application, monsieur Mexandeau. Allez donc en capacité en droit, on vous l'apprendra !* » Professeur toujours.

Fabien Roland-Lévy

M. Jospin attend des partenaires sociaux « un signe fort » sur l'emploi

Le premier ministre devait indiquer la position du gouvernement sur la réduction du temps de travail à l'issue de la conférence nationale dont il a souligné qu'elle devait se dérouler dans une atmosphère d'« écoute », de « dialogue » et de « respect de l'autre »

La conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail s'est ouverte, vendredi matin 10 octobre, à l'hôtel Matignon, sous la présidence du premier ministre. Entouré de Martine Aubry, ministre de l'emploi, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, et Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget, Lionel Jospin a proposé, dans un propos liminaire, une *« méthode »* de travail aux partenaires sociaux dont il attend un *« signe fort »* sur l'emploi et auxquels il devait dévoiler, en fin de journée, la position du gouvernement sur la réduction du temps de travail. Le débat porte sur l'établissement d'une loi-cadre, à laquelle s'oppose le patronat, fixant les modalités du passage aux 35 heures. A leur arrivée à Matignon, les dirigeant syndicaux ont souligné l'importance de cette conférence jugée *« décisive »* par Nicole Notat (CFDT). Pour Louis Viannet (CGT), elle doit s'achever sur des *« mesures concrètes et positives »*. Marc Blondel (FO) s'est dit convaincu de pouvoir *« influencer »* le patronat.

« UNE LOI-CADRE ramenant la durée légale du travail à trente-cinq heures avant la fin de la législature, limitant les recours abusifs aux heures supplémentaires et favorisant le temps partiel choisi sera présentée à l'issue de cette conférence. C'est sur cette base que des négociations seront ensuite conduites branche par branche et dans les entreprises. » En s'asseyant, vendredi 10 octobre, au matin, autour de la table en fer à cheval dressée dans la salle du Conseil, à l'hôtel Matignon, pour participer à la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, les partenaires sociaux devaient avoir encore dans l'oreille ces mots du premier ministre tenus le 19 juin, à l'occasion de sa déclaration de politique générale devant les députés.

Encadré par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, et Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, accompagné de Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget, Lionel Jospin devait bien se douter que certains de ses interlocuteurs ne les avaient pas oubliés. L'eau ayant coulé sous les ponts depuis quatre mois, le chef du gouvernement s'est donc gardé de prononcer l'expression tabou – loi-cadre – dans son propos introductif à la conférence. Pas plus que celle de date-butoir.

Il s'agissait pour M. Jospin de ne pas braquer le CNPF, au risque d'écourter fâcheusement la rencontre, tout en restant ferme sur les principes, car il s'est fixé une *« exigence de respect, à commencer par celui de la parole donnée »*, comme il le rappelait, toujours devant les députés, le 19 juin, en assurant que *« les engagements pris devant le peuple français durant la campagne seront honorés »*. Celui de la réduction du temps de travail de trente-neuf à trente-cinq heures, *« sans diminution de salaire »*, était l'un de ceux figurant dans la plate-forme électorale du Parti socialiste présentée le 2 mai.

Dans son discours liminaire d'une petite demi-heure concentré sur quatorze pages, M. Jospin, fidèle à son habitude, a fixé le cadre de la *« méthode »* de travail qu'il souhaitait voir appliquer, dans la journée, par les partenaires sociaux. Successivement, ces derniers devaient aborder, dans la matinée, la question de l'emploi des jeunes – le projet de loi de Mme Aubry sur les 350 000 emplois créés dans les secteurs public, para-public et associatif sera adopté définitivement le 13 octobre par les députés, – pour lequel le premier ministre attend que les entreprises se mobilisent, celle de l'ARPE (allocation de remplacement pour l'emploi), puis celle des aides apportées aux PMI-PME. L'après-midi devait être plus spécialement consacré au problème de la réduction du temps de travail.

« CHANTAGE »

Leur rappelant que « l'emploi est la préoccupation numéro un des Français », qui, selon lui, ont *« les yeux tournés vers cette négociation »*, le premier ministre a souligné que cet *« événement important »* devait se dérouler dans une atmosphère d'*« écoute »*, de *« dialogue »* et de *« respect de l'autre »*. Trois qualificatifs destinés peut-être plus particulièrement à la délégation patronale, dans laquelle siège Didier Pineau-Valencienne, qui avait menacé de boycotter cette conférence si on y parlait de mesures contraignantes. Plusieurs membres du gouvernement avaient implicitement dénoncé ce *« chantage »*. Cette attitude avait d'autant moins de raison d'être, d'après M. Jospin que cette rencontre a été *« préparée sérieusement »*.

Loin de la démarche très volontariste, voire dirigiste, adoptée par les socialistes en décembre 1996, qui consistait seulement à faire une *« consultation »* des partenaires sociaux avant l'entrée en vigueur d'une loi, approche qui n'est appréciée ni par les chefs d'entreprise ni par certaines centrales syndicales, le premier ministre a souligné que *« l'enjeu de la conférence »* est, à la fois, de *« réduire le chômage »*, de *« tout faire pour l'emploi »* et de *« rendre l'espoir »*. Dans sa déclaration de politique générale, déjà, il avait assuré que *« la priorité est de créer des emplois, beaucoup d'emplois »*, car *« c'est la raison d'être de toute l'action gouvernementale »*. M. Jospin avait alors souligné que *« l'emploi doit surtout bénéficier aux jeunes »*.

Face aux organisations de salariés (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) et patronales (CNPF, CGPME), artisanale (UPA), libérale (UNAPL) et agricole (FNSEA) – la Confédération paysanne, non invitée, déplore que le *« corporatisme productiviste »* ait été privilégié, – M. Jospin a souligné que son action vise à ne pas casser la croissance au moment où la confiance semble revenir, mais que le gouvernement a un *« rôle d'impulsion »* à tenir.

Sachant qu'il est attendu sur la réduction du temps de travail, le premier ministre, conscient du *scepticisme qui règne* dans l'opinion publique, a noté que celle-ci attend *« un signe fort »*. En fin de journée, M. Jospin devait donner la position du gouvernement sur cette question, mais une idée avancée dans son propos du matin lève le voile. En substance, a dit M. Jospin, il n'y a pas une solution universelle pour créer des emplois, mais celle de la réduction du temps de travail n'a pas encore été utilisée.

Olivier Biffaud

Le lexique du dialogue social

Annualisation : Le temps de travail n'est plus calculé sur la semaine mais sur l'année. Cette annualisation est déjà en vigueur dans de nombreux secteurs *(voir flexibilité)*.

ARPE : L'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE) a permis, depuis sa mise en place, fin 1995, 70 000 embauches. Les personnes nées en 1937, 1938 et 1939 et ayant totalisé 160 trimestres de cotisation retraite peuvent en bénéficier. Plusieurs syndicats souhaitent l'élargissement de cette allocation aux salariés ayant commencé à travailler à 14 ou 15 ans.

Chômage : Le nombre de demandeurs d'emploi s'élevait, en août, à 3 132 6000. En incluant les personnes inscrites à l'ANPE ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois, le chômage frappe 3 537 500 personnes.

Compte épargne-temps : Les dépassements d'horaires ne sont pas comptabilisés en heures supplémentaires mais sont placés sur un compte dans lequel le salarié peut puiser pour des périodes de repos ou de formation quand les charges de l'entreprise le permettent.

Croissance : Si, pour les experts, une reprise économique s'amorce, gouvernement et partenaires sociaux jugent qu'elle ne suffira pas à réduire le chômage.

Convention collective : Une convention collective régit les relations du travail au sein d'une branche ou d'une partie de branche. Négociée par les partenaires sociaux, pour une durée indéterminée, elle peut être dénoncée par une des parties. Une convention collective peut être étendue par décision gouvernementale à l'ensemble des salariés de la branche.

Heures supplémentaires : Les 200 à 400 millions d'heures supplémentaires par an représentent l'équivalent de 110 000 à 230 000 emplois à temps plein.

Flexibilité : L'adaptation des effectifs et des horaires selon les besoins de l'entreprise *(voir annualisation)* a pour conséquence l'assouplissement des contraintes du code du travail.

Loi-cadre : Elle fixerait la nouvelle durée légale hebdomadaire et, peut-être, une date-butoir à son application.

Loi-balai : Elle serait promulguée après que les 35 heures auront fait l'objet d'accords dans les entreprises ou les branches.

Un siècle et demi de réduction du temps de travail

NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES PAR SEMAINE

84 h	70 h	60 h	48 h	40 h	40 h	39 h
1848	1900	1906	1919	1936	1968	1982
Maximum de 12 heures par jour pour les ouvriers	Industrie : journée de 10 heures	Instauration d'un jour de repos hebdomadaire	Loi sur la journée de 8 heures	Front populaire : instauration de deux semaines de congés payés	Accord de Grenelle : 40 h effectives dans la plupart des secteurs	5e semaine de congés payés

1956 : 3e semaine de congés 1965 : 4e semaine de congés

Loi Robien : Adoptée le 11 juin 1996, la loi prévoit des allégements de charges pour les entreprises qui réduisent le temps de travail de 10 % ou de 15 % pour embaucher ou pour limiter les suppressions d'emplois.

Réduction du temps de travail ou RTT : Depuis le 15 janvier 1982, la durée légale hebdomadaire de travail est fixée à 39 heures. Selon l'Insee, les salariés à temps complet travaillent en moyenne 41 heures.

Salaires : le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est la rémunération en dessous de laquelle un travailleur ne peut être légalement payé. Mensuellement, le SMIC se monte à 6 663,67 francs brut.

Temps partiel : Plus de 3,7 millions de personnes travaillent à temps partiel (16,6 % des actifs). Les charges patronales bénéficient de 30 % d'abattements.

Travail précaire : Emplois dont les titulaires ne bénéficient pas de garanties en matière de stabilité : contrat à durée déterminée, intérim, contrat emploi-solidarité, contrat-formation, temps partiel contraint...

B. C.

Le chef d'état-major de l'armée de terre adresse des remontrances aux députés

LE GÉNÉRAL Philippe Mercier, chef d'état-major de l'armée de terre, a estimé qu'il était de son devoir de faire part, mardi 7 octobre, à la commission de la défense de l'Assemblée nationale, de *« la très vive inquiétude »* et de *« la grande désillusion »* enregistrées dans les rangs après les décisions budgétaires pour 1997 et 1998 et les modifications apportées par le Parlement au projet de réforme du service national, en cours d'examen.

A propos des restrictions financières, le général Mercier a considéré que *« les cadres de l'armée de terre sont des citoyens responsables, à même de comprendre les difficultés du pays »*, mais que *« pour eux, la loi de programmation militaire* [de 1996] *traduisait déjà cet effort »*, et que *« la désillusion est grande, dans les rangs, après les amputations budgétaires subies en 1997 et après les ajustements prévus dans le projet de budget 1998 »*. Selon le chef d'état-major, *« la globalité et la cohérence du projet de réforme d'ensemble sont menacées »*, car *« il est difficile de penser que la défense retrouvera en 1999 un niveau de ressources proche de celui fixé par la loi de programmation »*. Pour lui, l'année 1999 sera l'année du choix. *« Cela passera ou cela cassera »*, a lancé le général aux membres de la commission.

René Galy-Dejean (RPR, Paris) a indiqué qu'il entendait pour la première fois, à la commission de la défense, *« une déclaration d'une telle gravité »*. *« Il ne sera pas possible dans plusieurs années*, a-t-il dit, *de faire reproche à un chef d'état-major de l'armée de terre de ne pas avoir prévenu la représentation nationale de la situation dans les armées. »* De son côté, Robert Poujade (RPR, Côte-d'Or) s'est félicité de *« la franchise des propos du général Mercier »*. Il a évoqué *« la liberté du soldat qui sait mal cacher la vérité »*, pour conclure que la professionnalisation des armées implique *« un effort budgétaire maintenu, voire soutenu »*.

Concernant la réforme du service national, qui est au stade de la commission mixte paritaire (Assemblée-Sénat), le chef d'état-major s'en est pris à un amendement adopté par les députés sur la proposition de Paul Quilès (PS), président de la commission de la défense. Cet amendement a été partiellement modifié par le gouvernement et par les sénateurs, mais, en son principe, il pose que les détenteurs d'un contrat de travail, sous certaines conditions, pourront bénéficier d'un report d'incorporation qui leur permettrait, en jouant du calendrier, d'échapper au service avant qu'il ne prenne fin, en 2002.

« LA LIMITE DU POSSIBLE »

Après avoir relevé que l'inquiétude des jeunes face au problème de l'emploi est *« compréhensible »*, le général Mercier a déclaré que le débat, de son point de vue, n'a pas suffisamment mesuré les conséquences d'une telle initiative parlementaire sur les armées. L'armée de terre, par exemple, subira un déficit de 16 000 postes durant la période transitoire entre la fin de la conscription et la montée en puissance de la professionnalisation, ce qui se traduira par la mise en sommeil d'unités et une diminution des capacités opérationnelles. *« Les transformations à opérer dans l'armée de terre*, a expliqué son chef d'état-major, *sont déjà, par leur nombre, par leur intensité et par leur simultanéité, à la limite du possible. »*

« Je regrette, a-t-il fait remarquer, *que la commission de la défense ne se soit pas, au préalable, entourée de l'avis des chefs d'état-major avant sa décision. »* Cette adresse à la représentation nationale n'a pas été du goût de plusieurs députés. Guy-Michel Chauveau (PS, Sarthe) s'est dit *« surpris »* de cette appréciation sur les travaux de la commission. M. Quilès a rappelé que la commission avait entendu des experts et des contre-experts. *« Les députés*, s'est-il écrié, *sont à l'écoute de leurs concitoyens et ils estiment de leur devoir de se préoccuper de la situation de l'emploi, sans pour autant négliger la défense de la nation. »*

Jacques Isnard

M. Hue exclut « une crise à l'italienne en France » et renouvelle sa solidarité à M. Jospin

La direction du PCF reconnaît un « débat » interne

Le secrétaire national à l'organisation du PCF, Jean-Paul Magnon, a reconnu, vendredi 10 octobre, l'existence d'un *« débat »* au sein du parti sur le *« positionnement vis-à-vis du gouvernement »*, la *« réflexion sur les dossiers actuels »* et la stratégie adoptée pour les élections régionales. Les réticences, *« loin d'exprimer une crise de confiance, marquent au contraire un nouveau progrès dans la culture de débat »*.

VOILÀ UNE DÉMISSION qui ne tombe pas très bien. A la veille de la conférence sur l'emploi et d'un comité national consacré, les 10 et 11 octobre, au *« travail des directions »*, le Parti communiste français doit commenter la « crise » italienne, provoquée, il y a quelques jours, par le Parti de la refondation communiste (PRC), refusant de voter un budget de rigueur maastrichtien défavorable aux *« travailleurs et aux retraités »*. Dès jeudi 9 octobre, le député Francis Wurtz expliquait, au nom du PCF, qu'*« il n'y a pas de crise à l'italienne en France »*, ajoutant : *« Dieu merci, je n'imagine pas qu'elle se produise »*. Robert Hue, lui, prenait son téléphone pour donner des assurances identiques à François Hollande, le premier secrétaire délégué du Parti socialiste.

La direction redoute sans doute que les refondateurs, amis de Fausto Bertinotti, mais aussi les conservateurs prennent exemple sur ce coup de force du PRC (l'ancienne aile conservatrice du PCI, qui a éclaté en 1991 et avait choisi un soutien sans participation à la coalition de l'Olivier) pour montrer qu'on peut défendre ses électeurs et résister au centre-gauche. La direction choisissait donc d'insister, jeudi soir, sur le *« risque qu'il y a à vouloir faire passer à toute force un pays comme l'Italie dans des critères de convergence inadaptés à son économie »*. Et sur l'avantage qu'offre une participation au gouvernement pour *« infléchir »*, de l'intérieur, ses choix.

Le secrétaire national du PCF ne *« souhaite pas de crise »*, ni sur l'Europe, ni sur les salaires et le temps de travail. Trois jours avant la conférence sur l'emploi, M. Hue avait insisté, lors d'une conférence de presse impromptue, sur la nécessité de *« réorienter la construction européenne »*, en s'appuyant sur la déclaration commune PCF-PS, et de *« lutter contre le comportement acharné du patronat et des marchés financiers »*. Pour les communistes, le mauvais tour que prend l'Europe depuis Amsterdam est responsable du manque d'audace. Une manière, sans doute, d'excuser par avance le gouvernement d'une éventuelle temporisation sur les 35 heures, sans donner l'impression de se déjuger. Et, en reprenant l'initiative sur l'Europe, de flatter sa base.

La gestion de la participation communiste au gouvernement fait en effet l'objet de critiques de la part de nombreux militants et aussi de certains cadres du PCF. La remise au pas de Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme, ancien sénateur de Nord, proche d'Alain Bocquet, qui avait exprimé, le 3 octobre, son désaccord avec l'augmentation de la CSG et le plafonnement des allocations familiales, a voulu sonner comme un avertissement. Au début de l'été, M. Hue avait aussi signifié à Jean-Claude Gayssot que les rencontres entre ministres devaient se dérouler en sa compagnie, place du Colonel-Fabien.

« Nous expérimentons une ligne de conduite originale », a plaidé Jean-Paul Magnon, secrétaire à l'organisation, dans son rapport, vendredi matin, tout en reconnaissant l'existence d'un *« débat »* dans le parti, *« que ce soit sur notre positionnement vis-à-vis des mesures prises par le gouvernement, sur l'approfondissement de notre réflexion sur les dossiers actuels, ou encore sur la meilleure manière de se rassembler à gauche pour battre la droite et l'extrême droite aux élections régionales »*. Une manière, tout en récusant toute *« crise de confiance »*, de prendre acte des critiques exprimées par les uns ou les autres sur le suivisme de la direction face au PS et son obstination, lors d'un scrutin à la proportionnelle, à poursuivre des listes d'union à gauche.

Ariane Chemin

Deux candidats communistes à Gardanne

Démissionnaire de son mandat de conseiller général, le député des Bouches-du-Rhône et maire communiste de Gardanne, Roger Meï, provoque une cantonale partielle, les 12 et 19 novembre, pour les communes de Gardanne, Mimet, Simiane et Bouc-Bel-Air. Communiste « d'ouverture », M. Meï soutient la candidature de Michel Ré, son attaché parlementaire. Mais un autre communiste, militant très connu, s'est aussi lancé dans la bataille : Francis Dominati, secrétaire de la section de Gardanne de 1976 à sa démission, en décembre 1996.

Dans son document de campagne, ce membre de la commission économique fédérale se propose *« de poursuivre l'action de Roger Meï »*, mais *« refuse les pratiques politiciennes et les parachutages »*. Ce qu'il traduit de vive voix ainsi : *« On ne peut pas dire qu'on est pour la mutation du parti et continuer comme avant en imposant un dauphin aux électeurs. »* Le candidat du Front national, Damien Bariller, a choisi de mener campagne *« sur la trahison du PCF, qui soutient de fait Maastricht, la privatisation de France Télécom et la mondialisation, responsable à terme de la fermeture de la mine de Gardanne »*.

La Gauche socialiste adoucit le ton de ses critiques sur le gouvernement

LA MOTION du courant animé par Jean-Luc Mélenchon, Julien Dray et Marie-Noëlle Lienemann envoyée aux militants du Parti socialiste pour le vote en vue du congrès de Brest, du 21 au 23 novembre, confirme des désaccords de fond avec la politique du gouvernement, mais en atténue sensiblement l'expression. *« La gauche doit réussir »*, affirme d'emblée ce texte, intitulé *Pour une autre cohérence*, alors que la contribution déposée en septembre s'abstenait de se placer dans la perspective d'une réussite d'un gouvernement. Celui-ci était présenté comme condamné à l'*« impasse »* à force d'accumuler les *« reculades »*, depuis l'adoption du pacte de stabilité à Amsterdam jusqu'à la non-abrogation des lois Pasqua-Debré, en passant par la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde ou l'ouverture du capital de France Télécom.

« DIFFÉRER, C'EST S'ENLISER »

Dans la motion, les « reculades » ont disparu. La Gauche socialiste décerne même des *« satisfecits »* sur le plan emplois-jeunes, la majoration de l'allocation de rentrée scolaire ou les ouvertures de classes supplémentaires. Se refusant à présenter *« un programme complet »*, elle reconnaît que ses *« divergences ne concernent pas tous les sujets »*. Pour autant, elle ne renie pas ses désaccords avec M. Jospin, en estimant que, avec le pacte de stabilité, le refus des trente-cinq heures payées trente-neuf, Vilvorde, la non-abrogation des lois Pasqua-Debré et du plan Juppé sur la Sécurité sociale, ou même les propos de Claude Allègre *« surfant sur le populisme contre les enseignants »*, les socialistes ne créent pas *« le rapport de force dont un gouvernement de gauche a besoin pour affronter efficacement les exigences de la mondialisation libérale »*.

Pour la Gauche socialiste, la priorité est d'*« en finir d'urgence avec le chômage de masse »*. Elle concède à M. Jospin qu'il a droit à la durée, mais celle-ci *« doit être mise au service de changements de cap radicaux, qu'il faut opérer dès maintenant »*. *« Différer, c'est s'enliser »*, affirme-t-elle, en assurant que *« la réussite d'un gouvernement de gauche réside dans sa capacité à imposer un nouveau compromis social au patronat et au capital financier »*. Posant le diagnostic d'une *« crise profonde »*, elle interpelle M. Jospin : *« Pense-t-on l'apaiser par des concessions ou doit-on assumer la confrontation ? Là est l'alternative, là est notre divergence. »*

La Gauche socialiste refuse de faire du congrès du PS *« une formalité statutaire »* ou *« une grand-messe unanimiste »*, et, rappelant que la victoire de juin a été *« fragile »*, elle avertit : *« Il y a urgence, parce que si nous échouons l'extrême droite se tient prête. »* Pour les amis de MM. Dray et Mélenchon, la gauche doit choisir entre *« l'accompagnement social de la mondialisation libérale ou l'action pour inverser la tendance »*. Optant clairement pour le second terme de l'alternative, elle reprend, en dix chapitres, ses propositions sur les trente-cinq heures *« tout de suite, sans perte de salaire »*, l'Europe – où, comme en France, il s'agit de *« rompre avec le libéralisme »*, – la fin des privatisations *« à tout va »*, la défense du *« modèle républicain »* ou encore *« la révolution fiscale »*.

En polissant son expression sans masquer ses divergences, la Gauche socialiste tente de déjouer la concurrence de la motion d'héritiers de Jean Poperen, Marie-Thérèse Mutin et Alain Vidalies, qui cherchent à attirer sur l'aile gauche les militants critiques refusant de choisir entre Jean-Luc Mélenchon et François Hollande, premier secrétaire délégué, dont la motion *Réussir ensemble* rassemble la majorité des courants du PS.

Les « mutinistes » soulignent d'emblée, dans leur texte *Réussir à gauche*, que *« tous les socialistes veulent la réussite du gouvernement de Lionel Jospin »*, mais que le PS doit aider à créer un *« rapport de forces »* favorable aux salariés. L'objectif de cette *« stratégie de confrontation sociale »* est de *« parvenir à un nouveau contrat social, républicain et laïque, en France et en Europe »*. Défendant, en outre, l'idée d'une *« République militante »*, Mme Mutin et M. Vidalies estiment que, dans la lutte contre l'extrême droite, il ne faut pas exclure *« a priori la question d'une éventuelle dissolution »* du Front national.

Michel Noblecourt

La baisse de popularité de Lionel Jospin se confirme

TOUT EN RESTANT nettement positive, la cote de popularité du premier ministre, Lionel Jospin, enregistre, en un mois, une baisse de quatre points, avec 54 % de bonnes opinions, contre 34 % de mauvaises, selon un sondage réalisé par Ipsos, les 3 et 4 octobre auprès d'un échantillon national de 960 personnes et publié par *Le Point* (daté 10 octobre). De son côté, le président de la République recueille 48 % de jugements favorables (+ 2 points), contre 39 % de jugements défavorables (– 5 points). Deux autres sondages indiquent (*Le Monde* du 10 octobre) un recul des opinions favorables au premier ministre.

DÉPÊCHES

■ **CNIP : le Centre national des indépendants et paysans affirme** avoir exclu Luc Poussel, président départemental des Bouches-du-Rhône, début 1997, et conteste donc l'investiture que ce dernier a accordée à Damien Bariller, candidat du Front national à l'élection cantonale partielle de Gardanne, dimanche 12 octobre. Le nouveau représentant départemental du CNIP est Michel Leroy, conseiller municipal de Fos-sur-Mer. M. Poussel déclare ne pas avoir été personnellement informé de cette exclusion.

■ **EMPLOIS-JEUNES : l'Assemblée nationale devrait adopter définitivement**, lundi 13 octobre, le projet de loi sur l'emploi des jeunes, qui a été rejeté sans examen, jeudi, par les sénateurs. Lors de la discussion en nouvelle lecture, la majorité sénatoriale (RPR-UDF) a voté une question préalable, motion de procédure qui consiste à refuser de discuter les articles du texte. Le PS et le PCF se sont prononcés contre.

■ **MESURES FISCALES : l'Assemblée nationale a adopté** en nouvelle lecture, jeudi 9 octobre, le projet de loi portant mesures urgentes *à caractère fiscal et financier*, en *rétablissant les dispositions fiscales* qu'avait supprimées le Sénat. Les députés PS, PCF et RCV ont approuvé le projet, les groupes RPR et UDF ont voté contre. Le gouvernement a profité de ce nouvel examen du texte pour faire adopter un amendement repoussant au 1er mars 1999 les élections des conseils consultatifs et des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne *(lire page 22)*.

■ **SÉCURITÉ SOCIALE : la CSG sera majorée de 4,1 % en 1998 pour les exploitants agricoles** comme pour les autres catégories sociales, mais les exploitants les plus modestes bénéficieront d'un allègement significatif des prélèvements maladie, représentant un gain de pouvoir d'achat de 5 %, a annoncé Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture. Pour les retraités agricoles les plus défavorisés, les cotisations maladie seront supprimées.

هكذا من الأصل

ÉDUCATION Le ministre de l'éducation nationale s'apprête à présenter, le 14 octobre, au Conseil national de la fonction publique, une réforme des procédures de recrutement des professeurs et maîtres de conférences à l'université. ● ADOPTÉE en comité technique paritaire le 25 septembre, cette modification, la treizième depuis 1984, marque un retour au dispositif mis en place par Lionel Jospin en 1991, et modifié par François Fillon en 1994. ● CETTE RÉFORME devrait accélérer la procédure actuelle, qui s'étale sur dix mois. Elle vise aussi à réduire le nombre élevé de postes non pourvus. ● LE PROJET prévoit également de réduire l'importance de l'agrégation externe en droit, économie et gestion. Cette disposition est vigoureusement combattue par les enseignants de ces disciplines, qui y voient une menace pour la qualité des recrutements.

Claude Allègre propose une réforme du recrutement des universitaires

Le ministre de l'éducation nationale présentera, mardi 14 octobre, la treizième modification de ces procédures depuis 1984. Approuvée quasi unanimement par les syndicats, le 25 septembre, elle marque un retour au dispositif mis en place par Lionel Jospin en 1991

LA TREIZIÈME réforme sera-t-elle la bonne ? Depuis 1984, les procédures de recrutement des enseignants de l'enseignement supérieur n'ont cessé d'être modifiées au gré des changements de gouvernement et des alternances politiques. Le nouveau ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, n'échappe pas à la règle. Jeudi 25 septembre, il a soumis un nouveau projet de décret aux organisations syndicales, réunies en comité technique paritaire, avant de le présenter, le 14 octobre, devant le conseil supérieur de la fonction publique.

Cette fois pourtant, il ne s'agit pas d'un profond bouleversement puisque M. Allègre se propose de revenir, à quelques nuances près, à la procédure instaurée par Lionel Jospin et par lui-même au début des années 90, avant qu'elle ne soit remise en question, en 1994, par François Fillon. Pour l'actuel ministre de l'éducation, ce retour à la situation antérieure se suffit à lui-même. *« La droite avait supprimé le système que nous avions mis en place. Nous le rétablissons. C'est simple »*, nous a-t-il déclaré en ajoutant néanmoins : *« La procédure actuelle, trop lente, ne nous permet pas de procéder à des recrutements dans de bonnes conditions. »*

« MALTHUSIANISME »

Pour créer, comme il le souhaite, 3 000 emplois d'enseignants supplémentaires en 1998 (600 de professeurs, 1 200 de maîtres de conférence et 1 200 de professeurs agrégés du second degré), Claude Allègre a engagé, sans tarder, la modification d'une procédure complexe, coûteuse, étalée entre les mois de décembre et de septembre (*voir ci-contre*) dont les résutats n'ont guère été jugés probants. Le bilan de la *« campagne »* de recrutement de l'année 1997 est, à cet égard, éloquent. Sur les 2 229 postes de maître de conférence ouverts au concours, 293 (13 %) n'ont pas été pourvus. Chez les professeurs, 277 postes n'ont pas été attribués sur les 1 197 proposés, soit 23 %.

Curieux paradoxe : alors que de nombreux jeunes thésards, titulaires d'un doctorat, sont au chômage, les emplois créés par le ministère restent vacants. Le ministère a donc été contraint de relancer un nouveau concours, en pleine rentrée universitaire, tandis que les postes *« gelés »* étaient compensés par des heures complémentaires dont l'utilisation abusive a été dénoncée récemment par un rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale (*Le Monde* du 25 septembre).

Certes, cette situation ne résulte pas uniquement des modalités actuelles de recrutement qui instaurent un triple système de *« sélection »* entre les commissions locales de spécialistes et les sections du conseil national des universités (CNU) (*lire ci-contre*). Certaines d'entre elles continuent de pratiquer une forme déguisée d'un *« malthusianisme »* traditionnellement admis. Comment expliquer autrement que 26,6 % des postes de maîtres de conférences de droit privé n'aient pas été attribués alors que cette discipline déplore le sous-encadrement de ses formations et demande des effectifs supplémentaires pour appliquer la réforme du premier cycle ? Le président de la section de langue et littérature anglaise, particulièrement sélective, s'est plaint récemment du trop grand nombre de candidats... étrangers ne disposant pas de diplômes français. D'autres sections enfin, véritables bastions du mandarinat, se caractérisent par leurs critères idéologiques d'exclusion.

DIVERSITÉ DES PARCOURS

La question du recrutement est, en réalité, un des derniers lieux d'affrontement politique dans l'université. Droite et gauche n'ont cessé de s'opposer tantôt sur la primauté accordée à la reconnaissance disciplinaire par les instances nationales du CNU, tantôt sur le degré d'autonomie laissée aux établissements dans le choix des candidats. Cette querelle, héritée du passé et de la tradition universitaire de la cooptation, est-elle encore d'actualité ?

En dix ans, le corps des enseignants du supérieur a profondément évolué. Parmi les 68 858 titulaires, soit une augmentation de 40 %, professeurs et maîtres de conférences ne représentent plus que 67,6 % des effectifs depuis l'arrivée des professeurs agrégés et certifiés du second degré et la multiplication des contrats temporaires d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), des moniteurs et des vacataires. Cette mutation est loin d'être achevée avec le prochain renouvellement des générations proches de l'âge de la retraite. Selon la branche supérieure du SGEN : *« Deux tiers des actuels enseignants chercheurs sont à remplacer dans les quinze ans qui viennent. On va passer du chiffre actuel de 400 départs à la retraite par an à 1 400 en 2 003 et 1 800 en 2 009. »*

Ce renouvellement va de pair avec le changement des missions confiées aux enseignants. Pour le recrutement comme pour l'avancement des carrières, le critère de reconnaissance repose presque exclusivement sur les activités de recherche évaluées par les *« pairs »*. Cette évaluation scientifique est de plus en plus incompatible avec des responsabilités pédagogiques ou de gestion administrative des établissements.

Dans l'immédiat, la nouvelle réforme est encore loin de prendre en compte l'ensemble de ces contraintes. En réservant une part plus importante d'avancement à l'*« ancienneté »*, elle reconnaît toutefois *« la diversité des parcours »*, comme s'en félicite Pierre Duharcourt, délégué du Snesup, notamment pour ceux qui se sont investis dans ces tâches au détriment de leurs travaux de recherche.

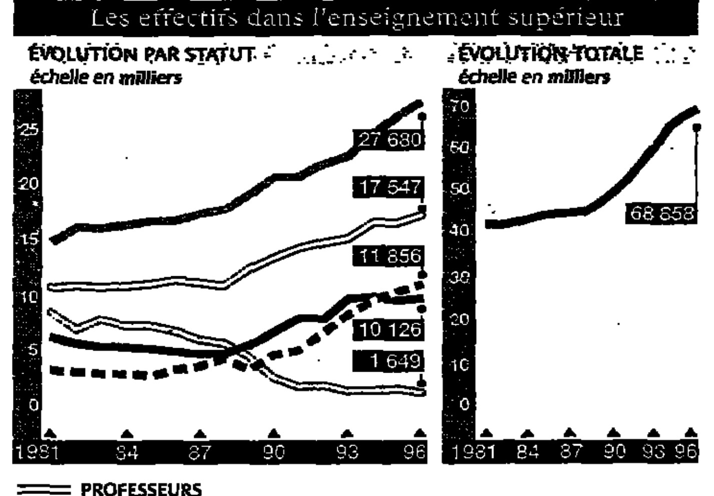
En attendant une réforme complète du CNU, prévue en 1999, d'autres questions restent en suspens. Le statut des professeurs agrégés et certifiés du second degré (PRAG et PRCE), qui effectuent un double service d'enseignement de 384 heures dans l'année, est toujours à l'étude. Comme il l'a déjà indiqué, Claude Allègre souhaiterait soit qu'ils s'investissent dans la recherche, soit qu'ils se consacrent à un enseignement partagé entre le lycée et le premier cycle universitaire.

LETTRE OUVERTE

L'augmentation importante du nombre de PRAG est, par ailleurs, un sujet de conflit avec les jeunes docteurs, dont 15 % des quelque 10 000 thésards sortis chaque année, peinent à trouver un emploi à l'issue de leurs études. Dans une lettre ouverte, adressée le 1er octobre à Claude Allègre, la Confédération des étudiants chercheurs (CEC) qui les regroupe s'insurge contre l'inscription de 1 200 PRAG au budget 1998, un nombre équivalent à celui des maîtres de conférence. *« Cette décision a pour conséquence d'accentuer la secondarisation de l'enseignement supérieur et de maintenir l'emploi des jeunes docteurs dans une situation critique »*, écrivent ses responsables en proposant de transformer en emplois une partie des 4 à 5 millions d'heures complémentaires utilisées par les universités.

Après la réforme des procédures de recrutement, Claude Allègre devrait proposer prochainement des mesures en faveur de ces deux catégories. Ce serait sans doute le meilleur moyen de dissiper le malaise persistant sur la coexistence des différents statuts dans les établissements.

Michel Delberghe



PROFESSEURS
MAÎTRES DE CONFÉRENCES
ASSISTANTS TITULAIRES
SECOND DEGRÉ ENSEIGNANT L'ENSEIGNEMENT (PRAG)
ATTACHÉS (ATER), MONITEURS ET PERSONNELS TEMPORAIRES DE SANTÉ

68 858 enseignants à l'Université

● **Effectifs.** Durant l'année 1995-1996, 68 858 enseignants étaient affectés dans l'enseignement supérieur. Parmi eux, 25,5 % de professeurs, 40,2 % de maîtres de conférences, 2,4 % d'assistants titulaires, 5,4 % de chefs de clinique, assistants et praticiens hospitalo-universitaires, 9,3 % d'attachés temporaires d'enseignement supérieur et de recherche (ATER) et moniteurs et 17,2 % de professeurs agrégés et certifiés du second degré (PRAG et PRCE).
Dans cette dernière catégorie, à peine plus de 3 500 sont nommés dans les universités. Les autres enseignent dans les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), dans les Instituts universitaires de technologie (IUT), ainsi que dans la filière activités physiques et sportives.
● **Disciplines.** Les professeurs sont proportionnellement moins nombreux en droit (24,3 %), en sciences (23,8 %), en lettres (19,7 %), qu'en médecine. En sciences, près d'un enseignant sur deux est maître de conférences (46,6 %), un peu plus d'un sur trois en lettres ou en droit.
● **Age.** L'âge moyen des professeurs est de 52 ans et celui des maîtres de conférence 45 ans et 3 mois. La pyramide des âges fait apparaître un déséquilibre avec une forte pointe entre 47 ans et 58 ans correspondant à des recrutements massifs de 1965 à 1975, suivie d'un blocage presque total jusqu'en 1985.

La fin des « procédures Fillon »

LA NOUVELLE réforme des procédures de recrutement des maîtres de conférences et des professeurs d'université, proposée par Claude Allègre, remplace le système instauré, en 1994, par François Fillon, alors ministre de l'enseignement supérieur dans le gouvernement Balladur, sur la base du rapport élaboré par Maurice Quenet, actuel recteur de l'académie de Créteil. Il n'aura survécu que deux années durant lesquelles les syndicats et les présidents d'université, comme François Bayrou lors de son passage à l'enseignement supérieur, ont dénoncé les difficultés, voire les *« absurdités »* de son application.

Pour éviter de faire la part trop belle aux recrutements locaux, ce système avait prévu une procédure en trois étapes : une sélection de cinq candidats par les commissions de spécialistes après un entretien et la consultation de leurs travaux, une validation de cette liste par les sections du Conseil national des universités (CNU) et, enfin, le choix final par les établissements. Au total, plus de six mois de consultation avec, en cas de poste non pourvu, un second concours à l'automne.

TROIS VOIES

La réforme proposée par Claude Allègre, et adoptée en comité technique paritaire par 25 voix pour (administration, CFDT, FEN), une voix contre (FO) et deux abstentions (syndicats autonomes), supprime ces différentes étapes en rétablissant l'essentiel des dispositions de 1990. Dans un premier temps, les candidats aux postes de maîtres de conférences et de professeurs sont *« qualifiés »* par le CNU pour une durée de quatre ans. Durant cette période, ils peuvent postuler aux postes ouverts dans les établissements. Ce droit est d'ores et déjà acquis pour les bénéficiaires d'une qualification reconnue depuis 1993.

Pour les postes de maîtres de conférences, deux autres procédures sont ouvertes en faveur des enseignants du second degré titulaires d'un doctorat avec trois ans d'ancienneté.

L'accès à la fonction de professeur est également autorisé par la *« voie longue »*, selon un certain quota, pour les maîtres de conférences ayant accompli une mission culturelle, scientifique et technique dans un autre établissement, ceux qui ont dix ans d'ancienneté ainsi que les enseignants associés à temps plein et les professionnels ayant six années d'activité.

Un régime spécifique est maintenu dans les disciplines juridiques, politiques, de sciences économiques et de gestion. Mais le recrutement des professeurs s'effectuera désormais selon trois voies : le classique concours national d'agrégation externe auquel s'ajoute la *« voie longue »* pour les maîtres de conférences ayant dix ans d'ancienneté, dans la limite du neuvième des emplois disponibles. La principale modification réside dans le rétablissement du concours *« interne »*, supprimé par François Fillon. Un concours spécial sera réservé aux maîtres de conférences, aux chargés de recherche, ainsi qu'aux professeurs agrégés du second degré, titulaires d'un doctorat, âgés de 40 ans avec dix ans d'ancienneté (*lire ci-contre*). Enfin, le concours d'agrégation pour les pharmaciens, instauré par François Fillon, est supprimé.

M. D.

La traditionnelle fronde des juristes et économistes

CLAUDE ALLÈGRE résistera-t-il à la protestation des juristes, des économistes et des gestionnaires, particulièrement remontés contre la modification du recrutement des professeurs dans leurs disciplines ? Le jour, des pétitions circulent dans les centres de recherche et salles de profs des facs de droit. Le soir, dans les dîners en ville, on agite le réseau d'influence, à droite comme à gauche. Les enseignants de droit public, notamment dans le club très fermé de Paris-I, à la Sorbonne, sont bien décidés à saisir leur *« collègue »* Olivier Schrameck, directeur de cabinet du Lionel Jospin. Ceux d'économie, parmi lesquels figurent des membres du comité d'experts mis en place à Matignon, auraient réussi à convaincre Dominique Strauss-Kahn, lui aussi *« un cher collègue »*, ancien prof à Nanterre. *« Il s'est bien gardé de m'en parler »*, relève le ministre de l'éducation qui assiste, mi-amusé, mi-scandalisé, aux différentes scènes de cette comédie du pouvoir.

Ce n'est pas la première fois que Claude Allègre tente de faire sauter le verrou de l'agrégation externe, la voie royale d'accès au professorat d'université, accessible aux jeunes docteurs et maîtres de conférence. *« Je n'ai fait que reprendre ce qu'avait fait Lionel Jospin en 1992 »*, se justifie-t-il, tout en rappelant que les textes correspondants n'ont jamais été appliqués après une résistance farouche des intéressés. En agitant, à nouveau, le *« chiffon rouge »* de l'agrégation interne, une nouvelle voie *« à l'ancienneté »*, le ministre de l'éducation savait qu'il devrait affronter une tempête aux effets, somme toute, limités.

Officiellement, les enseignants de ces disciplines ne dénient pas à certains de leurs collègues le droit de bénéficier d'une promotion *« à l'ancienneté »*. Cette disposition, dite de la *« voie longue »* existe déjà (20 % des postes offerts) à laquelle s'ajoute encore un contingent de 22 % réservé aux professionnels. Avec l'agrégation interne, le ministre ouvre donc une troisième voie. Elle sera réservée aux maîtres de conférences ainsi qu'aux agrégés du second degré titulaires d'un doctorat, âgés de quarante ans avec dix ans d'ancienneté, dans une proportion de 29 % des postes, soit autant que pour la voie royale. Pis, les bénéficiaires de cette mesure échapperont aux quatre épreuves, dont la leçon de vingt-quatre heures, pour se contenter d'un entretien avec un jury, dans le style du grand oral de l'ENA.

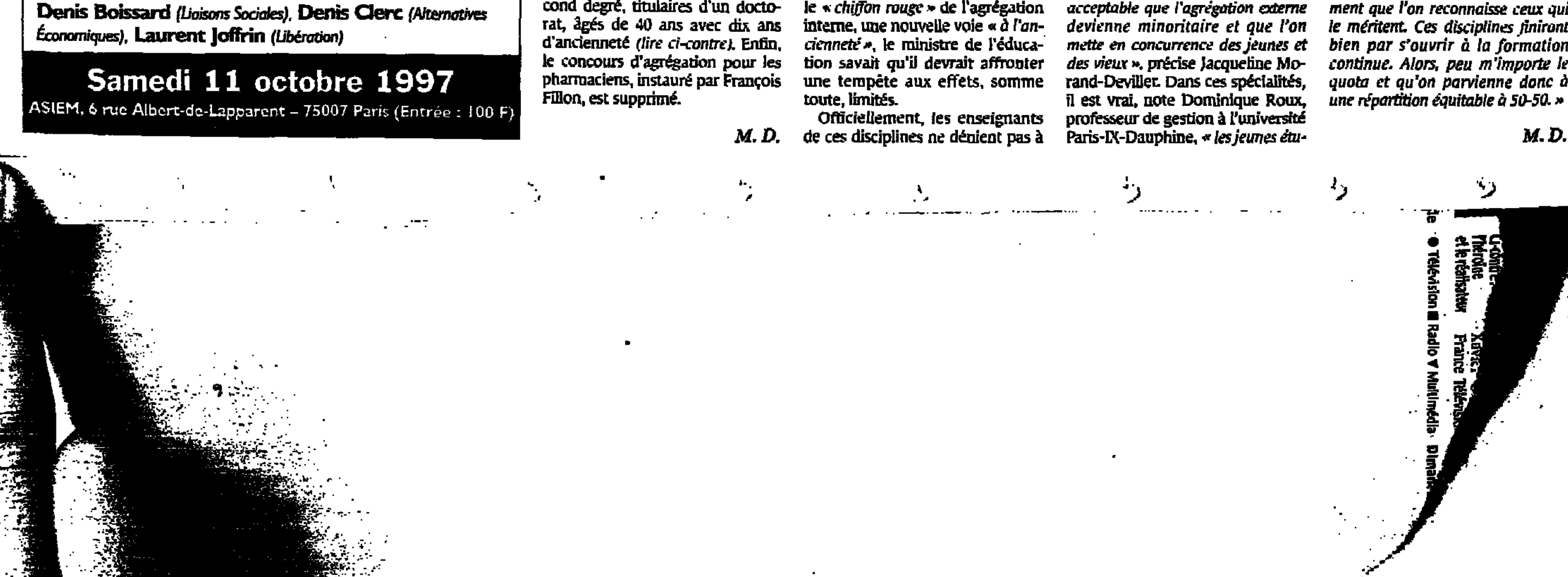
« DISCRIMINATION »

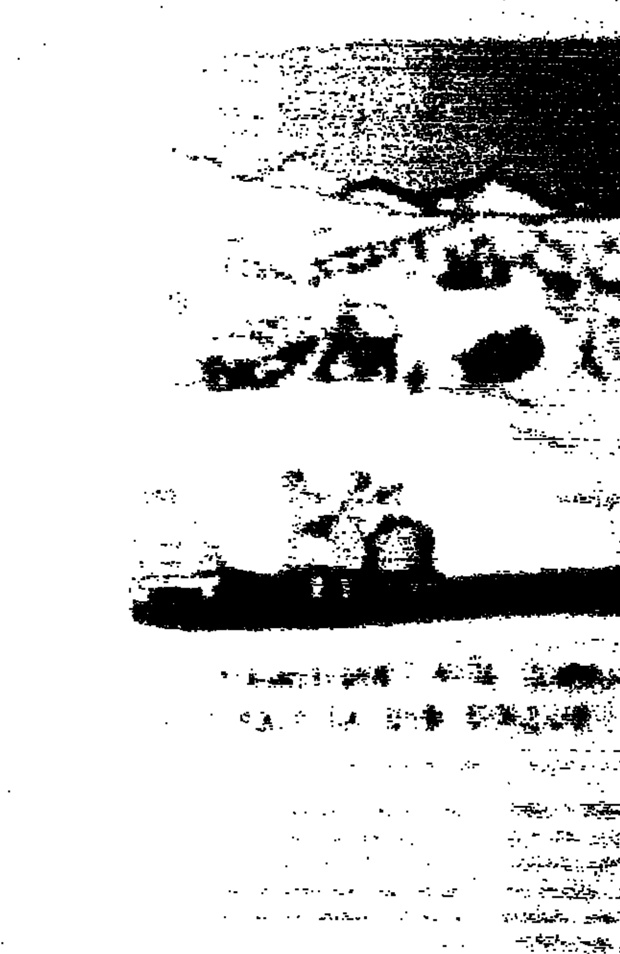
« Avec le cumul des procédures, il ne restera plus qu'à peine 30 % des places pour le concours externe. Cette proportion n'est même pas appliquée dans les autres disciplines », note Michel Mougeot, président de l'Association française de science économique. Cette *« discrimination »* suscite la même réprobation des juristes. Selon eux, l'instauration des quotas est catastrophique pour le renouvellement des jeunes générations de professeurs et de chercheurs, incités à se lancer dans la carrière par le système des allocations de recherche, mais bloqués en fin de course par une limitation du nombre de postes. *« Il n'est pas acceptable que l'agrégation externe devienne minoritaire et que l'on mette en concurrence des jeunes et des vieux »*, précise Jacqueline Morand-Deviller. Dans ces spécialités, il est vrai, note Dominique Roux, professeur de gestion à l'université Paris-IX-Dauphine, *« les jeunes étudiants brillants sont plus facilement tentés par le privé. Il faut de solides incitations pour les attirer vers la recherche à l'université »*.

Ultime réflexe de conservateurs et de mandarins accrochés à la tradition ? Certains s'en défendent. Profondément hostile au projet ministériel, Jean-Jacques Laffont, chercheur à Toulouse, appelle de ses vœux une modification profonde du concours de l'agrégation. *« L'économie ne s'en sortira que si elle accepte de renoncer à la spécificité française pour s'appuyer sur les critères objectifs internationaux. »* Cette position est loin d'être unanime. Tout aussi minoritaire est la revendication du SGEN-CFDT qui préconise la suppression de ce concours particulier. *« La crainte, réelle, est que les jeunes n'acceptent plus de sacrifier une partie de leur vie professionnelle et privée pour un concours qui les détourne de leur recherche personnelle »*, relève Ghislain Deleplace, un de ses représentants, en ajoutant : *« Le ministre a fait un mauvais choix. Il aurait dû s'attaquer à la réforme du concours. »*

Ce vent de fronde s'apaisera-t-il à l'issue d'une négociation sur les proportions respectives des différentes voies d'accès ? Accusé par les économistes de manifester quelque mépris à l'égard de l'économie et de la gestion, le scientifique Claude Allègre y semble prêt. *« A l'exception du droit pour qui ce concours a un sens*, nous a-t-il indiqué, *je veux simplement que l'on reconnaisse ceux qui le méritent. Ces disciplines finiront bien par s'ouvrir à la formation continue. Alors, peu m'importe le quota et qu'on parvienne donc à une répartition équitable à 50-50. »*

M. D.





هكذا من الأصل

Trois ans de prison ferme requis contre Jean-Guy Cupillard

Le maire (RPR) de l'Alpe-d'Huez assure qu'il a « enrichi sa commune »

Trois ans de prison ferme, 1 million de francs d'amende et cinq ans de privation de droits civiques ont été requis, jeudi 9 octobre, devant le tribunal correctionnel de Grenoble, contre Jean-Guy Cupillard, vice-président (RPR) du conseil général de l'Isère. Le procureur de la République a démonté le système de ponction sur les entreprises mis en place par le maire de la commune de l'Alpe-d'Huez.

GRENOBLE
de notre correspondante

L'assurance de Jean-Guy Cupillard devant le tribunal correctionnel de Grenoble a été brisée nette, jeudi 9 octobre. Au fil des débats, le maire (RPR) de l'Alpe-d'Huez avait retrouvé son aisance et son « parler fort » de vice-président du conseil général de l'Isère, n'hésitant pas à plusieurs reprises à moucher le représentant du parquet, ou à interpeller familièrement le tribunal en demandant : *« Quand est-ce qu'on mange ? »* Cela a duré jusqu'à ce que le procureur de la République, Jean-Pierre Dages-Desgranges, requière contre lui trois ans de prison ferme, 1 million de francs d'amende et cinq ans de privation de droits civiques pour *« recel et complicité d'abus de biens sociaux, corruption passive, entente frauduleuse, recel et complicité d'abus de confiance et concussion »*.

Contre le *« corrupteur en chef »*, Jean-Claude Allègre, directeur de l'agence Jean Lefebvre, le magistrat a réclamé trois ans de prison, dont dix-huit mois à deux ans ferme, 500 000 francs d'amende et cinq ans de privation de droits civiques. A l'encontre des huit autres chefs d'entreprise et responsables régionaux de grands groupes du BTP, comme Colas, Gerland, Sgreg, ou Pascal, poursuivis pour *« abus de biens sociaux et corruption active »*, *« abus de confiance »* ou *« entente frauduleuse »*, il a demandé des peines qui s'échelonnent entre dix mois et trente mois de sursis et 100 000 à 200 000 francs d'amende, assorties, dans le cas du directeur de la Sacer, d'une interdiction de droits civiques ou de passation de marchés publics.



LE CHOIX DE L'ILLÉGALITÉ

Le représentant du parquet a également demandé une peine *« significative »*, de l'ordre de douze à dix-huit mois de sursis, ainsi qu'une amende contre Xavier Peneau, ancien directeur des services du département de l'Isère, et ancien directeur de cabinet d'Alain Carignon, qui avait bénéficié de voyages d'agrément. Enfin, il a réclamé une peine de prison avec sursis et une amende contre le conseiller général (RPR), maire du Fontanil, Jean-Yves Poirier, qui s'était fait offrir son voyage de noces, ainsi que contre les quatre agents de la commune de l'Alpe-d'Huez, qui avaient touché un supplément de rémunération.

C'est le délit de *« concussion »* qui devait permettre au représentant du parquet de définir ce qu'il a appelé *« la philosophie »* de M. Cupillard, et qui se résume en une phrase : *« Pourquoi faire quelque chose de légal quand on peut faire quelque chose d'illégal ? » « C'est un sentiment de toute-puissance »*, s'est inquiété M. Dages-Desgranges, racontant qu'en vingt ans de carrière, il n'avait *« encore jamais vu un dépositaire de l'autorité publique qui crée un impôt de toute pièce »*. Il est en effet apparu que tout promoteur qui venait construire à l'Alpe-d'Huez devait verser une « taxe » de 400 francs par logement, chambre d'hôtel ou commerce.

« J'ai toujours considéré qu'il n'était pas normal de faire supporter les frais de la notoriété de la station uniquement par les contribuables. J'ai donc demandé à celles et ceux qui venaient s'enrichir à l'Alpe-d'Huez de participer financièrement à sa promotion », s'est vanté, comme à une réunion électorale, Jean-Guy Cupillard, en se glorifiant d'avoir *« enrichi sa commune »*. *« Aujourd'hui, elle bénéficie de 30 millions de francs d'excédents »*, s'est réjoui l'édile. Réplique du procureur : *« Evidemment, à l'Alpe-d'Huez, ce sont les entreprises qui paient tout. »* Selon lui, *« la clandestinité »* est pour le vice-président du conseil général de l'Isère, toujours en charge de l'équipement et des routes, une véritable *« obsession »*. L'intéressé, lui, parle de sa volonté d'*« éviter de peser sur les finances publiques »*. Les vols en hélicoptère, les rémunérations des agents de la commune de l'Alpe-d'Huez, et plus globalement, tous les voyages payés par les entreprises s'inscriraient dans ce contexte. *« Pour l'essentiel, il s'agissait de déplacements en rapport avec mes fonctions »*, a protesté Jean-Guy Cupillard. *« Pourquoi alors ne pas les avoir fait prendre en charge par les associations ou organismes au sein desquels vous exerciez des mandats ? »*, s'est étonné le président Gérard Dubois. *« Je ne me suis jamais fait rembourser un litre d'essence par la commune »*, a juré l'élu.

Au total, les entreprises du BTP de l'Isère auraient ainsi versé 6 millions de francs en presque dix ans. *« Pour me rendre service »*, a sérieusement expliqué le vice-président du Conseil général. *« Je n'étais pas en position de refuser »*, *« Je n'avais pas d'autre choix »*, *« Il aurait été malvenu de dire non »*, ont nuancé les entrepreneurs concernés, cherchant pour certains, à s'abriter derrière *« le financement politique »*. *« J'ai toujours connu ça. Du temps des socialistes, j'avais un budget. J'ai fait attention à ne pas le dépasser avec le RPR »*, n'a pas hésité à dire Jean-Claude Allègre. D'autres, comme Jean-Claude Pascal-Suisse ont lâché le mot de *« racket »*. *« On ne payait pas pour obtenir un marché*, a-t-il assuré, *mais pour pouvoir participer à l'appel d'offres restreint. »*

« PACTE DE CORRUPTION »

« C'était une sorte de ticket permanent d'accès aux marchés publics », a traduit le procureur, parlant de *« la spécificité grenobloise du procédé »*. *« On atteint là le degré supérieur de corruption. Les règles sont posées une fois pour toutes. Le pacte de corruption est permanent »*, a-t-il souligné. De fait, les entreprises travaillant dans l'enrobé s'étaient entendues pour s'attribuer un secteur. Chacune ensuite établissait ses prix et communiquait ses chiffres aux autres, de façon à se retrouver obligatoirement moins-disante, les autres se contentant de soumettre des offres de couverture. *« Si la rétribution du maître d'ouvrage pour avaliser ce simulacre d'appel d'offres n'est pas une fraude, qu'est-ce que c'est ? »*, s'est exclamé le ministère public, avant de s'en prendre aux chefs d'entreprise qui s'étaient plaints devant le tribunal de la chute de leurs marchés, suite aux « affaires ».

« Si, au lieu de vous entendre pour défendre vos plates-bandes, vous aviez refusé les sollicitations de M. Cupillard, il aurait été obligé de battre en retraite. Seulement, personne n'a jamais rien refusé », a accusé le magistrat, avant de se tourner vers Xavier Peneau. *« Si l'homme politique que vous souteniez avait poursuivi sa carrière, vous seriez aujourd'hui préfet en train de diriger un service de contrôle de la légalité et cela me fait peur. »* *« Dans ce dossier*, a conclu gravement le magistrat, *la corruption vicie tout. Tous les actes, toutes les fonctions sont monnayées. »*

A plusieurs reprises au cours de l'audience, le maire de l'Alpe-d'Huez avait élevé le ton : *« Je défie quiconque de dire que je l'ai menacé de lui retirer un marché parce qu'il n'effectuait pas de versements. »* *« Personne ne l'a dit, mais certains l'ont redouté »*, avait, d'une voix douce, répondu le président.

Nicole Cabret

Gérard Longuet s'explique sur les paiements tardifs de sa villa tropézienne

L'ancien ministre dément tout traitement de faveur

DEPUIS trois ans que traînait l'affaire dite de la villa tropézienne, pour laquelle Gérard Longuet, ancien ministre, dirigeant UDF et président du conseil régional de Lorraine, avait été mis en examen pour recel d'abus de crédit, l'audience devant la onzième chambre correctionnelle de Paris était attendue avec impatience. Jeudi 9 octobre, devant le tribunal présidé par Bruno Steinmann, ce fut *« un procédé très inhabituel »* emprunté par le ministère public, selon ses propres termes, qui créa d'emblée la surprise.

Le procureur Anne-José Fulgéras, dès l'ouverture, demanda *« que soient annexés au dossier certains documents provenant d'autres actions en cours d'instruction. Le tribunal peut ainsi bénéficier d'un éclairage pour apprécier les faits »* (*Le Monde* du 10 octobre). Les conseils des deux prévenus, Gérard Longuet et René Céréda, entrepreneur en bâtiment, protestèrent, allant jusqu'à flairer *« un piège »* du parquet désireux de requalifier en termes d'abus de biens sociaux. Le tribunal, a préféré *« joindre l'incident au fond »* et en juger *« quand sera prise la décision d'ensemble »*. L'audience s'en tint donc au strict débat portant sur le prix et les modalités de paiement que Gérard Longuet eut à honorer pour la construction de sa villa à Saint-Tropez, entre 1988 et 1991.

Le président a d'abord entendu René Céréda, PDG de la principale entreprise de bâtiment installée dans le département de la Meuse, à qui Gérard Longuet avait confié la réalisation de ce chantier lointain. M. Longuet a payé quelque 3 millions de francs cet ouvrage, dont le coût s'est élevé à 4,5 millions de francs pour l'entreprise de M. Céréda. Sur ce soupçon, avait été engagée une première procédure incriminant M. Céréda d'abus de biens sociaux et Gérard Longuet de recel de cet abus. Mais, après instruction, le juge Mireille Filippini avait abandonné cette incrimination, la différence suspecte étant due, à ses yeux, aux seules négligences de gestion de René Céréda. Devant le tribunal, le prévenu en convient presque trop volontiers à en juger par l'irritation des magistrats. Car enfin, insiste le président Steinmann, ces sous-traitants présentés comme responsables du surcoût étaient *« de confiance »*, au point que certains travaillent encore avec M. Céréda. Lui-même confirme ne construire des maisons individuelles qu'à raison *« d'une par an et toujours pour des proches »*. A l'entendre, une relation *« de confiance réciproque et de sympathie »* le lie à M. Longuet depuis longtemps.

LIEN PRIVILÉGIÉ

Manifestation supplémentaire de ce lien privilégié, ce dernier ne paya qu'en 1990, alors que les travaux étaient *« au bord de l'achèvement »*. *« Vos proches demandent-ils fréquemment de bénéficier de tels délais de paiement favorables ? »*, interroge le président. *« En contrepartie, je prend le temps de l'exécution : c'est dans notre jargon un chantier-tampon. »* En clair, alors que les intempéries hivernales ralentissent le travail dans l'Est, le chantier Longuet, sur la Côte d'Azur, permettait de maintenir une charge de travail, bienvenue au point de justifier l'absence de marge, voire des pertes. Le tribunal s'étonne aussi de l'absence de plan d'exécution, pourtant indispensable pour établir le prix dans ce genre de chantier. Enfin les paiements de M. Longuet ne sont-ils pas intervenus alors que l'administration fiscale venait de lancer un contrôle des comptes de l'entreprise ?

Les explications de Gérard Longuet seront plus brèves. Le prévenu rappelle ses choix : *« sympathie personnelle, confiance »* en René Céréda, dont l'entreprise est *« la première de ma circonscription »*. Ses paiments tardifs, en 1990, alors que le chantier est presque terminé ? Il n'y avait pas *« urgence »*, pour M. Longuet, dont la situation financière alors l'incitait à prendre son temps. La conduite de ce chantier, médiocre, riche de malfaçons coûteuses, n'incitait pas non plus à régler trop vite. A l'été 90, la famille Longuet dut elle-même manier *« le balai et le pinceau »* dans la villa pratiquement finie, mais *« inhabitable »*, précisa le prévenu, insistant sur ses goûts simples. Le jeu d'imputation fiscale de ses dépenses, d'une année à l'autre, apporta aussi quelque économie.

Ainsi Gérard Longuet a-t-il démenti à la barre, implicitement, avoir bénéficié d'un traitement de faveur en raison de sa condition d'élu régional. D'ailleurs, n'a-t-il pas payé déjà un lourd tribut ? *« Vingt ans d'engagement ont été cassés par des conditions de paiement »* conclut-il, la voix soudain plus tendue.

Danielle Rouard

CORRESPONDANCE

Une lettre du Groupement des graphologues-conseils de France

À la suite de la publication dans Le Monde *du 9 avril d'un article intitulé « La pertinence de la graphologie est douteuse en matière de recrutement » et dans* Le Monde *du 12 juin d'un article intitulé « Saint-Gobain n'embauchera plus en fonction de la forme des points sur les "i" », nous avons reçu du Groupement des graphologues-conseils de France la lettre suivante :*

A deux reprises, dans les articles du 9 avril et du 12 juin parus dans *Le Monde*, la graphologie a été mise en cause. Cette campagne a jeté un discrédit sur un outil d'aide à la décision largement employé par les entreprises dans le domaine des ressources humaines. Devant cette querelle, le Groupement des graphologues-conseils de France, nommément mis en cause dans ces articles, ne peut rester insensible. Il déplore ici l'atteinte qui est portée à une profession où connaissances techniques et sens humain sont mis en œuvre pour aider les décideurs à trouver la meilleure adéquation possible entre une offre et une demande d'emploi.

La graphologie a pour objet l'étude de la personnalité de l'être humain au travers de son écriture. L'écriture est une activité psychomotrice, manifestation spécifiquement humaine, acte social, outil et empreinte, personnels de chacun. On ne devient pas graphologue en un jour, il faut du temps et du sérieux. Ainsi les membres titulaires du GGCF ont tous satisfait à une double formation initiale : ils doivent en effet justifier d'un diplôme de l'enseignement supérieur (minimum licence) et du diplôme de la Société française de graphologie pour s'inscrire. Après deux ans de formation et un examen, ils ne sont titularisés qu'à l'issue d'un travail de réflexion ou de recherche présenté devant un jury. Cette formation exige donc plusieurs années d'apprentissage, un travail personnel important et une réflexion approfondie et permanente. Les graphologues ainsi formés ont donc largement le temps d'acquérir la rigueur nécessaire, d'affiner leur technique et de réfléchir aux conséquences des évaluations qu'ils réalisent.

Dans ses lignes du 12 juin, Saint-Gobain annonçait sa décision de ne plus faire appel à la graphologie, réduisant cette méthode à une simple *« observation de la forme des points sur les "i" »*. Cela est à la fois erroné et provocateur. La mise en cause portait essentiellement sur l'imperfection du fondement scientifique de la méthode et sur le caractère trop français de celle-ci, lui contestant ainsi son appartenance aux sciences humaines. La graphologie est pourtant une science humaine.

Or toutes les sciences humaines, même si elles y font référence, ne relèvent pas d'une approche mathématique. Quant à la critique de l'aspect trop hexagonal de la graphologie, elle ne prend pas en compte le développement de cette discipline et son utilisation dans de nombreux pays d'Europe de même qu'aux USA.

Pour contester la pertinence de cette technique, *Le Monde* s'appuyait sur une expérience dont les données de départ avaient été falsifiées. En effet, deux documents très différents avaient été présentés comme émanant de deux enseignantes différentes, alors qu'il s'agissait en réalité de la même personne ambidextre.

Les graphologues n'ont pas mis en doute la parole et la bonne foi de la journaliste qui avait initié ce test ; ils lui ont fait confiance, ce fut là leur tort. Il y a eu malentendu : les instigateurs du test du 9 avril souhaitaient que l'on décèle le piège, or un tel travail, tout comme celui qui concerne les faux en écriture, relève du domaine des experts en écriture qui interviennent dans le domaine judiciaire, et non de la graphologie. Quelle personne sérieuse et de bon sens, en regard d'une expérience ainsi biaisée, édicterait une loi générale et quelle serait la valeur de cette loi ?

Entre celui qui confie l'écriture à l'analyse du graphologue et ce dernier s'établit un rapport de confiance : aussi la transmission des informations nécessaires à l'étude se doit-elle d'être exacte. En France, dans le parcours précédant toute embauche, de l'examen du CV aux tests de personnalité, à la mise en situation et à l'entretien, l'analyse graphologique a vraiment sa place. Elle permet, en dépit de certaines imperfections, de déceler des potentialités non apparues à l'entretien, d'apporter un éclairage sur certaines interrogations. Elle peut aussi aider à la réflexion ou à des prises de conscience dans des réorientations de carrières. Et, en la matière, les échecs sont tout aussi dommageables pour les recrutés que pour les recruteurs.

Le meilleur argument en faveur de la graphologie réside dans la confiance réitérée depuis des années par nos clients qui ont tout le recul voulu pour vérifier la fiabilité de cette technique et sont tout à fait conscients de sa valeur. Cet outil leur a permis de trouver la meilleure incidence possible entre les exigences des postes à pourvoir et les potentialités qu'offrent la personnalité et les compétences des candidats, ce qui constitue un élément indispensable pour la réussite d'un recrutement.

En cette période d'incertitude économique, les chiffres, dans leur froideur, ne sauraient masquer le désarroi des candidats à l'embauche. Il est tentant de faire endosser aux graphologues les difficultés rencontrées par les candidats à l'emploi. Il appartient à la profession de défendre cet outil face à des détracteurs souvent mal informés, en donnant la preuve de son utilité, du professionnalisme des graphologues et de leur respect des facteurs humains.

L'état de santé de Maurice Papon pèsera sur la suite du procès

Souffrant de troubles cardiaques, l'accusé a été hospitalisé « à titre préventif », dans la nuit de jeudi à vendredi, dans l'unité de soins intensifs du centre hospitalier régional de Haut-Lévêque

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Les experts, pourtant, avaient rapporté : *« On est en présence d'un sujet présentant des crises d'angine de poitrine de repos, de décubitus et d'effort récurrentes. Ces crises peuvent se compliquer d'oedème du poumon et/ou de troubles du rythmes graves, voire critiques »* ; opéré en juin 1996 d'un triple pontage coronarien, Maurice Papon présente *« des douleurs s'avérant de plus en plus ressemblantes aux crises pré-opératoires »* ; les conditions médicales de sa détention à la maison d'arrêt de Gradignan, depuis mardi 7 octobre, jour où il s'est constitué prisonnier, sont *« très insuffisantes »*.

Malgré tout, chargée d'examiner la requête de Me Jean-Marc Varaut visant à remettre Maurice Papon en liberté pendant la durée de son procès, la cour – composés des seuls magistrats professionnels Jean-Louis Castagnède, Jean-Pierre Esperben, Irène Carbonnier – a décidé, jeudi 9 octobre, de reporter de vingt-quatre heures sa décision. Au risque, par ce délai, d'endosser la responsabilité d'un accident préjudiciable à la suite de l'audience. Le soir même, Maurice Papon était hospitalisé par le SAMU au centre hospitalier régional de haut-Levêque, sur décision des médecins (lire ci-dessous). Les experts médicaux avaient prévenu : *« Nous considérons, du fait de la durée prévue du procès, de l'indéniable gravité de l'état cardiaque, du risque de complications inopinées, que l'état du prévenu est compatible avec une incarcération uniquement dans un service de cardiologie du centre hospitalier »*.

Maurice Papon détenu à l'hôpital ? Après expertise, c'est ce que demande concrètement, ce jeudi 9, le procureur général Henri Desclaux. Me Jean-Marc Varaut s'insurge. Depuis deux jours, il réclame avec force une *« liberté totale »*, *« intime »*, pour l'homme qu'il défend. Le conseil de l'accusé évoque à nouveau les *« circonstances extraordinaires »* de ce procès intenté *« cinquante cinq ans après les faits »*. Il souligne les moyens médiatiques que se sont donnés les parties civiles (pour l'organisation de rencontres, un local a été loué à proximité directe du palais). Il *« insiste »*, il *« adjure »* la cour de faire droit à sa requête de mise en liberté. Au nom de l'équité.



Il poursuit : *« Nous voulons que nous fassions tous ensemble comme le deuil de cette époque terrible où il était plus difficile de connaître son devoir que de le suivre »*. Puis, se tournant vers Maurice Papon, assure-ce qui est déjà une plaidoirie : *« Il s'est trouvé malgré lui, par fonction et par devoir, sur la via dolorosa de ceux qui, pas plus que lui, ne connaissaient la solution finale. Depuis qu'il sait, cette connaissance est maintenant pour lui une douleur poignante »*. Maurice Papon ne bronche pas. Dans son boxe, il paraît fatigué. Lors d'une pause, il sera pris d'un léger malaise. Un cours instant, le président et ses deux assesseurs chuchotent. La liberté au nom de l'équité ? Malgré les risques encourus, donc, la cour se donne encore vingt-quatre heures pour décider.

« Mais ce procès est-il encore équitable ? », insiste à nouveau Me Varaut. Sans désemparer, l'avocat dépose de nou*velles conclusions* tendant, cette fois, à l'abandon des poursuites « en application des *règles du droit européen* » : *« toute personne a droit*, rappelle-t-il, *à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial »*. Alors comment juger, demande-t-il en substance, quand on fait face à un *« cimetière de témoins »* ?

« Les armes ne sont pas équitables. On va distribuer des documents de l'époque. Croyez-vous que l'on pensait ce que l'on écrivait ? Les juges et les jurés n'étaient pas nés. Comprendront-ils la France d'alors : les deux millions de prisonniers, le marchandage de jour en jour, la faim, le service du travail obligatoire ? » Et d'évoquer la solitude de l'accusé dans cette affaire qui plonge au cœur d'une autre génération. *« Comment juger ? Il me manque les autres préfets, les ministres. Il me manque Laval et Bousquet. Il me manque Pétain ! Quelle était la marge de manœuvre d'un secrétaire général de préfecture ? On ne peut pas le juger pour le compte des autres, à la place des autres. »*

Face aux jurés – qui ne sont pas saisis de la question de procédure soulevée –, Me Varaut place d'emblée ses jalons de défenseur. Le travail d'avocat impressionne jusqu'aux bancs des conseils de parties civiles. Mais n'évite pas, parfois, une certaine forme de démagogie : *« pour un gaulliste, n'est-ce pas M. le ministre, le peuple, ça a toujours été le seul et vrai recours »*. Infatigable, le principal conseil de Maurice Papon tonne alors contre les *« pressions sur l'opinion »*, la *« campagne de presse sans précédent »*, les interviews de son client tronquées ou non diffusées (il citera plus tard Radio-France et LCI) : *« Il faut regarder CNN, lire Il Giornale, voir la BBC, pour entendre un tout autre langage. »*

Puis il revient sur l'arrêt de la Cour de cassation du 27 janvier dernier – *« une insulte au droit européen »* –, qui scella le renvoi de l'ancien secrétaire général de la Gironde en adaptant sa jurisprudence : *« On poursuit désormais plus facilement le complice du crime contre l'humanité que son auteur principal ! »*. Et il évoque les récentes déclarations de repentance. *« J'attends celle de la magistrature... »*, dit-il au passage. L'avocat confesse son accord avec la déclaration de Jacques Chirac sur la responsabilité de la France dans les déportations de juifs. Mais c'eut été mieux, explique-t-il, *« si cette parole nécessaire avait été la fermeture de la porte sur les procédures judiciaires »*. En somme, avant que Maurice Papon ne devienne, selon lui, *« un bouc émissaire »*.

« Je ne saurai admettre que Maurice Papon se place en victime »

Le procureur général Henri Desclaux laisse le soin à l'avocat général Marc Robert de répondre au conseil de l'accusé. *« Ce procès*, affirme le représentant du parquet, *ne souffre pas de doute »*. L'accusateur veut coller au débat juridique, qui a tendance à déraper sur le fond : *« tout cela ne m'apparaît pas très sérieux en droit. S'il s'agissait d'attirer l'attention sur les difficultés du procès, je pourrais être d'accord. Mais on poursuit un autre but. Il s'agit de faire passer Maurice Papon en victime expiatoire du procès »*. Et de hausser le ton : *« Je ne saurai admettre que Maurice Papon se place en victime. Nous ne pouvons pas nous tromper de victimes »*. Sur les bancs des parties civiles, une salve d'applaudissements retentit, comme retentiront d'autres salves, avant que le président Castagnède n'intervienne.

« Il aurait été logique de voir ce procès à la Libération. Mais à qui la faute ? s'interroge l'avocat général. *On n'a pas voulu que le procès des complices soit engagé »*. Et pointant l'accusé, pour cerner son propos : *« le ministère public reproche à Maurice Papon d'avoir caché sciemment sa participation derrière la notoriété publique et par des moyens sur lesquels il faudra s'interroger »*.

Avant que la cour ne fixe au 15 octobre la date de son délibéré sur la requête en nullité de procédure formée par la défense, la parole est donnée aux parties civiles, puis en dernier, à l'accusé. Pour la Ligue des Droits de l'homme, Me Bertrand Favreau, estime, pour sa part, que *« jamais accusé n'a autant bénéficié de privilèges »*. Il proteste contre l'affirmation selon laquelle un témoin aujourd'hui décédé, le Grand rabbin Cohen, eut apporté son soutien à la défense : *« On abuse de la mémoire des morts »*, dit-il. Sur le banc de la défense, les têtes nient l'assertion, laissant présager de ce que pourront être les futurs débats.

Me Alain Lévy, pour la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP), veut bien reconnaître à Maurice Papon qu'il a été au service de la loi. *« Mais aucune loi n'a ordonné qu'il fallait déporter ! »*, lance-t-il.

Alors, Me Gérard Welzer, conseil de plusieurs parties civiles, apostrophe directement Maurice Papon dans son box. L'avocat fait allusion à ses interviews non diffusées, dont parlait Me Varaut. *« A cette émission de radio, vouliez-vous exprimer des regrets ? »* demande Me Welzer ? Il s'écoule d'autres plaidoiries avant que la parole ne soit donnée, en dernier, à l'accusé. Mais l'ancien ministre n'a pas oublié et répond, sans être vraiment compréhensible. *« Quant à cette demande, j'aurai l'occasion de satisfaire, plus tard »*. Puis, plus distinctement, il suggère à l'avocat *« d'aller fouiller dans les corbeilles »* de la chaîne pour y trouver, peut-être, sa réponse...

Jean-Michel Dumay

« Du fait de l'indéniable gravité cardiaque... »

LES DEUX EXPERTS commis, mercredi 8 octobre, par le président Jean-Louis Castagnède pour examiner l'état de santé de Maurice Papon, opéré, le 24 juin 1996, d'un triple pontage coronarien, ont remis leur rapport jeudi 9 à 13 heures. Observant que l'accusé bénéficie d'un *« excellent état de conscience »*, Jean-Paul Broustet, cardiologue, chef de service à l'hôpital du Haut-Levêque, à Pessac, et Stéphane Chapenoire, médecin légiste, concluent cependant :



VERBATIM

« 1. – On est en présence d'un sujet présentant des crises d'angine de poitrine de repos, de décubitus et d'effort récurrentes après chirurgie coronaire. Ces crises peuvent se compliquer d'œdème du poumon et/ou de troubles du rythme graves, voire critiques.

2. – Les conditions médicales de secours apparaissent très insuffisantes à la maison d'arrêt, notamment en matière de délai d'intervention.

3. – Les experts ont visité la cellule du prévenu et ont constaté, en plus de l'exiguïté, l'inconfort et l'étroitesse du lit, compte tenu de l'état cardiaque et de l'âge du patient.

4. – Nous considérons, du fait de la durée prévue du procès, de l'indéniable gravité de l'état cardiaque, du risque de complications inopinées, que l'état du prévenu est compatible avec une incarcération uniquement dans un service de cardiologie du centre hospitalier régional pour toute la durée du procès, afin qu'il puisse bénéficier d'une surveillance médicale spécialisée quotidienne et de moyens de secours appropriés et disponibles à tout instant, en particulier la nuit, où il décrit des manifestations angineuses. »

« Une image suspecte de petit infarctus »

MICHEL VERGÈS, directeur de l'hôpital Haut-Lévêque de Pessac a annoncé, dans la matinée du vendredi 10 octobre, que Maurice Papon avait été admis, la veille à 23 heures, dans l'unité de soins intensif dirigée par le professeur Raymond-Pierre Roudaut. Me Francis Vuillemin, l'un des avocats de M. Papon a indiqué que son client avait été hospitalisé à la suite d'*« une aggravation brutale »* de son état cardiaque. *« Nous avons été prévenus, hier soir vers 22 heures, par l'administration pénitentiaire de l'aggravation brutale de l'état de M. Papon et de la décision de l'hospitaliser par le Samu*, a-t-il déclaré. *« Cette nuit, il avait été décidé d'installer une antenne médicale à la maison d'arrêt de Gradignan, mais à 23 heures il a été jugé opportun de le transférer aux soins intensifs de notre hôpital »*, a déclaré M. Vergès.

Cette hospitalisation a brutalement confirmé les conclusions du professeur Jean-Paul Broustet et du docteur Stéphane Chapenoire, qui avaient examiné l'état de Maurice Papon *(lire ci-contre)*. Tout indique aujourd'hui que l'accusé souffre d'une affection cardiaque importante dont l'évolution peut être aggravée par le stress et la fatigue causés par le procès. Maurice Papon souffre d'angine de poitrine depuis plus de vingt ans. Hypertendu de longue date, souffrant notamment d'une artérite des membres inférieurs, qui avait entraîné *chez lui une claudication de la jambe gauche*, il avait longtemps retardé l'intervention de chirurgie cardiaque qu'imposait le développement d'une insuffisance coronarienne.

MARGE DE MANŒUVRE RÉDUITE

En dépit d'une aggravation des crises d'angine de poitrine au début des années 90, cette intervention n'avait pas été pratiquée, le patient apparaissant alors trop âgé pour une opération qui n'est jamais sans risque. Le 24 juin 1996 pourtant, devant l'évolution de l'insuffisance coronarienne et au vu du résultat d'une coronarographie, un triple pontage été pratiqué par le professeur Daniel Loisance *(hôpital Henri-Mondor, Créteil). Cette intervention* fut suivie d'une anémie et d'une grande fatigue. Les crises d'angine de poitrine dont se plaint aujourd'hui M. Papon ont réapparu au début de cette année, les douleurs étant, selon lui, de la même nature et de la même intensité que celles dont il souffrait avant l'opération chirurgicale.

Le dernier tracé électrocardiographique, pratiqué il y a quelques jours à Bordeaux, *montre un rythme cardiaque lent* (inférieur à cinquante pulsations par minutes), ainsi qu'*« une image suspecte de petit infarctus »*. Il semble toutefois difficile, en l'état actuel des investigations diagnostiques de situer la date à laquelle cet accident serait survenu. Rien n'indique, d'autre part, que M. Papon ait souffert d'autre chose que de ses crises angineuses dans la soirée du 9 octobre. Ainsi que l'a précisé, vendredi, l'avocat général Marc Robert, le transfert à l'hôpital de Maurice Papon n'a été effectué qu'*« à titre préventif »* et *« uniquement »* sur décision de l'administration pénitentiaire.

On ne saurait, pour autant, affirmer que l'évolution de l'état de santé de l'accusé ne pertubera pas l'ordonnancement du procés prévu pour durer trois mois. Pour les spécialistes de cardiologie, la logique médicale voudrait que l'on hospitalise un tel malade durant une ou deux semaines de manière à *« documenter »* l'insuffisance coronarienne, à pratiquer des examens diagnostiques spécialisés (parmi lesquels une scintigraphie au thallium) et à adapter le traitement médicamenteux, étant entendu que la marge de manœuvre thérapeutique est, chez un tel patient, extrêmement réduite. M. Papon prend actuellement un traitement composé d'un anticoagulant, d'un bêta-bloquant, d'un patch de trinitrine, de somnifères et de benzodiazépines.

Dans la matinée du 10 octobre, Me Varaut s'est dit *« convaincu »* que son client assisterait à l'audience du troisième jour de son procès. *« Il a passé pour la première fois depuis mardi 7 octobre une bonne nuit*, a-t-il précisé. *Il ne voulait pas aller à l'hôpital. Il craignait qu'on dise que c'était une comédie. Mais je l'ai convaincu. »*

Jean-Yves Nau
avec, à Bordeaux,
Jean-Michel Dumay
et José-Alain Fralon

MM. Giscard d'Estaing et Barre n'ont pas exclu de témoigner

LE PRÉSIDENT Jean-Louis Castagnède a procédé, jeudi 9 octobre, à l'appel d'un peu moins d'une centaine de témoins parmi les cent trente-quatre qui ont été cités par le ministère public, les parties civiles ou la défense.

Dans un courrier adressé au président de la cour d'assises, l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing a fait savoir qu'il ne pouvait se présenter à Bordeaux le 8 octobre – date inscrite dans la citation qu'il a reçue – puisqu'il était *« retenu par les travaux de l'Assemblée nationale »*. L'ancien président, qui ne précise pas s'il lui sera possible de se libérer ultérieurement pour se rendre devant les assises – son audition est prévue, dans le calendrier prévisionnel, au 22 octobre –, indique cependant qu'il est *« prêt à déposer par écrit »*, si nécessaire. La cour a remis à plus tard sa décision quant à l'audition de ce témoin.

Cités par la défense, Raymond Barre, maire de Lyon, ancien premier ministre de 1976 à 1981 (lorsque Maurice Papon était ministre du budget), Pierre Messmer, ancien premier ministre de 1972 à 1974 et Olivier Guichard, ancien ministre gaulliste et actuel président du conseil régional des Pays de la Loire, n'ont, pour leur part, fait aucune objection officielle à leurs citations, fixées aux 16 et 17 octobre.

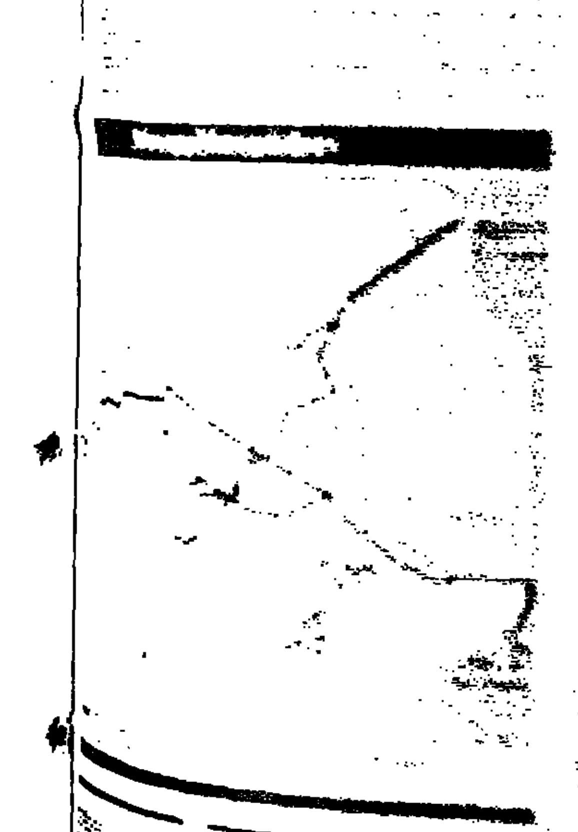
En revanche, la cour a renoncé à l'audition de René Monory, président du Sénat, qui a fait valoir qu'il était *« retenu par les travaux de la Haute Assemblée »*. De même qu'à celle de Jacques Chaban-Delmas, ancien premier ministre et ancien maire de Bordeaux, qui a produit un certificat médical d'un médecin légiste faisant état d'une *« gêne fonctionnelle, physique et intellectuelle »* incompatible avec son audition. Par ailleurs, à la demande de la défense, et bien que l'intéressé ait également présenté un certificat médical, la cour décidera ultérieurement du traitement à adopter pour l'audition du général Alain de Boissieu, gendre du général de Gaulle.

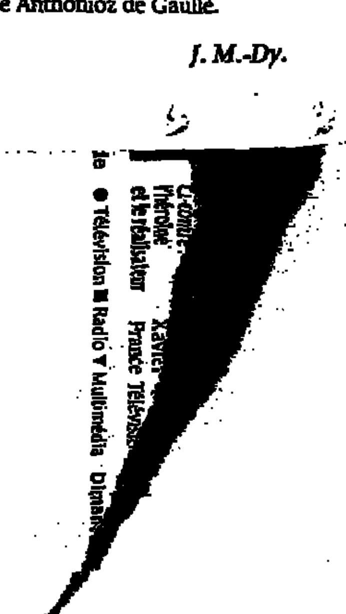
Au total, sur la centaine d'appels de témoins effectués, les parties ont finalement formellement renoncé à l'audition de vingt-quatre d'entre eux, constatant que quatre étaient décédés, et que nombre se trouvaient dans l'impossibilité médicale de se déplacer ou de témoigner. Renonçant à l'audition d'Yves Jouffa, ancien président de la Ligue des droits de l'homme, dont l'état de santé ne permet pas l'audition, le conseil de la Ligue contre le rascisme et l'antisémitisme (Licra) a souhaité que soit visionné l'enregistrement du témoignage de l'ancien déporté au procès de Klaus Barbie, ainsi que celui d'André Frossard et de Geneviève Anthonioz de Gaulle.

J. M.-Dy.

L'instruction du dossier en chiffres

Répliquant, jeudi, aux critiques de Jean-Marc Varaut sur la longueur de l'instruction, l'avocat général adjoint, Marc Robert, a évoqué jeudi l'importance du travail accompli ces huit dernières années. Commencée en 1988, cette instruction qui a succédé à la première – annulée en 1987 par la Cour de cassation – a donné lieu *« à 164 transports* [des magistrats instructeurs] *dans les dépôts d'archives en Gironde mais aussi aux renseignements généraux d'Aquitaine, aux Archives nationales, dans les tribunaux militaires et au ministère de l'intérieur »*. Ces recherches ont permis de saisir *« 6 354 documents »* qui ont été analysés par les magistrats. *« Tous les procès devant la Haute Cour, les tribunaux militaires de Paris et de Bordeaux ont été disséqués »*, ainsi que les dossiers de tous les SS allemands, en rapport avec cette affaire. Il a indiqué que 95 témoins et 85 parties civiles avaient été entendus, et que M. Papon avait été auditionné dix fois très longuement.





Deux cents villes se mobilisent pour favoriser les déplacements à vélo

Bien que n'assurant encore qu'environ 3 % des déplacements urbains, contre 30 % dans certaines villes du nord de l'Europe, la bicyclette retrouve droit de cité sur la chaussée. Son utilisation est de plus en plus conçue en complémentarité avec les transports en commun

LA POLITIQUE du vélo est dans l'air – pollué – du temps. Le bruit, les bouchons, la pollution engendrés par le « tout-automobile » ont remis au goût du jour l'alternative que la bicyclette peut offrir pour les déplacements urbains. Méprisée, synonyme de vols et d'insécurité, il aura fallu à celle-ci beaucoup de temps pour retrouver une place sur le bitume, une place encore très limitée. La part du vélo dans le déplacement urbain est évaluée à *« environ 3 % »* selon les experts. Avec une pointe à près de 10 % dans la Communauté urbaine de Strasbourg, considérée comme la « première ville cyclable » de l'Hexagone.

La France se situe loin derrière certaines villes du nord de l'Europe comme Amsterdam (Pays-Bas) ou Copenhague (Danemark), où environ un tiers des déplacements urbains se font à bicyclette ! *« Chez nous, le vélo, ça fait pauvre. Dès que les Français ont pu acheter en masse des automobiles dans les années d'après-guerre, la pratique du vélo n'a cessé de diminuer »*, observe Jacques Robin, chef du département sécurité, voirie, espace public au Certu (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques). La part de l'automobile n'a fait que croître alors que les distances parcourues en ville sont, pour la moitié des déplacements automobiles, inférieures à 3 kilomètres.

En 1989, le tout nouveau Club des villes cyclables, qui ne compte qu'une dizaine de collectivités, est immédiatement confronté à la domination automobile : *« Au début, dans les ministères, on passait pour des agitateurs sympathiques »*, se souvient Serge Morin, adjoint (PC) au maire de Lorient, l'une des villes fondatrices du Club. Mais l'aggravation de la congestion urbaine et de la pollution de l'air a favorisé un retour de pédalier.

LOGIQUE DE PARTAGE

Economique, non polluante, idéale pour se faufiler dans les embouteillages, la bicyclette a par exemple fait une réapparition remarquée lors du mouvement de grèves de l'hiver 1995 ainsi que lors de plusieurs opérations de « villes sans voitures », ou encore lors du récent pic de pollution.

Conséquence : le Club des villes cyclables enregistre une montée en flèche de ses adhérents. On comptait soixante-dix villes en 1994 ; elles sont près de deux cents aujourd'hui, représentant neuf millions d'habitants *(lire ci-contre)*.

L'année 1994 marque en quelque sorte « l'an un » du renouveau de la bicyclette. En décidant de créer un comité de suivi de la politique du vélo, Michel Barnier, alors ministre (RPR) de l'environnement, reconnaît officiellement les initiatives des élus locaux.

Composé de représentants de quatre ministères ainsi que d'associations d'usagers de vélo et de sociétés de transports en commun, ce comité constitue un « lobby » pro-vélo qui, par exemple, a demandé en janvier à l'Etat de prendre des mesures visant à renforcer la protection du cycliste dans le code de la route. Le comité devrait obtenir gain de cause puisque Jean-Claude Gayssot a annoncé que des mesures en faveur du vélo seraient introduites dans ledit code début 1998.

En huit ans, les slogans ont évolué. *« Jusqu'à la fin des années 80, dans un contexte de domination de la voiture, les collectivités du Club étaient surtout préoccupées par les équipements de voirie. La philosophie était : "partageons la rue !", avec le risque, parfois, de concurrence entre les moyens de transports alternatifs (vélo, bus, tramway) »*, souligne Charles Gautier, président du Club des villes cyclables et maire (PS) de Saint-Herblain (Loire-Atlantique). Cette logique de partage se retrouve dans les plans de déplacement urbains (PDU) prévus par la loi sur l'air du 30 décembre 1996, selon laquelle les PDU doivent viser une utilisation coordonnée de tous les moyens de transport ainsi que le développement des transports collectifs et des moyens de déplacements les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie, dont la bicyclette et la marche à pied.

« ALLIÉS NATURELS »

« Aujourd'hui la politique du vélo mise davantage sur sa complémentarité avec les transports alternatifs », poursuit Charles Gautier. *« En développant l'intermodalité, la Communauté urbaine de Strasbourg a montré que la part du vélo pouvait progresser avec celle des transports collectifs »*, souligne Jean-Louis Rosa, vice-président de la Fédération nationale des associations d'usagers du transport (FNAUT).

Côté pile, le cycliste, côté face, l'usager des transports en commun, donc. A Strasbourg et dans d'autres villes comme Nantes ou Grenoble, une même personne peut se déplacer à vélo, puis laisser son deux-roues dans un parc à vélos (gardé) avant de s'engouffrer dans le bus, le tramway ou le train. Après s'être affirmée contre le « tout-automobile », l'alternative vélo, de dimension essentiellement individuelle, a trouvé un second souffle avec ses « alliés naturels » à vocation collective que constituent le bus, le tramway ou le métro.

Clarisse Fabre

Le plan Vélo du maire de Paris a perdu l'appui des associations

LES CHOIX de Jean Tiberi en matière de circulation ne semblent plus rencontrer les faveurs des cyclistes de la capitale. Les associations d'utilisateurs du vélo et les représentants des mouvements écologistes et alternatifs dénoncent ce qui leur apparaît comme un échec du maire de Paris dans ce qu'il avait annoncé, au lendemain de son élection, en 1995, comme une *« nouvelle politique de déplacements »* laissant sa place aux *« circulations douces »* dans la capitale.

Présenté par le maire de Paris, dans les premiers jours de 1996, au lendemain de la grande grève des transports en commun, le plan Vélo avait rapidement connu un début de réalisation l'été suivant. Le premier programme de 50 kilomètres de pistes cyclables avait été réalisé sur un axe est-ouest entre Vincennes et Boulogne, et sur un axe nord-sud reliant Pantin à Malakoff. Les associations, régulièrement consultées au sein de la commission extra-municipale du vélo, avaient unanimement salué des réalisations spectaculaires. La qualité des installations effectuées par les services de la voirie tranchait en effet singulièrement avec tout ce qui avait été fait auparavant dans la capitale, à l'image des pitoyables et accidentogènes « couloirs de courtoisie » du début des années 80.

Mais le ton a brusquement changé entre la Mairie et les associations au cours des dernières semaines. Ainsi, le Mouvement de défense de la bicyclette (MDB), qui rappelle l'*« effort louable en faveur des cyclistes en 1996 »*, estime aujourd'hui que la Ville de Paris *« semble se reposer sur ses lauriers »*. A l'origine de cette brouille, l'espacement, puis l'interruption, d'une concertation jugée pourtant jusque-là *« de bonne qualité »*.

Les associations proposent un début d'explication à ce qu'ils considèrent comme un recul. *« Les opposants au plan Vélo pourraient commencer à avoir gain de cause auprès de la Mairie de Paris. On les trouve autant chez les chauffeurs de bus de la RATP que parmi les commerçants ou les chauffeurs de taxi »*, explique Laurent Lopez, président du MDB.

FRÉQUENTATION FAIBLE

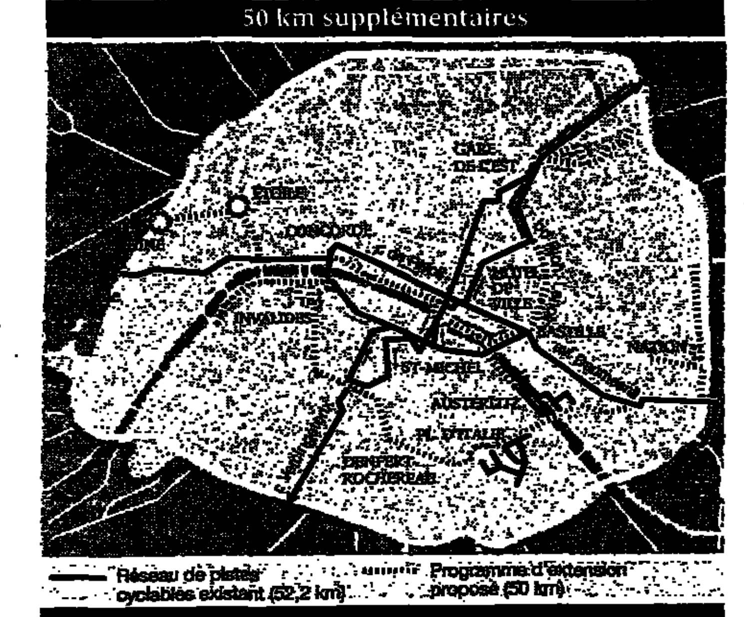
« Nous sentons des réticences à réduire vraiment la place de la voiture, estime de son côté Stephen Kerckhove, au nom de Chiche, une association de jeunes écologistes. *Les itinéraires choisis pour la réalisation des nouvelles pistes cyclables en 1997 n'empiètent plus autant qu'en 1996 sur les places de stationnement. Nos propositions ne sont quasiment plus retenues. »*

Un procès évidemment rejeté par les services techniques de la Ville. Ceux-ci s'engagent à ce que 50 kilomètres de couloirs réservés viennent s'ajouter, comme prévu, à la fin de cette année, à ceux tracés en 1996. Ils rappellent que le plan Vélo devrait déboucher en 2001 sur un véritable maillage de la capitale, à travers un réseau de 150 kilomètres de pistes reliées aux voies réservées dans les « quartiers tranquilles ».

Une ébauche de rocade cyclable devrait aussi commencer à apparaître cette année entre les boulevards des Maréchaux et le périphérique. Environ 60 millions de francs sont consacrés depuis deux ans aux aménagements de chaussée, au déplacement des places de stationnement et à la modification de la signalisation. Le faible nombre de passages enregistré dans les couloirs réservés aux cyclistes ne laisse cependant pas indifférent l'entourage de M. Tiberi.

« Nous pouvons nous rassurer en nous disant que ces chiffres ne sont pas l'essentiel, et que nous avons commencé à atteindre notre objectif de réduire de 5 % la circulation automobile dans Paris, reconnaît Bernard Plasait, adjoint au maire, chargé de la voirie, des transports et de la circulation. *Mais nous devons tenir compte d'un équilibre général. Le plan Vélo a supprimé des places de stationnement. L'activité commerciale a parfois été perturbée. Le maire de Paris fait preuve de courage en voulant faire une telle place au vélo dans les rues de la capitale. »*

Christophe de Chenay



Les « villes cyclables » en congrès

Vendredi 10 octobre s'est ouvert à Montpellier le IXe congrès du Club des villes cyclables, qui se prolongera jusqu'au 11 octobre. Près de deux cents collectivités se retrouvent dans ce « club » pour échanger leurs expériences. Le thème central des deux journées est l'alliance entre le vélo et les transports en commun comme stratégie de développement dans les déplacements urbains. Avec un adversaire commun : l'automobile. En l'absence des ministres Dominique Voynet et Jean-Claude Gayssot, Alain Neveu, conseiller technique au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, rappellera aux congressistes la hausse de 10 % des investissements pour le transport collectif urbain dans le projet de budget 1998.

DÉPÊCHES

■ **PARIS : des « propositions pour célébrer l'année 2000 à Paris »** ont été présentées, jeudi 9 octobre, par Bertrand Delanoë. Le président du groupe socialistes et apparentés au Conseil de Paris souhaite que cet événement soit pour Paris l'occasion d'un *« nouveau rayonnement »* sur la scène internationale. Il fait appel aux initiatives des Parisiens, auxquels il demande d'*« inventer la ville du troisième millénaire »*.

■ **SEINE-NORMANDIE : le prix de l'eau a doublé en six ans** dans le bassin Seine-Normandie. Selon une étude publiée jeudi 9 octobre par l'Agence de l'eau d'une zone qui couvre 25 départements, et sur laquelle vit près de 30 % de la population française, c'est essentiellement le coût de l'assainissement dans les grandes agglomérations qui est à l'origine de cette hausse, largement supérieure aux 9 % d'augmentation annuelle observés sur l'ensemble de la France pendant la même période.

■ **CULTURE : la culture est d'un coût élevé pour les villes moyennes**, selon une enquête réalisée par la Fédération des maires des villes moyennes publiée jeudi 9 octobre. Les communes contribuent à hauteur de 40 % au financement public de la culture. Elle coûte en moyenne 515 francs par habitant et par an aux villes moyennes.

Un rapport d'expertise géologique plutôt favorable au site de « Vulcania »

UN GROUPE d'experts piloté par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a rendu, fin septembre, à Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, commanditaire, son « Rapport d'expertise sur les études hydrogéologiques relatives au projet du Centre européen du volcanisme Vulcania » (CEV). La mission consistait à évaluer les conséquences de l'implantation de Vulcania à l'ouest de Clermont-Ferrand, au cœur de la chaîne des Puys, dans une zone sensible et fragile pour ce qui concerne les eaux souterraines (*Le Monde* du 28 août).

Au terme des dix-huit pages d'analyses très techniques de ce rapport, que *Le Monde* a pu se procurer, les experts constatent que *« les mesures de protection prises actuellement et recommandées sont contraignantes. Elles sont justifiées par l'importance de la ressource en eau souterraine et revêtent un caractère exemplaire indéniable. L'aménagement des infrastructures d'accompagnement ou induites par le CEV dans les communes voisines pourrait multiplier les sites de pollutions éventuelles aussi bien pendant les chantiers qu'en phase d'exploitation »*. Et les experts, qui préconisent la mise en place d'un *« dispositif de surveillance »* à long terme, en concluent qu'*« il n'est pas envisageable que l'aménagement de la zone d'influence du CEV ne fasse l'objet d'une approche comparable »*.

En d'autres termes, le chantier de Vulcania paraît a priori assez sûr, mais tous les aménagements envisageables alentour (autoroute, routes, hôtels, camping, etc.) ne pourraient être entrepris qu'en s'entourant des mêmes précautions – aussi exceptionnelles que coûteuses.

Alors que les procédures engagées par le Comité de liaison des opposants au CEV vont se poursuivre devant la cour administrative d'appel de Lyon, sur le site, des pelleteuses effectuent les travaux préparatoires du *« seul grand projet culturel de l'an 2000 »*, selon la formule de Valéry Giscard d'Estaing, président du conseil régional d'Auvergne et « père spirituel » de Vulcania.

Robert Belleret

Evgueni Khaldeï, grand témoin de l'URSS



LISA SARFATI

Ses photos sur l'armée rouge et le régime stalinien sont devenues des documents d'histoire. Photographe pour l'agence Tass, puis pour la « Pravda », il est décédé, lundi 6 octobre à Moscou, à l'âge de quatre-vingts ans

C'EST plus qu'une anecdote, une histoire qui en dit long sur le destin d'une image : chacun des 500 000 soldats soviétiques en poste en Allemagne de l'Est jusqu'en 1994 avait sur lui, dans son portefeuille, la reproduction de la photo prise par Evgueni Khaldeï, le 2 mai 1945, au Reichstag de Berlin. Un cliché historique, en noir et blanc, une de ces photos que tout reporter rêve d'avoir pris au moins une fois dans sa vie et qui vous colle une réputation : un soldat suspendu sur une corniche du bâtiment, le corps au-dessus du vide, face à Berlin en feu, accroche le drapeau soviétique. A l'époque, un symbole de victoire, l'Histoire qui bascule, la fin du nazisme. Pour les diplomates, un document qui traduisait les relations complexes entre l'Allemagne et l'ex-URSS. Aujourd'hui, une des photos les plus marquantes du siècle.

Evgueni Khaldeï est mort, lundi 6 octobre, à Moscou, à l'âge de quatre-vingts ans. Il y a quinze jours à peine, des amateurs de photos ont pu croiser ce vieil homme fatigué, qui se déplaçait en chaise roulante, dans les couloirs du romantique Musée de la photographie de Charleroi – son dernier voyage –, qui lui consacre une rétrospective en soixante-dix photos, jusqu'au 30 novembre. *« Il y avait plein de jeunes pendant le vernissage, pour qui Hitler et Staline ne disaient pas grand-chose,* explique Georges Vercheval, directeur du musée. *Ce fut pour eux une leçon de choses. Quand ils ont vu Khaldeï, ils l'ont applaudi spontanément. »*

Le photographe avait, accrochées sur le revers de la veste, les médailles du Mérite accordées par Staline et Brejnev, et celle de chevalier des Arts et Lettres reçue à l'occasion de sa redécouverte, en septembre 1995, au festival Visa pour l'image de Perpignan, le rendez-vous mondial des photojournalistes. Au-delà du cliché du Reichstag, Khaldeï était le photographe de Staline et de la seconde guerre mondiale, un des grands témoins de l'Union soviétique, conquérante puis disloquée. Un sacré photographe qui a saisi des tranches d'Histoire : le maréchal Joukov paradant sur son cheval blanc qui ne touche pas terre, lors du défilé de la victoire, sur la place Rouge – ce dernier lui a envoyé caviar, champagne et fruits en échange du cliché ; le maréchal Goering s'expliquant au procès de Nuremberg devant deux GI en uniforme ; la conférence de Potsdam réunissant Staline, Truman et Churchill. On doit à Khaldeï le portrait le plus connu de Staline, brandissant un gamin au stade Dynamo de Moscou, en 1946 : *« Pour le peuple, une apparition de Staline, c'était comme une apparition du Christ, il ne s'agissait pas de louper la photo. D'autant que, à l'époque, le photographe n'avait droit qu'à une plaque. Il n'était pas question de "mitrailler" les dirigeants »*, expliquait Khaldeï à Marc-Henri Wajnberg, dans un film documentaire diffusé en juin sur Arte.

KHALDEÏ était fier de ses médailles. Ce n'est pas la moindre des énigmes du personnage. Ce communiste convaincu, ce produit du régime soviétique, a, en effet, été maltraité par un pays qu'il a soutenu jusqu'à sa dislocation. Parce qu'il était juif. Khaldeï est né avec le communisme, en 1917, en Ukraine. Le jour même de son premier anniversaire, en mars 1918, sa famille est victime d'un pogrom dans la ville ukrainienne de Iouzovka. Une balle lui traverse le corps avant de tuer sa mère qui le tenait dans ses bras pour le protéger. Après quatre ans d'école communale – son unique formation –, cet autodidacte, par ailleurs manœuvre en usine, fabrique un appareil avec du carton et *« les verres de lunettes de* [sa] *grand-mère »*. Il envoie ses premières images à l'agence Tass au milieu des années 30, avant de s'installer à Moscou, en 1936, intégrant l'agence officielle. C'est en tant que soldat et photographe qu'il suivra la progression de l'armée rouge à partir de 1941, avec un appareil Leica, un objectif de 35 mm acheté à un brocanteur soviétique, et *« 100 mètres de pellicule »*.

> « Pour le peuple, une apparition de Staline, c'était comme une apparition du Christ, il ne s'agissait pas de louper la photo. D'autant que, à l'époque, le photographe n'avait droit qu'à une plaque »



EVGUENI KHALDEÏ

Membre du Parti communiste, Khaldeï devient un photographe du régime stalinien. Mais, en 1948, le photographe subit de plein fouet l'antisémitisme remis au goût du jour par Staline sous couvert de campagne contre le *« cosmopolitisme »*. Ses formidables images de la guerre et sa solide réputation n'y pourront rien. Il est licencié sans ménagement par l'agence Tass, reste sans travail pendant des mois, avant d'échouer dans une petite revue syndicale. Ce n'est qu'en 1957, quatre ans après la mort de Staline, qu'il est embauché par la *Pravda*, prenant pendant quinze ans *« des images positives »* de propagande. *« Je n'ai jamais photographié un miséreux dans la rue, ça ne m'est même jamais venu à l'idée »*, disait-il encore sur Arte. Et pourtant il est à nouveau licencié en 1972 par un cadre de la *Pravda*, qui lui lâche le sinistre motif : *« Tant que je serai ici, il n'y aura pas de place pour les juifs. »* Et Georges Vercheval de commenter : *« Il était pris dans le système soviétique, il y a cru. Il en a souffert. Il m'a confié que le régime avait commis quelques "erreurs" à son égard, mais que la révolution devait avancer. C'était fou. »*

Quelques images de Khaldeï sont devenues célèbres, mais leur auteur est tombé dans l'oubli. Pendant un demi-siècle. Il n'est redécouvert qu'en 1995, au Musée historique de Berlin, qui accueille une exposition et publie un livre, puis à Perpignan. On a pu alors apprécier l'ampleur du travail, sa richesse, notamment les deux dernières années de guerre. De belles photographies ? Plutôt de stupéfiants documents d'histoire qui fourmillent d'informations, des cadrages directs, parfois imprégnés de modernisme, notamment dans ses portraits serrés. Khaldeï se considérait d'abord comme un journaliste. *« Il manipulait sans ménagement ses tirages ; j'étais effrayé de voir comment il les chiffonnait »*, dit Georges Vercheval.



AP PHOTO / JOE ROSENTHAL / BOOMERANG PRESSE

Pour sa photo prise le 2 mai 1945 au Reichstag, Evgueni Khaldeï s'était inspiré du cliché de Joe Rosenthal représentant des GI qui plantent le drapeau américain sur l'île d'Two Jima, le 23 février 1945. Les deux photographes s'étaient rencontrés au festival Visa pour l'image de Perpignan en 1995.

Ce petit homme volubile nous avait raconté, avec une impressionnante précision du détail, chaque image prise il y a cinquante ans : une vieille dame qui surgit de nulle part devant Mourmansk en feu ; des habitants en train de bronzer devant Sébastopol détruite ; la libération de Belgrade en 1944 ; deux juifs survivants, l'étoile jaune cousue sur le manteau, à Budapest en janvier 1945 ; une famille entière nationale-socialiste qui s'est donné la mort, sur un banc public de Vienne en 1945... Et puis, la plus émouvante, un portrait de quatre jeunes aviatrices : *« Elles volaient uniquement la nuit, les avions étaient légers, en bois. Elles montaient haut dans le ciel, coupaient le moteur puis planaient au-dessus des lignes allemandes pour jeter leurs bombes. Les Allemands les surnommaient "Les sorcières de la nuit". Beaucoup d'entre elles ont été abattues. Je me souviens des vingt-six visages de celles qui ne sont jamais revenues. »*

Mais c'est évidemment pour son cliché du Reichstag que Khaldeï était le plus prolixe. Ce n'était pas, contrairement à ce que l'on pourrait croire, un instantané. Quelques mois auparavant, le photographe avait vu dans la presse soviétique la fameuse image de Joe Rosenthal représentant des GI qui plantent le drapeau américain sur le rocher d'Iwo Jima, une île du Pacifique arrachée aux Japonais le 23 février 1945. *« J'ai rêvé d'en faire autant »*, nous a-t-il confié. Et de raconter : *« Quand l'agence Tass m'a appris que j'étais envoyé à Berlin, j'ai fait confectionner trois drapeaux rouges à Moscou, par un ami tailleur juif. J'ai fait accrocher le premier à l'aéroport, le deuxième à la porte de Brandebourg, le troisième au Reichstag. »* Ce dernier sera le bon. Dans la matinée du 2 mai 1945, Khaldeï recrute trois soldats soviétiques. *« Je voulais que le soldat tienne le drapeau le plus haut possible. Pour éviter un accident, j'ai demandé à un autre soldat de lui tenir les pieds. »*

Khaldeï ramène le fameux cliché le soir même à Moscou. Mais le directeur de l'agence Tass, Palgounov, remarque que le soldat qui soutient son camarade au drapeau porte une montre à chaque poignet. Pour le censeur, il est impensable de montrer des soldats soviétiques, grands amateurs de montres, en pilleurs. Khaldeï devra gratter son négatif pour gommer l'anomalie... Une mise en scène ? Le mot l'agaçait. *« Je cherchais ma composition, ma vision. Ces photos me sont apparues. »* Il se qualifiait de photographe engagé aux côtés de ses *« camarades soldats »* et rappelait que, pendant la seconde guerre mondiale, tous ses frères et sœurs ont été massacrés par les nazis. *« Les fascistes, en 1941, ont jeté vivants mon père et mes trois sœurs dans un puits de charbon. »*

JEAN-FRANÇOIS LEROY, le directeur de Visa pour l'image, a eu la belle idée de faire rencontrer à Perpignan Khaldeï et Rosenthal : ce fut une rencontre au sommet et un grand moment d'émotion quand, lors de la soirée du vendredi 8 septembre 1995, tous deux sont montés sur la scène du Campo Santo, ovationnés par deux mille spectateurs debout, alors que leurs deux documents – Berlin et Iwo Jima –, leurs deux drapeaux – soviétique et américain – étaient projetés sur l'écran géant. Et ces deux dinosaures de tomber dans les bras l'un de l'autre, tant ils avaient beaucoup à partager. Deux juifs. Deux photographes d'agences tentaculaires, Associated Press pour l'un, Tass pour l'autre, qui les ont relégués, un demi-siècle durant, aux oubliettes de la photographie.

A la fin de sa vie, Evgueni Khaldeï vivait dans un modeste studio de 15 mètres carrés à la périphérie de Moscou. Jean-François Leroy, le directeur du festival Visa de Perpignan, lui avait rendu visite : *« Il vivait misérablement, avec une pension de retraité de Tass de 400 francs par mois. On a bu trois bouteilles de vodka en deux heures. Il m'a montré ses négatifs, en piteux état, coincés entre deux plaques de verre et empilés dans des boîtes de chaussures tenues par du Scotch. Il devait rabattre une planche fixée au mur, au-dessus du lit, pour y installer son agrandisseur et ses cuves pour les tirages. »* Et de commenter : *« Khaldeï était un nostalgique du communisme que la libéralisation du régime a laissé sur le carreau. »*

Mais ses images sont bien là qui, disait-il avec pudeur, *« ont vécu en dehors de moi »*. Son cliché du Reichstag a été pillé, détourné, exposé, publié dans les journaux du monde entier, manuels scolaires, livres, sans que leur auteur, le plus souvent, ne soit payé. *« La photo a même été publié avec une autre signature que la sienne »*, s'indigne Jean-François Leroy. Et l'on peut présager que des « vautours », des marchands et agences, qui n'ont pas fait grand-chose pour aider Khaldeï de son vivant vont maintenant se précipiter à Moscou pour tenter de commercialiser une œuvre inestimable. Khaldeï avait d'ailleurs lâché une phrase prémonitoire : *« En Occident, j'aurais été milliardaire. »*

Michel Guerrin





L'industrie française de l'armement isolée

LONGTEMPS DIFFÉRÉ, le feu vert donné, mercredi 8 octobre, par le gouvernement allemand à l'achat de 180 exemplaires de l'avion de combat européen Eurofighter (*Le Monde* du 10 octobre) renforce, en matière de construction aéronautique militaire, l'axe germano-britannique face à un isolement de la France, crispée désormais sur son Rafale. La décision de Bonn entérine, de fait, la division de l'Europe dans un domaine qui est un symbole fort d'une volonté de faire cause commune, pour la sécurité du continent à partir de matériels conçus en coopération multilatérale.

Certes, le Royaume-Uni et l'Allemagne avaient déjà construit à deux le Tornado. Mais, depuis, la situation a très nettement évolué, et sûrement pas au profit de la France. En effet, non seulement les Britanniques et les Allemands ont réussi à entraîner dans leur sillage deux partenaires – l'Espagne et l'Italie –, mais le paysage industriel européen, et probablement pas uniquement dans le domaine de l'aviation de combat, s'est modifié. La Grande-Bretagne s'est réinstallée en Europe comme un acteur majeur du secteur. L'Allemagne ne cache pas ses ambitions de devenir une puissance à part entière du secteur de l'armement, de la même manière qu'elle ne dissimule plus son désir de voir ses officiers généraux occuper des postes importants dans l'OTAN.

Sauf peu probable vote contraire du Bundestag, le fait que Bonn rallie le camp de l'Eurofighter n'est pas une surprise même s'il a existé, en France, de doux rêveurs pour croire que les Allemands allaient faire plaisir aux Français en l'abandonnant au bénéfice de leur Rafale.

En réalité, la division entre Européens, sur ce terrain de l'aviation de combat, a commencé à l'été 1985, quand la France, de son côté, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, de l'autre, ne sont pas parvenus à se déterminer sur un projet commun. Bien sûr, les besoins des états-majors étaient loin d'être identiques. Néanmoins, ce qui a provoqué la cassure définitive à une réunion conjointe à Rome, à l'époque, c'est sans doute la volonté de la France de disposer d'un avion embarqué – ce qui n'était pas le souci prioritaire de ses alliés – et de renforcer sa capacité à maîtriser, en toute autonomie, la technologie de réacteurs modernes de façon à n'être pas progressivement distancée par Rolls Royce. Le lobby militaro-industriel avait donc frappé en France, au nom du maintien des compétences et de l'emploi dans un domaine de souveraineté.

A sa manière, la décision de Bonn relève d'une même considération. Le groupe allemand DASA, qui participe pour presque un tiers au programme Eurofighter, avait besoin d'un projet dit « structurant », c'est-à-dire un programme susceptible de fonder des alliances industrielles capables de lui conserver la technologie et de développer l'emploi outre-Rhin. Le chancelier Helmut Kohl ne pouvait pas rester insensible à cet argument.

CRÉER UN « GÉANT NATIONAL »

Pour Londres, l'association avec Bonn, Rome et Madrid sur l'Eurofighter donne une place en Europe d'autant plus prépondérante à la construction aéronautique britannique que cette industrie est, dans le même temps, liée à la réussite de grands groupes américains sur un autre projet aussi fédérateur aux Etats-Unis, à savoir la mise au point d'un nouvel avion de combat interarmées et interallié, le JSF, conçu à 3 000 unités dès le départ. Par ses seules commandes, le Pentagone devient le maître d'œuvre de la réorganisation de l'industrie de défense aux Etats-Unis. Il a créé des « géants », avec des Boeing-McDonnell Douglas ou des Lockheed-Grumman à hauteur de 35 à 40 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 1996, et, d'une certaine manière, il incite des Européens, cantonnés à des résultats annuels entre les 5 et 10 milliards de dollars, à s'agglutiner à eux pour tenter de survivre. Les plus pessimistes observeront que c'est une façon de jouer au dernier des trois frères Horaces qui réussit, en les divisant, à séparer les trois frères Curiaces pour mieux les tuer.

Dans ce contexte, l'Europe de la défense reste une nébuleuse dans ce domaine précis de l'aviation militaire. Les responsables politiques, qui l'invoquent en permanence, ont du mal à l'inscrire dans la réalité. Ce à quoi on assiste en revanche, c'est à la mise en place, selon les rapports de forces et les opportunités, de configurations européennes à géométrie variable dont la paternité du moment relève de l'esprit d'entreprise des industriels de l'armement concernés, et pas vraiment des gouvernements. C'est de la coopération à la carte. Ce qui signifie aussi que ce peut être un affrontement entre Européens que n'arbitre plus le politique.

Face à ses deux principaux alliés, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, qui ont pris les devants en consolidant les structures de leur industrie autour de de « champions nationaux », tels British Aerospace et DASA, la France fait plutôt pâle figure. Depuis février 1996, les gouvernements sont comme paralysés à la perspective de devoir choisir un schéma de réorganisation de leur industrie de défense et s'y tenir.

Sans parler des arsenaux, en ébullition, ou de GIAT Industries, au bord de la faillite, la construction aéronautique et l'électronique militaire, qui sont liées, font apparaître un univers éclaté entre des groupes – tels Matra, Aerospatiale, Dassault, Thomson-CSF, Alcatel, Sagem, etc. – qui ont du mal à coexister mais qui devront s'entendre, parce que les crédits de la défense se raréfient. La France saura-t-elle créer, à son tour, des « champions nationaux » qui sauront devenir des locomotives ? Ou devra-t-elle se contenter de rattacher ses wagons en queue du train européen ? C'est le dilemme qu'il faudra trancher le plus vite possible. Sinon, l'industrie française sera en sous-traitance des plus puissantes.

Jacques Isnard

Aménagement *par Leiter*



Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Une journée particulière

PRÉPARÉ depuis de longues semaines, le mouvement de hausse des taux d'intérêt déclenché, jeudi 9 octobre, par la Bundesbank, la banque centrale allemande, a pris l'Europe par surprise. Intervenant le jour même où la crise politique italienne franchit une nouvelle étape, le choc a provoqué des vagues sur les marchés financiers. Sur le plan politique, et pour la France, cette journée particulière révèle à la fois les progrès de l'Europe et les difficultés de sa construction. Alors que se tient, à Matignon, la conférence sur l'emploi, cette série d'événements risque de faire renaître, au sein de la gauche « plurielle », les vieilles querelles sur l'euro qu'avait provisoirement étouffées la reprise annoncée.

Intervenant après cinq années d'assouplissement des politiques monétaires en Allemagne, la hausse du loyer de l'argent décidée à Francfort d'abord, dans d'autres capitales ensuite, à Paris notamment, a surpris par son ampleur. Elle avait pourtant été largement annoncée. La Banque centrale allemande n'avait pas manqué, tout au long de l'été, de souligner les risques inflationnistes à ses yeux d'une hausse du dollar trop rapide. La décision de jeudi, suivie par la plupart des banques centrales d'Europe du Nord, rassure d'abord une opinion publique allemande inquiète d'une dérive vers un euro faible. Elle favorise ensuite, comme le soutient M. Trichet, gouverneur de la Banque de France, une convergence des taux en Europe et est donc, à ce titre, une *« nouvelle étape »* sur la voie de la monnaie unique.

L'opportunité d'une telle décision n'est cependant pas évidente. Le Vieux Continent (l'Allemagne et la France notamment) souffre davantage du chômage que de l'inflation. Ce dont il a besoin, avant toute chose, c'est de croissance. Le relèvement des taux pourrait assombrir un climat qui était en cours d'amélioration un peu partout. L'impression ensuite d'une décision prise unilatéralement par la Bundesbank et que la Banque de France n'a pu que *« suivre »* pourrait conforter aussi l'image d'une Europe monétariste construite sous le joug de l'Allemagne. Cette annonce pourrait en définitive ranimer, en France en particulier, les anciens clivages au sein de la gauche « plurielle » et donner des arguments, en son sein, aux adversaires de la construction européenne.

Même si l'impact de ce resserrement monétaire sur la croissance et donc sur l'emploi devrait être, a priori, *« marginal »* – selon l'expression du ministre français de l'économie, Dominique Strauss-Kahn – même si la crise italienne débouche sur une détermination mieux assise de la péninsule en faveur de l'euro, les événements de cette journée confirment plus que jamais la nécessité et l'urgence de la monnaie unique. *A contrario*, la démonstration vient d'en être faite : si l'euro existait déjà, la France n'aurait pas été contrainte de suivre la Bundesbank, elle aurait participé directement à la décision et aurait donc pu peser sur elle.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE.
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

La droite sous la bannière des familles

Suite de la première page

Car, comme pour les médecins, la droite a beaucoup à se faire pardonner des familles...

Lorsque Alain Juppé arrive à Matignon, en mai 1995, il trouve les finances publiques dans une situation qu'il qualifie de *« calamiteuse »* : le budget de l'Etat certes, mais aussi la Sécurité sociale, et notamment la branche famille. Le premier ministre vitupère alors la politique *« à crédit »* menée dans le domaine de la famille par son prédécesseur. La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) a, certes, toujours été « pillée » pour financer les branches maladie et retraite de la « Sécu », mais le gouvernement d'Edouard Balladur a contribué à alourdir la facture en 1993-1995.

Nicolas Sarkozy, aujourd'hui aux avant-postes dans le combat pro-famille, était ministre du budget, le 25 juillet 1994, quand le Parlement a voté une loi sur la famille. Tous les experts savaient que son financement n'était pas assuré, même si la croissance donnait alors des signes de reprise. Celle-ci n'a pas duré, tandis que certaines prestations, comme l'allocation parentale d'éducation (3 006 francs par mois pour le parent s'arrêtant de travailler), étendue au deuxième enfant par la loi de 1994, ont connu un succès imprévu. Cumulés avec la baisse des recettes, ces dérives ont généré des déficits sans précédents pour la CNAF : 38,9 milliards de francs en 1995, 9,7 milliards en 1996, 13,2 milliards en 1997 et 11,8 milliards l'an prochain.

M. Juppé, qui prônait pourtant *« une politique familiale plus équitable »*, n'a donc rien pu faire, si ce n'est réunir à Matignon deux sommets sans lendemain. Contraint à la rigueur, il a gelé l'ensemble des prestations en 1996, placé l'allocation pour jeune enfant (969 francs par mois) sous condition de ressources et réduit de 500 francs l'allocation de rentrée scolaire. Dès 1995, toutefois, il envisageait de moduler les « allocs » en fonction des revenus. Face à l'hostilité du mouvement familial, il y avait renoncé au profit d'une réintroduction des allocations dans les revenus imposables. Avant de battre une nouvelle fois en retraite, toujours sous la pression des associations.

C'est dire que l'idée d'une politique familiale plus redistributive n'est pas forcément une exclusivité de gauche, la droite étant partagée. Elle peut se ressouder contre la politique du gouvernement ; elle ne pourra dissimuler ses divisions. A une mouvance familialiste, minoritaire mais active, qui défend une conception traditionnelle de la cellule familiale et réclame toujours plus d'aides, répond une majorité plus ouverte et plus consciente des contraintes financières pesant sur les régimes sociaux.

La droite n'est pas à une contradiction près. Comment des chantres du libéralisme peuvent-ils défendre la prise en charge par la collectivité de 80 % du salaire d'une employée de maison (AGED plus réduction d'impôt), alors que le gouvernement a décidé de la ramener à environ 40 % ? Comment ne pas remarquer aussi que les éléments les plus conservateurs de la droite, soutenus par les associations elles-mêmes proches de Philippe de Villiers, défendent l'AGED au nom du droit que les femmes ont de travailler, alors qu'ils étaient, hier, les premiers à exalter le rôle de la mère au foyer et à réclamer un véritable salaire maternel ?

THÈME DÉLAISSÉ PAR LA GAUCHE

Il reste qu'en plafonnant les « allocs », M. Jospin s'est attaqué aux fondements mêmes de la politique familiale, que les fondateurs de la Sécurité sociale, en 1945, voulaient égalitaire et universelle. En y ajoutant la baisse de moitié de l'AGED et de la réduction d'impôt pour un emploi à domicile, il crée un effet de cumul qui pénalise durement certaines familles. A tel point que des conseillers du premier ministre admettent avoir *« tapé trop fort »* et rappellent que la politique familiale, y compris le plafonnement des allocations, sera remise à plat l'an prochain.

Certains, au PS, estiment que ce pourrait être l'occasion, pour la gauche, de se réapproprier le thème de la famille, trop longtemps laissé à la droite. Bill Clinton aux Etats-Unis et Tony Blair en Grande-Bretagne l'ont fait avec un certain succès, non sans associer étroitement retour à la famille et retour aux vraies valeurs. Tous deux étaient conscients que dans un système économique libéral où l'inquiétude des salariés va croissant, la famille représente un pôle de stabilité. Ce faisant, la gauche pourrait également nouer des liens et trouver des appuis au sein des associations familiales, qui ne sont pas toutes arc-boutées sur une vision passéiste de la société. Las, il y a encore, chez les socialistes, un refus presque viscéral d'intégrer dans leur discours politique une référence trop appuyée à la famille, plus ou moins confusément associée au régime de Vichy.

Cette meilleure connaissance des réalités familiales aurait peut-être évité à la gauche de commettre l'erreur de s'attaquer à une partie de son électorat, fût-ce au nom de la solidarité, comme plusieurs députés du PS le reprochent aujourd'hui à M. Jospin. Il y a sans doute plus risqué dans les choix du premier ministre. En instaurant des conditions de ressources pour les allocations familiales, il alimente le sentiment, dans la classe moyenne dite « supérieure », que la protection collective n'est décidément plus faite pour elle, et qu'il vaut mieux frapper à la porte du privé. Au risque de saper la confiance que ces catégories ont encore dans la Sécurité sociale.

Jean-Michel Bezat

IL Y A 50 ANS, DANS **Le Monde**

Moyens de fortune et fonds de tiroir

AVANT de prendre l'avion pour Paris, M. Georges Bidault a déclaré hier aux journalistes américains : *« J'ai la certitude morale que les Etats-Unis viendront à notre secours par des moyens de fortune jusqu'à l'ouverture de la phase préliminaire du plan Marshall. »*

Il résulte de ces paroles que notre ministre des affaires étrangères ne rapporte pas de Washington un programme formel de secours pour la période particulièrement critique qui va commencer le 15 octobre. Il est des cas où il faut savoir se contenter d'une certitude *« morale »*.

Comme ressources immédiates, on a parlé du déblocage de l'or saisi en Allemagne et par le Japon, du remboursement par les Etats-Unis des marchandises fournies et des services rendus aux troupes américaines en France, d'une modification de l'emploi de crédits déjà accordés, de la mobilisation des avoirs privés français en dollars.

M. Lovett, sous-secrétaire d'Etat, a déclaré que *« les organismes gouvernementaux essaient d'extraire jusqu'au dernier dollar des avoirs et fonds disponibles »*.

Les *« moyens de fortune »* dont parle M. Bidault, les fonds de tiroir de M. Lovett, ne seraient donc pas encore parfaitement définis. Espérons qu'on les trouvera. Dans le cas contraire, les Français devraient se serrer la ceinture deux ou trois mois.

Les phases suivantes de l'aide américaine – l'aide dite « intérimaire » qui sera décidée par le Congrès en décembre et l'aide définitive qui viendra en discussion au début de l'année prochaine – se présentent sous un jour plus heureux.

(11 octobre 1947.)

Sokal-Bricmont : non, ce n'est pas la guerre

par Jacques Treiner

ARTICLE d'information ou article d'opinion, il faut choisir. Dans la page que *Le Monde* du 30 septembre a consacrée à la publication du livre d'Alan Sokal et de Jean Bricmont, *Impostures intellectuelles* (éditions Odile Jacob), Marion Van Renterghem, *dans un article* fait pour rappeler au lecteur les éléments des polémiques en cours, tout en glanant quelques réactions de personnes impliquées dans le débat, glisse brusquement en dernière colonne vers le billet d'humeur : ce livre serait une *« opération scientiste de dévaluation intellectuelle, la vraie victime* [de Sokal et de Bricmont], *c'est la pensée. »* Diable, voilà de sérieuses accusations ! Proférées par... Mais non, point de guillemets, c'est la journaliste qui exprime son propre point de vue. Elle conclut que ce livre est la *« vieille rengaine (...) des sciences « dures » aux sciences « molles » – c'est-à-dire humaines »*. Faut-il entendre : des sciences inhumaines aux sciences humaines ? Encore un point de vue personnel bien définitif.

Comme de plus, les seuls scientifiques français cités dans l'article considèrent que les « dérapages » relevés par Sokal et Bricmont sont comme des coquetteries sans importance dans l'oeuvre de leurs auteurs, le lecteur est invité par le journal *lui-même* à rallier la navrante contre-attaque nationaliste de Julia Kristeva : *foin de ces Américains* jaloux du prestige de nos penseurs, à nous l'esprit d'Astérix, et que chacun rejoigne ses batteries !

N'est-ce pas pourtant dans cette invite à la défense de la patrie attaquée que la pensée s'arrête ? Les auteurs pris « la main dans le sac » *sont français, certes, mais il n'y a* pas de pensée française dont ils seraient les représentants. Jacques Lacan n'est pas la psychanalyse française, non plus que Gilles Deleuze la philosophie française, Julia Kristeva la critique littéraire française ou Bruno Latour la sociologie des sciences française. *Il n'y a pas, non plus, de complot* américain : une brève connexion sur Internet permet d'apprécier la vigueur du débat chez les intellectuels américains, comme, du reste, la lecture du canular original de Sokal, reproduit en annexe du livre.

Est-ce bien le rôle du *Monde* que d'enfourcher pareil cheval de bataille ?

La réflexion de Roger-Pol Droit est plus transparente, sa tribune étant libre – explicitement. On note *au passage qu'il accorde volontiers* – un peu trop volontiers ? – *que d'illustres auteurs en sciences humaines ont produit moult contresens en en appelant qui aux mathématiques, qui à la physique.* On le suit volontiers, en retour, dans ses interrogations quant à la *position d'où Sokal et Bricmont corrigent les copies*, et sur laquelle je reviendrai.

Mais pourquoi, en guise de chute, cette malhonnêteté – je ne trouve pas d'autre mot – qui consiste à prêter à nos correcteurs cette pensée selon laquelle *« tout ce qui n'est pas énoncé mathématiquement ou vérifié expérimentalement serait dénué de sens ? »* Rien, absolument rien, dans les écrits de Sokal ou de Bricmont, ou dans ceux qui ont été produits à l'occasion de cette affaire, n'autorise à rabaisser *le débat de cette façon : si les mathématiques sont bien incontournables en physique, aucun* physicien, si « dur » soit-il, ne considère qu'elles sont au cœur des autres sciences naturelles – *a fortiori* des sciences humaines. Et c'est *vouloir faire jouer des ressorts* bien *vulgaires chez le lecteur que de faire* croire qu'un scientifique est incapable de comprendre que la référence à la vérification expérimentale n'a pas grand sens en histoire et que, s'il existe autant de théories sur la monnaie que de spécialistes, c'est que l'expérimentation est plus *problématique en économie qu'en* physique.

Un mot sur la *correction des copies.*

Si tel physicien de renom interrompait d'une tape paternaliste, tel psychanalyste au travail en lui révélant que nous sommes tous constitués de particules microscopiques *relevant* de la *mécanique* quantique, et que sans une compréhension de celle-ci il est illusoire de prétendre comprendre quoi que ce soit au destin de la libido, le psychanalyste le renverrait – du moins je l'imagine – à ses quantons en lui expliquant un peu sèchement – je l'espère – *que chaque niveau d'appréhension du monde* requiert l'élaboration de ses propres outils conceptuels.

Il est bon, en effet, de débusquer le réductionnisme partout où il produit une paresse de la pensée : tel qui étudie les fourmis ne peut s'empêcher de conclure gravement sur les sociétés humaines, tel autre, expert des réseaux des neurones, prétend tenir la clé du fonctionnement de la conscience.

Dans la question qui nous intéresse ici, c'est le contraire qui s'est passé : certains auteurs en sciences humaines vont chercher d'eux-mêmes en mathématiques et physique des clés pour leur discipline. Ainsi Michel Serres, pour qui la théorie du chaos ou de la percolation fournit une *« théorie du temps » qui ouvre les serrures de l'histoire,* de la conscience, etc. Alors, bien sûr, le physicien lui tape sur l'épaule et lui dit : *« Mais non, Michel, la théorie ne dit pas ce que tu dis qu'elle dit, pourquoi dis-tu cela ? »*

Bref, il note la copie. *Mais il n'avait pas demandé le devoir, on le* lui met sous le nez ! Roger-Pol Droit ne conteste pas les notes qu'attribuent Sokal et Bricmont, du reste, mais les apprécie plus lorsqu'elles sont délivrées sous forme d'un canular semi-confidentiel que sous *forme d'un ouvrage disponible en* librairie. Mais pourquoi faudrait-il se taire ? Parce que, au fond, cela n'aurait pas d'importance ?

Réaffirmons que cela en a. La véhémence des correcteurs de copie ne prend nullement source dans une quelconque volonté tatillonne d'établir une *scientific correctness.* Les différents domaines où s'élaborent des connaissances se parlent moins par leur contenu que par ce qui est commun à tout acte de création : émotion esthétique, doute, sentiment de la nécessité et du dérisoire. *Il en va des théories physiques comme d'un blues de Tom Waits ou comme de certaines parties d'échecs.* Il y en a de belles, de très belles, c'est de la vraie beauté qui prend au ventre ; et le plaisir d'enseigner, que les étudiants ne soupçonnent pas toujours, c'est de jouer en amphi ces partitions que l'écume de l'humanité, à travers les âges, a su écrire dans ces domaines (*et je sais bien que Newton n'était pas un type très recommandable...*).

Si, plutôt qu'une tape amicale sur l'épaule de Michel Serres, c'est plutôt l'envie de lui lancer un : *« Mais quand donc vas-tu arrêter de proférer ces bêtises ? »* que produit une montée de mauvaise humeur chez *la plupart des collègues que je* connais, c'est parce que c'est toute une construction, toute la démarche même de création de ces représentations du monde, visions partielles mais cristallines et dorénavant incontournables, qui se trouve bafouée par la désinvolture du monsieur. Un effet de manche, et vlan ! Le jeu d'échecs est par terre, la poterie en pièces, la beauté déchirée. J'exagère, bien sûr, ces édifices sont solides, mais quel mépris, en réalité, s'exprime dans les boursouflures verbales des œuvres dont Sokal et Bricmont nous livrent quelques morceaux choisis !

> Une des questions qui devraient prolonger le débat actuel n'est-elle pas de préciser ce qui passe, ou ne passe pas, entre la production scientifique et les autres domaines de la connaissance et de la culture ?

« Et après ? », demande Roger-Pol *Droit. Que la physique ou les mathématiques se placent au centre* de ce qu'on leur fait dire, c'est bien la moindre des choses. Personne ne cherche pour autant à les mettre en position de censeurs de toute production intellectuelle. Sokal et Bricmont contribuent sans doute à *tourner une page, peut-être même ferment-ils* un livre, puisque plusieurs auteurs dont ils fustigent certaines œuvres ont acquis leur notoriété dans les années 70. Les bricolages théoriques qu'ils dénoncent auront probablement peu de pratiquants dans l'avenir.

Une des questions qui devraient prolonger le débat actuel n'est-elle pas de préciser ce qui passe, ou ne passe pas, entre la production scientifique et les autres domaines de la connaissance et de la culture ? L'article de S. Weinberg publié par la *New York Review of Books* en 1996 *a le mérite d'exprimer* un point de vue extrême : il tend à dénier toute valeur culturelle aux théories scientifiques – hormis l'existence même de lois universelles. Pourtant, comment nier, par exemple, que l'héliocentrisme ait joué un rôle essentiel *dans la culture du* XVII[e] siècle ? Ou, au siècle dernier, la découverte de l'évolution ? Et, plus récemment, le simple fait de voir la Terre de l'extérieur, d'en percevoir les limites, grosse boule *« bleue comme une orange »*, cela n'a-t-il pas d'effet de culture ? De même que l'*efficacité des techniques, produisant* des effets de retour à des échelles de temps qui deviennent brèves comparées à la durée de la vie humaine ? La réflexion que mènent sur ces thèmes nombre d'auteurs, en France, aux Etats-Unis ou ailleurs, ne peut que bénéficier du *largage de patchworks conceptuels* superbement stériles.

Jacques Treiner *est chercheur à l'Institut de physique nucléaire d'Orsay et professeur à l'université Pierre-et-Marie-Curie.*

Quel impérialisme ?

par Hubert Krivine

DANS sa conclusion de la critique du livre de Bricmont et Sokal *Impostures intellectuelles,* Roger-Pol Droit voit l'amorce d'un *« scientifiquement correct »* appauvrissant : selon lui, pour Sokal et Bricmont, serait *« dénué de sens »* tout ce qui n'est pas énoncé mathématiquement ou vérifié *expérimentalement.* En *bref*, jugées à l'aune des connaissances en mathématiques ou en physique théorique de leurs auteurs, les copies de Lacan, Derrida, Latour, etc. seraient à mettre à la poubelle. Voilà *bien* l'aveuglement de professeurs qui ne verraient *dans une* lettre d'amour que les fautes d'orthographe, comme le dit si joliment dans *Libération* Robert Maggiori.

C'est un contresens total. Le livre de Bricmont et Sokal dit exactement *l'inverse : laissez les mathématiques* et la *physique* théorique au vestiaire quand vous analysez des choses aussi subtiles que l'inconscient ou les méandres de l'histoire. C'est rendre aux sciences dures un hommage démesuré : elles n'ont, en *général*, rien à y *faire*. Ainsi, *dans le pire des cas servent-elles* d'argument d'autorité et dans le meilleur, de métaphores ; c'est-à-dire de procédés destinés à faire comprendre à un public d'historiens, de sociologues ou de psychanalystes une notion nouvelle à partir de notions familières. N'est-ce pas manifestement le cas des tores, des nombres imaginaires, des hyperespaces, de la bouteille de Klein, du théorème de Goedel, etc. ? Ce n'est pas sérieux.

Mais faut-il toujours être sérieux et scientifique ? Robert Maggiori, déjà cité, dit de Bricmont et Sokal qu'*« ils ne pourront jamais lire une œuvre de philosophie ou de sociologie, et finiront par se demander s'il est scientifiquement légitime de dire que la Terre est "bleue comme une orange" »*. M. Maggiori touche un problème réel : la connaissance scientifique est seulement une appréhension du monde ; il y en a *bien d'autres qu'on peut juger plus* agréables ou mieux adaptées, la poésie par exemple... Mais nous ignorions que c'était le genre que pratiquaient Lacan, Serres ou Derrida dans les passages incriminés. Le savaient-ils ?

C'est précisément quand ils invoquent les mathématiques et la physique de la façon que dénoncent Bricmont et Sokal que nos *« french philosophers »* sont les moins scientifiques. Jeter à la poubelle cette partie de leur oeuvre, c'est se mettre en *condition* de *communiquer* ce qui reste, y compris dans le milieu scientifique qui pour l'instant l'ignore superbement. De ce point de vue le livre *Impostures intellectuelles* est une défense de la philosophie et de la sociologie : gageons *qu'après ce* livre, on *assistera* à une chute libre de l'utilisation frauduleuse du théorème de Goedel ou des relations d'incertitude de Heisenberg.

Ce n'est pas *« la mort de la pensée »*, comme l'écrit Marion Van Renterghem dans la même page que Roger-Pol Droit. C'est tout simplement le contraire.

Hubert Krivine *est physicien, maître de conférences à l'université Paris-VI-Pierre-et-Marie-Curie.*

pas la guerre

Il faut révolutionner les théâtres lyriques

par Elie Bankhalter

IL ne se passe pas de jour sans qu'ici ou là ne soit prédite la mort de l'opéra en tant qu'art vivant. Coût prohibitif, faible niveau de création, élitisme : tout annoncerait une fin prochaine. Mais il est paradoxal de constater que, dans le même temps, nul ne songe à nier l'engouement de plus en plus important suscité par l'art lyrique.

A l'orée du XXIe siècle, la vaste mutation que connaît le monde doit donc toucher aussi l'opéra. L'importance majeure du débat n'échappe ailleurs à personne.

L'Etat a plus que jamais un rôle de premier plan à jouer. D'autant qu'il s'agit peut-être moins pour lui aujourd'hui de subventionner que de lancer des initiatives. La survie de la culture, luxe que s'offre la société, et dont le chant exprime l'âme, tient dans ce principe.

L'opéra n'est *réservé* à *une élite* ni par le prix du billet ni par l'ésotérisme de son expression artistique. Il faut dire à ceux qui opposent sport et culture que le prix d'accès à une salle d'opéra n'est souvent pas plus élevé que le billet d'entrée d'un stade de football ou de tennis. Il est vrai que si certaines manifestations lyriques demeurent prestigieuses (théâtres nationaux, grands festivals) et les prix de leurs billets assez élevés, ces manifestations ne constituent pas le terreau populaire qui seul rend légitime l'existence de l'opéra en tant qu'art vivant, terreau sans lequel ces manifestations prestigieuses ne pourraient exister. De même qu'aucune finale au Parc des Princes ou aucun Mondial 98 n'aurait lieu sans la kyrielle de petits matchs locaux disputés chaque jour dans le monde.

Quant à vouloir gettho ïser l'opéra comme apanage de quelques intellectuels ou de quelques bourgeois, c'est oublier un peu vite le pouvoir émotif considérable, séculaire, universel et finalement unique de la voix humaine. Premier instrument de musique de l'humanité, arme patriotique ou politique, source de spiritualité ou d'expression des sentiments, la voix humaine agit toujours directement sur l'âme : lorsque le ténor fait crier une foule de bonheur après un *contre-ut enflammé*, c'est peut-être moins pour la bonne exécution de la partition que pour l'émotion viscérale créée par la beauté de la voix.

Considérée jusqu'à une époque récente comme appartenant définitivement au passé, la création ne s'est jamais mieux portée qu'aujourd'hui. Le temps des lamentations est révolu. Les compositeurs ont retrouvé le goût et le sens de l'art lyrique, que l'esthétique post-sérielle puis électro-acoustique leur avait peut-être fait perdre de vue. Il n'est plus de saison lyrique, dans quelque théâtre que ce soit, où n'apparaissent une ou deux *créations*.

Même les Etats-Unis, dont les théâtres lyriques sont tenus à un certain conservatisme du fait de leur mode de financement intégralement privé, montrent maintenant une véritable ambition de modernité, et les spectateurs répondent avec enthousiasme. Un des temples de la tradition, le Festival de Salzbourg, a pris le virage sous l'impulsion de Gérard Mortier, et l'adhésion de ce public réputé conservateur au « nouveau Salzbourg » est aujourd'hui totale.

Les compositeurs ayant retrouvé le chemin de l'Opéra, c'est maintenant à nous, directeurs de théâtre, de leur en ouvrir toutes grandes les portes, car nous savons *que nous ne « vidons » plus* nos salles.

La mutation considérable que connaît notre société s'accompagne de redéploiements budgétaires, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne profitent pas véritablement ni à la culture en général ni à l'art lyrique en particulier. On ne peut continuer à affirmer que celui-ci coûte cher sans chercher à analyser les causes réelles de ce coût ni sans réfléchir aux indispensables solutions qui doivent être trouvées à ce problème complexe.

On sait tout d'abord très bien, même s'il est parfois commode de prétendre le contraire, que ce ne sont pas les cachets des divas qui pèsent le plus lourd. Dans le budget d'un théâtre lyrique, la plus grande part est absorbée par les frais fixes et non par les dépenses de production pure. On constate d'ailleurs que les recettes propres des établissements couvrent généralement une large part de ces dépenses strictement artistiques. Hugues Gall, dans son rapport de 1994 sur l'Opéra de Paris prônait justement la couverture intégrale des dépenses de production par les recettes propres.

La mise en œuvre d'un ouvrage lyrique requiert de nombreux intervenants : ateliers de décors et de costumes, machinistes et électriciens, choristes, musiciens et *danseurs, habilleuses, maquilleuses*, etc. Tous forment un ensemble important de personnels, dont la prise en charge, souvent considérée de façon permanente, soit par leur appartenance à la fonction publique territoriale, soit par les contrats de trois ans, et sans vraiment de considération pour les besoins spécifiques de chaque production, pèse d'un poids très lourd sur le budget général des théâtres.

Comme ce dernier globalise l'ensemble des dépenses, qu'elles soient fixes ou de production artistique, ce sont donc ces dernières, subjectives par nature, qui supportent la diminution des budgets que les coûts fixes, objectifs, augmentant régulièrement au rythme des salaires, ne peuvent absorber, bien au contraire.

> **Cette réflexion serait stérile si elle ne s'accompagnait pas d'une reconsidération des statuts juridiques de l'opéra**

C'est ainsi qu'en dix ans l'en*semble des théâtres lyriques français* (hors Paris) a dû diminuer de 30 % le nombre de représentations proposées au public, sans accompagnement proportionnel de réduction des personnels permanents.

Il est impératif de réfléchir sans tarder, avec l'ensemble des personnels concernés et des organisations professionnelles et syndicales, à une réforme complète et révolutionnaire (au sens propre du mot) du mode de fonctionnement au quotidien des théâtres lyriques. Mais cette réflexion serait stérile si elle ne s'accompagnait pas d'une reconsidération des statuts juridiques des théâtres.

Le régime de la concession de droit privé a longtemps prévalu en France et se rencontre encore, bien qu'aujourd'hui la plupart des Opéras soient en régie directe de leur ville (par exemple, l'Opéra de Marseille que je dirige, Bordeaux, Toulouse, Nice, *etc.*), c'est-à-dire soumis à un régime de droit et de comptabilité publics, dépourvus de personnalité juridique propre et sans capacité de travailler sur la balance dépenses-recettes que je viens d'évoquer.

L'Opéra national de Paris a un statut qui lui est propre, l'Opéra du Rhin (Strasbourg-Mulhouse-Colmar) est un syndicat intercommunal, et les Opéras de Lyon et de Montpellier sont en association 1901, c'est-à-dire de pur droit privé, ce qui leur confère une souplesse totale et leur permet une politique particulièrement dense et dynamique. Ce statut offre globalement plus d'avantages que d'inconvénients, mais les élus demeurent généralement réticents à l'adopter.

Souplesse et dynamisme sont indispensables face aux défis actuels et futurs, notamment celui constitué par l'inéluctable diminution des subventions publiques, qui contraint les théâtres à diversifier leurs ressources budgétaires.

Il s'agit donc de permettre aux structures de production lyrique de disposer d'un statut adapté. L'actualité renforce cette nécessité avec les problèmes que connaissent les Opéras de Rouen et d'Avignon.

La solution existe : elle a été étudiée par les services de l'Etat depuis longtemps, et Jacques Rigaud, dans son rapport *Refondation de la politique culturelle de l'Etat* l'a, lui aussi, prônée : il s'agit *de l'Etablissement public d'intérêt* local (EPIL), label auquel pourrait être ajouté le binôme *« à objet culturel »*.

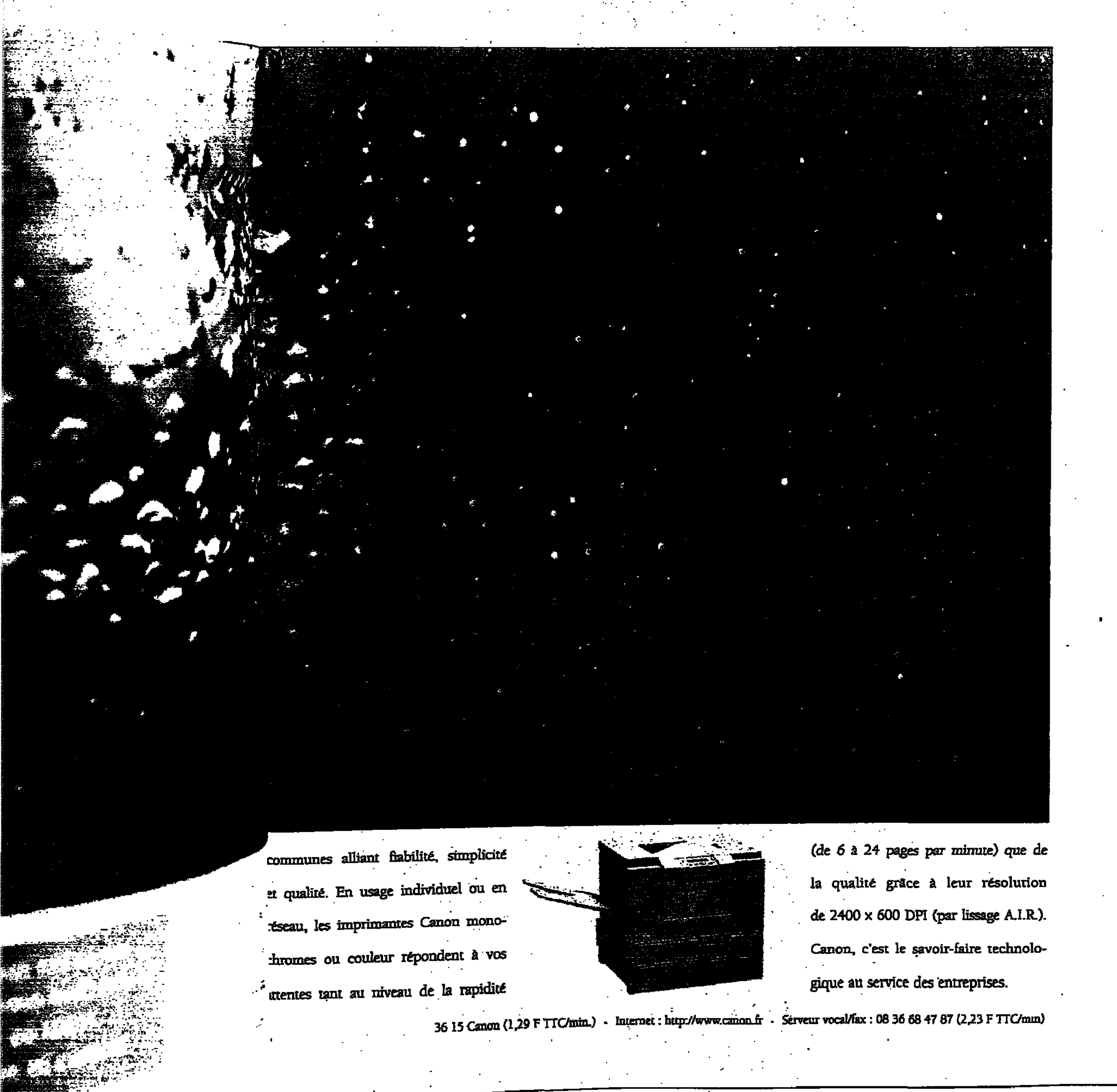
Ce statut octroierait aux Opéras un fonctionnement juridique et financier autonome, tout en les maintenant sous la tutelle publique, via un conseil d'administration dont les membres seraient majoritairement la ou les collectivités publiques responsables, associées à des personnes privées : mécènes, représentants du public, etc.

Le statut des théâtres dramatiques subventionnés étant clairement et nationalement défini, pourquoi ne pas faire de même en faveur des théâtres lyriques ?

Il est hautement souhaitable que le Parlement adopte ce nouveau type de statuts, et que les collectivités locales l'appliquent à l'Opéra dont elles ont la charge.

Nous sommes aujourd'hui au carrefour de tous les possibles. Le *public est là. Nous ne demandons* qu'à pouvoir l'accueillir, lui apporter le plaisir qu'il attend, tout en nourrissant sa légitime curiosité, avec le regard scénique moderne sur l'opéra, qui est, ainsi que l'a rappelé Gérard Mortier dans *Le Monde*, la seule manière dont dispose l'art lyrique pour évoluer, tout en nous appuyant largement sur ces jeunes artistes magnifiques et passionnants que chaque concours, chaque audition nous révèle avec bonheur.

Elie Bankhalter *est directeur de l'Opéra de Marseille.*



Alice.

AU COURRIER DU « MONDE »

LA FERMETURE DE L'INSTITUT GOETHE DE MARSEILLE

Au moment même où à Weimar les dirigeants allemands et français, au plus haut niveau, décident d'intensifier les relations culturelles entre nos deux pays moteurs de la construction européenne, nous apprenons la fermeture de l'Institut Goethe de Marseille, décidée sous la pression du ministère allemand des affaires étrangères et pour des raisons exclusivement financières. En même temps, la municipalité de Marseille a fait connaître sa détermination de refuser toute aide financière à l'Institut Goethe, alors qu'une attitude positive de la ville aurait pu éventuellement amorcer un processus de révision de cette malheureuse décision. Pour la troisième ville de France et son environnement (dont on connaît la sensibilité politico-culturelle), la disparition du centre autour duquel s'organisent les nombreux échanges et contacts qui, dans les domaines les plus divers, de la jeunesse à la haute technologie en passant par l'université, rendent intenses et fructueux les rapports culturels franco-allemands, serait un véritable désastre. C'est pourquoi nous faisons appel à toutes les autorités concernées, Etats, régions, communes, afin qu'un moyen soit trouvé permettant la poursuite des activités du Goethe Institut marseillais.

Henri Menudier, professeur de civilisation allemande à l'université de Paris-III, Joseph Rovan, professeur émérite de civilisation allemande à Paris-III, Alfred Grosser, professeur émérite à l'Institut d'études politiques de Paris.

L'ÉPARGNE SANCTIONNÉE

Les mesures sociales prises récemment par le gouvernement et, singulièrement la décision de prélever sur les produits de l'épargne concernent, pour l'essentiel, les Français moyens, qui seront, un jour ou l'autre, à nouveau sollicités d'épargner, tant il est vrai que l'Etat vit aussi de l'épargne populaire, qu'il rétribue d'ailleurs mal. Seulement voilà : on a simplement oublié que, pour les classes moyennes – les plus nombreuses –, épargner demande des efforts, et les efforts supposent des qualités qu'il me paraît absurde de sanctionner.

Louis Canier
Yzeure (Allier)

LÂCHETÉS

Citoyenne française, catholique pratiquante, je hurle ma honte devant nos frilosités ! Je plaide coupable ! Je suis française, timorée ou aveugle. Une fois de plus, comme pour l'ex-Yougoslavie, comme pour le Rwanda, je vais voir des milliers de morts s'entasser dans les fosses de mes lâchetés. La non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats est donc un principe supérieur à la non-assistance à personne en danger et au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Oui, le peuple algérien est pris en otage : otage du terrorisme « islamiste », otage de certaines des forces armées de son gouvernement, otage de toutes les corruptions ! Au moins, si nous sommes impuissants, pouvons-nous parler et montrer qu'il n'y a pas en France d'unanimité délibérée de l'aveuglement et de conspiration du silence, qu'à défaut d'être courageux, nous sommes encore capables de compassion !

Caroline Fraissinet
Paris

هكذا من الأصل

AÉRONAUTIQUE *Les négociations sur Airbus s'accélèrent. Un accord a eu lieu sur le périmètre de la future société, qui doit remplacer l'actuel groupement d'intérêt économique avant le 1er janvier 1999.* ● PARTENAIRES d'Airbus, le français Aerospatiale, l'allemand Daimler-Benz Aerospace (DASA), le britannique British Aerospace (BAe) et l'espagnol CASA n'interviendront plus que comme simples actionnaires. ● LEURS ACTIFS, usines et bureaux d'études, seront regroupés dans quatre filiales nationales placées sous l'autorité de la société européenne. ● LA NÉGOCIATION sur la répartition du capital s'engage maintenant. Les banques d'affaires doivent remettre dans les prochains jours leurs évaluations des actifs. ● LES AVIONS régionaux sont également concernés par les restructurations en cours. CASA propose de rallier le consortium AI(R), qui regroupe Aerospatiale, BAe et l'italien Alenia.

La bataille s'engage sur le capital de la future société Airbus

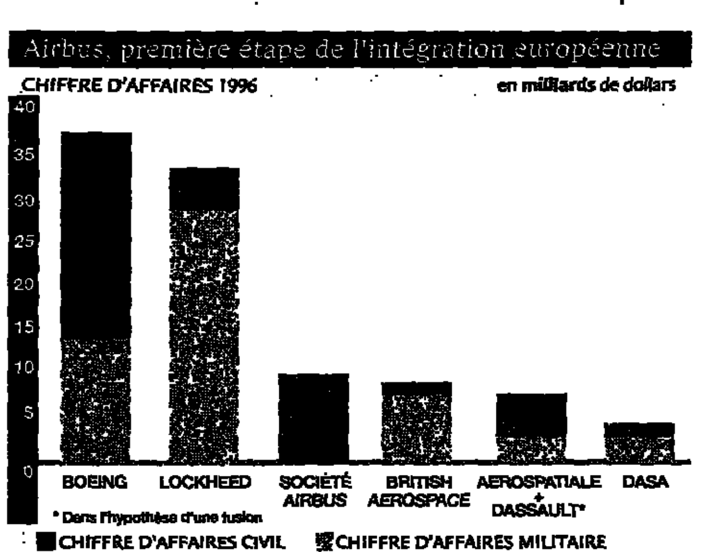
Avant le 1er janvier 1999 sera créée une holding européenne dotée de quatre filiales nationales. Elle aura la haute main sur les usines et les bureaux d'études du constructeur d'avions. Les partenaires discutent maintenant de leur participation respective

DISCRÈTEMENT, mais sûrement, le dossier Airbus avance, surtout depuis le coup d'accélérateur donné lors du sommet franco-allemand de Weimar, les 18 et 19 septembre. La structure juridique du futur champion aéronautique européen a été arrêtée. Airbus aura quatre filiales – française, anglaise, allemande et espagnole, – mais la holding européenne, qui devrait être de droit français, et son management en détiendront le contrôle exclusif. Les groupes nationaux n'interviendront plus que comme actionnaires de cette holding. Les ateliers de fabrication, les chaînes d'assemblage et les bureaux d'étude seront tous dévolus à la nouvelle société.

Les banques conseil de chacun des partenaires – JP Morgan pour l'allemand Daimler-Benz Aerospace (DASA, filiale du groupe Daimler-Benz), Kleinwort Benson pour le britannique British Aerospace, UBS pour l'espagnol Casa et Lazard pour Aérospatiale – devraient rendre, dans quelques jours, les évaluations permettant de déterminer la part du capital qui reviendra à chacun.

Pour lutter contre l'américain Boeing, devenu l'unique concurrent d'Airbus depuis sa fusion avec McDonnell Douglas, la structure de groupement d'intérêt économique (GIE) n'était plus adaptée. Choisie en 1970 par les industriels fondateurs, français et allemands, cette solution juridique a permis d'organiser le partage du travail (les cockpits en France, le fuselage en Allemagne, les ailes en Grande-Bretagne). Elle empêche aujourd'hui la mise en commun des moyens de production et leur rationalisation, ralentit les processus de décision, et bride la stratégie commerciale. Les partenaires ont donc décidé de transformer Airbus en société avant le 1er janvier 1999.

Les industriels ont pris acte de la volonté des gouvernements de mettre en commun les actifs de l'aéronautique civile européenne. *« Le montage juridique exact n'est pas précisément défini, mais cela n'a, en définitive, que peu d'importance »*, explique un proche du dossier. Décision a été prise de déterminer d'abord la répartition du capital. La question de la propriété des actifs sera réglée plus tard : usines et bureaux d'études pourraient être apportés aux filiales nationales d'Airbus ou prises en location gérance.



Airbus seul n'est pas de taille à résister aux nouveaux géants américains. Les Européens devraient aussi regrouper leurs avions de combats, leurs missiles et leurs satellites.

Première surprise des banques conseils, Deutsche Airbus – la filiale d'aéronautique civile de DASA – recèle une trésorerie de 20 milliards de francs qui renforce considérablement la part à laquelle pourrait prétendre la partie allemande. DASA détient aujourd'hui 37,9 % du groupement d'intérêt économique (GIE), à parité avec Aérospatiale. *« DASA n'a pas remboursé les 45 milliards de francs d'avances remboursables consenties par l'Etat allemand pour le développement de nouveaux avions »*, explique un banquier. DASA confirme que le remboursement de ces avances n'interviendra qu'à partir de 2 002, en fonction des bénéfices futurs et des ventes d'avions.

A l'inverse, Aérospatiale, qui a remboursé 12 milliards de francs sur les 20 milliards reçus de l'Etat français, arrive à la table des négociations avec une trésorerie nulle. Elle doit se battre pour une juste valorisation de ses bureaux d'étude, qu'elle considère comme le cœur de l'industrie européenne, et qu'elle était réticente à partager. La société a dû s'y résoudre. *« Aérospatiale est une machine à fabriquer de la recherche et du développement, avec un effort proportionnellement trois fois supérieur à celui de Boeing. Mais comment valoriser de la matière grise ? »*, s'interroge un banquier d'affaires. *« Si les évaluations concluaient à une diminution de la part d'Aérospatiale, il y aurait un problème politique »*, explique un proche du dossier.

CONTREPOIDS

Côté britannique (20 % du GIE), le schéma retenu ne peut que réjouir les investisseurs, qui réclament depuis longtemps que l'aviation civile de British Aerospace – et les risques financiers qui s'y rattachent – soit comptablement distincte de sa branche militaire. Enfin, le partenaire espagnol (4,2 % du GIE) refusait de perdre son activité aéronautique contre une faible participation dans la société Airbus. La solution retenue, qui préserve l'identité nationale des actifs, devrait lui donner satisfaction.

La naissance de la société Airbus ne sera qu'un premier pas. Aérospatiale plaide pour une restructuration intégrant l'ensemble des activités d'aéronautique et de défense (avions civils, avions de combat, hélicoptères, missiles, satellites), afin de pouvoir faire contrepoids aux géants américains. Seule l'intégration de tous les actifs d'Aérospatiale, Dassault, British Aerospace, DASA et CASA pourrait donner naissance à un groupe de taille comparable à celle des grands américains.

L'échec de la fusion entre le groupe public Aérospatiale et l'avionneur privé Dassault n'a pas permis à Aérospatiale de faire valoir sa thèse à court terme. M. Jospin a choisi, en débloquant le dossier Airbus, de donner d'abord un gage d'européanisme à ses partenaires. De source gouvernementale, on affirme que cela n'empêchera pas la France de veiller à obtenir des engagements sur l'intégration du volet militaire dans les étapes suivantes. Le chancelier Kohl, au sommet de Weimar, a affirmé qu'il était *« très important, alors qu'un groupe énorme a vu le jour aux Etats-Unis, que les Européens n'attendent pas et trouvent une réponse européenne »*. Cela suffira-t-il ?

Pour l'instant, c'est le contraire qui semble se produire. En Grande-Bretagne, les rumeurs d'un rapprochement entre British Aérospace et le groupe d'électronique GEC font surgir la menace d'une forteresse britannique au moment où la France semble renoncer à constituer la sienne. Parallèlement, un axe anglo-allemand se dessine. L'Allemagne a donné son feu vert au programme d'avions de combat Eurofighter (*Le Monde* du 10 octobre), dont les principaux bénéficiaires seront British Aerospace et DASA. Ces deux industriels ont posé une candidature commune au rachat de l'électronique de défense de Siemens, en concurrence avec le français Thomson-CSF. Dans un éditorial du 7 octobre, le quotidien britannique des affaires *Financial Times* appelait même les industriels britanniques et allemands de la défense à *« aller de l'avant sans la France »*.

Christophe Jakubyszyn

Les Espagnols veulent rallier les avions régionaux d'AI(R)

L'AIR JET, l'avion à réaction de soixante-dix places européen, décollera-t-il un jour ? L'équipe d'AI(R), la société, qui regroupe le français Aerospatiale, l'italien Alenia et l'anglais British Aerospace, vient de trouver un nouveau partenaire européen, l'espagnol CASA, pour partager le milliard de dollars d'investissement nécessaire qui fait hésiter les trois actionnaires actuels.

A première vue, AI(R) se porte bien. Ses avions à turbo-propulsion ATR sont leaders du marché. Un turbopropulseur sur trois dans le monde est sorti des chaînes de fabrication et d'assemblage de Nantes, Saint-Nazaire et Naples. Cette année, quarante-huit appareils ATR ont été vendus en neuf mois, plus dix-sept avions d'occasion. Vingt-sept appareils britanniques Avro, également commercialisés par AI(R), se sont vendus depuis le début de l'année. Après plusieurs années de déficit, ATR devrait renouer avec les bénéfices en 1998.

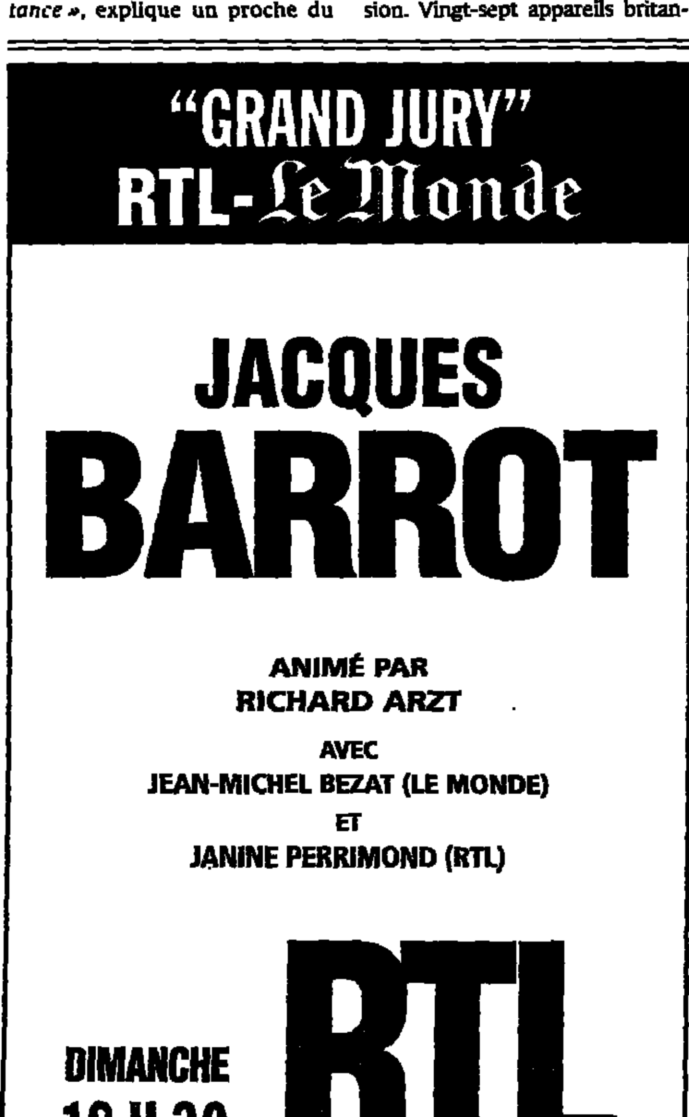
HANDICAP

Pourtant, AI(R) craint d'être marginalisé. Le marché des avions régionaux (moins de cent places) s'ouvre progressivement aux avions à réaction, plus gourmands en carburant mais plus rapides, plus silencieux et considérés par les passagers comme plus sûrs. L'accident d'un ATR 72 en 1994, aux Etats-Unis, a contribué à ternir l'image de ce type d'appareils sur le premier marché mondial. Les succès au Salon du Bourget de ses deux concurrents, le Canadien Bombardier et le Brésilien Embraer, ont illustré ce handicap. Boeing envisage aussi de débarquer sur ce créneau, avec le MD-95 de McDonnell Douglas (de quatre-vingt-cinq à cent places).

D'où l'idée développée par AI(R) de lancer un jet de soixante-dix places capable de répondre à la demande de ses clients et de compléter la gamme de ses turbopropulseurs. Mais ses actionnaires doutent de l'intérêt économique du projet. M. J. Donovan, directeur général de l'aviation générale de British Aerospace, estime qu'*« en l'état actuel, l'AI(R) 70 ne satisfait pas à nos critères de rentabilité »*.

Pour vaincre ces réticences, Patrick Gavin, le PDG, préfère parier sur la restructuration européenne autour d'Airbus. Il espère qu'AI(R), dont deux des trois actionnaires sont membres d'Airbus et dont le troisième aspire à rallier le consortium, rejoindra d'une manière ou d'une autre la grande entreprise aéronautique européenne. La candidature de l'espagnol CASA, autre partenaire d'Airbus, vient renforcer sa position.

C. J.



Danone vend son épicerie pour se mondialiser

DANONE, Danone, Danone... Franck Riboud n'a plus que ce mot à la bouche. Normal, pour le PDG du groupe... Danone. M. Riboud l'a rappelé, jeudi 9 octobre : il entend faire de cette marque, déjà numéro un dans le monde des produits laitiers frais, *« une des trois ou quatre grandes marques mondiales »*, aux côtés des américains Coca-Cola et Kellogg's et du suisse Nestlé. Son objectif : faire passer le chiffre d'affaires réalisé sous la marque Danone de 23 milliards de francs en 1996 à plus de 40 milliards à l'horizon 2000. Pour cela, le groupe français a entrepris de se concentrer sur ses trois activités de taille mondiale : les produits frais – rebaptisés un peu pompeusement le « pôle santé » en intégrant les aliments pour enfants et les produits diététiques –, qui représentent 33 milliards de francs de chiffre d'affaires ; le « snacking » ou grignotage, qui recouvre les biscuits, sucrés et salés (17 milliards) ; le pôle « soif » (eaux, jus de fruits, bière), qui pèse 15 milliards.

RECENTRAGE

La marque Danone, sponsor de la prochaine Coupe du monde de football en France en 1998, sera étendue à ces grands métiers chaque fois que possible. Aux Etats-Unis, l'eau de source « Dannon » est déjà en tête des ventes dans les supermarchés. En Asie, l'industriel vend ses biscuits sous le nom de Danone. En Europe, en revanche, le groupe continuera d'exploiter ses autres grandes marques : Lu (biscuits), Marie (plats cuisinés frais et surgelés), Kronenbourg (bière), et Evian, pour laquelle M. Riboud revendique la place de *« première marque mondiale d'eau minérale »*, vendue dans plus de cent pays. Au nom de ce recentrage le PDG a annoncé, jeudi, la cession de près de la moitié de son pôle « épicerie ». Danone va se séparer de marques faisant parfois partie de son patrimoine historique : Panzani, Liebig, William Saurin, Amora, Maille... Un ensemble de quelque 5 milliards de francs que se partageront deux repreneurs.

D'un côté, le trio formé par Paribas Affaires Industrielles (PAI), Fonds Partenaires et Finance & Investors (le fonds d'investissement d'Edouard Stern), reprendra les plats cuisinés, les pâtes et les sauces-condiments, soit William Saurin, Panzani-Agnesi, Maille-Amora. De l'autre, l'ensemble des soupes et la marque Liebig vont rejoindre le giron du numéro un mondial de la spécialité, l'américain Campbell Soup, qui réalise 45 milliards de francs de chiffre d'affaires dans ce secteur. Campbell contrôle déjà en Europe les biscuits Delâcre et les chocolats Godiva.

Pour Paribas, c'est la confirmation d'une stratégie de développement industriel. *« Avec près de 40 milliards de francs d'actifs gérés, Paribas Affaires industrielles possède le premier portefeuille européen de participations industrielles »*, affirme Amaury-Daniel de Sèze, le président de PAI. Dans l'agro-alimentaire, la banque contrôle déjà Royal Canin (alimentation pour animaux) et Guyomar'ch (volailles Doux, Père Dodu). Paribas *« affirme aussi sa volonté de devenir un acteur européen de premier plan dans les opérations de LBO »*. C'est selon cette technique financière d'acquisition par endettement qu'est réalisée la reprise de l'épicerie de Danone par PAI et ses associés. 1,3 milliard de francs seront financés sur fonds propres, 2,6 milliards par le biais de l'endettement. *« L'important cash flow libre de ces activités permettra de rembourser rapidement la dette »*, assure M. de Sèze, qui souligne que *« le management de ces affaires sera étroitement associé à leur développement »*.

UNE PAGE SE TOURNE

Pour Danone, c'est une page qui se tourne, celle du développement tous azimuts pratiqué par Antoine Riboud, le précédent PDG, père de l'actuel, qui avait fait fait prendre à l'ancien groupe BSN le grand virage de l'agro-alimentaire dans les années 70, après un long passage dans le verre et l'emballage. Franck Riboud ampute Danone de 5 milliards de francs de chiffre d'affaires sans états d'âme : *« je ne crois pas que la course à la taille absolue soit l'essentiel pour Danone »*, déclare-t-il. Plus importante aujourd'hui est la « valeur pour l'actionnaire ». La concentration sur un nombre réduit de marques n'est pas seulement motivée par la nécessité *« d'optimiser les investissements en marketing »*. La cession de son épicerie permettra au groupe Danone de *« dégager une plus-value proche du milliard de francs »*. Elle générera aussi une *« amélioration mécanique de la marge opérationnelle, qui devrait progresser de 0,2 points dès 1997, pour atteindre 9,2 % du chiffre d'affaires »*, se félicite M. Riboud. La rentabilité du capital investi dans ces activités était inférieure de deux points à celle du reste. A charge pour Paribas et Campbell, désormais, de démontrer qu'ils peuvent faire mieux que Danone.

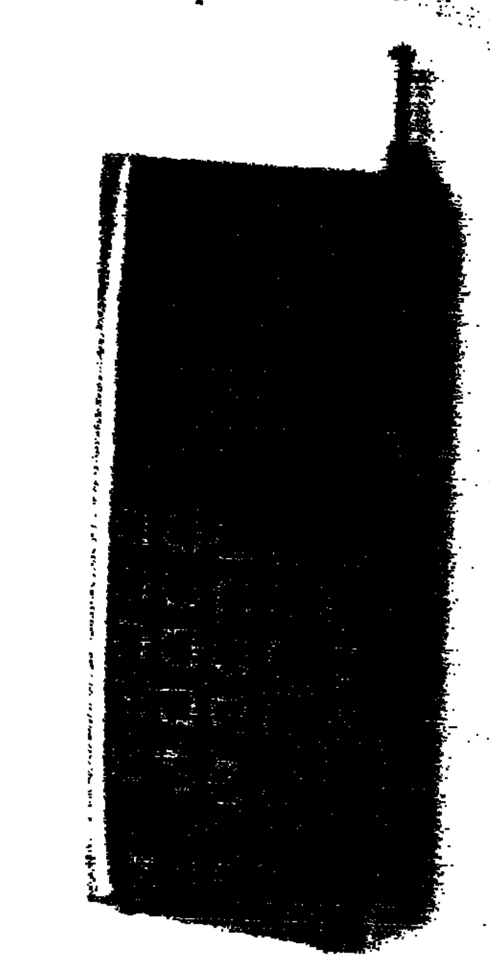
Pascal Galinier

Monoprix rachète Prisunic

C'EST la fin d'une guerre de plus de trente ans dans la distribution. Monoprix, filiale de Galeries Lafayette, devait annoncer, vendredi 10 octobre, le rachat de Prisunic, filiale de Pinault Printemps Redoute (PPR). Le prix n'est pas encore connu. A l'issue de l'opération, Casino prendra 20 % du nouveau groupe dont le chiffre d'affaires dépassera 20 milliards de francs.

Depuis plusieurs années, François Pinault avait annoncé son intention de se séparer de Prisunic. L'enseigne a du mal à résister à la concurrence des grandes surfaces et du *hard discount*, plus que Monoprix qui bénéficie de son concept de *« city marché »*. L'une comme l'autre ont restructuré en 1996 leur réseau de magasins pour ne garder que les meilleures implantations en centre-ville.

Le nouvel ensemble sera affilié à la centrale d'achat de Casino qui verra, par cette arrivée, son volume d'achats passer à 128 milliards de francs. Monoprix était déjà adhérent de cette centrale, mais Prisunic (6 milliards d'achats) était membre de celle de Promodès depuis 1993. C'est un coup dur pour le groupe de Paul-Louis Halley, alors que celui-ci, en pleine bataille pour le contrôle de Casino, vient de se voir opposé une fin de non-recevoir par les autorités boursières. Promodès avait entamé une offensive juridique contre Rallye – qui a déposé une offre concurrente sur Casino – mais s'est vu répondre par la COB, jeudi 9 octobre, que les documents qu'elle a visés étaient suffisants pour permettre *« au public de faire ses choix en connaissance »*.



La fusion WorldCom-MCI bousculerait l'industrie américaine du téléphone

Le nouvel ensemble serait le premier opérateur, aux Etats-Unis, à offrir une gamme complète de services de télécommunications à ses clients

LE CONSEIL d'administration de l'exploitant téléphonique américain MCI devait se réunir vendredi 10 octobre pour examiner la contre-offre d'achat, de 34 milliards de dollars (200 milliards de francs), lancée le 1er octobre par son concurrent WorldCom. MCI était jusqu'alors en passe d'être absorbé par le britannique BT, qui détient 20 % de son capital et propose 18 milliards de dollars pour les 80 % restants. MCI pourrait prendre son temps avant de se prononcer, selon les analystes. Pour preuve : la décision du groupe de demander à Lehman Brothers d'étudier l'offre de WorldCom.

Un rapprochement WorldCom-MCI (respectivement 5,6 milliards et 18,5 milliards de dollars de chiffre d'affaires) ne manquerait pas de provoquer des remises en cause dans l'industrie américaine du téléphone. La seule annonce du projet a déjà fait l'effet d'une bombe. Soudain, les ténors, comme AT&T, Sprint, ou les Baby Bells (les compagnies régionales de téléphone), ont réalisé qu'une société à peine connue pouvait devenir la première à offrir, sur une large échelle, aux consommateurs américains des communications longue distance (nationales, internationales), des communications locales et l'accès à Internet.

C'est l'émergence de tels acteurs que voulaient favoriser les législateurs américains quand, début 1996, ils ont fait tomber les barrières existant, depuis 1984, entre téléphone longue distance et local. Un opérateur longue distance pourrait offrir du téléphone local, jusqu'alors sous le monopole des Baby Bells. Inversement, ces dernières pourraient offrir du téléphone longue distance.

Aujourd'hui, on est loin du compte. Le marché du téléphone local (100 milliards de dollars) n'est pas ouvert à la concurrence. Pour des raisons juridiques (les Baby Bells ont bloqué certaines décisions en justice) et économiques (mettre en place des réseaux coûte cher), les grands du téléphone longue distance – AT&T, MCI et Sprint – n'ont fait que des pas timides sur ce marché. Comme leurs marchés ne sont pas ouverts, les Baby Bells n'ont pas été autorisées à proposer du téléphone longue distance. Elles ont engagé quelques mouvements stratégiques défensifs : SBC a fusionné avec Pacific Telesis et Bell Atlantic avec Nynex.

L'émergence d'un duo WorldCom-MCI provoquerait de nouveaux rapprochements : les acquisitions constitueraient le moyen le plus rapide de prendre position. AT&T discuterait ainsi déjà avec GTE, un opérateur de téléphone local et longue distance. Mais des firmes comme Intermedia, Teleport, Colt, qui disposent de réseaux locaux dans un certain nombre de villes américaines, pourraient aussi être des cibles intéressantes pour AT&T ou Sprint.

Les Baby Bells devraient être tentées de négocier des alliances avec des opérateurs longue distance. AT&T et Sprint en premier lieu. Mais aussi avec des compagnies plus petites, dont le profil est proche de celui de WorldCom : Frontier, Excel, LCI International. Les autorités fédérales pourraient alors être contraintes de revoir leur position sur les concentrations, alors qu'elles ont récemment forcé AT&T à abandonner son projet de fusion avec la Baby Bell SBC.

Philippe Le Cœur

L'hypothèque Internet

Le projet de rapprochement entre WorldCom et MCI devrait faire l'objet d'un examen attentif de la part des autorités américaines antitrust et réglementaires. Particulièrement en raison du poids que le nouvel ensemble occuperait dans les services d'accès à Internet et les réseaux supportant les communications Internet. WorldCom-MCI détiendrait trois des six principaux réseaux américains de transmission de données et, selon la société d'études de marché Yankee Group, 57 % des accès à Internet aux Etats-Unis.

Certains ont déjà souligné que WorldCom-MCI pourrait être tenté de mettre à profit cette position pour imposer un nouveau modèle économique pour l'accès à Internet. WorldCom plaide depuis des mois pour un paiement de l'utilisation de ses réseaux par les fournisseurs d'accès en fonction de l'usage et de l'ampleur des informations transmises. Ce qui, pour le consommateur, signifierait la fin du tarif forfaitaire pour un temps d'accès quasi illimité.

Rhône-Poulenc augmente son capital de près de 7 milliards de francs

L'opération s'inscrit dans la réorganisation du groupe

Profitant du redressement du titre en Bourse depuis le début de l'année, Rhône-Poulenc lance un appel au marché. L'opération complète le programme annoncé en juin par son président, Jean-René Fourtou. Les activités sciences de la vie deviennent le cœur du groupe ; la chimie est filialisée et deviendra une société cotée.

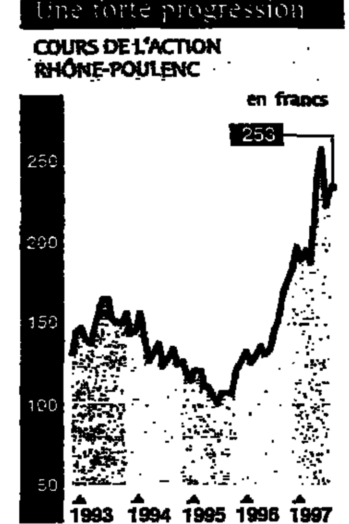
RHÔNE-POULENC a procédé, vendredi 10 octobre, au lancement d'une augmentation de capital *« pour un montant initial de 6,7 milliards de francs, qui pourra être porté au maximum à 7,7 milliards »*. Cette opération est la troisième étape du programme annoncé le 26 juin par le président du groupe, Jean-René Fourtou, qui consiste à se concentrer sur les sciences de la vie (santé humaine et animale) et à filialiser la chimie en la mettant en Bourse.

Durant l'été, Rhône-Poulenc a racheté pour 27 milliards de francs la participation des actionnaires minoritaires dans sa filiale franco-américaine Rhône-Poulenc Rorer (RPR). Simultanément le groupe a créé Rhodia, le nouveau pôle regroupant la chime de spécialités et les fibres, qui sera coté en Bourse dès 1998.

Pour financer ces opérations, M. Fourtou a envisagé plusieurs procédures, dont un appel au marché. Les modalités vont être maintenant présentées aux investisseurs étrangers, lors de différentes réunions à Londres, New York et Boston. *« La cotation, après le rachat de RPR, des activités sciences de la vie au sein d'une même entité, et la cotation spécifique de la chimie de spécialités permettra aux actionnaires de les évaluer comme telles »*, a expliqué le président de Rhône-Poulenc aux analystes financiers et banquiers réunis à Paris vendredi. *« Notre potentiel de croissance est fondé sur la valeur et l'ensemble du management est focalisé sur la création de valeur »*.

Revenant sur les aspects économiques, M. Fourtou a rappelé que l'objectif de croissance de 20 % du résultat net par action est maintenu pour 1997 et 1998. Cette progression s'entend hors éléments exceptionnels. En effet, cette année, le groupe sera en perte en raison d'une charge de 9,5 milliards de francs liée au nettoyage des comptes précédant les introductions en Bourse (*Le Monde* du 19 septembre).

Une forte progression



Depuis le début de l'année, l'action a progressé de 40 % dans un marché en hausse de 27 %.

DES PRODUITS SOPHISTIQUÉS

Cette croissance *« sera tirée par les produits nouveaux, la cession et l'arrêt d'activités, l'amélioration de la productivité et la réduction des frais financiers »*. Le ratio dette sur fonds propres devrait revenir à 60 % en 1998 et à 50 % en 1999. Quant à la rentabilité des capitaux engagés, elle devrait être *« de 13 % au moins en l'an 2000 »*.

L'histoire se répète parfois. La dernière émission d'actions classiques du groupe privé avait été faite un 10 octobre. C'était en 1979. Le nouveau président Jean Gandois constatant que, *« après sa longue maladie, Rhône-Poulenc est aujourd'hui guéri »*, décidait de lever entre 500 et 600 millions de francs, après quinze ans sans appel au marché.

Pendant la période de nationalisation (1982-1993), le groupe a émis des titres sans droit de vote. Pour financer son développement et rester une entreprise contrôlée par l'Etat, les financiers inventaient des produits sophistiqués sans influence sur la répartition de l'actionnariat. Depuis son arrivée chez Rhône-Poulenc en 1986, et surtout depuis la privatisation du groupe, en 1993, M. Fourtou n'a cessé d'annoncer son intention de procéder à une augmentation de capital. La crise de l'industrie chimique et la contre-performance boursière du titre l'ont obligé à reporter pendant onze ans ce projet, qu'il peut maintenant réaliser.

Environ 25 millions d'actions à bons de souscription d'action (ABSA) vont être émises et le prix sera déterminé d'ici une quinzaine de jours à la fin du pré-placement. D'un point de vue technique, trois bons permettront de souscrire une action nouvelle pendant une période de quatre ans. Le prix de cette action nouvelle oscillera entre 113 % et 118 % de la valeur du titre Rhône-Poulenc le jour du lancement de l'offre.

Dominique Gallois

Le gouvernement lance officiellement la réforme du statut des Caisses d'épargne

Le ministère des finances se prononce contre la banalisation du Livret A

En faisant reporter au 1er mars 1999 les élections des conseils consultatifs et d'orientation et de surveillance (COS) des Caisses d'épargne, le gouvernement se donne le temps pour procéder à la dernière étape de la réforme de l'Écureuil. Les Caisses devraient adopter un statut mutualiste et, pour se consacrer exclusivement à leur réorganisation, devraient renoncer à leur candidature à la reprise du CIC.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a voté, jeudi 9 octobre, lors du débat en seconde lecture à l'Assemblée nationale sur les mesures d'urgence fiscales et financières (MUFF), un amendement déposé par le gouvernement repoussant au 1er mars 1999 les élections des conseils consultatifs et d'orientation et de surveillance des Caisses d'épargne (COS). Cette décision, d'apparence technique, est d'une portée majeure sur l'avenir des Caisses d'épargne.

Depuis un an, le Centre national des Caisses d'épargne et de prévoyance (Cencep), organisme faîtier de l'Ecureuil, mène une réflexion sur la réforme de ses statuts sans avoir obtenu, ni du précédent gouvernement ni du gouvernement Jospin, des signes très clairs sur l'orientation à prendre. L'initiative de Bercy met enfin les points sur les « i ». « *Le gouvernement envisage une évolution des Caisses d'épargne, troisième volet de la réforme, après 1983 et 1991* », a déclaré le secrétaire d'Etat au budget, Christian Sautter, en défendant le texte. « *Il convient de disposer du temps et de la sérénité nécessaires, que ne favorise pas obligatoirement la tenue d'élections dont la campagne se déroule pendant plusieurs mois.* »

Les élections des représentants des COS devaient, en effet, être lancées d'ici une quinzaine de jours. Fallait-il ou non enclencher le processus ? Celui-ci est particulièrement lourd : il débute par un tirage au sort informatique de 350 000 détenteurs de comptes (sur 42 millions). Les clients ainsi choisis constituent des listes de candidats pour les représenter au sein des conseils consultatifs. Ceux-ci élisent à leur tour leur représentant dans les COS. Leur report laisse du temps au temps. Il eût été en effet absurde d'élire pour cinq nouvelles années des représentants dont la fonction aurait été vite sans objet. Raymond Douyère, député de la Sarthe (PS), qui siège au conseil de surveillance du Cencep, est chargé d'une « *concertation approfondie* », « *associant l'ensemble des parties concernées, au premier chef le personnel des caisses* », et de « *proposer (...) les orientations d'une réforme* ». Cette mission, qui pourrait durer six mois, devrait déboucher sur la rédaction d'un projet de loi qui pourrait être soumis à l'Assemblée dans le courant de 1998.

L'organisation des Caisses d'épargne est complexe : les trente-quatre Caisses du réseau sont des établissements de crédit à but non lucratif. Elles n'ont ni propriétaire ni actionnaire. Elles détiennent 65 % du Cencep, les 35 % restants étant contrôlés par la Caisse des dépôts. Leur statut et leur fonctionnement sont régis par la loi du 23 octobre 1991. Les deux sont remis en cause.

RÉSISTANCES

L'objectif du gouvernement est double : d'une part, revoir le mode de gestion de l'ensemble du réseau et clarifier sa propriété. Les Caisses d'épargne sont dotées de 64 milliards de fonds propres qui suscitent la convoitise des gouvernements successifs. Mais aucun ponctionnement n'est prévu dans le budget 1998. D'autre part, il s'agit d'adapter les Caisses d'épargne à un environnement bancaire qui a beaucoup changé. Le statut devrait évoluer vers une structure de type mutualiste. Le défi est d'autant plus grand que de fortes résistances existent à cet égard, au sein même des caisses, notamment de la part des syndicats.

La semaine dernière, le syndicat unifié des Caisses d'épargne rappelait au gouvernement l'engagement électoral du Parti socialiste de ne pas procéder à un report des élections des COS. Surtout, les Caisses d'épargne ont le monopole de la distribution du Livret A. Le ministre des finances n'a pas laissé d'ambiguïté sur ce point. Alors que de nombreuses voix, particulièrement les banques affiliées à l'AFB (Association française des banques), s'insurgent régulièrement contre ce privilège, Dominique Strauss-Kahn a affirmé, jeudi 9 octobre, que « *la banalisation du Livret A n'est pas justifiée, car elle remettrait en cause le financement du logement social dans notre pays* ».

Cet engagement de M. Strauss-Kahn ne peut que satisfaire les Caisses d'épargne. La mise en chantier de la réforme des statuts va avoir une conséquence supplémentaire. Si, comme l'affirme le Cencep, elle est « *aujourd'hui l'objectif prioritaire du groupe par rapport à d'autres projets concernant son avenir et son développement* », elle devrait conduire naturellement au retrait de sa candidature au rachat du CIC. Un conseil de surveillance, prévu le 29 octobre, devrait officialiser cette décision.

Babette Stern

Près de 30 milliards de francs de profit pour l'aérien en 1997

LES COMPAGNIES AÉRIENNES enregistreront, en 1997, un bénéfice net compris entre 4 et 5 milliards de dollars (24 et 30 milliards de francs), en légère hausse par rapport à 1996 (4 milliards de dollars), a annoncé Pierre Jeanniot, directeur-général de l'Association internationale du transport aérien (IATA), qui regroupe 258 compagnies et représente un chiffre d'affaires de 140 milliards de dollars.
Le trafic aérien mondial aura progressé de 7,5 % en un an. Mais les compagnies verront leur rentabilité s'éroder, avec une baisse prévue de la recette unitaire (par passager transporté au kilomètre parcouru) de 2,5 %, alors que leurs coûts ont été réduits de 1 % seulement pendant la même période. Les coefficients de remplissage des avions ont atteint des niveaux record, à près de 70 %, en moyenne, en 1997.

DÉPÊCHES

■ **AIR FRANCE : la compagnie aérienne française** a conclu un nouvel accord de franchise avec la compagnie Jersey European Airways pour desservir, à compter du 26 octobre, Birmingham et Glasgow au départ de Paris-Roissy, ainsi que la ligne intérieure britannique Birmingham-Glasgow. En octobre 1996, Air France avait déjà signé avec cette compagnie pour relier Londres à Lyon et Toulouse. Air France développe des accords de franchise avec des compagnies régionales, françaises ou étrangères, exploitant des avions de moins de 100 places qu'elle ne possède pas.
■ **CMA/CGM : le tribunal de commerce de Marseille a mis**, jeudi 9 octobre, en délibéré au 16 octobre son jugement concernant la mise en cessation de paiement et le placement en redressement judiciaire de la société CMA/CGM demandés par Johnny Saadé, frère du président du groupe, Jacques Saadé.
■ **WORMS ET Cie : le conseil des marchés financiers (CMF)** a déclaré recevable, jeudi 9 octobre, la contre-proposition déposée le 6 octobre par l'Italien IFIL et les AGF sur Worms et Cie (*Le Monde* du 7 octobre). La reprise des cotations de Worms et Cie a été fixée au 10 octobre.
■ **MERRILL LYNCH : la banque d'affaires américaine a annoncé**, jeudi 9 octobre, que la valeur des actifs de sa clientèle privée dépassait 1 000 milliards de dollars (6000 milliards de francs) à la fin du troisième trimestre.
■ **PORTUGAL TELECOM : l'Etat portugais** a vendu, jeudi 9 octobre, 26 % du capital de l'opérateur téléphonique, dont 3,5 % au groupe espagnol Telefonica. L'Etat conservera 25 % jusqu'à l'an 2 000.
■ **FRANCE TÉLÉCOM : la Commission de privatisation**, dans son avis du 18 septembre « *relatif à l'ouverture minoritaire du capital* » de l'exploitant, avait fixé la valeur de l'entreprise à 165 milliards de francs et estimé que les actions ne pourraient être vendues à moins de 165 francs.

La radio reste la mal-aimée des publicitaires

Face à la stagnation de leur chiffre d'affaires publicitaire, les stations multiplient les initiatives pour convaincre les annonceurs de revenir sur ce « média de complément » qui souffre de la concurrence de la télévision et du hors-média

LES RADIOS lancent une opération de séduction destinée aux régies publicitaires et aux annonceurs. *« Vous savez faire quoi avec les oreilles ? »*, questionne un des messages qui sont publiés en ce moment dans la presse spécialisée. Par ailleurs, des études ont été commandées à différents organismes pour prouver l'impact de ce média. Et, en 1998, un Grand Prix de la radio devrait être créé pour récompenser le meilleur message publicitaire.

La radio se sent la mal-aimée des annonceurs, et les responsables des différentes stations s'inquiètent de la stagnation, voire, dans certains cas, de la baisse de leur chiffre d'affaires. Entre juillet 1996 et juillet 1997, les recettes ont chuté de 1,8 %. *« Avec 3,9 milliards de francs de chiffre d'affaires, la radio n'a pas la part de marché qu'elle mérite »*, assure Roger Coste, président du Syndicat indépendant des régies de radios privées (Sirp).

Auprès des publicitaires, l'image de ce média souffre de maux de nature différente. D'abord, la multiplicité de ses acteurs ne lui est pas favorable, et certains ont du mal à s'y retrouver dans l'affluence qui sévit sur la bande FM. Pour autant, cela n'a pas empêché cette dernière d'empiéter sur le domaine des radios généralistes. En quelques années, la part prise par les FM dans le gâteau publicitaire est passé de 35 % à 50 %.

Les radios souffrent aussi de la baisse générale des investissements publicitaires, notamment de l'automobile. Stimulé pendant plusieurs années par les « balladurettes » puis par les « juppettes », ce secteur a, aujourd'hui, fortement réduit ses dépenses. Or, il représente 30 % à 40 % des investissements et se trouve être, avec la distribution, le grand pourvoyeur des ondes radio. L'intérêt que portent à ce média le téléphone mobile et le câble n'a pas compensé ce recul.

« L'automobile a contribué à donner à la radio l'image d'un média de promotion. On a enfermé ce média dans le court terme », estime Valérie Debord, directrice du département radio de la centrale d'achat Mediapolis. Cette stratégie a servi de repoussoir aux annonceurs en quête de notoriété, qui du coup ont préféré la presse et la télévision. Circonstance aggravante : la radio souffre du manque de talents en matière de création. En effet, le travail sur le son est moins valorisant que celui sur la photo ou le film, et les créateurs y sont moins nombreux. Pourtant, ce *« média d'imaginaire »*, comme le qualifie ceux qui l'aiment, peut produire de formidables messages. *« Il est moins rémunérateur pour les agences, qui d'ailleurs le connaissent mal, et il ne permet pas d'aller passer trois jours ou une semaine aux Bahamas pour tourner un film »*, plaisante le responsable d'une centrale d'achat.

En attendant, certains annonceurs l'utilisent grâce à la concomitance qui existe entre l'activité qu'ils veulent promouvoir et le moment de l'écoute. La Prévention routière avait déjà su jouer de ce phénomène en diffusant des messages pour le port de la ceinture de sécurité au moment où les gens partaient en week-end. De même, un fabricant japonais d'automobiles s'était mis à vanter les mérites de la climatisation en pleine canicule. Cet été, Colgate avait choisi les tranches matinales pour faire la promotion de son dentifrice.

L'exemple est d'autant plus intéressant que ce type de produit avait déserté les ondes radio. C'est d'ailleurs pour faire revenir les marques alimentaires, les produits de beauté ou d'entretien que IP et NRJ régies ont imaginé, cet été, le produit « Bikini ». Si cette initiative a déchaîné l'exaspération d'Europe Régies, qui a saisi le conseil de la concurrence pour abus de position dominante et d'entente caractérisée, NRJ estime avoir augmenté de 30 % son chiffre d'affaires publicitaire en juillet et août. De son côté, Europe Régies a mis au point « Big Pack », une offre qui couple la radio et l'affichage et qui est destinée à séduire quelque 500 clients. Elle vient aussi de lancer un couplage presse-radio entre Europe 1, BFM et *Les Echos*.

LA TÉLÉVISION, PASSAGE OBLIGÉ

Ces efforts sont destinés à chasser sur les terres du hors-média et de la télévision, réputés les deux grands concurrents de la radio. Pour les marques internationales, la télévision est un passage obligé, non seulement à cause de sa force de diffusion, mais aussi parce que tout le monde y recourt. *« Allez expliquer à un directeur international de produits grand public qu'il faut faire de la publicité à la radio, alors que, dans tous les pays du monde, il diffuse des spots sur les écrans ! »*, explique le responsable d'un budget dans une agence. Certains, pourtant, expérimentent d'autres pratiques. Heudebert, par exemple, a déjà abandoné le tout-télé en faveur de l'affichage. *« Mélanger plusieurs médias n'est pas si mal »*, approuve Suzelle Gilbert, chargée chez BDDP de Mc Donald.

« Je suis plutôt optimiste. Certains éléments montrent que la radio revient dans les préoccupations des annonceurs. Elle n'est pas exclusive à la promotion et au trafic sur les points de vente. Elle peut être un média de complément qui permet de faire de la notoriété », assure Renaud Vieljeux, directeur général adjoint d'IP radio. En réalité, certains commencent à spéculer sur la vulnérabilité du média télé, doublement victime de son encombrement et de sa fragmentation, dus à l'augmentation du nombre des chaînes.

Françoise Chirot

Trois journalistes de France 3 Sud mis en examen pour « trafic d'influence »

MONTPELLIER
de notre correspondant

A l'issue d'une enquête du SRPJ de Montpellier, André Gasc, ancien journaliste de France 3 Sud, Jean-Bernard Moles, ancien pigiste sportif, et Hervé Laurent, ancien rédacteur en chef de la station, ont été mis en examen à Montpellier pour *« trafic d'influence »*. Ils sont soupçonnés d'avoir profité de leur position pour percevoir de l'argent lors de l'organisation de marathons sportifs bénéficiant du label « Challenge France 3 Sud ».

Les deux journalistes reconnaissent avoir été rémunérés 10 000 francs par les associations ou municipalités du Languedoc-Roussillon pour le compte desquelles ils organisaient des événement sportifs, alors qu'ils en assuraient la couverture télévisée. Dénoncé par un élu local, ce « mélange des genres » leur a valu d'être remerciés par la chaîne en août 1995. Un rapport d'enquête dénonçait cette pratique, qui contribue à l'*« enrichissement personnel »*, et qui *« est de nature à laisser accroire dans l'esprit des organisateurs que leur participation financière aura pour corollaire une large couverture à l'antenne »*.

A l'époque, Hervé Laurent avait lui aussi été licencié, mais au motif qu'il n'avait pas su prévenir ce genre de dérives alors qu'il dirigeait la rédaction. Pour se défendre, Jean-Bernard Moles a clairement mis en cause son rédacteur en chef, affirmant qu'il était à l'origine de ces pratiques et qu'il percevait une commission que lui reversaient ses deux journalistes à chaque épreuve. Selon M. Moles, 41 000 francs auraient ainsi été versés à M. Laurent, une partie en chèque et l'autre en liquide.

Alors qu'une information judiciaire était ouverte à la suite d'une plainte contre X déposée par M. Moles, Hervé Laurent rejetait ces accusations, affirmant avoir effectivement encaissé des chèques de son journaliste, mais dus à la vente à ce dernier de meubles, de tableaux et d'une planche à voile. Des journalistes de France 3 ont signé des attestations stipulant qu'ils avaient eux aussi acheté des objets à leur rédacteur en chef qui déménageait.

NOUVEAUX TÉMOIGNAGES

La position de celui-ci a été fragilisée par deux nouveaux témoignages. Après avoir d'abord défendu la thèse d'Hervé Laurent, André Gasc a reconnu devant les policiers du SRPJ de Montpellier avoir versé un chèque de 2 500 francs à son rédacteur en chef. Il explique dans un procès verbal que cette somme *« correspondait à la commission que je devais verser à mon ami Hervé Laurent, suite à l'organisation du premier semi-marathon des pyramides à La Grande-Motte »*. Expliquant avoir perçu de l'argent sur l'organisation de chaque épreuve sportive, il précise que *« sur cette commission de 10 000 francs,* [il reversait] *2 500 francs en espèces à Hervé Laurent, et Jean-Bernard Moles faisait de même »*. Il évoque aussi des démarches d'Hervé Laurent auprès de lui afin qu'il ne révèle pas ces faits à la direction de France 3. Devant la police, l'ancienne compagne d'Hervé Laurent a, elle aussi, admis avoir perçu deux chèques d'André Gasc *« pour le compte d'Hervé Laurent »*.

L'ancien rédacteur en chef a affirmé au *Monde* qu'il n'a *« jamais touché d'argent de qui que ce soit sur cette affaire »* ; il estime que *« MM. Moles et Gasc changent d'avis comme de chemise »* et qu'il est victime d'un règlement de comptes à caractère personnel sur fond de conflit avec son ancien employeur. *« Pas du tout inquiet sur le fond »*, il ajoute : *« J'en ai marre d'entendre des bruits qui foutent ma vie en l'air. Dans ces affaires-là, on est condamné avant même d'être jugé. On me traîne dans la boue depuis deux mois. Comment tenter de retravailler dans ces conditions ? »*

Jacques Monin

DÉPÊCHES

■ **PRESSE :** *la diffusion du quotidien Le Parisien* a été perturbée, vendredi 10 octobre, en raison d'une grève des rotativistes. En revanche, l'édition nationale du quotidien, *Aujourd'hui*, a été distribuée normalement dans les kiosques.

■ **Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, estime,** dans une réponse écrite au sénateur du Rhône, Serge Mathieu (RI), qu'il est *« légitime de s'interroger sur une éventuelle modification du statut de l'Agence France Presse, dans la perspective d'offrir à l'agence une meilleure capacité à faire face aux défis du troisième millénaire »*.

■ **Hachette Filipacchi médias a annoncé**, jeudi 9 octobre, une baisse de son résultat d'exploitation semestriel de 351 millions de francs, en recul de 7 % par rapport à la mi-1996, pour un chiffre d'affaires de 5,95 milliards, en hausse de près de 9 %. Après une année forte en investissements, le groupe veut faire des économies en 1998. Le PDG du groupe, Gérald de Roquemaurel, a parié, sur le succès de *Fémina hebdo*, qui *« renforce les ventes »* du *Journal du dimanche* et de *La Provence*. Il est en test avec *L'Alsace* et en discussions avec d'autres journaux régionaux.

■ **TÉLÉVISION : les investissements dans Télévision par satellite (TPS), pèsent sur le résultat net de TF 1**, qui recule de 17,9 % pour s'établir à 349 millions de francs contre 425 millions de francs à la mi-1996. A la mi-1997, le chiffre d'affaires de TF 1 a progressé de 4,5 % pour atteindre 5,227 milliards de francs contre 5,002 milliards de francs il y a un an. Selon le PDG de TF 1, Patrick Le Lay, *« les pertes consolidées de TPS s'établiront à près de 900 millions de francs à la fin de 1997 »*. Après *« avoir tenu l'objectif de maintenir le coût de la grille 1997 au niveau de 1996 »*, le PDG a annoncé, jeudi 9 octobre, *« une stabilité des coûts en 1998 par rapport à 1997 »*.

■ **PUBLICITÉ : Renault et son agence Publicis lancent**, vendredi 10 octobre sur TPS, une publicité interactive. Les abonnés du bouquet numérique pourront, avec leur télécommande, visualiser le modèle Kangoo sous différents angles ou bâtir leur plan de financement.

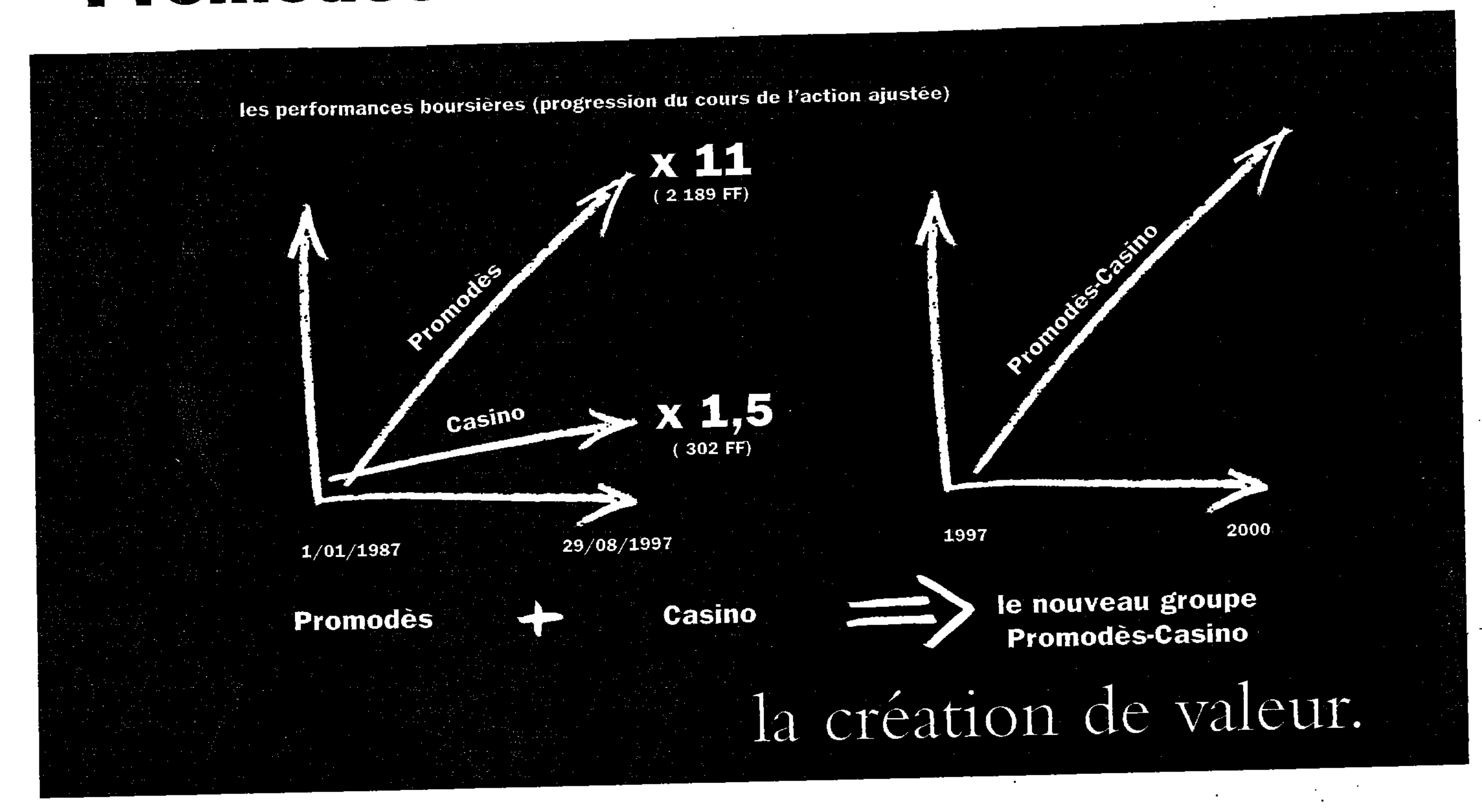
CFI demande une indemnisation à France Télécom

CANAL FRANCE INTERNATIONAL (CFI) devait déposer, vendredi 10 octobre, auprès du tribunal de commerce de Paris, une action contre France Télécom pour le préjudice *« financier commercial et moral »* causé par l'incident qui, le 19 juillet, avait entraîné l'interruption de la diffusion des programmes de la chaîne au Moyen-Orient via l'Organisation arabe de communication par satellite (ArabSat). Une erreur de commutation du centre France Télécom de Paris avait abouti à la diffusion, pendant une vingtaine de minutes, sur le canal de CFI à destination du monde arabe, d'un film pornographique de Canal Plus destiné aux abonnés des DOM-TOM. France Télécom avait rapidement reconnu sa responsabilité dans l'interversion des programmes, mais l'enquête menée par l'entreprise en interne n'a pas encore permis d'établir les responsabilités exactes.

La diffusion inopinée de la séquence pornographique à une heure de grande audience, au beau milieu de programmes éducatifs de La Cinquième, avait provoqué un tollé en Arabie saoudite et dans les autres pays du Golfe. Le contrat entre CFI et ArabSat avait aussitôt été annulé, et les propositions faites durant l'été par la chaîne française pour retrouver sa place sur le satellite ArabSat n'ont pas abouti. Selon la proposition faite par le gouvernement français à l'organisation ArabSat, CFI sera remplacée dans la zone, d'ici à la fin de l'année, par la chaîne francophone TV5. Devant le tribunal de commerce, CFI estime le préjudice causé par France Télécom à quelque 100 millions de francs.

هكذا من الأصل

Promodès + Casino



Promodès-Casino,
a pour ambition une création de valeur comparable à celle générée par Promodès au cours des 10 dernières années. Cette création de valeur est la conséquence de la mise en œuvre d'un projet qui permet la réalisation d'importantes synergies par l'accroissement des volumes et des échanges de savoir-faire.

Promodès-Casino,
apportera par cette création de valeur et la dynamique de croissance qui l'accompagne des opportunités de carrières nationales et internationales à ses 100 000 salariés.

Promodès-Casino,
fera bénéficier la région stéphanoise et toute l'économie locale d'un vrai potentiel de croissance. Saint-Etienne demeurera une place forte, au même titre que Caen – berceau et siège social de Promodès – et Paris.

Promodès-Casino,
un nouveau groupe, plus fort pour affronter une concurrence désormais mondiale.

Construisons, ensemble, l'un des leaders mondiaux de la distribution alimentaire

La note d'information portant le visa COB n° 97542 en date du 1er octobre 1997 est tenue, sans frais, à disposition du public chez les intermédiaires financiers ou sur simple demande au N° Vert 0 800 83 84 85





■ **A TOKYO, la Bourse et les marchés financiers étaient fermés, vendredi 10 octobre, en raison de la célébration de la Fête du sport. Ils rouvriront leurs portes lundi 13 octobre.**

■ **LE BARIL DE PÉTROLE brut de référence « light sweet crude » a perdu 6 cents à 22,12 dollars, jeudi 9 octobre, sur le marché à terme new-yorkais. La veille, il avait progressé de 22 cents.**

■ **LA BANQUE DE FRANCE a augmenté de 0,20 point de son taux d'appel d'offres, à 3,30 %, peu de temps après que la Bundesbank eut relevé son taux de prise en pension à 3,30 %.**

■ **LE MATIF a terminé en forte baisse, jeudi, après la hausse du taux d'appel d'offres de la Banque de France. Le notionnel échéance décembre a reculé de 96 centièmes, à 99,12.**

■ **LES FONDS de placement en actions américains ont enregistré des apports nets de 21,5 milliards de dollars en septembre, contre 13,9 milliards de dollars en août.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN ↗ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

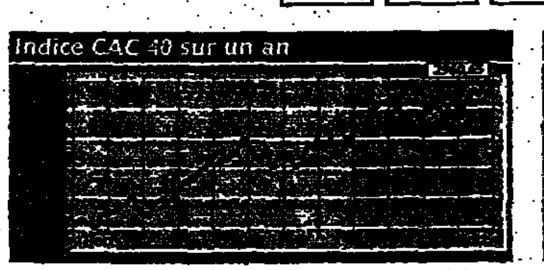
Cinquième séance de baisse à Paris

LA BOURSE DE PARIS cédait encore du terrain, vendredi 10 octobre, après la secousse subie la veille avec le relèvement des taux d'intérêt à court terme européens. En baisse de 0,57 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait, une heure et demie plus tard, une perte de 0,54 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises perdaient 0,34 % à 2 950,73 points. Le marché était actif avec un chiffre d'affaires de 2,9 milliards de francs sur le règlement mensuel.

La hausse des taux d'intérêt en Europe, dont le coup d'envoi a été donné jeudi par la Bundesbank, n'a pas fait plaisir aux marchés. Paris avait cédé 2,10 % jeudi soir. Mais si ces mesures stoppent momentanément l'ascension des marchés, elles ne sont pas considérées comme « *dramatiques* » pour la croissance en Europe par les experts financiers.

Certains avancent que la banque centrale allemande, informée de la démission imminente du président du conseil italien, Romano Prodi, a décidé de prendre les devants pour éviter un affaiblissement des devises européennes à quinze mois de la monnaie unique.

Le BHV, filiale des Galeries Lafayette, montait de 6,8 %, Worms et Cie de 4,6 % à 459,10 francs à la reprise de cotations du titre. Les résultats semestriels de SEB ont déçu les investisseurs : le titre reculait de 4,3 %.



Indice CAC 40 sur un an

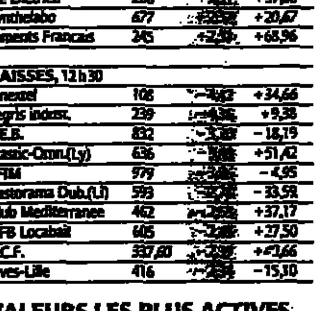
CAC 40 5 jours

Crédit national-Natexis, valeur du jour

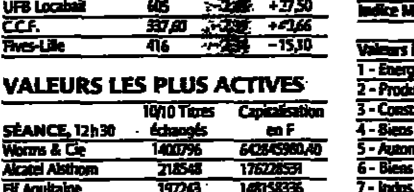
CRÉDIT NATIONAL-NATEXIS a encore cédé du terrain, jeudi 9 octobre, à la Bourse de Paris. Après avoir perdu 12,62 %, mercredi, consécutivement à l'annonce du rachat de 23,25 % de son capital par le groupe des Banques populaires, l'action a abandonné 3,16 %, à 368 francs. Les sociétés de Bourse Massonaud, CPR, BNP Equities et la Société générale ont abaissé leur recommandation sur le titre, qui a désormais perdu son intérêt spéculatif, alors que le marché tablait sur une OPA. Massonaud note que l'acquisition s'est faite à 440 francs, un prix très inférieur à l'actif net réévalué (600 francs).

Cred.Nat.Natexis 1 mois

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

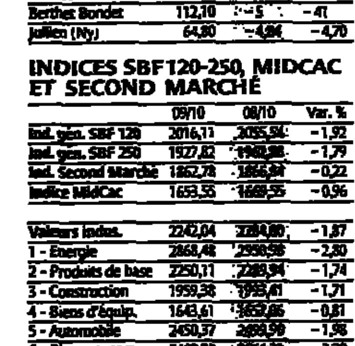


HAUSSES, 12h30	Cours au 10/10	Var. % 09/10	Var. % 31/12
Bazar Hot. Ville	582	[illegible]	+31,31
Worms & Cie	459,50	[illegible]	+46,10
Dexia France	598	[illegible]	+32,30
Bouygues Offs.	312	[illegible]	+134,58
Dynaction	163	[illegible]	+33,49
Selectibanque	71,40	[illegible]	−2,19
Metaleurop	69,30	[illegible]	+64,41
De Dietrich	268	[illegible]	+37,08
Synthelabo	677	[illegible]	+20,67
Ciments Francais	245	[illegible]	+68,96



BAISSES, 12h30	Cours au 10/10	Var. % 09/10	Var. % 31/12
Finextel	108	[illegible]	+34,66
Legris indust.	239	[illegible]	+9,38
S.E.B.	832	[illegible]	−18,19
Plastic-Omn.(Ly)	636	[illegible]	+51,42
SFIM	979	[illegible]	−4,95
Castorama Dub.(Li)	593	[illegible]	−33,58
Club Mediterranee	462	[illegible]	+37,17
UFB Locabail	605	[illegible]	+27,50
C.C.F.	337,60	[illegible]	+41,66
Fives-Lille	416	[illegible]	−15,10

VALEURS LES PLUS ACTIVES



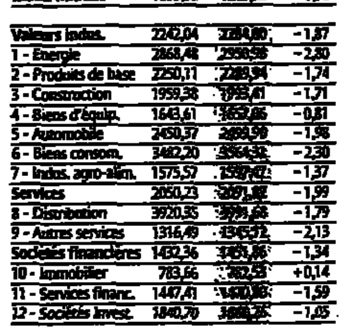
SÉANCE, 12h30	10/10 Titres échangés	Capitalisation en F
Worms & Cie	1400796	642845980,40
Alcatel Alsthom	218548	176228531
Elf Aquitaine	197243	148158336
L'Oreal	46864	104468069
Dexia France	172165	101256738
Axa	243641	97195236,90
Total	151318	96837860
Rhone Poulenc A	334699	84838037,70
LVMH Moet Hen.	65139	79551985
Societe Generale	89290	77629025

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

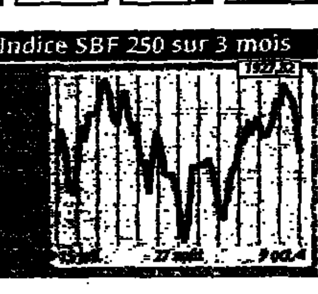
HAUSSES, 12h30	Cours au 10/10	Var. % 09/10	Var. % 31/12
Gerard Pasquier	15	+96,36	−40,71
Maxi-Livres/Profrà	39,60	[illegible]	−76,85
Viel et Cie #	148	+4,96	+15,71
Supra	45,05	[illegible]	−21,24
Hyparlo #(Ly)	601	+3,62	+20,20

BAISSES, 12h30	Cours au 10/10	Var. % 09/10	Var. % 31/12
Sofco (Ly)	11,45	−13,90	−68,19
Rallye(Cathiard)Ly	325	−6,87	+54,76
Gel 2000	38	−5	−44,28
Berthet Bondet	112,10	−5	−41
Jullien (Ny)	64,80	−4,84	−4,70

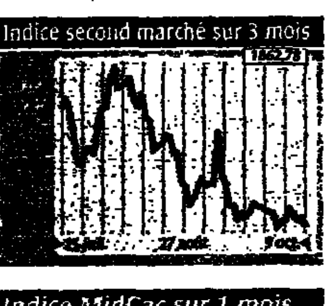
INDICES SBF120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ



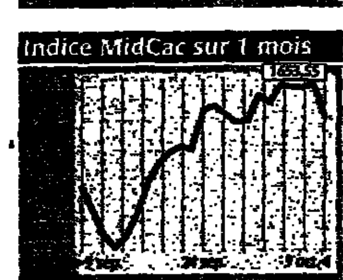
	09/10	08/10	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2016,11	2055,54	−1,92
Ind. gén. SBF 250	1927,82	1962,98	−1,79
Ind. Second Marché	1862,78	1866,91	−0,22
Indice MidCac	1653,55	1669,55	−0,96
Valeurs indus.	2242,04	2284,80	−1,87
1 - Energie	2868,48	2958,98	−2,80
2 - Produits de base	2250,11	2289,94	−1,74
3 - Construction	1959,38	1993,41	−1,71
4 - Biens d'équip.	1643,61	1652,86	−0,81
5 - Automobile	2450,37	2498,98	−1,98
6 - Biens consom.	3482,20	3564,32	−2,30
7 - Indus. agro-alim.	1575,57	1597,42	−1,37
Services	2050,23	2091,82	−1,99
8 - Distribution	3920,35	3991,68	−1,79
9 - Autres services	1316,49	1345,12	−2,13
Sociétés financières	1432,36	1451,86	−1,34
10 - Immobilier	783,66	782,53	+0,14
11 - Services financ.	1447,41	1470,86	−1,59
12 - Sociétés Invest.	1840,70	1860,26	−1,05



Indice SBF 250 sur 3 mois



Indice second marché sur 3 mois



Indice MidCac sur 1 mois

Modeste repli à Wall Street

LA BOURSE DE TOKYO est restée fermée, vendredi 10 octobre, pour la célébration de la Fête du sport. Les marchés boursiers et financiers étaient également fermés à Hongkong.

La veille, Wall Street avait fini sur une baisse modeste, le recul enregistré mercredi et dans la matinée encourageant une chasse aux bonnes affaires, mais les opéra*teurs sont restés prudents en raison* des spéculations sur un relèvement prochain des taux directeurs américains. L'indice Dow Jones a cédé 33,64 points (− 0,42 %), à 8 061,42 points. Il avait perdu plus de 90 points dans la première heure d'échanges.

En Europe, la Bourse de Londres a reculé dans le mouvement général créé par les hausses de taux d'intérêt en Europe continentale, *mais* sa baisse a *été d'une ampleur* nettement moindre que celle des autres places financières. L'indice Footsie a perdu 0,84 %, à 5 217,8 points. La Bourse de Francfort a reculé de 2,40 %, l'indice DAX terminant la séance officielle à 4 243,01 points après la décision de la Bundesbank, annoncée quelques minutes avant la clôture, de relever son taux de prise en pension.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 09/10	Cours au 08/10	Var. en %
Paris CAC 40	3024,08	[illegible]	−1,33
New-York/DJ indus.	8095,06	[illegible]	−1,03
Tokyo/Nikkei	17619,20	[illegible]	+0,61
Londres/FT100	5262,10	[illegible]	−0,83
Francfort/Dax 30	4347,24	[illegible]	+0,92
Frankfort/Commer.	1435,09	[illegible]	−0,29
Bruxelles/Bel 20	3057,06	[illegible]	−0,44
Bruxelles/Général	2501,96	[illegible]	−0,44
Milan/MIB 30	1209	[illegible]	+0,25
Amsterdam/Gé. Cbs	648,60	[illegible]	−0,59
Madrid/Ibex 35	614,14	[illegible]	−1,65
Stockholm/Affarsal	2626,26	[illegible]	−0,45
Londres FT30	3387,80	[illegible]	−0,42
Hong Kong/Hang S.	14838,50	[illegible]	+0,19
Singapour/Strait t	1882,03	[illegible]	+0,09

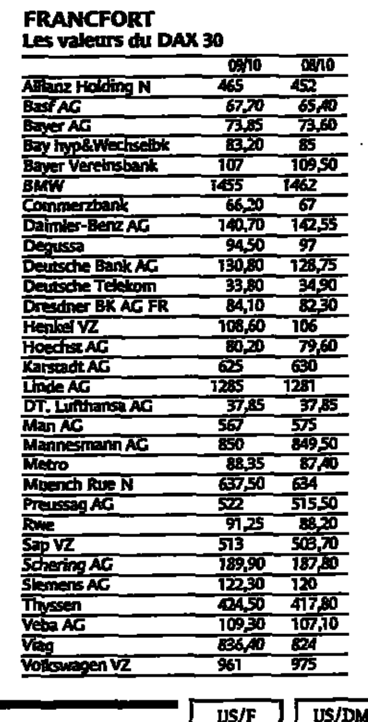
NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	09/10	08/10
Alcoa	79,06	80,18
Allied Signal	41,75	41,87
American Express	83,37	84,56
AT & T	46,18	46,50
Boeing Co	53,81	54,25
Caterpillar Inc.	58,31	57,50
Chevron Corp.	86,93	87,56
Coca-Cola Co	61,81	62,68
Disney Corp.	84,18	84
Du Pont Nemours&Co	60,87	61,12
Eastman Kodak Co	62,81	62,75
Exxon Corp.	64,81	65,18
Gén. Motors Corp.H	69,37	68,31
Gén. Electric Co	70,75	70,50
Goodyear T & Rubbe	69,18	69,37
Hewlett-Packard	68,56	69,37
IBM	104,62	105,37
Intl Paper	56,87	56,31
J.P. Morgan Co	119,93	119,37
Johnson & Johnson	60,50	61
Mc Donalds Corp.	47,37	47,31
Merck & Co.Inc.	100,12	102,25
Minnesota Mng.&Mfg	96,50	98,25
Philip Moris	41,31	41,62
Procter & Gamble C	72,56	72,68
Sears Roebuck & Co	54,18	54,87
Travelers	74,43	74,37
Union Carb.	47,43	47,37
Utd Technol	78,68	77,81
Wal-Mart Stores	35,31	35,87

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

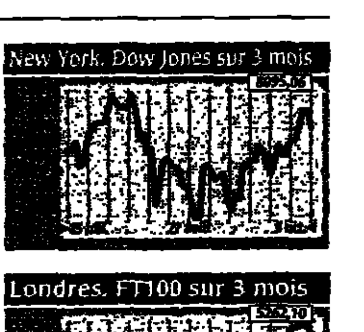
	09/10	08/10
Allied Lyons	4,86	4,93
Barclays Bank	16,47	16,92
B.A.T. industries	5,45	5,54
British Aerospace	17,41	17,94
British Airways	6,47	6,64
British Petroleum	9,26	9,39
British Telecom	4,44	4,51
B.T.R.	2,38	2,43
Cadbury Schweppes	6,14	6,10
Eurotunnel	0,67	0,66
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	13,88	13,99
Granada Group Plc	8,86	8,79
Grand Metropolitan	5,88	5,87
Guinness	5,81	5,87
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	7,15	7,18
H.S.B.C.	19,96	20,38
Impérial Chemical	9,93	10,06
Legal & Gen. Grp	4,98	4,91
Lloyds TSB	7,91	8,07
Marks and Spencer	6,33	6,48
National Westminst	9,74	9,85
Peninsular Orienta	7,14	6,97
Reuters	7,64	7,64
Saatchi and Saatch	1,24	1,24
Shell Transport	4,72	4,83
Tate and Lyle	4,57	4,51
Univeler Ltd	19,09	18,93
Zeneca	21,07	21,19

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

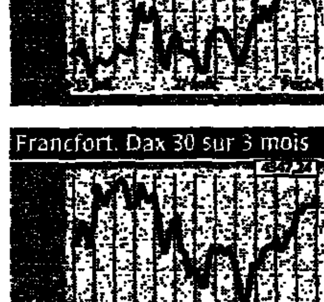


	09/10	08/10
Allianz Holding N	465	452
Basf AG	67,70	65,40
Bayer AG	73,85	73,60
Bay hyp&Wechselbk	83,20	85
Bayer Vereinsbank	107	109,50
BMW	1455	1462
Commerzbank	66,20	67
Daimler-Benz AG	140,70	142,55
Degussa	94,50	97
Deutsche Bank AG	130,80	128,75
Deutsche Telekom	33,80	34,90
Dresdner BK AG FR	84,10	82,30
Henkel VZ	108,60	106
Hoechst AG	80,20	79,60
Karstadt AG	625	630
Linde AG	1285	1281
DT. Lufthansa AG	37,85	37,85
Man AG	567	575
Mannesmann AG	850	849,50
Metro	88,35	87,40
Muench Rue N	637,50	634
Preussag AG	522	515,50
Rwe	91,25	88,20
Sap VZ	513	503,70
Schering AG	189,90	187,80
Siemens AG	122,30	120
Thyssen	424,50	417,80
Veba AG	109,30	107,10
Viag	836,40	824
Volkswagen VZ	961	975

New York, Dow Jones sur 3 mois



Londres, FT100 sur 3 mois



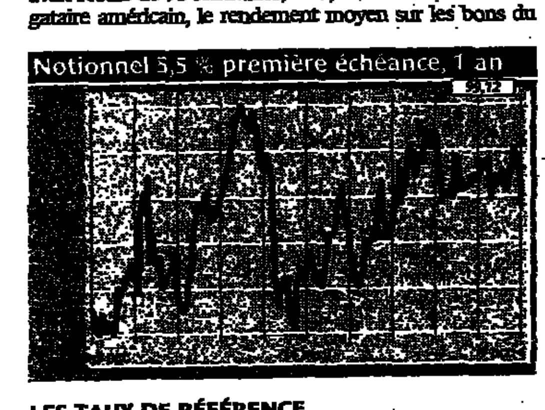
Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Légère reprise du Matif

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE français regagnait du terrain, vendredi 10 octobre, après sa chute de la veille. Le contrat notionnel du Matif reprenait 10 centièmes dès les premiers échanges, à 99,22. Jeudi, il avait terminé en forte baisse après l'annonce par la Banque de France d'une hausse de son taux d'appel d'offres. Le contrat avait reculé de 96 centièmes, à 99,12. Sur le marché obligataire américain, le rendement moyen sur les bons du Trésor à trente ans s'est tendu à 6,45 % (contre 6,37 % mercredi soir) avant de retomber à 6,36 % en fin de séance. Le marché était toujours sous le coup des déclarations du président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, qui avait lancé, mercredi, une mise en garde aux *marchés financiers contre un excès d'optimisme sur les* capacités de l'économie à poursuivre une expansion sans inflation.



Notionnel 5,5 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 09/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,13	[illegible]	6,07	[illegible]
Allemagne	3,03	[illegible]	6,07	[illegible]
Grande-Bretagne	7,06	[illegible]	NC	[illegible]
Italie	6,88	[illegible]	6,68	[illegible]
Japon	0,45	[illegible]	NC	[illegible]
Etats-Unis	5,47	[illegible]	6,36	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 09/10	Taux au 08/10	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	[illegible]	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	[illegible]	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	[illegible]	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	[illegible]	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	[illegible]	102,67
Obligations françaises	5,76	[illegible]	101,02
Fonds d'État à TME	−1,95	[illegible]	98,28
Fonds d'État à TRE	−2,18	[illegible]	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	[illegible]	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	[illegible]	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 09/10	Vente 09/10	Achat 08/10	Vente 08/10
Jour le jour	[illegible]	—	[illegible]	—
1 mois	[illegible]	3,25	[illegible]	3,25
3 mois	[illegible]	3,41	[illegible]	3,41
6 mois	[illegible]	3,52	[illegible]	3,52
1 an	[illegible]	3,82	[illegible]	3,82
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—

MATIF

Échéances 09/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Déc. 97	290469	[illegible]	99,94	[illegible]	99,84
Mars 98	1515	[illegible]	99,28	[illegible]	99,28
Juin 98	2	[illegible]	98,90	[illegible]	98,90
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	86341	[illegible]	96,40	[illegible]	96,38
Mars 98	53956	[illegible]	96,18	[illegible]	96,16
Juin 98	17320	[illegible]	95,92	[illegible]	95,91
Sept. 98	10697	[illegible]	95,74	[illegible]	95,72
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	1576	[illegible]	98,80	[illegible]	98,80

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 09/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 97	29062	[illegible]	3040	[illegible]	3015
Nov. 97	260	[illegible]	3037	[illegible]	3024
Déc. 97	240	[illegible]	3052	[illegible]	3032
Mars 98	—	[illegible]	—	[illegible]	—

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,8530 | US/DM ↘ 1,7433 | US/¥ ↗ 121,0900 | DM/F ↗ 3,3609 | £/F ↘ 9,4925

Le dollar se redresse

LE DOLLAR SE REDRESSAIT, vendredi 10 octobre à Paris, au cours des premières transactions entre banques. *La devise américaine s'échangeait à* 5,8590 francs et à 1,7437 deutschemark, contre respectivement 5,8450 francs et 1,7392 deutschemark la veille, *au cours des derniers échanges interbancaires*. Jeudi, le dollar, qui était déjà mal en point, avait fortement reculé à l'annonce d'une hausse de 0,30 point du taux de prise en pension en Allemagne, qui a eu pour conséquence de renforcer le deutschemark. Au plus bas, le billet vert a *coté 5,83 francs. En revanche, la parité franc-mark était* restée stable, alors que la Banque de France a également relevé ses taux. Cette décision, suivie d'annonces similaires en Autriche, au Danemark, aux Pays-Bas et en Belgique, a été perçue par les marchés comme une détermination des pays candidats à l'euro.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 09/10	% 08/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	336,0900	[illegible]	324	[illegible]
Ecu	6,5800	−0,09	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,8530	[illegible]	5,6000	[illegible]
Belgique (100 F)	16,2845	[illegible]	15,7300	16,8300
Pays-Bas (100 fl)	298,4000	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4130	−0,38	3,1800	3,6800
Danemark (100 krd)	88,2600	[illegible]	82	92
Irlande (1 iep)	8,5535	−0,68	8,1900	9,0380
Gde-Bretagne (1 L)	9,4925	[illegible]	9,1700	10,0200
Grèce (100 drach.)	2,1270	−0,26	1,9200	[illegible]
Suède (100 krs)	77,7300	−0,65	72	82
Suisse (100 F)	404,7700	−0,65	395	418
Norvège (100 k)	83,2200	−0,37	78,5000	87,5000
Autriche (100 sch)	47,7560	+0,03	46,2500	49,3500
Espagne (100 pes.)	3,9790	−0,04	3,6900	4,2900
Portugal (100 esc.	3,3000	[illegible]	2,9500	3,3500
Canada 1 dollar ca	4,2561	−1,20	4	4,8000
Japon (100 yens)	4,8340	−0,96	4,6500	[illegible]
Finlande (mark)	112,0700	+0,04	105,5000	116,5000

PARITES DU DOLLAR	10/10	09/10	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7433	1,7496	−0,36
TOKYO : USD/Yens	121,0900	121,0600	+0,02

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar États-Unis	5,9096	5,9076	5,9096	5,9078
Yen (100)	4,8404	4,8357	4,8404	4,8357
Deutschemark	3,3606	3,3601	3,3606	3,3601
Franc Suisse	4,0815	4,0735	4,0815	4,0735
Lire ital. (1000)	3,4311	3,4257	3,4311	3,4257
Livre sterling	9,5852	9,5671	9,5852	9,5671
Peseta (100)	3,9830	3,9772	3,9830	3,9772
Franc Belge (100)	16,301	16,258	16,301	16,258

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,27	3,36	3,47
Eurodollar	5,55	5,65	5,72
Eurolivre	7,16	7,32	7,39
Eurodeutschemark	3,12	3,34	3,42

L'OR

	cours 09/10	cours 08/10
Or fin (k. barre)	62900	62800
Or fin (en lingot)	63050	63450
Once d'Or Londres	332,60	333,40
Pièce française(20f)	363	362
Pièce suisse (20f)	363	363
Pièce Union lat(20f)	363	363
Pièce 20 dollars us	2450	2450
Pièce 10 dollars us	1327,50	1327,50
Pièce 50 pesos mex.	2335	2355

LE PÉTROLE

En dollars	cours 10/10	cours 09/10
Brent (Londres)	20,83	20,77
WTI (New York)	21,98	22,01
Light Sweet Crude	22,15	22,09

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	10/10	09/10
Dow-Jones comptant	140,05	[illegible]
Dow-Jones à terme	146,85	146,93
CRB	246,64	246,08
METAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	2053,50	2064,50
Cuivre à 3 mois	2082,50	2102,50
Aluminium comptant	1631,50	1612,50
Aluminium à 3 mois	1630,50	1648
Plomb comptant	599,50	592,50
Plomb à 3 mois	602	612
Etain comptant	5760	5760
Etain à 3 mois	5740	5680
Zinc comptant	1298,50	1291,25
Zinc à 3 mois	1298,50	1313
Nickel comptant	6582,50	6622,50
Nickel à 3 mois	6705	6640

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	519	508,50
Platine à terme	435	428,50
Palladium	204,75	204,50
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	362,75	368,75
Maïs (Chicago)	282,75	283,75
Grain. soja (Chicago)	667,25	673,25
Tourt. soja (Chicago)	217,90	222,90
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	79,25	79,25
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1706	1691
Café (Londres)	1627	1621
Sucre blanc (Paris)	302	305,98
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	68,75	69,82
Jus d'orange (New-York)	72,55	72

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 10 OCTOBRE
Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 — PARIS
-0,38 %
CAC 40 : 2949,38

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	990	992	+ 0,20	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	1000	980	- 2	1000
Renault (T.P.)	1860	1860	—	1000
Rhone Poulenc(T.P)	2212	2220	+ 0,36	1000
Saint Gobain(T.P.)	1317	1297	- 1,51	1000
Thomson S.A (T.P)	965	—	—	1000
Accor	1122	1114	- 0,71	100
AGF-Ass.Gen.France	239,80	235,70	- 1,70	30
Air Liquide	964	965	+ 0,10	70
Alcatel Alsthom	800	805	+ 0,62	40
Atos (ex.Axime) CA	605	608	+ 0,49	10
Axa	401,50	399,80	- 0,42	60
Bail Investis.	756	759	+ 0,39	100
Bancaire (Cie)	725	714	- 1,51	100
Bazar Hot. Ville	543	582	+ 7,18	50
Bertrand Faure	370	371	+ 0,27	5
BIC	425,90	425,50	- 0,56	25
BIS	495	494	- 0,20	20
B.N.P.	306,50	305,20	- 0,42	25
Bollore Techno.	805	790	- 1,86	50
Bongrain	2241	2249	+ 0,35	50
Bouygues	579	578	- 0,17	50
Bouygues Offs.	299	312	+ 4,34	10
Cred.Fon.France	63,50	63,20	- 0,47	100
Credit Lyonnais CI	342,10	343	+ 0,26	100
Cred.Nat.Natexis	368	365,90	- 0,57	100
CS Signaux(CSEE)	227	227	—	100
Damart	3750	3770	+ 0,53	50
Danone	954	942	- 1,25	10
Dassault-Aviation	1301	1312	+ 0,84	50
Dassault Electro	575	570	- 0,86	80
Dassault Systemes	370	373	+ 0,81	10
De Dietrich	260,40	268	+ 2,91	25
Degremont	500	500	—	50
Deveaux(Ly)#	685	678	- 1,02	20
Dev.R.N-P.Cal Li #	49,30	48,90	- 0,81	100
Dexia France	573	598	+ 4,36	100
DMC (Dollfus Mi)	88,50	88,50	—	75
Dynaction	157	163	+ 3,82	25
Eaux (Gle des)	705	704	- 0,14	100
Eiffage	289,70	285	- 1,62	50
Elf Aquitaine	757	750	- 0,92	50
Eramet	280	280	—	20
Eridania Beghin	845	855	+ 1,18	65
Essilor Intl	1613	1598	- 0,92	20
Essilor Intl.ADP	1520	1485	- 2,30	20
Esso	516	512	- 0,77	50
Eurafrance	2471	2460	- 0,44	200
Euro Disney	8,05	8,05	—	5
Europe 1	1311	1335	+ 1,83	100
Eurotunnel	6,20	6,20	—	[illegible]
Fimalac SA	517	513	- 0,77	140
Finextel	113	108	- 4,42	100
Fives-Lille	426	416	- 2,34	50
Fromageries Bel	4125	4140	+ 0,36	50
Galeries Lafayette	2850	[illegible]	—	100
GAN ex.dt sous.	122,20	122,60	+ 0,32	10
Gascogne (B)	571	573	+ 0,35	100
Gaumont #	422	416,10	- 1,39	50
Gaz et Eaux	2542	2540	- 0,07	50
Geophysique	865	874	+ 1,04	10
G.F.C.	524	522	- 0,38	100

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
Synthelabo	660	677	+ 2,57	10
Technip	732	734	+ 0,27	20
Thomson-CSF	187,50	186	- 0,80	20
Total	645	638	- 1,08	50
UFB Locabail	620	605	- 2,41	100
UIF	420,10	417	- 0,73	100
UIS	213	212	- 0,46	25
Unibail porteur	590	581	- 1,52	100
Union Assur.Fdal	639	640	+ 0,15	10

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
Volkswagen A.G #	4100	4080	- 0,48	50
Volvo (act.B) #	172,90	179,98	+ 4,04	[illegible]
Western Deep #	150,20	147	- 2,13	2
Yamanouchi #	147	145	- 1,36	50
Zambia Copper	15,95	15,95	—	

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 10 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
France S.A.		1186	1185
From. Paul-Renard	◆	2050	2050
Gevelot	◆	1300	1300
G.T.I (Transport)		237	235
Immobail		153,10	146,30
Immobanque	◆	645	645
Locamion (Ly)	◆	401,20	401,20
Lucia		58,10	58,10
Monoprix	◆	295	295
Metal Deploye		400,10	[illegible]
Mors		6,35	[illegible]
Navigation (Nle)		126	[illegible]
Optorg	◆	365	[illegible]
Paluel-Marmont	◆	310	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)	◆	841	[illegible]
Parfinance		265	[illegible]
Paris Orleans		269	[illegible]
Finaxa		341	[illegible]
Gaillard (M)	◆	1510	[illegible]
Givaudan-Lavirotte	◆	1290	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly)	◆	162	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg	◆	1725	1725
Hotel Lutetia		301	[illegible]
Hotels Deauville	◆	501	[illegible]
Immeubl.Lyon (Ly)		520	[illegible]
L.Bouillet (Ly)	◆	300	300

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 10 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Gautier France #		227	224
Gel 2000		40	38
GEODIS #		347	345
GFI Industries #		1143	1155
Girodet (Ly) #	◆	30	30
GLM S.A.		250,10	250,10
Grandoptic.Photo #		1066	1075
Gpe Guillin # Ly		226,50	230
Kindy #		175	174,50
NSC Groupe Ny		802	802
Onet #		1011	1017
Paul Predault #		155	152
P.C.W.	◆	19	19
Petit Boy #	◆	89	89
Phyto-Lierac #		306	305
Pochet		670	670
Poujoulat Ets (Ns)		240	236
Radiall #		680	667

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 10 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	◆	37	37
Belvedere		770	740
BVRP		197,50	202
Coil		235	238,80
Electronique D2		870	870
FDM Pharma n.		234	238
Genset	◆	393	393
Guyanor action B	◆	14,50	14,50
High Co.	◆	169,70	169,70
Infonie		109,90	108,70
Jollez-Regol	◆	78	78
Mille Amis		58	58
Naturex		70	69
Olitec		949	949
Picogiga	◆	219	219
Proxidis		19,50	19,50
R21 Santé		400	410,10
Stelax		8,55	8,40

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 10 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	783	[illegible]
Crédit Gén.Ind.	◆	9,55	[illegible]
Générale Occidentale	◆	178	[illegible]
Sté lecteurs du Monde	◆	130	[illegible]
Via Crédit (Banque)	◆	25,30	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 9 octobre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Avenir Alizes	2396,59	2349,60
CM Option Dynamique	138,95	137,05
CM Option Equilibre	266,97	264
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	169,86	165,31
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	927,50	927,50
Créd.Mut.Ep.Ind.C	151,36	147,31
Kaleis Dynamisme	1141,80	[illegible]
Kaleis Équilibre	1093,51	[illegible]
Kaleis Sérénité	1053,64	[illegible]
Latitude C	149,51	[illegible]
Latitude D	136,21	[illegible]
Oblitys D	628,52	[illegible]
Plénitude D PEA	217,53	[illegible]
Poste Gestion C	14977,13	[illegible]

SYMBOLES
◊ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الإهمال

NOMINATIONS

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Sur proposition du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, le conseil des ministres du mercredi 8 octobre a procédé au mouvement préfectoral suivant (*Le Monde* du 9 octobre) : **Jean Aribaud**, conseiller du gouvernement monégasque pour l'intérieur, a été nommé haut commissaire de la République en Polynésie française, en remplacement de **Paul Roncière**, qui avait été nommé secrétaire général de la mer le 27 août.

[Né le 30 novembre 1943 à Carcassonne, Jean Aribaud entre dans le corps préfectoral à sa sortie de l'ENA, en mai 1971. Il est directeur du cabinet du préfet d'Eure-et-Loir de juillet 1971 à septembre 1974, et sous-préfet de Briançon de septembre 1974 à juin 1977. Il est alors nommé chef de cabinet du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, Paul Dijoud. D'avril 1978 à mai 1981, il est conseiller technique au cabinet de Paul Dijoud, devenu secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Chargé de la sous-direction des affaires sociales et culturelles de ce secrétariat d'Etat en octobre 1980, il est nommé officiellement sous-directeur en août 1982. En novembre 1985, il devient directeur adjoint au directeur général des collectivités locales. Jean Aribaud est nommé préfet de la Lozère en juillet 1989, puis préfet de l'Yonne en janvier 1992. En septembre 1993, il est placé hors cadre et nommé conseiller du gouvernement monégasque pour l'intérieur.]

DIPLOMATIE

Henri Vidal, ambassadeur en République dominicaine, a été nommé ambassadeur aux Bahamas en résidence à Saint-Domingue, en remplacement de Georges Vinson.

[Né le 26 avril 1938 à Poitiers (Vienne), Henri Vidal est licencié ès lettres, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1966-1968). De juin 1968 à juin 1972, il est affecté au ministère des affaires sociales, à la direction de la population et des migrations, avant d'être détaché au ministère des affaires étrangères. Il est ensuite successivement en poste à Kinshasa (1974-1977), à Helsinki (1977-1981), à Djakarta (1981-1986) et à l'administration centrale, à la direction d'Amérique (1986-1990), avant d'être ambassadeur en Bolivie (1990-1994). Depuis septembre 1994, Henri Vidal est ambassadeur en République dominicaine.]

SANTÉ

Joël Ménard, professeur agrégé de médecine, a été nommé directeur général de la santé, lors du conseil des ministres du mercredi 8 octobre (*Le Monde* du 9 octobre).

[Né le 4 septembre 1940 à Nantes, Joël Ménard est docteur en médecine, interne des Hôpitaux de Paris en 1963, chef de clinique, assistant, puis médecin des Hôpitaux de Paris en 1973. Professeur à la faculté de médecine Broussais-Hôtel-Dieu en 1974, il est nommé en 1981 chef de service d'hypertension artérielle de l'hôpital Broussais, avant de devenir conseiller technique au cabinet de Roger-Gérard Schwartzenberg, secrétaire d'Etat aux universités, de 1984 à 1986. Depuis 1990, Joël Ménard était président du conseil scientifique de l'Agence nationale pour le développement de l'évaluation médicale (Andem). Il a été, en 1996, le président de la première conférence nationale de santé.]

EDUCATION NATIONALE

Deux inspecteurs généraux de l'éducation nationale ont été nommés au tour extérieur lors du conseil des ministres du mercredi 8 octobre :

Jeannine Geyssant, qui était maître de conférences à l'université Pierre-et-Marie-Curie, et **Roger Bambuck**, ancien secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports dans le gouvernement de Michel Rocard (1988-1991), qui était chargé de mission auprès du directeur général du CNRS depuis 1992.

JEUNESSE ET SPORTS

Jacques Carral a été nommé directeur de l'administration générale au ministère de la jeunesse et des sports lors du conseil des ministres du mercredi 8 octobre.

[Né le 31 mai 1945 à Paris, Jacques Carral est titulaire du Capes de lettres modernes et docteur ès lettres. Après une carrière d'enseignant, puis d'inspecteur de l'enseignement technique, il intègre l'Ecole nationale d'administration. A sa sortie de l'ENA, en juin 1987, il est affecté au ministère de l'éducation nationale. Responsable du centre de formation administrative à la direction des personnels administratifs, ouvriers et de service (1987-1989), il a été ensuite secrétaire général de l'académie de Grenoble (1989-1992), puis secrétaire général de la préfecture du Tarn-et-Garonne (1992-1994), avant d'être sous-préfet de Saint-Dizier (1994-1997). Depuis mai, Jacques Carral était sous-préfet de Tournon-sur-Rhône (Ardèche).]

TOURISME

Pierre Deblock a été nommé directeur du cabinet de Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme, en remplacement de Gilles Leblanc, par arrêté paru au *Journal officiel* du 9 octobre.

[Né le 5 avril 1948 à Roubaix (Nord), Pierre Deblock est licencié en histoire et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1979-1981). Il a fait l'essentiel de sa carrière au service de la législation fiscale au ministère de l'économie, des finances et du budget (1981-1986 et 1988-1993). Depuis octobre 1993, Pierre Deblock était sous-directeur des applications fiscales à la direction générale des impôts au ministère du budget.]

DISPARITION

■ **EVGUENI KHALDEÏ**, photographe ukrainien qui fut un des grands témoins de la deuxième guerre mondiale, est mort à Moscou, lundi 6 octobre, à l'âge de quatre-vingts ans *(lire page 16)*.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 6-mardi 7 octobre sont publiés :

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de la convention relative à la détermination de l'Etat responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des Etats membres des communautés européennes (ensemble un procès-verbal), signée à Dublin le 15 juin 1990 ;

– un décret portant publication du protocole relatif aux conséquences de l'entrée en vigueur de la convention de Dublin sur certaines dispositions de la convention d'application de l'accord de Schengen, fait à Bonn le 26 avril 1994 ;

– un décret portant publication de l'accord général de sécurité entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République slovaque signé à Paris le 20 mars 1997.

● **France Télécom** : un arrêté fixant les modalités du transfert au secteur privé et aux membres et anciens membres du personnel d'une participation minoritaire de l'Etat au capital de l'entreprise nationale France Télécom ; un avis de la commission de la privatisation, relatif à l'ouverture minoritaire du capital de l'entreprise nationale France Télécom.

● **Délocalisation** : un arrêté portant agrément d'une opération de localisation en province d'un service relevant du ministère de l'équipement. Il s'agit du service de la navigation aérienne, transféré de Paris à Toulouse.

Au *Journal officiel* du mercredi 8 octobre est publié :

● **Conseil économique et social** : un décret portant désignation de personnalités appelées à siéger dans les sections du Conseil économique et social.

Au *Journal officiel* du jeudi 9 octobre sont publiés :

● **CAP** : plusieurs arrêtés portant création de certificats d'aptitude professionnelle.

● **Bourses** : un arrêté portant majoration des taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie pour l'année universitaire 1997-1998 ; un arrêté fixant les plafonds de ressources relatifs à l'attribution de ces bourses.

Au *Journal officiel* du vendredi 10 octobre sont publiés :

● **Vin** : deux décrets relatifs aux appellations d'origine contrôlée « côtes-du-rhône villages » et « côtes-du-roussillon villages ».

● **Codification** : un arrêté portant nomination à la commission supérieure de codification, prévoyant notamment que Guy Braibant, président de section honoraire au Conseil d'Etat, en est nommé vice-président.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

René et Claudine
AMIABLE-POIRMEUR,
Guy et Suzanne
MARTIN-AUGOT
ont la joie de faire part de la naissance de leur petite-fille.

Adèle,

le 3 octobre 1997, à Paris.

Chez leurs enfants,
Isabelle et Laurent.

Eric DUHAMEL
et
Sophie DUHAMEL-LACOSTE,
Alexandre, France et Aude
ont la joie d'annoncer la naissance de

Jean,

le 7 octobre 1997.

Noces d'or

– Cherbourg 1947 - Rouen 1997.

Madeleine et Jacques
NATANSON,

avec les tendres pensées de votre famille.

Décès

– Le président de l'université Rennes-I,
Le directeur,
Et tout le personnel de Géosciences Rennes,
ont la douleur de faire part du décès de

Bernard AUVRAY,
professeur d'Université,
directeur adjoint
de Géosciences Rennes.

Cet homme discret et essentiel avait su rassembler autour de lui compétences et amitiés.

– Mme Bella Errera,
Roger et Irène Errera, Antoine et Vincent,
Pierre et Monique Durguerian,
Gérard et Virginie Errera, Emmanuelle et Alexandre,
Philippe et Marie Errera,
Les familles Montékio, Varsano et Esmond,
Et tous leurs amis,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Paul ERRERA,

survenu à Paris, le 5 octobre 1997.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

1, rue de Chantilly,
75009 Paris.

– Sa famille,
Ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Gisèle GAUMER,
née CHAPELLE,

survenu brutalement, le 20 septembre 1997.

20, Grande-Rue,
95000 Boisemont.

– C'est avec tristesse que
Les Samedis musicaux de Sceaux,
Le Festival de l'orangerie de Sceaux,
Les orchestres de jeunes Alfred-*Loewenguth,*
ont appris le décès de

Erwin GULDNER,

grand ami de la musique à Sceaux.

– Rémy Brossel et Sylvie, née Morel,
Fleur, Colombe et Barthélemy,
ont la douleur de faire part du décès de

Denise MOREL,

survenu le 8 octobre 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée en la grande chapelle de l'hôpital Bégin, 69, avenue de Paris, à Saint-Mandé (métro Bérault), le lundi 13 octobre, à 11 heures.

– Mme Jean Parenty, née Annie *Gerolami,*
Et ses enfants
font part du décès de

Jean PARENTY,
pharmacien,

le 9 octobre 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée en *l'église Notre-Dame-de-Grâce* de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16e, le 14 octobre, à 11 heures.

32, rue du Ranelagh,
75016 Paris.

Rudolph

n'avait pas trente et un ans et il vient de partir. C'était un doux qui n'a recherché que la complicité, la tendresse, l'amour.

Si vous l'avez connu, il sera au funérarium le 13 octobre 1997, à 9 h 15, au Père-Lachaise.

La cérémonie sera laïque, mais priez pour lui comme il a prié pour son ami,

Renaud.

De la part de
Ernest,
son frère.
Lucien,
son père.
Ses cousines et cousins.

– Le président,
Et les membres de Peuple et Culture
ont la tristesse de faire part du décès d'un des leurs,

Frédéric THÉBAUD.

Son incinération a eu lieu à Nantes, le 30 septembre 1997, dans l'intimité de sa famille et de ses amis.

Remerciements

– Annie, Claire et Franck Achard,
Mme Marguerite Achard,
sa mère,
Irina Poustovaïa et sa fille,
remercient chaleureusement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine lors de la disparition brutale de

Pierre ACHARD.

– Saint-Didier-de-Formans (Ain). Monthieux (Ain). Ecully (Rhône). Lyon.

Mme Raymond Colin,
son épouse,
Jean-François et Anne Colin,
Martine et Georges Essayan,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leurs présence, messages personnels, envois de fleurs, plaques ou toute autre marque de sympathie, se sont associées à leur *douleur lors du décès du*

colonel Raymond COLIN.

– Mme Liliane Devoucoux,
Richard Devoucoux,
Christophe Devoucoux,
ses fils,
remercient toutes les personnes qui, par leurs témoignages d'amitié ou leur présence aux obsèques du peintre

Robert DEVOUCOUX,

ont partagé cette douloureuse épreuve.

Anniversaires de décès

– Il y a vingt ans, le 11 octobre 1977, mourait

Cécile ARNAUD.

– Le recteur Bernard Elkaïm
et ses *filles,*
Agnès et Catherine,
rappellent le souvenir de leur tendre et bien-aimée épouse et mère,

Denise MACHA ELKAÏM,
née MOHA,

disparue il y a vingt-cinq ans, à l'âge de trente ans.

Que tous ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée pour elle.

Avis de messe

– Une messe à l'intention de

Jacqueline PALLEZ,

décédée le 27 août 1987, sera célébrée en l'*église Saint-Etienne-du-Mont*, place du Panthéon, le 16 octobre 1997, à 18 h 30.

Célébrations

– Un office religieux, à la mémoire de

Bernard REVON,

décédé le 14 juillet 1997, à Paris, sera célébré par le Père Letteron, aumônier des artistes du spectacle, le 14 octobre, à 17 heures, en l'église Saint-Roch.

296, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

Services religieux

L'ASSOCIATION
« LES AILES BRISÉES »

vous prie d'assister
au service religieux
qu'elle fera célébrer
le samedi 11 octobre 1997,
à 10 heures, en l'église
Saint-Louis des Invalides,
à la mémoire des membres
du personnel navigant
de l'aéronautique
civile et militaire
et des parachutistes
tombés en service aérien.

Souvenir

– Leurs cas n'ayant pas été jugés « intéressants » par les Autorités,
Nathanel Benzacar (soixante-quatorze ans),
Emma Benzacar (soixante-quatre ans),
Juliette Benzacar (soixante-douze ans),
Joseph Benzacar (quatre-vingt-deux ans),
furent déportés dans le convoi 74, le dernier à quitter Bordeaux, le 13 mai 1944, et gazés à leur arrivée à Auschwitz, le 19 mai 1944.

Joseph Benzacar *avait été* avocat, professeur à la faculté de droit de Bordeaux, adjoint au maire de Bordeaux. *Il était chevalier de la Légion d'honneur.*

Gravement malade, il était hospitalisé lors de son arrestation.

Ils sont « MORTS POUR LA FRANCE ».

Aucun pardon n'est recevable.

Colloques

UNION DES ATHÉES
Assemblée générale statutaire
Dimanche 19 octobre 1997,
9, rue Pierre-Nicole, Paris-5e.
Matin : rapports administratifs, élections.
Après-midi : communications, débats publics.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

– Diplôme universitaire d'études sur le judaïsme DUEJ.

Rentrée : mardi 14 octobre 1997, à 17 heures, à l'Espace Rachi, 39, rue Broca, Paris-5e.

Préinscriptions au 01-42-17-10-36 de 9 heures à 12 heures.

L'ENGAGEMENT AUJOURD'HUI

Colloque annuel du CECCOF :
18 octobre 1997, Paris.

L'engagement est-il
une forme de désobéissance ?

Engagement et Ethique - Dimension internationale de l'engagement.

Avec la participation d'Elie Wiesel,
Prix Nobel de la paix, et de
Michel Camdessus, directeur du FMI.

Renseignements : CECCOF
01-48-05-84-33

Conférences

– **Conférences de l'Etoile.**

Le mardi 14 octobre, à 20 h 30 :
Le tohu-bohu, le Serpent et le bon Dieu, la création du monde et le problème du mal (à propos du livre d'Alain Houziaux), avec Pierre Chaunu, Pierre Magnard et Michel Tournier.

Le mercredi 22 octobre, à 20 h 30 : **Qu'est-ce que le protestantisme ?**, avec les pasteurs A. Houziaux et L. Pernot.

Entrée libre. Temple protestant de l'*Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée,* 75017 Paris.

Communications diverses

TAICHI
MÉTHODE FELDENKRAIS
Stage à Paris, 18-19 octobre,
animé par Valérie LE HUCHE
Tél. : 01-42-74-45-32

Thèses

– **Yves Beauvois** soutiendra sa thèse de doctorat en histoire : **Carrière et engagement politique de l'ambassadeur *Léon Noël, 1888-1987***, le 14 octobre, à 14 h 40, salle Siegfried, IEP de Paris. Jury : S. Berstein, J.-M. Mayeur, P. Milza (directeur), G.-H. Soutou.

CARNET DU MONDE

Téléphones :
01-42-17-39-80
01-42-17-29-96
01-42-17-38-42

Tarif à la ligne H.T.

Rubrique nécrologie	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Mariages/naissances	70 F
Thèse étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.



SCIENCES La sixième édition de La science en fête, destinée à mettre en contact le monde de la recherche et le grand public, a lieu les 10, 11 et 12 octobre. ● 2 500 manifestations sont prévues dans 720 villes. Des centaines de laboratoires, de musées et de centres de recherche vont ouvrir leurs portes le temps d'un week-end. ● L'AMBITION de cette *« action citoyenne »*, soutenue par le ministère de la recherche, est de permettre à chacun d'appréhender les enjeux de la science et de la technologie. ● LA CULTURE scientifique de nos concitoyens reste très lacunaire, malgré le succès des musées et de centres tels que la Villette et le Futuroscope. Sans doute faut-il y voir la marque d'un enseignement figé des sciences, qui se limite souvent à la description des résultats et néglige les questionnements, tâtonnements et révolutions conceptuelles qui les ont précédés.

Trois jours de fête pour rapprocher les chercheurs du public

A l'aube du XXIe siècle, la culture scientifique des Français reste sous-développée. Le désir de savoir est-il en cause, ou faut-il incriminer un enseignement stérilisateur et une représentation trop parfaite du monde de la recherche

C'EST GIORDANO Bruno qu'on assassine à nouveau, et chaque jour. Ce philosophe cosmologiste fut brûlé vif par l'Inquisition en 1600 pour avoir prétendu que l'Univers était infini et que la Terre n'en était pas le centre. Quatre siècles plus tard, sondage après sondage, près d'un quart des Français persiste à penser que c'est le Soleil qui tourne autour de la Terre, et non l'inverse. L'hérésie de ces irréductibles géocentristes amène à s'interroger sur le niveau de la culture scientifique dans l'Hexagone.

Il n'est ni meilleur ni pire qu'ailleurs, si l'on en croit le rapport remis par Paul Caro à l'Académie des sciences en mai 1996. Le délégué aux affaires scientifiques à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette montrait que les Danois et les Britanniques semblent légèrement mieux placés mais qu'au total une petite frange seulement de la population – 10 % environ – pouvait être considérée comme *« scientifiquement cultivée »*.

Ces mesures du niveau, objet d'interminables querelles d'experts, corroborent d'ailleurs globalement les propres déclarations des Français : un sondage Louis Harris, publié par le mensuel *Eurêka*, réalisé en septembre 1996 auprès de 1 003 personnes de dix-huit ans et plus pour le compte du ministère de la recherche montrait que 13 % seulement des Français s'intéressent « beaucoup » à la science, le reste se décomposant entre « assez » (44 %), « peu » (35 %) et « pas du tout » (8 %). Ce désintérêt n'est pas mépris, puisque 87 % de nos contemporains en ont une opinion « très bonne » à « assez bonne », et 1 % seulement en a une image « très mauvaise ».

FRÉQUENTATION CROISSANTE

Le succès de la Cité des sciences et de l'industrie – plus de 11 000 visiteurs par jour, 6 800 au Musée d'Orsay – et la fréquentation croissante des 30 centres de culture scientifique régionaux (1,6 million de visiteurs annuels) témoignent de cette ambivalence. En fait, le public de ces lieux de science est, pour partie, captif (scolaires) – sinon captivé – et présente bien souvent un « profil » intellectuel particulier (majorité d'hommes à « bac + 2 »). Le grand public continue à passer au large.

L'objectif de l'opération La science en fête est précisément de le rapprocher des scientifiques, explique Marie-Noëlle Favier, chef du département culture scientifique et technique au ministère de la recherche, pour qui cette manifestation *« touche un public familial au niveau culturel plus diversifié »* que celui des musées. Depuis la première édition, en 1992, on est passé de 1 000 à 2 500 sites, et les villes impliquées sont deux fois plus nombreuses qu'au départ. Les scientifiques eux-mêmes sortent de leur tour d'ivoire : 12 000 ont participé aux portes ouvertes en 1996, contre 5 000 la première année.

Ces rencontres éphémères sont-elles fructueuses ? Giordano Bruno pourra-t-il un jour reposer en paix ? Il est difficile de le mesurer. Michelle Kirch, de l'Institut de recherche sur les fondements et enjeux des sciences et techniques à Strasbourg, croit aux vertus de telles rencontres, qui peuvent être autant d'occasions de *« démystifier les choses, voir des gens qui travaillent, leur poser des questions et ne pas avoir forcément la réponse susceptible de clore le sujet »*.

Selon elle, il est primordial de se débarrasser d'a priori consistant à considérer que la science est intéressante en elle-même, et que tout le monde peut y accéder de plain-pied. Il faut constamment se défaire de représentations primitives, et se défier du « bon sens ». Les enfants considèrent naturellement que les plantes se nourrissent de terre. Si on place un végétal en culture dans du coton imbibé d'eau, ils sont prêts à admettre qu'elle peut se nourrir de terre et d'eau. Ces raisonnements naïfs se retrouvent évidemment chez l'adulte, qui doit en quelque sorte *« faire le deuil des représentations anciennes »*. L'ignorance est donc éminemment résistante, et il n'est pas sûr que la façon dont on présente la science soit le meilleur antidote.

Les médias ont bien sûr leur part dans sa sacralisation, sa mise en scène à la sauce « fée électricité ». La vampirisation est d'ailleurs indéniable : pour 12 % des sondés, Michel Chevalet est la personne qui symbolise le mieux la recherche française, ce qui le place en troisième position, juste derrière Luc Montagnier (25 %) et le Nobel Pierre-Gilles de Gennes, mais devant Georges Charpak... Cependant, la réponse se trouve sans doute du côté de l'école.

PLACE AUX ERREURS

Nombre de scientifiques suggèrent d'introduire l'expérimentation dans les petites classes, et l'Académie des sciences elle-même s'intéresse à la façon dont les maîtres d'école participent à l'éveil scientifiques des enfants.

Plus radical, le philosophe Jean-Paul Jouary, professeur au lycée Paul-Éluard de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), fustige – dans un essai intitulé *Enseigner la vérité ?* (Stock 1996) – le mode d'enseignement des sciences, assimilées à des vérités intangibles. Il propose avec d'autres (Isabelle Stengers, Stella Baruk, Jean-Marc Lévy-Leblond...) de faire plus de place aux erreurs et aux tâtonnements qui jalonnent le progrès scientifique, et d'inscrire celui-ci dans son contexte culturel.

Depuis la rentrée de 1995, les programmes scientifiques de terminale des sections scientifiques incluent une *« petite dose d'histoire de la physique »*, qui donne aux lycéens l'occasion de découvrir des conceptions erronées tenues jadis pour la vérité. Ces leçons désarçonnent les élèves, habitués à apprendre, et non à comprendre, la progression d'une pensée. Jean-Paul Jouary y voit un moyen de titiller leur esprit critique. De leur suggérer qu'il existe une voie médiane entre le dogmatisme et le relativisme (scientifique ou autre) et que la vérité est un idéal *« dont on sait à l'avance qu'il fuira indéfiniment notre course, comme l'horizon »*. Socrate et Platon, note-t-il, l'avaient déjà compris.

Hervé Morin

2 500 manifestations

La tête dans les étoiles ! Parmi les quelque 2 500 manifestations de La science en fête, l'astronomie et l'astrophysique arrivent en tête au palmarès des disciplines les mieux représentées. Le ciel fait toujours rêver ; davantage que le cyberespace, qui bénéficie toutefois cette année d'un bel engouement, avec une floraison d'ateliers dédiés à la découverte d'Internet. En troisième position, l'agronomie et l'agroalimentaire. Il y en aura pour tous les goûts.

● **La recherche ouvre ses portes** aussi bien dans les grands sites scientifiques (Observatoire radioastronomique de Nançay, Centre national de protection des personnes et des biens de Vernon, Centre spatial guyanais) que dans les universités et les instituts universitaires de technologie. Chacun pourra visiter des laboratoires des grands organismes et découvrir les recherches qui se cachent derrière des sigles barbares tels que l'INRA, le Cemagref, l'Orstom, l'Inria, le CEA ou l'Onera.

● **Les grandes écoles ne sont pas** en reste, tout commme les instituts. Les technopôles (Limoges, Nancy, Atlanpôle à Nantes...) sont aussi de la fête. Les fans de la série *Urgence* pourront arpenter divers centres hospitaliers.

● **Plus de 50 « villages des sciences »** ont investi pour trois jours le centre des villes. Mais on peut préférer les sorties de terrain, dans les réserves naturelles, les sites industriels ou archéologiques.

● **Renseignements :** le programme peut être consulté sur Minitel 3614 code Science en fête, ou sur Internet http ://www.recherche.gouv.fr

Du gène à l'assiette

CRISE de la vache folle, controverses autour de la commercialisation de maïs transgénique... L'actualité explique sans doute la place réservée cette année à l'agronomie et à l'agroalimentaire, dans les manifestations de la Science en fête.

L'alimentation humaine, sous tous ses aspects, est le thème de la dixième édition du forum « La science et nous », organisé à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne) en coopération avec l'Association science, technologie, société (ASTA). Des chercheurs du CNRS, de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), des industriels de la filière agroalimentaire, des nutritionnistes et des sociologues y aborderont les rapports complexes entre science, technologies et sécurité alimentaire.

Au coeur des débats, la contradiction entre les gains de productivité agricole obtenus à l'échelle de la planète et la persistance de la faim dans le monde : selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 800 millions de personnes, dont 170 millions d'enfants en bas âge, souffrent de sous-nutrition. En 2005, le déficit céréalier des pays en développement, dont la population avoisinera alors 7 milliards d'individus, pourrait atteindre 400 millions de tonnes. Une malnutrition qui, soulignera une table ronde, touche aussi les sociétés développées, où la pauvreté et l'exclusion gagnent du terrain.

Autre paradoxe développé au centre des rencontres de Fontenay : la corrélation entre les progrès de la recherche agronomique et les risques potentiels, pour la santé publique ou les équilibres écologiques, attachés notamment aux manipulations génétiques d'animaux et de végétaux. Plus convivialement, les rencontres seront accommodées par une création théâtrale « culinaire », des expériences de laboratoire en cuisine et des dégustations.

★ **Renseignements : 01-44-89-82-95.**

Revisiter Paris avec les savants

DANS LA CAPITALE, une façon de célébrer la science pourrait consister à lever le nez vers les innombrables statues, places et rues dédiées aux savants par la patrie reconnaissante. Les journalistes Anna Alter et Philippe Testard-Vaillant sont partis en éclaireurs, et ont rapporté un *Guide du Paris savant* truffé d'anecdotes et de biographies.

Chaque arrondissement a sa discipline de prédilection. Le Ve a été envahi par les naturalistes, qui ont fait souche autour du Muséum national d'histoire naturelle, les pastoriens se sont ancrés dans le XVe, tandis que les ingénieurs se retranchaient dans le IIIe, autour du Conservatoire des arts et métiers.

La curiosité des grands hommes, nous apprend le guide, ne connaissait pas de frontières : le biologiste François-Vincent Raspail (1794-1878), précurseur de la théorie cellulaire, fut aussi le chantre du caleçon camphré, tandis que Réaumur (1683-1757) n'hésita pas à doter des grenouilles mâles d'*« une culotte bien fermée qui bouche le derrière »* afin de disqualifier la théorie de la génération spontanée.

Si le temps est clément, on pourra, guide en main, dénicher l'un des 109 cadrans solaires cachés dans les cours et sur les parvis. Les plus courageux rechercheront les quelque 120 médaillons de bronze portant le nom d'Arago (1786-1853) – astronome et chef de l'Etat pendant cinquante jours – qui matérialisent, du nord au sud de la capitale, le méridien de Paris, qui traverse la France de Dunkerque à Perpignan.

Les plus paresseux pourront prendre d'assaut, samedi 11 octobre à 14 heures, un bus ancien de la RATP qui partira de la gare RER du Luxembourg.

Le comédien-historien-chercheur Daniel Raischwarg les guidera sur les pas des savants, pour une balade érudite, mais pas pédante.

★ ***Guide du Paris savant*, Anna Alter et Philippe Testard-Vaillant, Belin, 640 p. 190 F.**



هكذا من الأصل

Les débuts des championnats du monde confirment l'excellence du judo français

David Douillet et Christine Cicot remportent les médailles d'or chez les lourds

La première journée des championnats du monde de judo, qui ont débuté jeudi 9 octobre à Paris, a offert trois médailles à la France. Pour la troisième fois consécutive, David Douillet a été couronné chez les poids lourds. Dans la même catégorie, Christine Cicot accède enfin, à trente-trois ans, au sommet de la hiérarchie mondiale. Chez les moins de 95 kilos, Ghislain Lemaire remporte la médaille de bronze.

LES PODIUMS placés autour des tatamis installés à Bercy pour les championnats du monde de judo sont résistants. Quand, jeudi 9 octobre, à la fin de la première journée de compétition, David Douillet a rejoint Christine Cicot sur la plus haute marche de l'un de ces podiums, celle-ci n'a pas craqué sous les 216 kilos des deux poids lourds français réunis dans l'allégresse de la victoire. Cette fois, la jeune femme a réussi à s'extraire de l'ombre de son encombrant coéquipier. Il y a quinze mois, elle remportait la première médaille française – de bronze – des Jeux olympiques d'Atlanta. Mais cinq minutes plus tard, David Douillet devenait champion olympique et la reléguait dans un quasi-anonymat.

Pour en sortir, Christine Cicot savait qu'elle n'avait d'autre solution que de gagner. Car jeudi, une nouvelle fois, le géant normand devait lui succéder sur le tapis, les deux finales des poids lourds s'étant transformées en un match France-Japon. Face à la Japonaise Miho Ninomya, un bloc impossible à déstabiliser, Christine Cicot semblait s'escrimer en vain. Mais à une minute de la fin du combat, elle endiguait une amorce de mouvement de son adversaire et profitait d'un léger déséquilibre de celle-ci pour la projeter dos à terre. « *Un petit coup de patte comme j'en réussis de temps en temps* », commente-t-elle. A trente-trois ans et après quatre vaines participations aux championnats du monde, la Française était enfin sacrée.


DIMITRI IUNDT/TEMPSPORT

Christine Cicot (à gauche) a battu en finale la Japonaise Miho Ninomiya.

« *Je n'ai jamais imaginé devenir championne d'Europe* [elle le fut pourtant en 1990], *championne du monde ou championne olympique, mais j'ai travaillé pour y arriver*, dit-elle. *Jusqu'à Atlanta, je pensais être d'un bon niveau européen, mais peut-être pas du niveau mondial. La médaille de bronze m'a fait prendre conscience que j'avais sans doute tort.* » Christine Cicot aura dû attendre de prendre certaines distances avec cette équipe de France qu'elle fréquente depuis treize années pour s'épanouir tout à fait. Après Atlanta, elle a regagné sa Gironde natale, s'y est acheté une maison « *avec plein de moutons autour* ». Certains y ont peut-être vu une volonté de s'éloigner du haut niveau.

« *Moi, j'avais encore envie de faire les championnats du monde à Paris*, explique-t-elle. *Mais j'ai raté mon Tournoi de Paris, puis je me suis blessée. J'ai surtout mal pris le fait qu'on ne me retienne même pas comme remplaçante pour les championnats d'Europe. J'ai eu le sentiment qu'on m'oubliait.* » La jeune femme a finalement été rappelée pour pallier un forfait. Au cours de l'été, elle a repris sa place dans le giron fédéral et a participé aux stages de l'équipe de France. Une place un peu à part : « *Je n'ai pas de rôle particulier dans cette équipe : les filles n'ont pas besoin de moi et je n'ai pas la mentalité d'un leader. Je suis dans mon coin, réservée. J'ai mon caractère. Tout le monde le connaît.* »

La forme tarde à revenir. Elle demande et obtient de s'entraîner avec le programme de préparation des Jeux d'Atlanta, sous la conduite de Guy Delvingt, qui ne travaille plus avec l'équipe de France senior mais en qui elle place toute sa confiance. Jeudi, c'est celui qui la « coachait » qu'elle a pris dans ses bras et soulevé de terre à peine sortie du tatami. A quelques mètres de là, David Douillet cherchait la concentration. « *Quand Christine a gagné, tout le monde sautait de joie autour de moi*, raconte-t-il. *J'ai eu envie un bref instant de faire de même. C'est une fille courageuse, qui y a cru jusqu'au bout. Je ne sais pas si j'aurais pu être aussi patient qu'elle.* »

Mais le champion olympique ne s'est pas laissé longtemps distraire. Face au Japonais Shinichi Shinohara, qui l'avait battu lors de leur unique rencontre en 1995, il a appliqué à la lettre la tactique mise au point avec ses entraîneurs, Laurent del Colombo et Marc Alexandre : ne pas chercher à faire tomber son adversaire, mais neutraliser celui-ci afin que les pénalités pour non-combativité s'accumulent. Touché à l'épaule en quart de finale (ce qui pourrait compromettre sa participation à l'épreuve « toutes catégories » du dimanche 12 octobre), épuisé par la succession de combats, le Français n'avait en réalité pas d'autre choix.

A défaut d'être spectaculaire, le stratagème s'est révélé efficace et le public de Bercy a pu entonner un air populaire à la gloire de son champion « phénoménal ». « *Pour être tout à fait franc, j'ai même été surpris de la vitesse à laquelle les pénalités sont tombées* », reconnaît David Douillet. A vingt-huit ans, ce dernier s'inscrit encore un peu plus dans l'histoire du judo : ce troisième titre mondial des poids lourds consécutif (il est également tenant du titre en toutes catégories) lui permet ainsi de rejoindre le grand Yasuhiro Yamashita. « *Je ne suis là ni pour les records ni même pour la gloire, mais pour le plaisir que procure la compétition* », assure le champion olympique. Un plaisir sans doute décuplé par les épreuves traversées depuis une année et ce fameux accident de moto. « *Je n'oublie pas que c'est sur mon lit d'hôpital, avec une jambe dans le plâtre et un bras coincé sur un coussin, que je me suis mis en tête de gagner ici. Pourtant, aujourd'hui, y être parvenu me semble tout à fait inconcevable.* »

Gilles van Kote

Des sanctions progressives

David Douillet est devenu champion du monde sur *hansoku-make*. De quoi s'agit-il ? De la plus importante des sanctions, qui entraîne la défaite immédiate de celui qui la reçoit, en l'occurrence le Japonais Shinichi Shinohara. En judo, il existe quatre degrés sur l'échelle des sanctions : selon l'article 27 des règlements d'arbitrage de la Fédération internationale du judo, un *shido* est attribué à tout compétiteur ayant commis une faute légère (la non-combativité est la plus courante), un *chui* est donné pour une faute sérieuse, un *keikoku* pour une faute grave et un *hansoku-make* pour une faute très grave. Chaque nouvelle sanction fait franchir à celui qui la reçoit un degré sur cette échelle : ayant été sanctionné à quatre reprises pour non-combativité, l'adversaire de David Douillet a ainsi reçu successivement *shido, chui, keikoku* avant d'être disqualifié.

Pavel Nastula, étoile discrète du judo polonais

LA VICTOIRE de Pavel Nastula est presque passée inaperçue. En ce jour de triomphe du judo tricolore, le Palais omnisports de Paris-Bercy ne se donnait pas le temps de fêter un champion du monde venu de l'Est. Varsovie était trop lointaine. Pour déborder d'enthousiasme, il n'y avait qu'un petit groupe de supporteurs improvisé « orchestre philarmonique de Pologne », à coup de tambours et de grosses caisses. Pavel Nastula aurait sans doute mérité mieux que cette discrète cacophonie. Car il n'a rien à envier à David Douillet.

Triple champion d'Europe, champion olympique, et désormais double champion du monde de la catégorie des moins de 95 kilos, il suscite l'admiration des spécialistes. On vante son sens tactique, son art de mener les combats à l'endroit précis où il le désire, pour placer l'un de ces mouvements qui, en trois saisons sans défaite, ont forgé une réputation d'invincibilité. « *C'est bien simple*, assène Fabien Canu, le directeur technique national, *avec David et le Coréen Jeon, il fait partie des trois meilleurs judokas actuels, ceux qui gagnent et gagnent encore.* »

« *Tout cela, ce n'est qu'affaire de volonté* », affirme le champion, par le truchement d'un entraîneur-interprète. A vingt-sept ans, Pavel Nastula a eu maintes fois l'occasion de prouver qu'il n'en manquait pas. Gamin de Varsovie, il est venu au judo presque par hasard. Au sortir de l'école primaire, ses parents ont exigé qu'il fasse du sport. Le club le plus proche de chez lui était un club de judo. Il a donc enfilé son premier kimono, puis progressé à grande vitesse. Il s'est appliqué à cette discipline mystérieuse, comme si elle était une vocation. Et il a rencontré Woychek Borowiak. Celui-ci est aujourd'hui encore son entraîneur. Les deux hommes ne se quittent pas.

Pavel Nastula s'est fait un nom, une réputation, dans un milieu pourtant avare de ses admirations. On le respecte, on l'apprécie, et plus encore dans son pays, où le judo reste un sport mineur.

UN SYMBOLE NATIONAL

Après son premier titre mondial, en 1995, au Japon, Pavel Nastula est pourtant élu sportif de l'année par les lecteurs du principal quotidien sportif polonais. En 1996, malgré le sacre olympique, il est devancé par une championne de tir, elle aussi couronnée à Atlanta. Il fréquente les plateaux de télévision, est l'invité d'honneur de maintes compétitions sportives : le voilà mué en symbole d'une jeunesse qui réussit.

« *Je suis devenu populaire grâce à mes résultats*, dit-il, *mais cela n'a rien à voir avec ce qui passe ici en France pour vos champions.* » C'est pourtant assez pour vivre. Son nouveau titre, conquis contre le Brésilien Aurelio Miguel, va lui rapporter environ 45 000 francs. En Pologne, il perçoit une bourse du ministère des sports. Il est aussi appuyé par trois sponsors personnels. Le soir, le champion du monde revient sur les bancs de l'école, suit des cours de rattrapage pour passer l'équivalent du baccalauréat. Il redevient un Polonais ordinaire, s'occupe de sa fille Marta, vit une vie tranquille. Après ses efforts parisiens, Pavel Nastula ira se reposer en famille. Il emmènera sa femme dans les Caraïbes. Puis il reprendra l'entraînement, pour pousser au moins jusqu'aux Jeux de Sydney, en l'an 2000. Ses adversaires sont prévenus. Eux savent depuis déjà trop longtemps que, sur les tatamis, Pavel Nastula redevient forcément redoutable.

Pascal Ceaux

« Contrat rempli » pour Ghislain Lemaire

Il n'a fallu que dix-huit secondes au Belfortain Ghislain Lemaire, vingt-cinq ans, pour apporter à la France, jeudi 9 octobre, sa première médaille – elle est de bronze – des championnats du monde de judo, dans la catégorie des moins de 95 kilos. Battu en demi-finale par le Brésilien Miguel, le vice-champion d'Europe s'est débarrassé de l'Allemand Daniel Guerschner d'un mouvement d'épaule. Victime d'une déchirure aux ischio-jambiers à l'entraînement, le 23 septembre, le Français n'a obtenu le feu vert de ses médecins qu'à trois jours de la compétition. « *Les entraîneurs m'ont fait confiance, je la leur ai rendue : contrat rempli* », a déclaré Ghislain Lemaire après avoir décroché une médaille pour sa première participation à un championnat du monde. La Française Estha Essambe, blessée à l'épaule en demi-finale, n'a pas été en mesure de défendre ses chances pour la médaille de bronze chez les moins de 72 kilos. A trente-quatre ans, elle a décidé de mettre un terme à sa carrière.

Laurent Jalabert, un contre-la-montre contre toute attente

Le Français champion du monde de la spécialité

SAINT-SÉBASTIEN
de notre envoyé spécial

Dans la foule qui escortait Laurent Jalabert après la cérémonie protocolaire, jeudi 9 octobre, à Saint-Sébastien (Espagne), un homme tranchait par son calme. Imperturbable dans la bousculade, Manolo Saiz arborait sur sa bouille ronde son impénétrable sourire qui accompagne victoires et défaites. Le directeur sportif de l'équipe ONCE jubilait sans doute intérieurement, mais il se gardait bien de le laisser paraître. Il en aurait pourtant eu le droit. Ce succès était un peu le sien. Cet homme en maillot arc-en-ciel, c'est lui qui l'avait amené là.

En 1992, l'Espagnol avait hérité d'un bon sprinter, abonné aux secondes places. Il avait remarqué ce Français qui ne semblait pas donner la mesure de son talent. Il l'embaucha, avant de faire sauter, un à un, les verrous de ce personnage introverti. Depuis, il lui a fait gagner de grandes classiques, franchir en tête les montagnes, remporter un Tour d'Espagne, devenir le numéro un du peloton international. Et ce coureur est devenu champion du monde de contre-la-montre.

« *C'est incroyable*, expliquait Laurent Jalabert, qui se découvre encore à bientôt vingt-neuf ans. *C'est une surprise pour tout le monde, agréable pour moi.* » Deux jours avant l'épreuve, le cycliste situait encore sa valeur entre la cinquième et la dixième place. Tout juste, en son for intérieur, caressait-il le rêve d'un podium sans oser l'avouer. Manolo Saiz, lui, savait. Il avait parié 10 000 francs avec des amis que le Mazamétain l'emporterait. En tout cas le fit-il croire à son protégé, avant le départ, sans doute afin de renforcer ses convictions.

Un autre joueur avait misé sur le vainqueur. Charly Mottet avait fait un choix osé en sélectionnant un non-spécialiste dans l'épreuve du contre-la-montre. Le nouveau patron de l'équipe de France avait noté les progrès constants du coureur de ONCE, qui avait ainsi fini troisième et quatrième des deux épreuves chronométrées du Tour d'Espagne, en septembre. C'est d'ailleurs là qu'il suggéra à Laurent Jalabert de s'essayer encore aux championnats du monde.

42,6 kilomètres plus tard, le Français gagnait le premier contre-la-montre de sa carrière (hormis un prologue de 7 kilomètres lors du Paris-Nice 1997). Le Français profitait d'incroyables circonstance favorables. Les absences de l'Allemand Jan Ullrich, du Danois Bjarne Riis ou de l'Espagnol Abraham Olano, entre autres, avaient déblayé le terrain. La double crevaison du Suisse Alex Zülle, tenant du titre, et la méforme persistante du Russe Evgueni Berzine avaient également facilité le travail.

Ce premier tri par le vide laissait encore un solide contingent de spécialistes opérationnels. La liste ordonnée des suivants du classement recèle de solides contradicteurs : l'Ukrainien Sergueï Gontchar, l'Anglais Chris Boardman, le Suisse Tony Rominger, etc. Mais, au bout d'une longue saison, les valeurs intrinsèques ne permettent plus guère d'établir une hiérarchie. Seule compte l'énergie en réserve. Jalabert en avait, les autres un peu moins (les six premiers ne sont séparés que par quarante-six secondes). « *Aujourd'hui, ça tournait rond* », résumait le vainqueur.

Ce ne fut pas toujours le cas. Laurent Jalabert aura connu une année erratique. Lauréat de Paris-Nice, de la Flèche wallonne et du Tour de Burgos, deuxième de Liège-Bastogne-Liège, vainqueur de deux étapes du Tour d'Espagne, le coureur aura connu des passages à vide spectaculaires, comme lors du Tour des Flandres ou lors de la Vuelta, au sommet de la sierra Nevada. « *J'ai été inexistant sur le Tour de France* », admettait encore l'intéressé. Après une saison 1995 exceptionnelle de bout en bout, le Français n'est plus jamais parvenu à lisser sa performance.

Ce parcours en dents de scie a alimenté les rumeurs de dopage, bien sûr démenties par l'intéressé. Mais, au-delà, les méthodes de travail de Manolo Saiz ont été sérieusement mises en cause : il impose à son équipe une présence de tous les instants et des charges d'entraînement énormes. Le patron se voit également reprocher de dicter leur conduite à ses employés. L'hiver, il envoie ainsi à chacun un fax hebdomadaire avec un minutieux programme d'entraînement et appelle chaque soir pour en vérifier l'exécution.

Numéro un mondial

● **Carrière.** Laurent Jalabert est passé professionnel en 1989 pour porter le maillot des équipes Toshiba (1989-1991) et Once (à partir de 1992). Actuellement en tête du classement de l'Union cycliste internationale (UCI), il est avant tout l'homme des courses d'un jour. Tous genres confondus, il totalise **91 victoires**.
● **Classiques.** Il s'est imposé, entre autres, dans Milan-San Remo (1995), la Flèche wallone (1995 et 1997), la Classique des Alpes (1996).
● **Courses à étapes.** Il a notamment gagné le Tour d'Espagne (1995), Paris-Nice (1995, 1996, 1997), le Grand Prix du *Midi libre* (1996), la Route du Sud (1996) et le Tour de Burgos (1997). Il compte également deux victoires d'étape dans le Tour de France (Bruxelles en 1992 et Mende le 14 juillet 1995) et dix-huit dans le Tour d'Espagne.

En 1996, à Lugano, Manolo Saiz convoyait en bas du podium un autre champion du monde du contre-la-montre, Alex Zülle. Le Suisse avait, lui aussi, progressé sous la dictature éclairée de l'Espagnol. Il a pourtant décidé de partir en 1998 chez Festina, où officie Bruno Roussel, dont le mode de fonctionnement est plus consensuel. Reste Laurent Jalabert, sous contrat jusqu'en l'an 2000. « *Avec lui, j'en suis aux fondations* », aurait assuré récemment le Pygmalion. Manolo Saiz est persuadé que le Français peut un jour remporter le Tour de France. Cette ultime étape ne sera pas la plus facile à franchir.

Benoît Hopquin

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME : l'Union cycliste internationale a infligé une amende de 50 000 francs suisses** (environ 200 000 francs) à Jeannie Longo pour avoir apposé la marque de son parraineur personnel sur son maillot durant la cérémonie protocolaire après sa victoire dans le contre-la-montre des championnats du monde, *mercredi 8 octobre*.

■ **BASKET-BALL : le CSP Limoges a remporté sa première victoire en Euroligue** face au CSKA Moscou (70-66), jeudi 9 octobre, lors de la quatrième journée. Mercredi, Pau-Orthez avait battu l'Hapoel Jérusalem (73-65), tandis que le PSG-Racing s'inclinait dans la salle du Teamsystem Bologne (77-93).

Milan présente un prêt-à-porter à fleur de peau

A la conquête du marché asiatique, des lolitas aux cheveux tirés en robes couleur chair défilent sur les podiums pour l'été 1998

MILAN
de notre envoyée spéciale

Femmes-libellules contre araignées rouge-noir de l'hiver, tongues roses contre talons aiguilles, l'été 1998 présenté à Milan du 2 au 9 octobre réconcilie la femme et l'impudeur dans une ville de boudoirs climatisés, un monde lisse où le corps plat comme un écran s'exposerait vêtu de nu. Des nymphes effleurées de Romeo Gigli aux drapés-chrysalides, des robes scintillantes de sequins comme des gouttes d'eau irisées, aux gazes extensibles couleur de lune et de peau, jamais on n'aura vu dans des collections de prêt-à-porter autant de charmeuses et de déshabillés.

Dans une ambiance un peu lénifiante, un vent du sud souffle sur un nord en mal d'identité : pantacourts et nu-pieds à la Consuelo Pilar pour un retour à Capri, hommage soyeux à Monica Vitti, ont, trois mois après l'assassinat à Miami du couturier Gianni Versace, originaire de Reggio Di Calabre, discrètement célébré une envie de retour à la fantaisie et à la dolce vita. Il y avait déjà un parfum de Festival de Cannes et de starlettes chez Domenico Dolce et Stefano Gabbana, offrant l'une de leurs plus belles collections, et quelques-uns de leurs « best of » revus pour la saison : madone mouvante sur un buste tout en courbes, linceuls glamour entre Sicile et Hollywood, seins généreux et hanches-osselets, envols de papillons en relief sur des tubes de mousselines drapées qui feront partie des *« must have »* de l'été prochain.

N'a-t-on pas vu récemment, comme l'a rapporté *La Repubblica* le 4 octobre, deux femmes se battre à New York, sac Armani contre sac Prada, pour un manteau Dolce Gabbana étiqueté 17 000 dollars (100 000 francs environ) ? Il y avait quelque chose d'irréel dans ce jardin de minuit rouge et or de la via San Damiano où Demi Moore, sortie de sa limousine noire, apparut en robe-bustier sang et cigarette à la bouche au milieu de femmes de chambre à la Buñuel. Un parfum de peau hante les collections, là où les écorchures, les entailles, les écailles deviennent, sur la soie, le cuir et la maille des symboles du raffinement à l'italienne (Krizia), tandis que les rois de la corseterie fine comme La Perla lancent leur ligne de prêt-à-porter.

Chez Prada, pyjamas de soie et combinaisons bordées de latex et cousues avec *« une précision chirurgicale »* habillent une nouvelle décontraction et les couleurs rappellent celles des fonds de teint et du maquillage rose blush, le rouge grenat des vernis, les gris posés comme des fards. La douceur est là, *associant* la *nostalgie des années* 50, jupes entravées, manteaux des Puces revisités façon couturière de quartier, à un incroyable travail d'aiguille venu redonner à cet empire qu'est devenu Prada (avec un chiffre d'affaires qui a augmenté de 50 % entre 1996 et 1997), l'intimité d'un atelier de famille : *« Le travail définit une esthétique. »* En fond sonore, des rythmes répétitifs interrompus par des bruits de ciseaux, abstractions métalliques pour accompagner les impressions sur tissu composées à l'ordinateur.

Prada contre Gucci ou la main contre l'image ? Dans la guerre des marques, les deux mondes s'opposent très nettement cette saison. Chez Gucci, la silhouette aiguisée est celle de l'espionne internationale promenant un sac-étui pour petit calibre. Si les pardessus sont sans doute les plus beaux de la saison, le portrait parfois cynique de la Gucci-victim par l'Américain Tom Ford a quelque chose de caricatural, version femme rangée, griffée de toutes parts, surprise *dans un peep-show* à *Vladivostok*.

SÉDUIRE LA FILLE

Tout brille, mais il y a moins d'électricité dans l'air. A Milan, Giorgio Armani est peut-être le seul à savoir d'une main de maître célébrer construction et transparence, alléger avec un sens de l'invisible ses costumes de vent, entre Asie et Occident. Tout coule, tout glisse, cardigans de diamants, fines vagues d'or, silhouettes tracées à l'encre de Chine qui font de ces riens sublimes la quintessence d'un luxe à fleur de peau.

Pourtant, si à Londres la vie éclate dans un feu d'artifice faisant de la mode le support d'une expression, à Milan le système est orienté et faussé par un jeu de miroirs et d'argent qui dissout tout, passions, obsessions, hasards, individualité. Chacun cherche sa différence, comme le gantier de Bergame, Trussardi, qui présente une collection pleine peau, mais trop de références flottent à la surface. Chez l'Allemande Jil Sander, papesse du minimalisme, le style s'interroge, et on a parfois l'impression de surprendre Yohji Yamamoto en train de fauter avec Helmut Lang, le plus copié de la saison.


D.R.

La force en mouvement de Narciso Rodriguez.

La vraie nouveauté de l'été 1998 est une nouvelle fois déterminée par le marché, l'appel d'une nouvelle génération de lolitas asiatiques venues doper les ventes. Signal du moment, Alessandro Dell'Acqua envoie une culotte chair et transparente en guise d'invitation façon fanzine X sur Internet. Après avoir dragué la mère et le fils, après la flambée des jeans griffés (30 % des ventes chez Krizia ou chez Trussardi), les marques veulent séduire la fille. D'où le parti pris résolument mini et coloré, urbain-champêtre des secondes lignes comme Versus (Versace), Miu-Miu (Prada) dont les ventes devraient doubler en 1997, ou encore Emporio Armani, une collection dessinée par la nièce du couturier, Sylvana, avec fraîcheur, plus *« sassy »* (coquine), disent les Américains.

Via Maffei, le show-room de Miu-Miu ressemble à un immense jardin d'enfants fréquenté par des acheteurs internationaux et ponctué de lingeries couleur de glace à l'eau, de mules à paillettes fluo manga, de robettes brodées de bambis et de cerises pour chaperons d'été retrouvant, de corselets lacés en nuits de satin émeraude ou rose shocking, l'âge d'or des années Rive gauche de Saint Laurent dont Muccia Prada collectionne les vêtements. A la sortie, le ballon de plage volant de l'artiste anglais Damien Hirst (*« Loving in a world of desire »*) appelle la couverture du dernier Vogue italien : *« Enjoy »*.

Laurence Benaïm

Janson, un Français transalpin

Burnous de crêpe de Chine, djellabas d'après-midi soufflées sur le corps, bougainvillées et caresses, orange, fuchsia et bleu curaçao pour un hommage à Yves Saint Laurent... Sur les traces de Lauren Hutton à Tanger, et de quelques autres, le Français Stéphan Janson a célébré vingt-quatre heures de la vie d'une héroïne au Circolo Philologico de Milan, où il vit *« par amour et par hasard »* depuis plus de dix ans. *« Apolid »* (apatride), comme il l'a peint à l'entrée de sa maison de couture milanaise. Fidèle à la blouse blanche et aux lunettes Spontini, il a commencé par créer des modèles pour des clientes particulières. *« J'avais des amours mais aucun style. J'ai retrouvé une identité à travers les femmes. »* Entre sarongs et saris, ses tissus se drapent librement et son vert absinthe, qu'il voit comme un autre beige, raconte un peu de paradis. *« Quarante grammes de tissu, c'est cela le voyage. »*


PAOLO COCCO/REUTERS/MAXPPP

La collection d'Emporio Armani.


D.R.

Miu-miu, seconde ligne de Prada.

Narciso Rodriguez, l'étoile montante

« IT'S SO FOU ! », dit Narciso Rodriguez, étoile montante des podiums, nominé pour le Meilleur Jeune Talent, le 24 octobre, lors des Fashion Awards aux Etats-Unis, qui seront diffusés par la télévision dans cent cinquante millions de foyers. Dès le lendemain de sa première collection maison présentée à Milan, le 5 octobre, les acheteurs se sont bousculés dans les salons de vente d'Aeffe – un million de pièces produites par saison. Fabriquant les lignes de Jean Paul Gaultier, Moschino, Ozbek, l'empire Ferretti, créé en 1980, ajoute un nouveau créateur à son portefeuille.

New-yorkais d'origine cubaine, Narciso Rodriguez, trente-six ans, a du flair et le prouve : du cocktail sport et couture, il a fait une allure que rien n'entrave, issue de mélanges inspirés, vestes de laine bouillie et T-shirts en jersey de coton à sequins, qui brillent le jour et s'effacent dans la nuit. Sans agressivité mais sans fadeur. La force est là, tout en mouvement, aux couleurs des nuages et de la ville chère à Cassavetes. Narciso Rodriguez propose un vestiaire fonctionnel et pourtant *« gipsy »*. *« Ni working girl, ni Barbie doll »*, dit-il. Ni femme d'affaires, ni poupée Barbie.

De Saks, cinquième Avenue à New York, à la boutique Colette de la rue Saint-Honoré à Paris, les acheteurs plébiscitent ce concentré de lignes simplissimes, une véritable *« street-couture »*. Transfuge de Cerruti, Narciso Rodriguez a d'abord travaillé comme consultant chez Ann Klein et Calvin Klein.

Apprenti tailleur à quinze ans, ce fils d'un *blue collar* cubain vit entre Londres (où Manolo Blahnik, le roi des limousine-shoes réalise ses souliers), Milan, Madrid, où il va créer la prochaine collection de Loewe (qui dépend du groupe LVMH), et New York. Il n'y a plus de capitale de la mode : *« S'accrocher à cette idée, c'est s'accrocher au passé. »*

L. B.

Requiem pour Versace

ELLE EST SORTIE, plus blonde que jamais, le cœur meurtri dans son fourreau noir fendu. Via Gesu, dans le palais familial clignotant de néons verts – la couleur maudite de la couture –, Donatella Versace, sœur du couturier assassiné le 15 juillet à Miami, a présenté, jeudi 9 octobre, la dernière collection de Gianni Versace commencée avant le drame.

Paparrazzi, couturiers et amis étaient au rendez-vous, de Muccia Prada et Giorgio Armani à Boy George – auteur de la bande-son –, de Karl Lagerfeld à Peter Gabriel en passant par Luc Besson et Angelica Huston... On eut parfois l'impression d'être dans une émission préenregistrée, avec applaudimètre et robes faites pour chanter des tubes en play-back. *« Attitude décidée, jeu hard et soft »*, promettait le programme.

Sur le podium, beaucoup de pastels assortis aux fards de la nouvelle collection de maquillage maison. Beaucoup de robes « coup de couteau », avec émincés de mousseline sur lit de prince-de-galles, ou des entailles à la McQueen. Des creux de reins déchiquetés, et des culottes en pagaille. De l'or en barre, du cuir clouté de cristaux et des jeux d'asymétries implorant la mémoire d'un créateur auquel le Metropolitan Museum de New York a choisi de consacrer cette année une rétrospective posthume.

L.B.

Encore de la pluie

LES PERTURBATIONS se succèdent sur le nord de la France dans un flux d'ouest très rapide. Une dépression abordera le nord-ouest du pays dans la nuit de vendredi à samedi. Elle apportera des pluies soutenues. Les côtes méditerranéennes resteront partiellement protégées, mais seront balayées par un fort vent d'ouest.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. – Il commencera à pleuvoir en cours de matinée. Ces précipitations se poursuivront jusqu'au soir. Le vent, déjà soutenu dans la journée, se renforcera nettement en soirée. Il fera de 16 à 19 degrés.

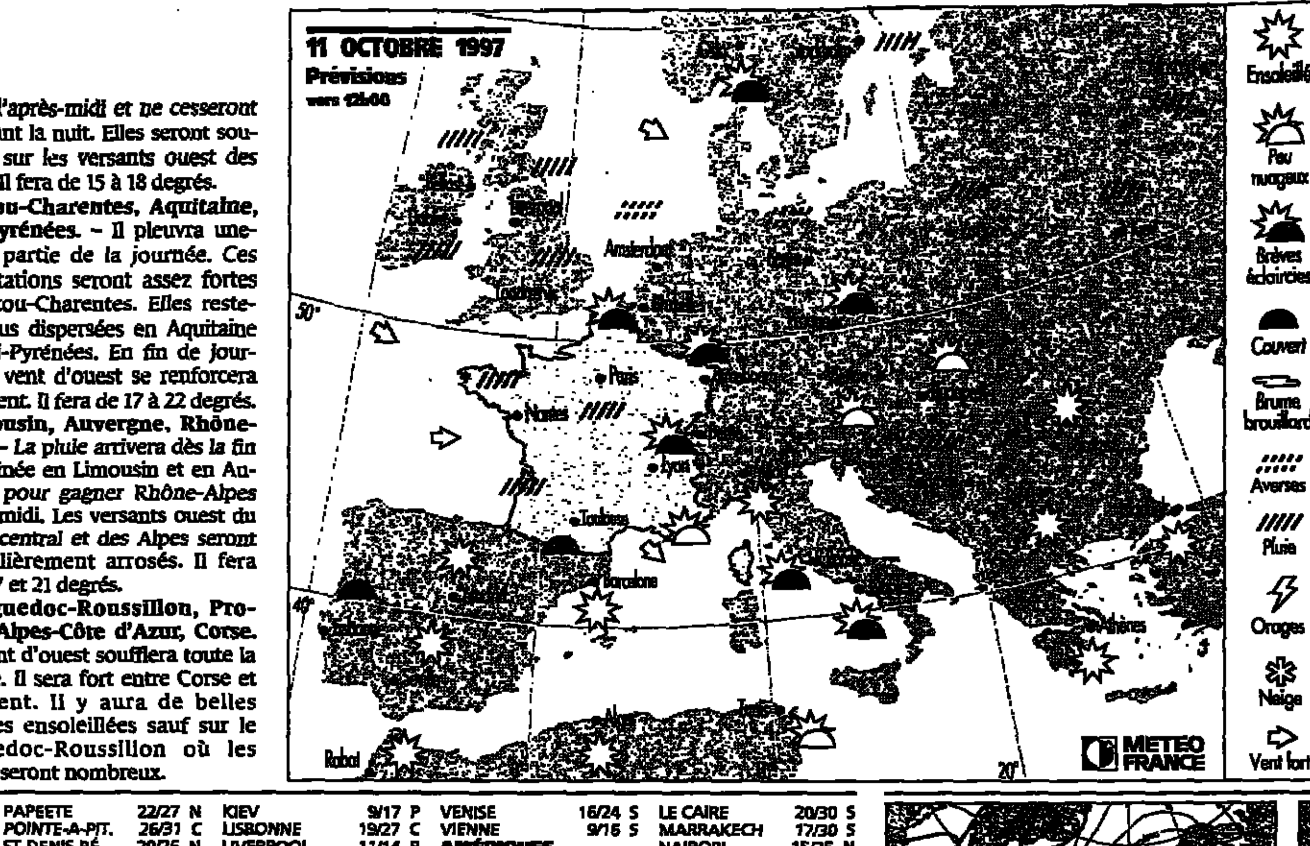
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La journée sera encore maussade. Les pluies arriveront dans le courant de la matinée et persisteront souvent jusqu'au soir. Il fera de 14 à 17 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Après des éclaircies furtives le matin, les pluies se généraliseront en cours d'après-midi et ne cesseront pas avant la nuit. Elles seront soutenues sur les versants ouest des reliefs. Il fera de 15 à 18 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Il pleuvra une bonne partie de la journée. Ces précipitations seront assez fortes en Poitou-Charentes. Elles resteront plus dispersées en Aquitaine et Midi-Pyrénées. En fin de journée, le vent d'ouest se renforcera nettement. Il fera de 17 à 22 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – La pluie arrivera dès la fin de matinée en Limousin et en Auvergne pour gagner Rhône-Alpes l'après-midi. Les versants ouest du Massif central et des Alpes seront particulièrement arrosés. Il fera entre 17 et 21 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le vent d'ouest soufflera toute la journée. Il sera fort entre Corse et continent. Il y aura de belles périodes ensoleillées sauf sur le Languedoc-Roussillon où les nuages seront nombreux.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ÉTATS-UNIS.** Au 1er juillet, Las Vegas (Nevada) comptait plus de 104 000 chambres d'hôtels et de motels. La capitale du jeu se situe ainsi en tête du hit-parade des principales destinations de vacances, devant Orlando (85 635 chambres), Los Angeles/Long Beach (78 890), Chicago (69 139) et Washington D. C. (68 375). A eux seuls, les sept « resorts » situés à l'intersection de Tropicana Ave. et du Strip offrent 21 000 chambres, soit près de la moitié de la capacité hôtelière de San Francisco.

■ **MOYEN-ORIENT.** A partir du 29 octobre, Air Afrique desservira Abu Dhabi en prolongement de la ligne Dakkar-Djeddah *via* Nouakchott, Niamey, N'Djamena. Ce vol hebdomadaire s'envolera de Dakar le mercredi.

■ **PAYS-BAS.** KLM ajoute une troisième fréquence quotidienne à la liaison Toulouse-Amsterdam le 24 novembre.

PRÉVISIONS POUR LE 11 OCTOBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	22/27 N	KIEV	9/17 P	VENISE	16/24 S	LE CAIRE	20/30 S
				POINTE-A-PIT.	26/31 C	LISBONNE	19/27 C	VIENNE	9/16 S	MARRAKECH	17/30 S
				ST-DENIS-RÉ.	20/26 N	LIVERPOOL	11/14 P	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	15/25 N
				EUROPE		LONDRES	10/16 P	BRASILIA	19/34 S	PRETORIA	14/27 N
				AMSTERDAM	11/13 P	LUXEMBOURG	6/13 N	BUENOS AIR.	18/26 P	RABAT	16/26 S
FRANCE métropole		NANCY	7/13 N	ATHENES	18/26 S	MADRID	16/26 S	CARACAS	26/32 N	TUNIS	20/27 S
AJACCIO	17/26 S	NANTES	11/21 P	BARCELONE	20/27 S	MILAN	18/28 S	CHICAGO	9/22 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	18/24 P	NICE	19/27 S	BELFAST	7/10 P	MOSCOU	9/13 P	LIMA	17/23 N	BANGKOK	26/34 N
BORDEAUX	13/22 P	PARIS	8/18 P	BELGRADE	11/21 P	MUNICH	6/14 S	LOS ANGELES	14/16 S	BOMBAY	25/34 S
BOURGES	7/19 C	PAU	16/23 C	BERLIN	10/12 P	NAPLES	19/26 N	MEXICO	16/20 P	DJAKARTA	25/32 N
BREST	11/19 P	PERPIGNAN	19/27 S	BERNE	7/17 N	OSLO	2/8 N	MONTREAL	5/13 S	DUBAI	28/35 C
CAEN	11/16 P	RENNES	9/19 P	BRUXELLES	9/14 N	PALMA DE M.	19/29 S	NEW YORK	14/19 S	HANOI	24/30 N
CHERBOURG	9/17 P	ST-ETIENNE	9/22 N	BUCAREST	9/25 S	PRAGUE	7/13 N	SAN FRANCIS.	11/16 S	HONGKONG	24/28 N
CLERMONT-F.	9/21 C	STRASBOURG	7/15 N	BUDAPEST	9/18 S	ROME	18/26 N	SANTIAGO/CHI	11/16 P	JERUSALEM	20/28 N
DIJON	6/16 N	TOULOUSE	17/24 C	COPENHAGUE	7/11 P	SEVILLE	19/31 S	TORONTO	6/16 S	NEW DEHLI	21/31 S
GRENOBLE	10/20 N	TOURS	7/20 P	DUBLIN	8/11 P	SOFIA	12/23 S	WASHINGTON	13/22 S	PEKIN	7/20 S
LILLE	9/13 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	8/15 N	ST-PETERSB.	5/8 P	**AFRIQUE**		SEOUL	7/14 S
LIMOGES	11/19 C	CAYENNE	23/33 S	GENEVE	12/18 N	STOCKHOLM	4/10 P	ALGER	16/28 S	SINGAPOUR	26/30 N
LYON	10/21 N	FORT-DE-FR.	24/31 C	HELSINKI	5/8 P	TENERIFE	16/22 S	DAKAR	27/32 C	SYDNEY	15/26 S
MARSEILLE	18/25 S	NOUMEA	21/26 S	ISTANBUL	17/25 S	VARSOVIE	8/14 P	KINSHASA	21/30 C	TOKYO	16/24 S


Situation le 10 octobre à 0 heure TU



Prévisions pour le 12 octobre à 0 heure

INFORMATIQUE

La disquette multiplie sa capacité de stockage par 70

DANS UN ORDINATEUR, tous les composants, processeur, mémoire ou disque dur ne cessent de progresser. Souvent à une vitesse qui met les utilisateurs en situation délicate. Leur machine vieillit bien plus vite qu'ils ne le voudraient. Un seul et unique élément ne prenait, jusqu'à présent, pas une ride : le lecteur de disquettes.

Avec les disquettes Zip du fabricant américain Ioméga, ce dernier îlot de stabilité disparaît. Ces disques enregistrent 100 millions d'octets (Mo) de données. Soit 70 fois plus que les disquettes classiques. Seul défaut de cette petite révolution : la nécessité de changer de lecteur de disque. Une dépense d'environ 1 500 francs largement justifiée par les avantages qu'apportent les Zip.

Disposer d'un moyen de stockage offrant à la fois une telle capacité et la même souplesse d'utilisation que les disquettes classiques bouleverse de nombreuses pratiques. Héritage des débuts de l'informatique personnelle, les disquettes classiques sont devenues inutilisables dans la plupart des cas. Leur capacité trop réduite (1,44 Mo) les ont exclues des fonctions de support de logiciels.

L'installation du système d'exploitation Windows 95, par exemple, nécessite une vingtaine d'entre elles. Avec de multiples manipulations à la clé. Devant la croissance rapide de la taille des programmes, de nombreux éditeurs ont définitivement basculé sur le CD-ROM, dont les 650 Mo offrent nettement plus de confort. Mais, si les lecteurs de CD-ROM équipent désormais la plupart des ordinateurs, ils ne permettent pas l'enregistrement.

La sauvegarde des données, autre fonction dévolue aux disquettes, se heurte au même problème de capacité. Aujourd'hui, la taille d'une seule photo couleur peut dépasser les 2 Mo. Par ailleurs, les disquettes offrent une vitesse très limitée de transfert des données avec l'ordinateur, ce qui impose de longues attentes devant l'écran. Il fallait donc innover dans ce domaine. Iomega s'en est chargé et le succès de ses produits Zip et Jaz, lancés en 1995, démontre qu'ils répondent à une véritable attente du public. « *En Europe, nos ventes ont augmenté de 72 % au premier trimestre 1997 et de 91 % au second trimestre, par rapport aux mêmes périodes de 1996* », indique Kevin O'Haire, directeur général d'Iomega Europe basé à Genève. Au total, plus de 8 millions de lecteurs Zip ont été vendus dans le monde depuis mars 1995. Ce qui permet à l'entreprise d'espérer devenir une norme de fait dans ce domaine. Avec 91 % du marché, selon les statistiques publiées par l'institut IDC en juillet 1997, Iomega se trouve en effet en position de devenir le Microsoft du stockage de données. Le rêve de toute entreprise.

PORTABLE VIRTUEL

Pour y parvenir, elle mise sur l'extension des applications de ses disques Zip. Grâce à un délai d'accès aux informations enregistrées de 29 millisecondes (ms), ces supports deviennent des sortes de mini-disques durs à partir desquels les logiciels peuvent fonctionner. « *Cette vitesse correspond à celle des disques durs commercialisés il y a 6 mois* », précise Kevin O'Haire.

Cette performance permet d'enregistrer sur un même disque Zip à la fois un logiciel de bureautique et plusieurs de ses fichiers. « *Un représentant pourra ainsi emporter la présentation de ses produits sans avoir recours à un ordinateur portable.* » Muni du disque Zip et de son lecteur, il suffit de se brancher sur un quelconque ordinateur de bureau pour afficher les données. Ce support devient ainsi une sorte de portable virtuel.

Pour le public, sans cesse confronté à la saturation des disques durs, le Zip offre une capacité de stockage infini. En ce sens, il entre en concurrence avec les disques compacts enregistrables. D'une capacité supérieure, ces derniers sont pénalisés par leur prix et par des vitesses de transfert plus faibles.

Afin d'exploiter toutes les qualités de son produit, Iomega a conçu un logiciel d'enregistrement, Recordit, qui permet de stocker 10 heures de son, voix ou musique sur un seul disque Zip. De plus, l'entreprise annonce des accords avec plusieurs fabricants (Acer, Nec, Hitachi, Siemens Nixdorf...) qui ont décidé d'intégrer des lecteurs Zip dans leurs ordinateurs portables. Equipé de Recordit, ces derniers se transforment en véritables magnétophones numériques.

Iomega n'a pas l'intention de s'arrêter en si bon chemin. Dans ses cartons, elle dispose d'une mini-disquette de quelques centimètres carrés, qui pourrait se loger dans un appareil photo numérique et résoudre, là aussi, le délicat problème du stockage des prises de vue. Le produit, d'une capacité de 20 Mo, pourrait être commercialisé l'an prochain.

D'ici là, les choses pourraient encore évoluer. Ainsi, en mai, un concurrent d'Iomega, Avatar, a présenté son produit, Shark 250, dont les disquettes sont plus petites (2,5 pouces) et stockent 250 Mo de données. Le lecteur, deux fois moins encombrant que celui d'Iomega est commercialisé à 300 dollars (1 800 francs). Chaque disque Shark revient à 39 dollars (234 francs) contre 129 francs pour les Zip. Il semble donc que la disquette ait définitivement succombé à la fièvre de l'innovation continue qui sévit dans l'informatique.

Michel Alberganti

DÉPÊCHES

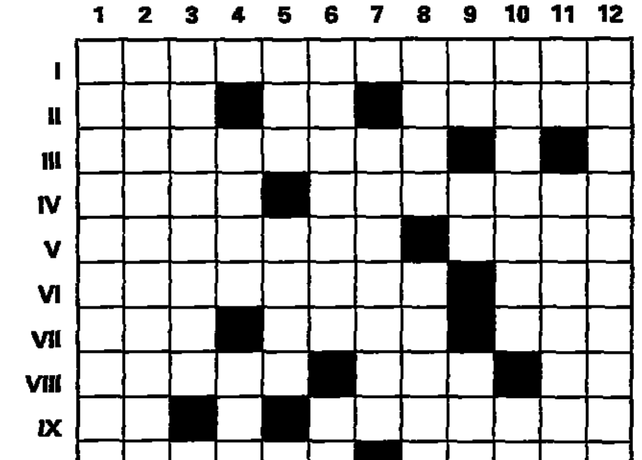
■ **Heure d'hiver.** La France passera dimanche 26 octobre à l'heure d'hiver : à 3 heures du matin, il faudra retarder les pendules d'une heure afin de se retrouver à 2 heures. L'heure d'été rentrera en vigueur le 29 mars 1998, pendant la nuit du samedi au dimanche. A cette date, les Français passeront de 2 à 3 heures du matin. Entériné par l'Union européenne, le maintien des heures d'été et d'hiver sera prolongé en France jusqu'en 2001. A plusieurs reprises, la France a émis le souhait de décrocher du système de changement d'heure pour conserver toute l'année l'heure d'hiver (GMT+1), mais elle a été mise en minorité par ses partenaires.

■ **Activités de plein air.** Les amateurs trouveront dans le *Guide des sports de plein air* de Karen Allais et Eva Roche (Karêva, 220 p., 98 F.) un éventail de vingt-quatre activités, du cerf-volant au karting, en passant par le parapente, le parachutisme, le golf, la planche à voile, le tennis, la randonnée équestre ou le VTT. Cet ouvrage, destiné aux habitants d'Ile-de-France, a été conçu par deux sportives, qui ont testé les bonnes adresses selon l'accueil, les infrastructures, la sécurité, l'environnement, l'encadrement et le prix.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97223

• *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Petits plaisirs sur canapés. – II. Pianiste français. Note. Espace de liberté quand on est enfermé. – III. Bousculerai les idées. – IV. Au fond du bateau ou au fond de la mer. Elimine rapidement. – V. Assurent la couverture. Femme de roi. – VI. Réclamées stupidement au bébé. Transformé en gray. – VII. Monte de l'arène. Travailla pour du vent. Surveille le ciel. – VIII. Tombe. Retourné dans le bon sens. Titane. – IX. Fait l'appel. On s'y retrouve seul pour préparer l'avenir. – X. Fonctionne à coups de traits. Se promène comme un internaute.

VERTICALEMENT

1. Tient des propos renversants. – 2. Pour arriver à ses fins coûte que coûte. – 3. Sert donc à quelque chose. – 4. Difficile de se libérer de ses chaînes. Avant le RPR. – 5. Un grand morceau d'histoire. Etabli sur les lieux. – 6. Elle prend les affaires en main. Au bout du circuit. – 7. Assurent la circulation. – 8. Décorent le faîte du toit. Ile grecque proche de la Turquie. – 9. A l'origine en Mésopotamie, mais toujours en Turquie. Fin de verbe. Dans la moulure. – 10. Quitta Florence pour faire plaisir à François. Conjonction. – 11. Voyelles. Momentanément sans emploi. – 12. Prédisposé à l'échec total.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97222

HORIZONTALEMENT

I. Nécromancien. – II. Ecoumène. Nia. – III. Volt. Non-stop. – IV. Rue. Barète. – V. Olt. Ace. Omet. – VI. Têt. Sextupla. – VII. Orées. Peul. – VIII. Me. Dé. Egarai. – IX. Inné. Osa. Irn. – X. Etendu. Guède.

VERTICALEMENT

1. Névrotomie. – 2. Ecoulèrent. – 3. Colette. Né. – 4. Rut. Eden. – 5. Om. Basse. – 6. Menace. Ou. – 7. Anorexies. – 8. Néné. Gag. – 9. Stoupa. – 10. Intempérie. – 11. Eio. Eluard. – 12. Naphtaline.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE

PHILATHÉLIE

Championnats du monde de judo

LA POSTE mettra en vente générale, lundi 13 octobre, un timbre à 3 francs consacré aux championnats du monde de judo qui se déroulent jusqu'au 12 octobre au Palais omnisports de Paris-Bercy.

Il s'agit du troisième timbre français sur ce thème. Le premier a été émis en 1964 à l'occasion des Jeux olympiques de Tokyo, où le judo faisait son entrée officielle ; le second, en 1979, concernait déjà les championnats du monde organisés à Paris. Le timbre, au format horizontal 36 × 22 mm, mis en page par Aurélie Baras d'après une photo, est imprimé en héliogravure en feuilles de cinquante exemplaires.

P. J.



★ **Vente anticipée « premier jour », les 9 et 10 octobre, au POPB, 8, boulevard de Bercy, Paris 12e. Il est possible d'obtenir l'oblitération « premier jour » du timbre par correspondance, pendant huit semaines, auprès du Service des oblitérations philatéliques, 61-63, rue de Douai, 75746 Paris Cedex 09.**

EN FILIGRANE

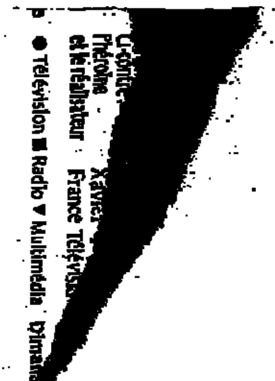
■ **Centenaire de Dracula.** La Poste de la République d'Irlande a mis en vente, le 1er octobre, une série de timbres à l'occasion du 100e anniversaire du comte Dracula, le célèbre vampire créé par l'écrivain irlandais Bram Stoker. Les quatre timbres représentent Dracula « en situation », avec cercueil, château hanté, chauve-souris et victime féminine.



■ **Marcophilex XXII à Melun.** Exposition internationale de philatélie et d'histoire postale, Marcophilex XXII est organisée, les 11 et 12 octobre, dans la salle des fêtes de Melun à l'occasion du congrès de l'Union marcophile, une association qui reproupe près de 1 500 amateurs de marques postales. Les collections exposées traitent aussi bien de l'expédition d'Egypte que de la « petite poste » de Paris (1760-1795) ou des tarifs postaux de Chine de 1913 à 1939. Une quinzaine de négociants spécialisés seront présents (beau catalogue 20 F, rens. : François Veillault au 01-64-10-75-59).

■ **Ventes.** La vente sur offres Boule-Monaco-Collection (Paris, tél. : 01-40-22-60-04), clôturée le 17 octobre, propose près de 3 000 lots, dont : une collection spécialisée du type *Pasteur ;* des variétés ; une bonne rubrique Monaco et, en polaire, une carte et cachet « 2e expédition antarctique de Byrd » de 1934, obl. « C. Little America/Antarctica » avec signatures de Byrd et English, plus une lettre 1958 obl. « Byrd Station Antarctica ».

Vente sur offres Soluphil (Paris, tél. : 01-48-01-61-00) clôturée le 14 octobre : près de 1 400 lots, dont une très belle sélection de « ballons montés » de la guerre de 1870 et plus de 200 lots du Luxembourg.



LITTÉRATURE *C'est un Nobel inattendu qu'a décerné, jeudi 9 octobre, l'académie suédoise en couronnant le dramaturge, metteur en scène et acteur italien Dario Fo, âgé de soixante et onze ans. Le jury Nobel, qui, semble-t-il, souhaitait distinguer un dramaturge, aurait envisagé le Britannique Harold Pinter, l'Autrichien Peter Handke, avant de choisir Dario Fo pour avoir « dans la tradition des bateleurs médiévaux, fustigé le pouvoir et restauré la dignité des humiliés ».* ● **AUTEUR** *prolifique, Dario Fo a écrit quarante-sept comédies, signé quatre-vingts mises en scène, et, comme l'explique sa traductrice en français, Valeria Tasca, c'est toute la communauté des acteurs qui est honorée avec lui par le jury Nobel.* ● **ÉVIDEMMENT,** *ce personnage hors normes ne saurait faire l'unanimité et les réactions au choix de l'académie suédoise sont diverses et contradictoires.*

Dario Fo, le Nobel imprévu

L'académie suédoise a attribué son prestigieux prix littéraire au dramaturge, metteur en scène et acteur italien, âgé de soixante et onze ans. Il est, parmi ses concitoyens, le sixième à recevoir ce prix et rejoint un autre grand auteur de théâtre, Luigi Pirandello, distingué en 1934

LE PRIX Nobel de littérature pour Dario Fo ! Ce diable d'homme nous a habitués à le trouver là où on ne l'attendait pas, mais voir l'iconoclaste couronné par une si respectable Académie, et couronné au titre de la littérature, on en reste pantois – *« esterrefatto »*, comme il a dit aux journalistes. Et en même temps, tout joyeux, allégé, dilaté, réconforté. Je crois entendre son rire devant les commentaires bêtes et pincés que rapporte la presse italienne, et j'espère qu'il va régaler ses amis d'une improvisation assassine sur les grognons professionnels. Dommage de ne pas y assister !

L'improvisation, voilà bien ce qui fait scandale. Cela n'a rien à voir, dit-on, avec la littérature : passe encore un auteur dramatique, un comédien à l'extrême rigueur, mais un bateleur, un bouffon, un jongleur ! L'Académie royale de Suède, elle, ne s'y est pas trompée. Dans ses attendus, elle se réfère d'abord à la *« tradition des bateleurs médiévaux »*, assignant ainsi au lauréat une ascendance proprement littéraire.

Il ne faut pourtant pas trop se hâter d'arracher son théâtre pour le ranger dans une bibliothèque. Dario Fo est un homme des planches (le *palcoscenico* des Italiens), il a besoin de leur élasticité pour trouver le rythme de son souffle et sur ce rythme donner vie à ses mots, comme il a besoin d'un public avec lequel entrer physiquement en résonance. Avec lui, c'est bien la communauté des acteurs qui est aujourd'hui honorée, et nous nous en réjouissons. Mais, par goût du paradoxe – un goût qu'il ne m'a pas donné mais que j'ai cultivé en le fréquentant –, je revendique volontiers son appartenance à la littérature, au risque de provoquer ses protestations.

Il aime la langue,
les mots, les sons,
les syllabes,
les phrases,
les figures,
les étymologies...



G. B. GARDIN/AGENZIA CONTRASTO/REA

Dario Fo en 1995.

Quand on aborde Dario Fo par le spectacle, comme il est juste de le faire, on est fasciné par la mobilité du visage, par la qualité du geste, son ampleur et sa précision, par la variété, la chaleur et la justesse des intonations de voix. Sans doute est-ce depuis que j'ai abordé la traduction de ses pièces que je suis consciente de son *écriture*. Le traducteur de théâtre est d'abord légitimement préoccupé par les problèmes – j'énumère dans le désordre – de lisibilité, de rythme, de niveaux de langue, de jeux de mots et de mots inventés, d'allusions à l'histoire ou à l'actualité.

Mais quand il s'agit vraiment d'un *auteur*, il faut, avec tous ces *« problèmes »*, *construire* une unité, un style, presque au sens architectural du terme. Le nez sur la page, on perd de vue que Dario Fo est aussi un peintre, un dessinateur surtout, un scénographe. D'où la lutte à mener avec la ligne écrite pour qu'elle ne se perde pas en méandres, sinon signifiants, pour que les contours de la réplique ne bavent pas, sinon par choix. Un travail de l'oreille et de l'œil, en quelque sorte.

C'est aussi une fête : Diaro Fo est un écrivain parce qu'il aime la langue, les mots, les sons, les syllabes, les phrases, les figures, les étymologies... On sait que, depuis *Mistero Buffo* surtout (1969), il utilise volontiers les dialectes de l'Italie du Nord, des confins du Piémont et du Milanais jusqu'à la Vénétie. Et comme à cette date il a pris pour emblème le jongleur (*giullare*), figure médiévale, il a reconstruit pour la scène une langue archaïque, portant les traces des vagabondages de ces poètes-comédiens-musiciens, qui les menaient des rives de l'Adriatique à la vallée du Rhône : c'est le vénéto-provençal, philosophiquement suspect peut-être, mais d'une grande efficacité poétique.

Dario Fo ne s'en tient pas là. Il aime déplacer les frontières, géographiques, historiques, même biologiques... Il devient chat, chien, tigre, à volonté, aidé assurément par son habileté mimique : il griffe, il se ramasse pour bondir, il se détend, il se désarticule, et tout cela sans imitation réaliste, par des gestes qui sont la synthèse des mouvements naturels. Il invente aussi des mots à dire en crachant de colère ou en hurlant à la lune, mieux : des mots qui sont par eux-mêmes des grumeaux de colère ou des lambeaux de désespoir. Comme il a entendu un marionnettiste de Shangaï faire dialoguer un tigre et un soldat, le voilà qui, au retour, parle tigre, avec l'accent de Bergame.

Cela nous vaut la succulente *Histoire du tigre*, que les Parisiens ont eu la joie d'entendre et de voir sur la scène du TEP en 1980. A qui se demanderait comment les Espagnols ont pu communiquer avec les indigènes, Dario Fo raconte qu'un paysan de la vallée du Pô, embarqué par hasard dans l'une des expéditions de Christophe Colomb, avait une telle passion pour les langues étrangères qu'il réussit à apprendre l'« indien » : c'est *Johan Padan à la découverte des Amériques*, une grande *jonglerie* de 1991. Adopté par les Indiens, respecté, cajolé, le héros est parfois pris de nostalgie, au souvenir du vin, du rire des filles et de son dialecte. La langue est un plaisir essentiel, vital, que l'acteur partage avec le poète. Par bonheur, ils nous le font partager.

Et le « grommelot » qu'il prononce et écrit « gramelot » et fait remonter aux comédiens *dell'arte ?* Désireux de se faire comprendre du public et d'échapper à la malveillance des sergents du guet, les acteurs italiens contemporains de Molière avaient, dit-il, inventé un langage « grommelé » restituant à l'oreille le phrasé du français, mais impossible à noter, donc à censurer.

Sans doute, ici encore, c'est le jeu de l'acteur qui, en grande partie, supplée les lacunes de la signification verbale. En partie seulement. La musique de la langue est en elle-même porteuse de sens. Décidément, c'est un prix de poésie qu'on aurait dû décerner à Dario Fo !

Dans ses attendus, l'Académie suédoise lui rend hommage aussi pour avoir *« fustigé le pouvoir et restauré la dignité des humiliés »*. Le jongleur joue le rôle de bouffon, investi du pouvoir de dire que le roi est nu et que *« le patron n'est qu'une vessie pleine de vent »* (*La Naissance du jongleur*). A cette belle légende solaire répondent les récits de massacres et d'exactions jalonnait l'histoire de l'humanité : d'un côté l'espoir, de l'autre la révolte, qui font ensemble la « dignité des humiliés ».

Mais on ne la restaure ni par des images lénifiantes ni par des incantations. Il y faut, selon la formule d'Hubert Gignoux, *« une volée de colère et de rire »*. C'est ce que nous apprennent Dario Fo et son *Gai savoir*.

Valeria Tasca
(traductrice en français de Dario Fo)

★ **Œuvres de Dario Fo disponibles en français : aux éditions Dramaturgie, directeur José Guinot, cinq volumes de théâtre, dont un avec des dessins de Dario Fo. Aux éditions de l'Arche, un « manuel minimal », *Le Gai savoir de l'acteur*.**

Les engagements d'un anar chaleureux

DARIO FO : un grand type chaleureux au regard bleu faussement naïf, un conteur, un improvisateur. Un clown à l'italienne, c'est-à-dire d'une érudition sans défaut, capable de transformer en moment de bonheur une conférence sur les racines paysannes de la culture saltimbanque... Un leader politique, aussi. Après avoir gagné sa notoriété à la télévision, après avoir écrit sept pièces en dix ans, il est devenu une sorte de mythe national et européen en fondant, en 1968, selon les règles du gauchisme le plus pur, le Collectif théâtral de la Commune. Une troupe installée à Milan, mais qui ne cessait de se déplacer partout où on la demandait. Et on la demandait partout.

PORTRAIT

Il a porté sa science
du rire
dans les institutions
les plus austères

Dario Fo a joué dans toutes les villes d'Italie, dans tous les lieux. Pas forcément les théâtres, car il arrivait que la municipalité effrayée le lui interdise. Mais il trouvait forcément une salle des fêtes, un cinéma prêts à l'accueillir, et si on ne savait pas où, il suffisait de demander à un chauffeur de taxi, n'importe lequel, lui il savait.

Quand on arrivait, on reconnaissait l'endroit à la foule qui débordait de la salle. A l'intérieur, l'ambiance hésitait entre la foire et la tribune. Sous forme de fables, les spectacles de Dario Fo traitaient – traitent encore – du monde, de la société, dénonçaient – dénoncent encore – les injustices. Dans ces années-là, il n'était pas le seul à le faire, mais il était parmi les meilleurs. Le meilleur sans doute.

Sur scène, il faut bien l'avouer, Dario Fo dominait ses comédiens, prenant la mesure du public, l'interpellant, le faisant réagir. Aucun espace ne lui faisait peur. Un soir de 1971, au Festival d'Avignon, dans la Cour d'honneur où, mise en scène par Arturo Corso pour le Théâtre de la Ville, se donne une de ses pièces, *Isabelle, trois caravelles et un charlatan*, il décide de la présenter au public. Seul sur l'immense plateau, dans son français pittoresque, il s'adresse aux deux mille huit cents spectateurs comme s'il parlait à chacun d'entre eux, les met en joie, les met dans sa poche, assure le succès de la représentation.

Un tel homme, et qui ne sait ni se taire ni accepter les compromissions, est dangereux. Sa femme, Franca Rame – une personnalité, elle aussi – est enlevée, prise en otage. A l'époque, la pratique était assez courante en Italie, mais il ne s'agissait nullement d'une plaisanterie. En 1974, Dario Fo apparaît lui-même et triomphe salle Gémier dans son *Mistero Buffo*, « mystère profane » qu'il accommode d'année en année, qu'il adapte à ses différents publics. Il a porté sa science du rire dans les institutions les plus austères, depuis le Berliner Ensemble au temps de la RDA jusqu'à la Comédie-Française, où il a transformé pensionnaires et sociétaires, d'ailleurs ravis, en acrobates moliéresques.

En dépit des changements d'époque, de société, d'idéologie, en dépit de la célébrité et de la richesse, de l'âge et de ses misères, lui ne change pas. Toujours le même anar chaleureux, le même immense clown généreux en lutte contre l'injustice et pour la liberté. Un vrai naïf, peut-être.

Colette Godard

Une distinction diversement appréciée

● **En Italie.** L'attribution du Nobel de littérature à Dario Fo a suscité, en Italie, les réactions les plus variées. Si l'écrivain sicilien Vincenzo Consolo salue le *« choix courageux des Suédois ! »*, le Prix Nobel de la médecine, Rita Levi Montalcini, s'est étonné : *« Je n'ai jamais entendu ce nom, est-ce un Italien ? »*

L'*Osservatore romano*, pour sa part, est scandalisé. La comédie de Dario Fo, *Mistero Buffo*, avait été mise à l'index. Le quotidien du Vatican commente : *« Fo est le sixième Nobel italien, après Carducci, Deledda, Pirandello, Quasimodo et Montale. Après tant de sagesse, un "bouffon". »*

La droite aussi n'a pas pardonné le théâtre militant du Prix Nobel même si celui-ci s'était transformé en *« paladin de la patrie »*, le 20 septembre à l'occasion de la Marche contre la sécession du Nord. Il faut dire que Fo avait commenté : *« Jamais je n'aurais imaginé devoir chanter un jour cet hymne aussi moche... »* Gianfranco Fini, président d'Alliance nationale, s'est étonné : *« Mais qu'a-t-il donné à la littérature italienne et mondiale ? »*

Jacopo Fo, le fils, acteur, s'est réjoui : *« Gianni Agnelli n'aura jamais cette joie »*, et s'est demandé : *« Que va faire maintenant Ettore Bernabei, l'ancien directeur général de la RAI, qui a déchiré toutes les œuvres de mon père en le mettant à la porte du service public ? »*

● **En Suède.** Sous le titre « Le prix devient plus rigolo », le quotidien *Dagens Nyheter* (libéral) estime qu'avec ce choix l'Académie de Suède a *« surpris le monde d'une façon qui pourrait changer d'un coup les conditions d'attribution du prix Nobel de littérature. Exit, au moins pour cette année, les poètes de haute littérature, plus ou moins académiques (...). C'est comme si, entre Molière et Racine, l'Académie avait choisi le premier. (...) Avec le choix de Dario Fo s'élargit le cadre des auteurs susceptibles d'être récompensés. Il pourra inclure des réalisateurs de cinéma et des chanteurs, un Ingmar Bergman comme un Bob Dylan. »*

Pour *Svenska Dagbladet* (conservateur), *« personne ne pourra nier que c'est une décision courageuse – si par courageux on veut dire oser se démarquer du prévisible »*. Le journal s'interroge toutefois sur le bien-fondé du choix de l'Académie. *« La répartition par pays et par langues constitue-t-elle une exigence supérieure à la qualité littéraire ? Aurait-il été impossible de donner le prix à un dramaturge qui écrit en polonais ou en anglais, uniquement parce que des représentants de ces langues ont obtenu le prix les deux dernières années ? »*

Le comédien suédois Björn Granath, qui a interprété Dario Fo depuis les années 70 se réjouit que *« cet homme de théâtre reçoive le prix Nobel à un moment où (...) dans notre pays on croit que le théâtre peut être dirigé par une sorte d'administration »*.

Le fait que Fo ait créé des personnages féminins très forts et écrit, avec son épouse, des monologues sur la question des femmes, inspirés de la lutte des Italiennes en faveur du droit à l'avortement et au divorce, a pu jouer un rôle dans l'attribution du prix dans un pays qui se veut en pointe dans ce domaine, selon certains critiques.

● **En Pologne.** L'écrivain polonais Czeslaw Milosz, Prix Nobel de littérature 1980, a qualifié de *« complètement inconnue »* l'œuvre du lauréat 1997, tandis que Gustaw Herling-Grudzinski a estimé que le choix de Fo *« rendait ridicules non seulement l'Académie, mais aussi les lauréats précédents »*.

● **En France.** Catherine Trautmann, ministre de la culture, *« se réjouit »* de l'attribution du Nobel à Dario Fo. *« Tous les artistes français le tiennent pour l'un des leurs. Son œuvre a enrichi notre théâtre et celui de toute l'Europe. »*

Quant à Jack Lang, il salue *« avec enthousiasme »* le choix *« original et juste »* de l'Académie. *« Par son œuvre écrite et théâtrale, Dario Fo a profondément révolutionné l'écriture et l'art de la scène en Europe »*, ajoute l'ancien ministre, qui précise que Dario Fo est venu pour la première fois en France à son invitation en 1973 au Théâtre national de Chaillot.



La rentrée de la mélodie et du lied

Mitsuko Shiraï et Hartmut Höll servent Schubert avec émotion, Hugues Cuenod irrésistible dans un programme Poulenc

ALORS QUE L'OPÉRA, le répertoire symphonique, sont supposés mal se vendre aujourd'hui, les disques de lieder et de mélodies foisonnent. La rentrée discographique livre quelques marronniers, mais aussi de vraies curiosités, des programmes et composites inclassables. Le renom de Jennifer Larmore lui permet de faire paraître un programme de *songs* (terme recouvrant le sens de « chanson » et de « mélodie ») américaines (*A collection of American Songs*, 1 CD Teldec 0630-16069-2 avec Antoine Palloc au piano). Aux côtés de quelques mélodies « connues » de Ives, Copland et Barber, elle impose les très inconnus et souvent savoureux Jake Heggie, Lora Aborn, John Jacob Niles, etc. Des parfums de terroir, des mélancolies typiques de ces grands espaces...

Impressionnant au théâtre, le baryton américain Thomas Hampson suraffecte notablement sa manière dans le lied. Sa version du *Voyage d'Hiver* de Schubert (1 CD EMI 5-56445-2) commence par une anticipation de la première double consonne *(«Frrremd»)* qui augure mal de la suite. Accompagnée par un *guest* de luxe, Wolfgang Sawallisch, cette voix qui s'écoute *dire* réserve cependant quelques beaux moments, on s'en doutera, mais on *n'y trouvera pas la matière à ver*sion dite « de référence ». On attend qu'EMI importe le récent récital de Hampson consacré à des mélodies américaines sur des poèmes de Whitman, infiniment plus passionnant.

La mezzo-soprano Mitsuko Shiraï et son époux le pianiste Hartmut Höll (le dernier accompagnateur de Dietrich Fischer-Dieskau) ont contourné très intelligemment l'écueil d'un énième « album-anniversaire Schubert », lequel serait peut-être passé inaperçu autrement présenté. On y trouve tous les lieder les plus connus, mais présentés en groupements d'opus conçus par Schubert lui-même. Ce coffret (4 CD Capriccio 49-110-1) *répartit sur trois disques les vingt*-quatre premiers recueils ainsi assemblés. Sur le quatrième disque, comble du chic, Peter Hartling lit (en v.o.) la première partie de son roman consacré à Schubert (*Douze moments musicaux et un roman*, Le Seuil, 1996). Hartmut Höll conduit l'accompagnement de ces lieder de manière extraordinaire : il ne couvre pas le chanteur, ne cherche pas à lui voler la vedette, mais n'hésite pas à incarner pleinement *sa partie, comme dans ce Roi des Aulnes*, qu'il demande d'ailleurs au ténor Christian Elsner de chanter vraiment.

JEUNE BARYTON PROMETTEUR

Mitsuko Shiraï n'a pas les splendeurs de timbre de Nathalie Stutzmann, d'Anne Sofie von Otter ou d'Angelika Kirschlager (dont les dé*buts, dans un disque de lieder pu*blié par Sony avant l'été, révèlent une magnifique interprète), mais sa probité, son exactitude, sa discrète émotion en font une interprète de premier plan. La grande révélation de cet album est le jeune Stephan Genz, probablement le plus prometteur des jeunes barytons allemands du moment, aux côtés de Matthias Görne et Hanno Müller-Brachman. C'est Fischer-Dieskau sans les signes du maître singés par les *disciples ; c'est surtout un ton*, une qualité d'émotion et de « captivation » (ces interprètes qui captivent l'écoute) irrésistible.

Septième volume (officieux ?) de l'Edition Hugues Cuenod que publie Lys-Dante, le programme Poulenc de l'illustre ténor suisse est un vrai bonheur (1 CD Lys LYSD254). La *Rapsodie nègre* et les six mélodies enregistrées à la Radio suisse romande en décembre 1953 aux côtés du compositeur au piano sont *un modèle d'interprétation simple*, directe, comme on en entend rarement. Le reste du disque révèle Cuenod en excellent diseur (qui s'en étonnera ?) dans *L'Histoire de Babar*, enregistrée en avril 1997, et en excellent causeur, lors d'un en*tretien avec François Hudry*. La sortie de ce disque coïncide avec les... quatre-vingt-quinze ans de cet éternel jeune homme.

Irma Kolassi demeure dans le souvenir de beaucoup comme la plus belle interprète, meurtrie, splendidement passionnée et élégiaque du *Poème de l'âmour et de la mer*, d'Ernest Chausson, gravé en 1955 avec l'Orchestre philharmonique de Londres et Louis de Froment. Après l'avoir réédité sur support microsillon juste avant l'arrivée du disque compact, Decca était resté sourd aux demandes venues de toutes parts. Un peu perdue dans un vaste coffret à la très vague raison d'être *(Great Voices of the 50s*, 5 CD 455-295-2) où de simples reprises d'autres albums voisinent avec des premières sur support compact, voici cette interprétation modèle de nouveau disponible. On regrettera cependant que Decca ne l'ait pas livrée en disque séparé, complétée des nombreux enregistrements qu'Irma Kolassi a effectués pour la firme londonienne.

Il en va de même pour Suzanne Danco, dont sont repris une *Shéhérazade* et des *Poèmes de Mallarmé*, de Ravel, certes anthologiques mais par ailleurs disponibles, alors que dorment des trésors inestimables (Debussy, Schumann, etc.). Pourquoi ce manque de respect envers des artistes toujours vivants ? Suzanne Danco, jointe au téléphone, le dit comme elle le pense : *« Ils attendent probablement que je sois morte ! »*

Renaud Machart

Les meilleures ventes d'albums en France

	Artiste ou groupe	Rang de la semaine précédente	Titre	Maison de disques
1	JEAN-JACQUES GOLDMAN	1	En passant	COLUMBIA
2	ROLLING STONES	3	Bridges to Babylon	VIRGIN
3	PORTISHEAD	7	Portishead	BARCLAY
4	BJÖRK	2	Homogenic	BARCLAY
5	ELTON JOHN	4	The big picture	MERCURY
6	JOE COCKER	5	Across from midnight	CHRYSALIS
7	BOYZ II MEN	10	Evolution	POLYDOR
8	ANDREA BOCELLI	9	Romanza	POLYDOR
9	DOC GYNÉCO	6	Première consultation	VIRGIN
10	RADIOHEAD	11	Ok computer	PARLOPHONE

Période du 28/9 au 04/10 inclus

Résultats obtenus par le comptage à la sortie des caisses de cent magasins représentatifs des circuits de distribution

Le marché du disque en France évolue lentement, contrairement à la Grande-Bretagne. Pas de changements donc dans les dix premiers. *Time Out Of Mind*, de Bob Dylan, fait son entrée au 15ᵉ rang, *The Velvet Hope*, dernier opuscule de Janet Jackson au 27ᵉ, dernière Loreena McKennitt et son *Book of Secrets*, 21ᵉ. Hors Goldman, le premier Français est Pascal Obispo (*Superflu*, 11ᵉ), suivi par IAM (*L'Ecole du micro d'argent*, 12ᵉ), Mylène Farmer (*Live à Bercy*, 14ᵉ) et Noir Désir (*666667 Club*, 17ᵉ), étonnamment présent depuis sa sortie fin 1996. Dans le Top des singles où trône Elton John, on notera l'arrivée de Nathalie Cardone et de sa version repatinée de l'hymne composé à la gloire du Che, *Hasta Siempre* (9ᵉ). Dans les compilations, Maria Callas *(La Voix du siècle)* se classe deuxième derrière *Spiritus*, un best of de musique new-age.

DÉPÊCHES

■ **INDUSTRIES MUSICALES : le secrétaire américain au commerce, William Daley**, a dénoncé, le 6 octobre à Hongkong, la poursuite de la vente au grand jour de logiciels et de disques compacts piratés. Il a indiqué que la protection de la propriété intellectuelle était le principal souci des Etats-Unis concernant Hongkong.

■ **La Fête du disque n'aura pas lieu en 1998**, pour des raisons de coût (environ 10 millions de francs). *Lancée en 1992* par le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) et suspendue en 1994, cette manifestation avait permis en 1996 à tout acheteur de 250 francs de musique de recevoir un disque. Le SNEP a par ailleurs remis pour la troisième fois le 8 octobre ses *« disques de coton »*, qui ne récompensent pas les ventes, mais le lancement d'une carrière. Parmi les quinze lauréats, on trouve Arielle, Casse Pipe, Fred Poulet, l'ONB, les Têtes Raides.

■ **JAZZ : la chanteuse américaine Dianne Reeves** prépare un album consacré aux ballades. Pour l'heure, elle publie *New Morning* (sortie le 13 octobre chez Blue Note/EMI), un album enregistré dans le club parisien en mai. Dianne Reeves, 40 ans, a fait ses débuts dans le big-band de Clark Terry, puis avec Sergio Mendes ou Harry Belafonte.

■ **MUSIQUES DU MONDE : le classement des meilleures ventes** aux Etats-Unis établi par l'hebdomadaire *Billboard* indique que l'album *Compas*, des Gipsy Kings, trône à la première place depuis six semaines, suivi du collectif cubain mené par Ry Cooder, *Buena Vista Social Club*. Au rayon reggae, le numéro un est *Dreams of Freedom*, des remixes de Bob Marley effectués par Bill Laswell façon *ambient music* et *dub*.

SÉLECTION DISQUES

IKE QUEBEC
Ballads

Tant qu'à signaler une réédition, parlons de *Ballads*, d'Ike Quebec (né à Newark le 17 août 1918, mort à New York le 16 janvier 1963). Ike Quebec, météore énigmatique, tourmenté, disparu, resté dans la mémoire autant par son silence que par son action chez Blue Note. Il en était le conseiller musical. *C'est lui qui a agi pour que* Thelonious Monk et Bud Powell y enregistrent. Qu'est-ce qu'un musicien qui ne joue pas ? Qu'est-ce qu'un musicien de la hauteur d'Ike Quebec qui ne joue pas ? Pourquoi ce silence d'une dizaine d'années ? Que fichait-il chez Cab Calloway entre 1944 et 1951 ? Tout, chez Ike Quebec, est mystérieux, à commencer – *il n'y a que cela qui* compte – par sa sonorité, la paresse métaphysique de ses bal*lades, et un art du jazz touché au* nerf. Ces interprétations réunies de bric et de broc affichent un échantillon exact de l'écurie Blue Note, de son esprit (Sonny Clark, Art Blakey, Grant Green). Sir Charles Thompson joue de l'orgue. Sam Jones est à la basse – ou, alors, Milt Hinton. Millésimes 1960, 1961, 1962. Rareté absolue ! **F. M.**

★ *1 CD Blue Note 7243 8 56690.*

PHILIP CATHERINE
Live

Philip Catherine (guitariste, compositeur) peut aligner une des plus belles carrières européennes qui soit. Pour autant, il est à part, dans l'idée et le sourire du débutant. Suivez-le dans les festivals : il *reste le dernier* à faire le boeuf, à détester se coucher, pour trois clampins au bar du port, pour une foule en club, pour ceux qui passent, pour les musiciens, pour lui-même. Il joue par jeu et par ardeur, comme on joue de l'argent. Mais c'est de la guitare. Insatiable, infatigable, incapable de se ranger dans les usages ou le ressentiment. Il y a un côté « jeune homme » chez lui. Il est né à Londres en 1942. Il est belge. Il a dans les doigts, dans le corps, l'esprit de Django et l'âme de René Thomas. Cet enregistrement en public est plein d'envolées, de tracas, ça raconte et ça parle. Avis aux rockers et aux passants : c'est pour *eux ! Codicille : les parte*naires ont pour nom Bert Van den Brink (piano), Hans Van Oosterhout (batterie) et l'incroyable Hein Van de Geyn (contrebasse). Enregistrement à chaud, bien sûr, en public, en présence, en acte. **F. M.**

★ **1 CD FDM 36587.**

PATTI SMITH
Peace and Noise

Disque de deuil et de renaissance, *Gone Again* signait joliment *en 1996 la fin d'une longue re*traite. Excitée à nouveau par le rock, Patti Smith n'a pas attendu pour lui donner un successeur. Elle aurait peut-être dû. *Peace and Noise* s'éloigne de l'austérité acoustique de son prédécesseur pour plus d'électricité et un résultat mitigé. Titre d'ouverture, *Waiting Underground* profite de cette rudesse pour afficher une férocité altière. Mais, trop souvent, le disque se cloisonne dans le son *terne de guitares seventies* qu'on dirait mal mixées. On regrette l'absence de Tom Verlaine. Sa six-cordes scintillante avait pourtant illuminé la dernière tournée. La poétesse s'extirpe difficilement de cette pesanteur. Privées d'adrénaline, ses incantations sont piégées par l'emphase. Un *Whirl Away* reptilien, l'humeur country de *Blue Poles* et l'émouvant *Last Call*, chanté avec Michael Stipe, le chanteur de REM, sont de belles exceptions. **S. D.**

★ **1 CD Arista 07822 18986 2. Distribué par BMG.**

JOAN BAEZ
Gone from Danger

Joan Baez déploie toujours sa voix – *« son bien le plus précieux »* – avec la même force, la même clarté, aujourd'hui voilée de maturité assumée. Titre d'ouverture, *Les Choses les plus simples*, une chanson du Français Gabriel Yacoub, chantée en duo avec Maxime Le Forestier, permet à la chanteuse américaine de renouer avec son attachement à l'universel : la langue *française* (pour la Révolution) et le retour aux sources de la musique folk qu'opèrent quelques jeunes *compositeurs (Richard Shindell*, Sinead Lohan, Betty Elders, Mark Addison) avec leur aînée. Il y a *dans cette trame nouée à la gui*tare et à la voix un profond refus de la complexité d'un village global où aucune part ne serait laissée au temps conquis par chacun. Joan Baez, en veuve de guerre (*Reunion Hill*), en mère célibataire (*Money for Floods*), en femme, est forte : elle seule peut dire *« Sorry, I'm late »* sans l'ombre d'une culpabilité (*Fishing*, beau titre chanté avec Dar Williams, qui en a composé plusieurs, dont *If I Wrote You*, superbement arrangé, tout comme *Lily*, en aspérités). Voyage entre les collines verdoyantes, les hivers finissants, les mers lointaines, *Gone from Danger* dit et redit que Joan Baez a toujours collé à l'époque. Le livret est photographique. Pour les paroles (excellentes à chanter le temps d'un *Mercy Bound* têtu et enlevé comme une valse), il faut consulter les Joan Baez Web Pages (http/baez.woz.org/). **V. Mo.**

★ **1 CD Virgin 72438-44823-2.**

JEAN-JACQUES GOLDMAN
En passant

« Au creux de nos mères, qu'il fait bon mûrir » : Jean-Jacques Goldman ne dédaigne pas croquer la vie en raccourci. On naît, on aime, on souffre, on se croise (*Tout était dit*, rencontre de bar, furtive, blues de bonne facture), on est, on n'est plus (*Quand tu danses*, classique). *Lui*, Goldman, est un chanteur humain, avec ses faiblesses (*Nos mains*, racoleur ; *Natacha*, cliché – les balalaïkas, le froid, les violons – joliment mis en mélodie) et ses forces (*Les Murailles*, surprenant de modernité moyenâgeuse, *Sache que je*, ou l'art savant de l'habillage techno). Album de la confession pudique, *En passant* est fabriqué selon les recettes habituelles de Goldman, qui, avec Michel Berger, est un des compositeurs de tubes les plus aguerris du marché français. *Sache que je*, dont l'atmosphère musicale a été imaginée, comme le reste de l'album, par Erick Benzi, ingénieur du son et complice de l'œuvre à part entière, fonctionne tout aussi bien que *Si maman si*. C'est une excellente chanson, à réécouter souvent, marque-page de l'année du discret retour de la gauche au pouvoir et des *raves* autorisées, qui mérite de porter l'album au premier rang du top des albums pour longtemps. Et, comme l'écrit l'auteur (*On ira*) : *« On n'échappe à rien, pas même à ses fuites. »* **V. Mo.**

★ **1 CD Columbia 488791-2.**

ANTOINE MOUNDANDA LIKEMBÉ GÉANT
Kessé Kessé

Constituée de lamelles en métal ou en bois fixées à un socle faisant caisse de résonance, la *sanza*, présente partout en Afrique, est désignée sous différents noms : *mbira* au Zimbabwe, *kadongo* en Ouganda, *kisansi* ou *likembé* dans l'ex-Zaïre et au Congo, terre natale d'Antoine Moundanda. Grande figure de la scène congolaise des années 50, ce fils de guérisseur est l'un des premiers à introduire le *likembé* au cœur de la musique moderne congo-zaïroise. Il porte de neuf à vingt-deux le nombre des lames. Ainsi naît le Likembé géant, nom choisi également par Moundanda pour baptiser son trio, formé en 1959 à Brazzaville et qui connaît un certain succès avant de se faire damer le pion par les orchestres à guitares bavardes de Franco et Rochereau. Avec Papa Kourand, vieux complice des débuts, et Raphael Mahela, Antoine Moundanda *fait renaître de ses cendres* le trio d'antan. Sur des airs de rumba sensuelle, il utilise le mode satirique pour chanter – le plus souvent en *lari*, une des langues parlées au Congo – la vie des artistes au pays, souvent « retraités » (maltraités), les tontines (mutuelles populaires), la solidarité au sein de la famille, l'acculturation de la femme africaine, grisée par la mode occidentale. A la manière des griots, il conclut en remerciant le MASA (Marché des arts et du spectacle africain), où le Likembé géant fut l'une des révélations de l'édition 1997, à Abidjan. **P. La.**

★ **1 CD Indigo LBLC 2541. Distribué par Harmonia Mundi.**

Onze nouvelles salles orientales sont ouvertes au Musée du Louvre

Le mécénat privé a permis le redéploiement du département des antiquités du Proche-Orient

Onze nouvelles salles, où sont présentées deux mille œuvres, ont été ouvertes au public, vendredi 10 octobre. Ces salles sont consacrées aux antiquités du Proche-Orient, des hauts plateaux iraniens à la péninsule arabique. On peut ainsi mesurer le jeu des influences religieuses, le mélange des formes. Ainsi, dans l'espace dédié au royaume de Palmyre, des bustes funéraires témoignent des apports de nombreuses civilisations.

EN ATTENDANT l'ouverture en fanfare, la veille de Noël, de *10 000* mètres carrés supplémentaires, le Musée du Louvre a livré au public, vendredi 10 octobre, onze nouvelles salles vouées au *Proche-Orient, des hauts plateaux* iraniens à la péninsule arabique, prémices d'un circuit archéologique tout autour de la cour Carrée qui sera achevé avec la rénovation des salles égyptiennes, dès le mois de décembre. Onze salles et *deux mille œuvres placées sous le* signe de l'éclectisme et du métissage.

Les espaces les plus impression*nants, mis en scène par Jean-Paul* Boulanger et l'agence Pylone, présentent les décors trouvés dans les décombres du palais de Darius Ier à Suse : la célèbre frise des archers à la barbe frisée, les lions rugissants ou le monumental chapiteau à têtes de taureaux de la salle d'audience. Ces ensembles de briques émaillées conjuguent des influences babyloniennes, assyriennes, et même grecques.

Avant, on aura admiré les bronzes du Louristan, délicates parures équestres élaborées par les nomades qui, à partir du IXe siècle avant Jésus-Christ, jouèrent les intermédiaires entre les nouveaux venus du plateau iranien et les vieilles populations installées entre le Tigre et l'Euphrate. Les Perses achéménides unifièrent cette vaste zone géographique. *Les Grecs séleucides leur succè*dèrent. Et, après eux, les Parthes puis les Sassanides qui affrontèrent Romains et Byzantins avant de se faire avaler par les Arabes islamisés.

Dans les vitrines qui se suivent, on peut donc mesurer le jeu des *influences religieuses*, le mélange des formes, le croisement des langues. La Bouteille aux danseuses, chef-d'œuvre de l'orfèvrerie sassanide (IIe siècle de notre ère) renvoie aux modèles perses, mais les motifs sont d'origine gréco-romaine et les formes plantureuses des danseuses sont résolument orientales. Les sarcophages, exposés dans la crypte consacrée aux royaumes phéniciens sous protectorat perse, sont taillés par des sculpteurs grecs sur des modèles venus du Nil. Les dieux vêtus à l'égyptienne acquièrent, le temps passant, les traits de Zeus et de Jupiter. L'une des plus belles salles est dédiée au royaume de Palmyre (200 avant J.-C. – 200 après J.-C.)qui s'épanouit aux confins du désert de l'actuelle Syrie. Regroupés le long de deux murets, sur plusieurs rangées, une série de bustes funéraires se font face. Ces représentants des grandes familles palmyréniennes conjuguent les apports de toutes les civilisations réunies dans ce carrefour.

Les bienfaits de la famille Sackler

La famille Sackler a déjà lié son nom à une demi-douzaine de grands musées dans le monde (*Washington, Londres, Oxford*...). Les onze salles qui viennent d'ouvrir au Louvre s'appellent désormais « Aile Sackler, antiquités orientales ». Cette dynastie de médecins et d'industriels en produits pharmaceutiques aime les arts. Elle dis*pense donc sa manne* – à l'américaine – pour le *plus grand* bonheur des conservateurs de musées. L'espace abritant cette portion des antiquités orientales, quoique dégradé, ne devait pas être restauré – il avait été rénové en 1950. Annie Caubet, la responsable du dé*partement, ne l'entendait pas ainsi. Elle a pris contact* avec la Fondation Dr. Mortimer-et-Theresa Sackler, qui a accepté de contribuer pour 10 millions de francs à la remise en état de ces 1 200 mètres carrés qui auront, au total, coûté 22 millions de francs.

INFLUENCES MULTIPLES

Sur un bas-relief du Ier siècle après J.-C., le dieu Beelshamên, d'origine phénicienne, principale divinité vénérée par ces populations arabes, est placé entre le dieu-soleil Malakbêl et le dieu-lune Aglibôl. Les trois personnages sont vêtus d'une cuirasse romaine et portent des pantalons bouffants selon la coutume perse. Des rubans à la mode sassanide *flottent dans leurs cheveux. Sur* d'autres stèles palmyréniennes, les inscriptions sont en araméen, la langue du Christ... *Ainsi*, sous l'effigie d'un notable de cette grande cité caravanière, on peut lire, en caractère grec, un nom romanisé, *Marcos Julios, redoublé en ara*méen. Une grande peinture murale, trouvée à Doura Europos, sur les bords de l'Euphrate, rappelle l'existence de cette ville fondée par un lieutenant d'Alexandre le Grand. On exhume dans cette cité, aujourd'hui en Syrie, les vestiges de temples élevés à des divinités venues de l'Iran, de l'Egypte, de Rome ou de Jérusalem.

Même les royaumes de l'Arabie heureuse ne sont pas exempts de ces influences multiples. Le Louvre a tiré de ses réserves des bustes *d'albâtre venus du Yémen et des* stèles gravées d'inscriptions anguleuses en sud-arabique, langue d'où l'arabe est issu. Le musée expose aussi un linteau repéré au sud de Damas, sur le territoire de l'ancien royaume du Hauran : le sujet de cette sculpture est un Jugement de Pâris, synthèse des divinités gréco-romaines un temps adoptées par ces populations arabes. La visite de ces quelques 1 200 mètres carrés relativisent avec bonheur les fondamentalismes de toutes obédiences.

Emmanuel de Roux

Portraits de vautours avec fric

Alain Françon monte un nouveau « Dans la compagnie des hommes », d'Edward Bond

DANS LA COMPAGNIE DES HOMMES, *d'Edward Bond*. Mise en scène : Alain Françon. Avec Jean-Luc Bideau, Jacques Bonnaffé, Carlo Brandt, *Gilles David*, Jean-Yves Dubois, Jean-Paul Roussillon.
THÉÂTRE NATIONAL DE LA *COLLINE*, 15, rue Malte-Brun, 20e. Mo Gambetta. Tél. : 01-44-62-52-52. Mardi, 19 h 30 ; mercredi à samedi, 20 h 30 ; dimanche, 15 h 30. 70 F à 160 F. Durée : 3 heures. Jusqu'au 16 novembre.

En 1992, Alain Françon créait au *Théâtre de la Ville La Compagnie des hommes*, d'Edward Bond. Cinq ans plus tard, il inaugure son mandat de directeur du Théâtre national de la Colline avec *Dans la compagnie des hommes*. Pour lui, il ne s'agit en aucun cas d'une reprise de la pièce de Bond, mais d'une recréation. L'auteur a revu son texte, une nouvelle traduction a été demandée à Michel Vittoz, et la distribution a bougé. De ceux qui jouaient *La Compagnie* en 1992, il ne reste que Carlo Brandt.

Cinq hommes. Pas une femme. Nous sommes dans un monde dont elles sont exclues pour une raison élémentaire : le machisme du monde des affaires, ici porté à son niveau le plus carnassier, celui des marchands d'armes. Oldfield (Jean-Paul Roussillon) dirige une compagnie qui est convoitée par *Hammond (Jean-Luc Bideau)*. Avec la complicité de Dodds (Gilles David), Hammond met au point un stratagème destiné à piéger Old*field à travers Léonard* (Jean-Yves Dubois), son fils adoptif, qui piaffe de faire ses preuves en entrant au conseil d'administration.

A ces trois hommes s'ajoutent deux figures légèrement décalées : un héritier sur la pente descendante, Wilbraham (Jacques Bonnaffé) – *dont se jouent les manipu*lateurs –, et Bartley (Carlo Brandt), le domestique d'Oldfield. Pour les non-initiés, l'intrigue financière développée par Edward Bond n'est pas évidente à comprendre. Mais ce n'est pas déterminant.

La pièce restituée dans sa complexité, sa force et sa violence

Plus que les tenants et aboutis*sants de cette intrigue, c'est la par*tie de poker sous-jacente qui est captivante. Qui saura bluffer à temps ? maîtriser ses atouts ? garder sa botte secrète pour l'échange final ? Dans ce type de situation, la force de caractère des protagonistes tient un rôle majeur. L'enjeu réel, c'est le pouvoir. L'argent n'est qu'un moyen.

Cinq hommes, donc, s'affrontent. *A la vie à la mort. A la fin* de la pièce, deux cadavres occupent le plateau. Celui d'Oldfield, mort d'une crise cardiaque alors *qu'il était assis à son bureau en* train de signer son testament. Puis celui de son fils, le corps ballant à 1 mètre du sol. Pendu. La compagnie n'existe plus. Désossée, réduite à ce qui, au fond, lui donnait une colone vertébrale : les relations père-*fils*.

Un massacre qu'Edward Bond décortique avec une cruauté sans appel, tragique – au sens des Anciens. Oldfield porte haut son fils adoptif. Il l'a préparé à lui succéder à la tête de son empire, mais quand *le moment est venu*, le père freine de toutes ses forces. C'est un phénomène classique chez les chevaliers d'industrie. Si les fils sont *faibles, ils s'accommodent d'une* forme d'infantilisation. Quand ils sont forts, ils sont cloués par une question : faut-il tuer le père ? *Le drame de Léonard vient du fait* qu'il n'a pas à passer à l'acte. La mort de son père, pour naturelle qu'elle soit, lui apparaît comme un suicide. Donc comme son propre meurtre annoncé.

Dans ce contexte, Hammond et Dodds sont des vautours, et Wilbraham un albatros. L'héritier en bout de course tangue entre l'alcool et le jeu, tandis que les *hommes d'affaires affûtent leurs* couteaux. Chacun, à sa façon, accuse la violence de la relation entre le père et le fils. Un seul person*nage la détourne : Bartley, le do*mestique. C'est l'unique prolétaire de la compagnie. Il a passé quelques années dans la marine, avant *de se faire renvoyer par décret de* la cour martiale. Il sert le whisky, repasse les chemises, répond aux ordres. Zélé, en apparence. Totalement énervé, au fond. Une bombe prête à exploser.

Des murs rouges ; pas de vie extérieure ; peu de lumière, sinon sur les endroits où se focalise l'action : la représentation donnée à la Colline sert au plus près *Dans la compagnie des hommes*. Pour Alain Françon, il s'agit de faire entendre la pièce dans sa complexité, sa force et sa violence, sans céder à l'effet de mise en scène. Le résultat est remarquable. Tout est concentré sur les comédiens, dirigés au *plus près de leur capacité à donner* chair à leurs personnages. Mis à part Jean-Yves Dubois, qui flotte dans le costume de Léonard, les protagonistes de la compagnie sont exceptionnels. Il faut aller voir Jean-Paul Roussillon, Jean-Luc Bideau, *Jacques Bonnaffé, Gilles Da*vid et Carlo Brandt – parfaits interprètes de Bond : monstrueux, donc humains.

Brigitte Salino

CE SOIR

EN RÉGION PARISIENNE

Paco Decina, Lee Yanor
Adopté par la France, Paco Decina reste napolitain jusqu'au bout de ses émotions. Il aime les univers de mort et de feu. Il sait mieux que quiconque avec un simple solo communiquer avec les *au-delà. Pour Cinq Passages dans l'ombre ou Trasparenze*, il a demandé à la photographe et cinéaste Lee Yanor, très inspirée par la danse, d'inventer un décor de passion.
Grande salle du Forum, 1, place de la Libération, 93 Le Blanc-Mesnil. RER B Drancy. 20 h 30, les 10 et 11. Tél. 01-48-14-22-22. 25 F à 80 F.

Ismo Alanko et Teho Majamäki
Ismo Alanko est l'une des figures-clés du rock finlandais. Révélé au début des années 80 au *sein du groupe Hassisen Kone*, il a imposé ensuite ses visions psychédéliques et furieusement mélancoliques avec les très étonnants Siehm Veljet (les frères de l'âme). Au détour d'une carrière solo encore plus aventureuse, il a croisé Teho Majamäki, percussionniste et claviériste classique, pour des performances acoustiques aussi variées que spectaculaires.
Institut Finlandais, 60, rue des Ecoles, Paris-5e. Mo Maubert-Mutualité. 20 h 30, les 10 et 11. Tél. : 01-40-51-89-09. 10 F.

Monique Seka
L'Ivoirienne Monique Seka, *surnommée « princesse de* l'afro-zouk », s'accrocha, en 1989 et 1990, au sommet des hit-parades africains avec *Missounwo* (Sonidisc), puis *Okaman* (Déclic/Virgin). Huit ans après son coup d'éclat initial, Monique Seka peut-elle *prétendre* encore aux premières places ? Vérification en situation, face au public. En première partie, le groupe de zouk antillais Kadan's.
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris-11e. Mo Voltaire. 21 heures, le 10. Tél. : 01-47-00-55-22. Location Fnac, Virgin.

À DIEPPE

Fado de Lisbonne
Dieppe célèbre son cousin lisboète. Ici comme là-bas, on *connaît la rumeur des vagues*, l'amour « à la vie à la mort » pour la mer. Présentés par Jorge Fernando, qui fut le guitariste d' Amalia Rodrigues, des fadistes de caractère vont, le temps d'un soir, décliner la saudade. Outre Jorge Fernando, on pourra écouter Maria Da Fé, au chant passionné, la voix rugueuse d' Argentina Santos et le jeune Camané, aguerri à la grande tradition du fado.
Scène nationale (Centre Jean-Renoir), 1, quai Bérigny, 76 Dieppe. 20 h 30, le 11. Tél. : 02-35-82-04-43, 110 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Amsterdam Global Village
de Johan Van der Keuken (Hollande, 4 h 05).
***Breakdown* (*)**
Film américain de Jonathan Mostow (Etats-Unis, 1 h 35), avec Kurt Russell, J. T. Walsh, Kathleen Quinlan.
De beaux lendemains
d'Atom Egoyan (Canadien, 1 h 50), avec Ian Holm, Peter Donaldson, Bruce Greenwood.
L. A. Confidential
de Curtis Hanson (Etats-Unis, 2 h 20), avec Kim Basinger, Danny DeVito, Kevin Spacey.
Pour l'amour de Roseanna
de Paul Weiland (Etats-Unis, 1 h 38), avec Jean Reno, Mercedes Ruehl, Polly Walker, Mark Frankel.
Secrets du cœur
de Montxo Armendariz (France-Espagne, 1 h 45), avec Carmelo Gomez, Charo Lopez, Silvia Munt, Vicky Pena.
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De *12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi* ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Nathan le Sage
de Gotthold Ephraïm Lessing, *mise en* scène de Denis Marleau, avec Sami Frey, Aurélien Recoing, Anne Caillère, Christine Murillo, Serge Dupire, Gabriel Gascon, Micheline Bernard et Philippe Faure.
Maison des Arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. A 20 heures. Tél. : 01-45-13-19-19. 55 F à 100 F.
Le Prisonnier de Saint-Jean-d'Acre
texte et mise en scène d'Anne Quesemand, avec Gabriel Gaubert, Abder Ouldhaddi, Lucero Roca.
Théâtre de l'Epée-de-Bois, Cartoucherie de Vincennes, route du Champs-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes. A 20 h 30. Tél. : 01-48-08-39-74. 80 F et 110 F.
Orchestre philharmonique de Radio-France
Mahler : *Symphonie no 3*. Iris Vermillion (contralto), Maîtrise et chœur de femmes de Radio-France, Marek Janowski (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. A 20 heures. Tél. : 01-45-61-53-00. 80 F à 190 F.
Teresa Berganza (mezzo-soprano), José Maria Gallardo (guitare)
Œuvres de Fuenllana, Encina, Vazquez, García, Sor, García Lorca, Falla et Alfonso X.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. A 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. 50 F à 390 F.
Ballet du Nord
Maryse Delente impose un répertoire d'œuvres de l'histoire de la danse au XXe siècle. Elle donne sa propre lecture des classiques, comme *Roméo et Juliette*, ou invente des danses passionnées *pour héroïnes du Sud.*
Colisée, 33, rue de l'Epeule, 59 Roubaix. 20 h 30, les 11, 14 et 15 ; 16 heures, le 12. Tél. : 03-20-24-66-66. 130 F.
Caratini Jazz ensemble
Sceaux-What, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. RER Bourg-la-reine. A 21 h 30. Tél. : 01-46-61-36-67. 90 F.

RÉSERVATIONS

Mathilde Monnier
Pour Antigone.
Saint-Denis (93). Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde. Mo Saint-Denis-Basilique. Les 17, 18 et 19 octobre. Tél. : 01-48-13-70-00. 110 F.
Histoire de France
de Georges Lavaudant et Michel Deutsch, mise en scène de Georges Lavaudant.
Odéon Théâtre de l'Europe, place de l'Odéon, Paris 6e. Mo Odéon. Du 15 octobre au 23 novembre. Tél. : 01-44-41-36-36. 30 F à 170 F.
Eclipse
par le théâtre équestre Zingaro, conception et mise en scène de Bartabas. *Fort d'Aubervilliers, 176, avenue Jean-Jaurès, 93 Aubervilliers. A partir du 4 novembre. Tél. : 01-49-87-59-59. 130 F et 220 F.*
La Tordue
L'Européen, 5, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. Du 4 au 22 novembre. Tél. : 01-43-87-97-13. 80 F.

DERNIERS JOURS

15 octobre :
Jean-Michel Basquiat
Musée Maillol – Fondation Dina-Vierny, 61, rue de Grenelle, Paris 7e. Mo Rue-du-Bac. Tél. : 01-42-22-59-58. De 11 heures à 18 heures. Fermé mardi et fêtes. 26 F et 40 F.
26 octobre :
César
Galerie nationale du Jeu de Paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. Mo Concorde. Tél. : 01-47-03-12-50. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Fermé lundi. 38 F.
31 octobre :
Nan Goldin
Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris 3e. Mo Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-42-71-09-33. De 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures ; samedi de 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre.
2 novembre :
Amours
Fondation Cartier, 261, boulevard Raspail, Paris 14e. Mo Raspail. Tél. : 01-42-18-56-50. De 12 heures à 20 heures ; jeudi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. 30 F.

هكذا من الأصل

EN VUE

■ *En août 1995, dix-huit* étudiants s'étaient rendus à Saint-Gilgen sur le lac de Saint-Wolfgang en Autriche, résidence d'été de la famille **Kohl**. Arrivés sans bruit à proximité, les jeunes gens avaient appelé « *Helmuuut, Helmuuut* », *avant de montrer leur postérieur* au chancelier apparu à sa fenêtre. Son épouse, **Hannelore**, les avait *alors* priés de cesser leur « *impudente cochonnerie* ». Les contrevenants comparaîtront en appel devant le tribunal administratif de Salzbourg, mardi 14 octobre

■ Le 8 octobre 1871, selon l'histoire officielle, par une nuit sèche, dans une grange, **Kate O'Leary** trayait une vache qui renversa une lampe à pétrole et mit le feu à Chicago. Le « grand incendie » dura deux jours, causant la mort de trois cents personnes. Les pompiers et les policiers de la ville viennent de conclure, au terme d'une contre-enquête : « *Mme O'Leary et sa vache sont exemptes de tout reproche pour ce qui est de l'incendie qui a éclaté derrière leur maison.* » **Nancy Knight Connolly**, lointaine descendante de la famille montrée du doigt depuis cent vingt-six ans, a déclaré soulagée : « *Nous avons toujours su qu'elles étaient innocentes.* »

■ Les prisons américaines, qui vident actuellement leurs couloirs de la mort – au Texas, soixante et onze personnes ont été exécutées depuis le début de l'année –, achèvent habituellement leurs condamnés à minuit. **Sandra O'Connor**, juge de la Cour suprême, soumise à de *fréquentes veilles qui l'épuisent* pour examiner les recours ultimes, a demandé d'avancer *l'heure fatale. Déjà plusieurs* Etats électrocutent et piquent à 21 heures.

■ **Ahmad Karaali**, un sculpteur égyptien qui avait acheté à bas prix à un fossoyeur des morceaux de cadavres, pour achever son *sphynx composé* d'un squelette de mouton, surmonté d'une tête de chat, d'un pied et d'un bras humains, a été poursuivi, mercredi 8 octobre, pour profanation de sépulture. Au mois d'avril, un autre praticien de l'art macabre, **Anthony-Noel Kelly**, quarante et un ans, qui exposait à Londres des moulures de têtes, de torses et de pieds, dorés à l'or fin, avait été arrêté après qu'un visiteur eut reconnu dans un buste à moitié décervelé *par l'artiste, le visage figé d'un* ami disparu.

■ Dimanche 6 octobre, **Martin Rellstab**, de Zurich, remportait le record de Suisse de la plus longue pelure de pomme (24 mètres et 82 centimètres). Et trois jours plus tard, **Hu Shuxia**, de la ville de Xian, dans la Chine du Nord, réussissait à tirer d'un kilo de farine une nouille de trois kilomètres de long.

Christian Colombani

Rupert Murdoch contre « l'hypocrisie » et pour les paparazzis

Le magnat de presse australo-américain défend le droit pour les médias de s'introduire dans la vie privée des célébrités. Ces déclarations du propriétaire du « Sun » et du « Times » ont suscité l'indignation de plusieurs concurrents

RUPERT MURDOCH jette à *nouveau* le trouble *dans* la presse anglaise. Patron du *Times* et des quotidiens populaires *The Sun* et *News of the World*, le magnat australo-américain a dénoncé « *l'hypocrisie* » de nombreux commentaires après la mort de la princesse. En présentant les résultats de son empire médiatique, News corp., à Adelaïde (Australie), mardi 7 octobre, il a défendu le droit pour les médias de s'introduire dans la vie privée des personnes célèbres : « *Les lois sur la vie privée servent à protéger les personnes qui sont déjà privilégiées. Tous les journalistes, les éditeurs et les chaînes de télévision devraient y résister.* »

Ces déclarations interviennent alors que les médias britanniques ont battu leur coulpe et décidé de durcir leur code de bonne conduite, après la mort de Lady Di, poursuivie par des paparazzis (*le Monde* du 27 septembre).

DIANA ET LES PHOTOGRAPHES

« *C'est une question très complexe. Dans le cas de Diana, il y a eu beaucoup d'hypocrisie* », a précisé Rupert Murdoch, en citant notamment son concurrent le *Daily Mail*. « *Je ne veux pas jeter des pierres dans une maison de verre, mais j'affirmerais que nous n'avons pas été les plus coupables. La princesse Diana, pour qui nous avions le plus grand respect, travaillait souvent avec les photographes pour sa plus grande satisfaction.* » Assez cyniquement, il a cependant reconnu que les « *journaux payaient trop cher* » pour les photos de paparazzi *et que les débats sur le rôle* de ces photographes pourraient être « *une source d'économie importante* » pour la presse.

S'il est lancé à la conquête du monde et des étoiles, *via* les satellites et les télévisions, Rupert Murdoch a conservé en Grande-Bretagne son empire de presse, alors qu'il a vendu celui qu'il détenait aux Etats-Unis. Il a acheté *The Sun* en 1969, alors que ce titre était en difficulté. Celui-ci est devenu, sous sa houlette, le premier journal anglais, en utilisant les moyens les plus racoleurs. En 1981, il reprend le prestigieux *Times*, devient le premier éditeur britannique, et va surfer sur la vague du thatchérisme. Au milieu des années 90, il jette un nouveau pavé dans la mare en se lançant dans une sanglante guerre des prix, qui a permis au *Times* de doubler ses ventes.

« IL NE PEUT PAS COMPRENDRE »

Ces nouvelles déclarations ont suscité l'indignation de plusieurs concurrents. « Une interdiction des paparazzis ? *Cela nous ferait* des économies, ricane Rupert Murdoch », titrait *The Independent* du 8 octobre. *The Guardian*, dans un commentaire de Roy Greenslade, intitulé : « Le propriétaire qui ne partage pas le sens de la honte », affirme : « *Il porte une énorme responsabilité pour ce qui est arrivé au journalisme britannique dans les vingt-cinq dernières années. C'est quelque chose que nous payons tous. Et qu'il ne pourrait pas comprendre. C'est impossible à représenter en chiffres.* »

A l'autre bout de l'échiquier politique, le très conservateur *Daily Telegraph* consacre un éditorial au sujet : « *L'irresponsabilité de M. Murdoch affaiblit tous ceux qui essaient dans les médias de mettre en place une autorégulation.* » Le quotidien du magnat australien Conrad Black ajoute, enfin : « *C'est lui qui est privilégié et protégé, en possédant le plus grand empire médiatique du monde.* »

A. S.

DANS LA PRESSE

FINANCIAL TIMES

■ Pourquoi une banque centrale européenne inaugurerait-elle un nouveau cycle de taux d'intérêts plus élevés dans un pays frappé par un chômage qui atteint des niveaux jamais vus depuis les années 30 ? (...) Une réponse partielle est que la Bundesbank estime que le chômage est presque exclusivement un *phénomène structurel. (...) La Bun*desbank facilitera l'acceptation politique de l'Union monétaire européenne en Allemagne en affichant sa volonté de s'en tenir à une stricte politique de désinflation, en coopération avec les autres banques centrales européennes, notamment la Banque de France. La phase d'expansion rapide de la politique monétaire européenne appartient au passé. Elle a sauvé l'Union monétaire européenne. A présent, *la Bundesbank s'oriente* vers une nouvelle phase. Son but est de faire en sorte que l'euro démarre comme une monnaie crédible induisant une inflation faible. Certains en seront ravis, et d'autres fort mécontents, y compris en Allemagne.

THE TIMES

■ Les mouvements opérés hier en *direction de la convergence des taux* d'intérêt montrent que la Grande-Bretagne sera sans aucun doute plus forte et plus indépendante en restant en dehors de la monnaie unique. En effet, pour permettre que le rapprochement des taux d'intérêt européens soit réalisé à temps pour l'Union économique et monétaire, tous les pays d'Europe devront accepter des taux inappropriés aux besoins de leurs économies nationales. (...) Les économies qui sont en *moins bonne santé que la moyenne* (comme celle de la France présentement) seront dans la même situation que l'était la Grande-Bretagne au moment où le système monétaire européen vivait ses derniers jours.

Des taux d'intérêt élevés pourraient étouffer dans l'oeuf la faible reprise en France et peut-être même en Allemagne. Mais les perspectives qui *s'ouvrent aux économies en meil*leure santé ne sont guère meilleures. Le taux d'intérêt central sera souvent fixé trop bas pour un pays en croissance plus forte que ses voisins. Un tel pays sera alors contraint de tolérer une inflation élevée ou de resserrer la politique fiscale.

LE FIGARO

Yves Messarovitch

■ Ce relèvement des taux d'intérêt risque d'être mal perçu. Il signifie de toute évidence que la longue période de décrue du loyer de l'argent est bel et bien stoppée. *Les anticipations de taux de la* part des industriels se feront désormais à la hausse, alors que c'est justement le faible niveau du coût de l'argent qui a déclenché le réveil de la marche des affaires, puisqu'il était devenu plus rentable, pour un entrepreneur, d'investir plutôt que d'épargner. Cette inflexion monétaire fournit un signal.

Elle *souligne que le franc* appartient à une zone monétaire dominée par le deutschemark, ce que l'on savait déjà.

Elle nous explique, sans détour, que les problèmes de politique économique allemande sont aussi les nôtres. Et là, la leçon risque d'être amère.

www. les-ours. com

Le Web est un lieu d'accueil privilégié pour les jeunes magazines satiriques

À LA UNE des « Ours », en ce tragique dimanche de septembre : « *Lady Di prolonge son week-end à Paris et décide de faire le pont.* » Les *fils spirituels du professeur Choron* seraient-ils installés sur Internet ? Tout le monde n'appréciera pas l'humour de ce webmagazine artisanal, mais c'est précisément le but recherché. Le ton est donné dès la page d'accueil : « *La télé vous emmerde, les journaux vous gonflent, France Info vous rend fou ?... Soyez désinformés.* » Sur ce créneau, Les Ours sont très forts. Dans les archives, on découvre *en vrac une enquête* sur l'assassinat du commandant Cousteau, une réflexion philosophique sur l'accident de vélo de Jean-Edern Hallier, une analyse satanique des déboires de l'abbé Pierre, et la suite des aventures de Jeanne Calment, qui, contrairement à la rumeur, n'est pas morte...

En théorie, « Les Ours » est hebdomadaire, mais cette cadence infernale n'est pas toujours respectée : Virgile, Emmanuel et Cyrille, vingt-cinq ans chacun, ont créé leur magazine pour leur plaisir. « *Nous étions*



responsables du journal de notre école de sciences et techniques. A la sortie, nous avons eu envie de continuer. Mais une publication sur papier, c'était impensable. Alors, nous nous sommes tournés vers Internet. » Très vite, ils apprennent à exploiter les *possibilités du multimédia* : ils agrémentent leur site de photos et d'animations qui aggravent encore leur cas, proposent des jeux et des banques de son de leur cru et diffusent des images en direct – fausses, bien sûr.

Il y a aussi des parodies compli*quées qui ne seront appréciées que* des jeunes internautes parisiens branchés, mais pas trop. Et parfois, Les Ours se laissent aller à une réflexion un peu sérieuse. On *comprend alors très vite qu'ils se* sentent plus proches des sans-papiers que de Jean-Louis Debré, et aussi loin que possible de Mme le maire de Vitrolles : « *On ne se réclame de rien* a priori, *mais c'est vrai qu'on est franchement à gauche. Cela dit, on aime bien taper sur tout le monde.* » Les Ours, bien entendu, ne rapporte rien, mais les frais de fabrication sont minimes : « *Dire n'importe quoi, ça ne coûte pas cher.* »

Sur Internet, tout est permis, du moins pour le moment : « *Nous n'avons jamais eu d'ennuis, peut-être parce que nous n'avons que quelques milliers de lecteurs par semaine. Sauf une fois, à propos d'un article sur le rugby, qui est un sport nul. Des élèves de grandes écoles d'ingénieurs nous ont fait savoir qu'ils allaient nous casser la figure. Mais il ne s'est rien passé.* » Les Ours vont donc continuer à sévir.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

TRÈS HAUT DÉBIT

■ Le Consortium Internet 2, rassemblant 110 universités américaines, a présenté à la presse, mercredi 8 octobre, les premiers tests de transmission de données à haut débit sur Internet. Plusieurs universités, réparties dans tous les Etats-Unis, ont *échangé des modélisations mé*dicales en 3D, des enregistrements de musique classique et des bases de données. L'objectif à long terme du consortium est de mettre en place le futur réseau qui succédera à Internet. – (AP.)

MODE PARISIENNE

■ A l'occasion de la dix-huitième *édition de leur* « Festival de la mode », les Galeries Lafayette ont rénové leur site Internet. Celui-ci propose désormais un portrait de Jérôme Savary, qui met en scène l'événement, une visite guidée du magasin rhabillé pour l'occasion et un hommage à la créatrice Inès de la Fressange. Pendant la durée du festival, qui dure jusqu'au 30 octobre, des *photoreportages sur les défilés* et des surprises seront affichées quotidiennement.

www. glparis. com

Le temps des tricheurs

par Alain Rollat

QUI MENT ? Qui dit la vérité ? Qui manipule ? Tous les accusés affabulent-ils ? Tous les avocats bluffent-ils ? Tous les journalistes plaident-ils le faux pour savoir le vrai ? Affaire d'Etat ! Affaire de presse ! Affaire d'honneur ! Effets de manches. Effets de titres. Effets d'images. L'actualité ressemble à un tripot. Ici, poker *judiciaire ; là, mistigri politique*. Comment s'y retrouver ? Comment éviter le parti pris ? Le mieux est d'aller faire un tour à l'exposition des œuvres de Georges de La Tour, organisée en ce moment au Grand Palais, et d'y méditer devant *Le Tricheur à l'as de carreau*, qui représente beaucoup plus qu'un tableau sur les mœurs du dix-septième siècle.

A première vue, cette toile montre une grosse dame, une servante et un jeune tricheur qui semblent de connivence, au cours d'une partie de cartes, pour duper un petit prince riche et naïf. A droite de l'image, le petit prince a l'air absorbé par ses cartes : il réfléchit, calcule, rêve un peu, sans prêter la moindre attention à ses partenaires. Au centre, la grosse dame a beaucoup plus d'expérience. On la sent sur ses gardes. Elle tient ses cartes de la main gauche, posée sur la table, en jetant un regard *biaisé à droite, vers la servante* qui lui sert à boire. Elle pointe aussi l'index de sa main droite dans un geste mystérieux, façon « Intervilles ». Tout en déposant le verre, la servante lorgne vers le jeune tricheur qui, à gauche, regarde ailleurs d'un air distrait en laissant presque voir son jeu. Elle est de mèche avec la grosse dame. Quant au jeune tricheur, s'il regarde ailleurs, c'est pour mieux donner le change : de sa main gauche, nonchalamment repliée dans son dos, il saisit un as de carreau caché dans sa ceinture...

Il y a donc dans ce tableau non seulement un résumé des formes de tricherie, de la plus grossière à la plus fine, mais aussi une invitation au soupçon. Et même, si l'on en croit *les aimables guides du* Grand Palais, une initiation à la vanité des apparences. Le petit prince finira grugé parce qu'il joue sans arrière-pensées. Il incarne l'illusion de ceux qui croient que le jeu n'est qu'un jeu. La grosse dame et la servante, complices, se croient devenues habiles. Mais elles seront, elles aussi, roulées par le jeune tricheur : il feint la distraction pour rafler la mise.

La morale de cette fable en peinture se trouve chez un contemporain de Georges de La Tour. Un certain René Descartes. Il recommandait « *d'éviter soigneusement la précipitation et la prévention* » et, à défaut de « *parvenir soi-même à la connaissance d'aucune vérité* », de cultiver méthodiquement le doute.

VENDREDI 10 OCTOBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

18.55 **Les Condamnés** ■
De Georges Lacombe (France, 1947, N., 95 min). Ciné Cinéfil
20.30 **Mon secrétaire travaille la nuit** ■
De Mitchell Leisen (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
21.00 **Stargate** ■ ■
De Roland Emmerich (Etats-Unis, 1995, 120 min). Ciné Cinémas
22.05 **I Wake Up Screaming** ■
De Bruce Humberstone (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil
23.00 **Le Huitième Jour** ■
De Jaco Van Dormael (France - Belgique, 1995, 113 min). Canal+
23.30 **Répulsion** ■ ■
De Roman Polanski (G-B., 1965, N., 105 min). Ciné Cinéfil
23.40 ▶ **La Reine de la nuit** ■ ■
D'Arturo Ripstein (France - Mexique, 1993, v.o., 115 min). Arte
0.20 **Le Fantôme de Milburn** ■
Δ De John Irvin (Etats-Unis, 1982, 110 min). Ciné Cinémas
0.40 **Boudu sauvé des eaux** ■ ■ ■
De Jean Renoir (France, 1932, N., 80 min). RTL 9

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 Une heure pour l'emploi. Demain les 35 heures ? La Cinquième
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Isabelle Huppert ; Claude Chabrol ; Stéphane Peyron ; Louis Viannet. Canal+
19.00 Les Dossiers de l'Histoire. *La bataille de l'avortement.* Histoire
19.00 Rive droite, rive gauche. Best of. Paris Première
20.00 Temps présent. Trafic de drogue : la piste iranienne. TV 5
20.00 20 h Paris Première. Paris Première
20.50 Thalassa. Tombés du ciel. France 3
21.00 De l'actualité à l'histoire. Hauts fonctionnaires sous Vichy : Les grands rendez-vous sociaux. Histoire
21.55 Faut pas rêver. Invité : Laurent Terzieff. France 3
22.40 Bouillon de culture. Rencontre avec deux grands Egyptiens. Avec Youssef Chahine ; Boutros Boutros-Ghali. France 2
22.50 Sans aucun doute. Les disparitions. TF 1
23.20 ▶ Les Dossiers de l'Histoire. Un siècle d'immigration en France : [1/3] D'ici et d'ailleurs. France 3

DOCUMENTAIRES

18.00 Les Grandes Aventures du XXe siècle. Le tombeau de Toutankhamon. La Cinquième
20.00 Le Musée d'Orsay. [4/6]. L'art nouveau. Histoire
20.35 ▶ Prédateurs. Canal+
20.35 L'Insurrection de l'île rouge. Madagascar 1947. Planète
20.45 Les Enfants du patio. France Supervision
21.00 Avoir 20 ans. A Varsovie. TV 5
21.55 *L'Histoire d'une orang-outan orpheline.* Disney Channel
22.00 Le Palace de la cité perdue. Histoire
22.10 Parmi les dieux mexicains. Peintres à Oaxaca. Arte
22.25 Femmes, une histoire inédite. [1/6]. Le tango de sexes. Planète
22.30 Les Grands Moments de l'art en Italie. Michel-Ange. France Supervision
22.55 Œuvres en chantier : Alain Berenboom ou «Un coup de faux». RTBF 1
23.05 La Cité de la musique. Notes de parcours. Muzzik
23.40 La Jungle plate. Planète
0.30 Le Fado : Ombre et lumière. France Supervision
0.55 Elvis Presley, les ailes brûlées. TF 1

MUSIQUE

20.20 Celibidache dirige les Trois Nocturnes de Debussy. Concert enregistré en 1980. Muzzik
21.00 Alfredo Rodriguez au Tourcoing Jazz Festival 95. Muzzik
21.35 Prinsengracht 1995 : Anatol Ugorsky. Concert. France Supervision
22.05 Jazz à Montreux 93. Muzzik
22.55 Cendrillon. Mise en scène de Michael Hampe. Enregistré au festival de Salzbourg en 1988. Paris Première
23.40 Tchaïkovski Festival Concert : Symphonie n° 2. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.35 La Rébellion d'Hadley. De Fred Walton. TMC
20.45 Amour, régime et fantaisie. De Tomy Wigand. Arte
20.45 Cap danger. De Fred Gerber. M 6
20.45 Maigret et l'improbable M. Owen. De Pierre Koralnik. TSR
22.10 Le Berger des abeilles. De Jean-Paul Le Chanois. Festival
23.15 Obsessions meurtrières. De Rick King. TSR

SÉRIES

18.15 Friends. Celui qui a une nouvelle fiancée. France 2
20.25 Star Trek. Illusion. Canal Jimmy
20.30 Au nord du 60e parallèle. Cartes et rêves. Naissances. Festival
20.35 Parole de chien. Le mobilier. Disney Channel
20.45 Twin Peaks. Episode pilote. Premier épisode (v.o.). Série Club
20.50 ▶ Nestor Burma. Sortie des artistes. France 2
20.55 Susan ! Monsieur le docteur non. Téva
21.20 Le Grand Batre. Châteaux en Espagne. RTBF 1
22.00 Bottom. He's Up (v.o.). Canal Jimmy
22.10 Murphy Brown. Question de vocabulaire. Noir et blanc. Téva
22.30 Two. Un jeu pervers. M 6
22.35 Dream On. Le lifting (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Richelieu. Les caprices de la providence. Histoire
23.00 Seinfeld. La transformation (v.o.). Canal Jimmy
0.15 Profit. Sykes (v.o.). Canal Jimmy
1.00 Une fille à scandales. Sauver les apparences (v.o.). Canal Jimmy
1.25 New York Police Blues. Andy n'est pas dans son assiette (v.o.). Canal Jimmy
3.40 Spin City. Une étoile est née (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● **20.50 France 3**
Thalassa
Un numéro entièrement consacré à l'oiseau le plus répandu sur les côtes françaises, le goéland, ce charognard déféqueur et criard trop souvent confondu avec la mouette. Le reportage de Stéphanie Brabant et Yves Breux, *Tombés du ciel*, ne laisse pas de fasciner et d'inquiéter sur ce qui est devenu une véritable calamité, quasi impossible à enrayer, pour toutes les villes du littoral.

● **23.40 Arte**
La Reine de la nuit
En 1939, Lucha Reyes, chanteuse populaire des cabarets de Mexico, est à l'apogée de sa carrière. Elle a une relation difficile avec sa mère, ancienne tenancière de bordel, et mène une vie infernale. Elle tombe amoureuse d'un impresario dont elle croit qu'il va lui apporter la stabilité et le bonheur. Lucha Reyes a existé mais, pour Arturo Ripstein, cette biographie est « imaginaire ». Réalisé en 1994, le film se présente comme un mélodrame flamboyant (le traitement de la couleur est étonnant) sur la vie sentimentale de la chanteuse dévorée d'angoisse et promise à la déchéance. L'interprète du rôle, Patricia Reyes Spindola, est magnifique. – *J. S.*

● **0.30 France Supervision**
Le Fado, ombre et lumière
Escale portugaise du côté de cette *Reconquista* qu'illustre le « Novo Fado », impulsé par le groupe Madredeus, suivi, entre autres jeunes artistes, par Amalia Muge et Dulce Pontes. Un joli documentaire signé Frédéric Touchard et Yves Billon, évoquant le renouveau d'une identité musicale lusophone et son inscription dans l'Europe culturelle.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal.
20.45 Sacrée nouvelle vague.
22.50 Sans aucun doute.
0.40 et 1.50 TF1 nuit, Météo.
0.55 Elvis Presley, les ailes brûlées.

FRANCE 2

19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.10 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.45 Point route.
20.50 ▶ Nestor Burma. Sortie des artistes.
22.30 Un livre, des livres.
22.40 Bouillon de culture. Rencontre avec deux grands Egyptiens.
23.50 Au bout du compte.
23.55 Journal, Météo.
0.10 Judo.
1.40 Envoyé spécial.

FRANCE 3

18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.55 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 Thalassa. Tombés du ciel.
21.55 Faut pas rêver. Invité : Laurent Terzieff.
23.05 Soir 3.
23.20 ▶ Les Dossiers de l'Histoire. Un siècle d'immigration en France [1/3].
0.20 Libre court. Sans transition.
0.30 Cap'tain Café.
1.20 New York District.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 ▶ Prédateurs.
21.25 Flash infos.
21.30 L'Homme de nulle part.
22.10 Flash infos.
22.15 Manga, Manga : Armitage III.
23.00 Le Huitième Jour ■ Film de Jaco Van Dormael.
0.55 *L'homme qui voulut être roi* ■ ■ Film de John Huston (v.o.).

ARTE

19.00 Tracks. Spécial Rolling Stones.
19.30 7 1/2. Le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à Strasbourg. Che Guevara, le mythe et l'Histoire.
20.00 Brut.
20.25 Contre l'oubli, pour l'espoir.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Amour, régime et fantaisie. Téléfilm de Tomy Wigand.
22.10 *Grand format.* Parmi les dieux mexicains.
23.40 ▶ La Reine de la nuit ■ ■ Film d'Arturo Ripstein (v.o.).

M 6

19.00 Los Angeles Heat.
19.50 Voile.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Plus vite que la musique.
20.35 Les Produits Stars.
20.45 Cap danger. Téléfilm de Fred Gerber.
22.30 Two. Un jeu pervers.
23.25 Elie et Dieudonné.
0.45 Wolff, police criminelle.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison de... Jacques Lacarrière [5/5].
20.30 Radio archives. Jacques Maritain, thomiste.
21.32 Black and blue. Humeurs d'Humair.
22.40 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Prélude.
20.00 Concert franco-allemand. *Symphonie n° 3*, de Mahler.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Guinjoan, Baraigne.
23.07 Jazz-club. *Le quartette de Chris Potter*

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Mendelssohn et la France. Œuvres de Cherubini, Mendelssohn, Reicha, Chopin, Liszt.
22.30 *Les Soirées... (suite).* Œuvres de Berlioz, Mendelssohn.

SAMEDI 11 OCTOBRE

FILMS DU JOUR

15.20 *I Wake Up* **Screaming** ■
De Bruce Humberstone (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil
16.45 **Les Condamnés** ■
De Georges Lacombe (France, 1947, N., 95 min). Ciné Cinéfil
18.20 **Mon secrétaire travaille la nuit** ■
De Mitchell Leisen (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
23.00 **Les Amants du Nouveau Monde** ■
De Roland Joffé (Etats-Unis, 1996, 129 min). Canal+
23.00 **Amanda** ■ ■
De Mark Sandrich (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil
23.05 **Prêtre** ■
D'Antonia Bird (Grande-Bretagne, 1995, 110 min). Ciné Cinémas
23.40 **Dune** ■ ■
De David Lynch (Etats-Unis, 1984, 140 min). TSR
0.25 **Répulsion** ■ ■
De Roman Polanski (Grande-Bretagne, 1965, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil
2.10 ***Les Subversifs*** ■ ■
De Paolo et Vittorio Taviani (Italie, 1967, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil
2.10 **Marie Stuart, reine d'Ecosse** ■ ■
De Charles Jarrott (Grande-Bretagne, 1971, v.o., 125 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

15.45 et 18.00 Débat. Le pouvoir du chercheur a-t-il une limite ? La Cinquième

MAGAZINES

13.00 De l'actualité à l'histoire. Hauts fonctionnaires sous Vichy. Les grands rendez-vous sociaux. Histoire
14.00 Faits divers. Le dépeceur de Mons. RTBF 1
15.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Pierre-André Taguieff ; Florence Montreynaud ; Georgette Elgey ; Pierre Briant. Histoire
16.00 20 h Paris Première. Best of. Paris Première
17.00 Les Dossiers de l'Histoire. La bataille de l'avortement. Histoire
19.00 T.V. +. Canal+
19.00 Rive droite, rive gauche. Paris Première
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 11 octobre 1947. La partition de la Palestine. Invité : Jacques Derogy. Arte
20.45 Le Club. Invité : Alain Rocca. Ciné Cinéfil
21.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Pierre Vayssière, pour plusieurs ouvrages sur Ernesto Guevara ; Maurice Dugowson pour son film *El Che* ; Eric Buffeteau ; Anthony Rowley ; Guy Pervillé. Histoire
21.40 Métropolis. Arte
22.05 ▶ Supplément détachable. L'Olive sanglante ; Une passion pour le commerce ; *Le Déjeuner onirique.* Canal+
22.15 Cap'tain Café. Invités : Lambert Wilson ; Ray Lema ; Lokua Kanza. France Supervision
22.25 Strip-tease. Roulez jeunesse ! Aimez-vous les uns les autres. Deux bons petits diable. France 3
23.35 Paris modes. Milan. Paris Première
23.50 Musique et compagnie. *Hommage à Sir Georg Solti.* France 3
0.55 La 25e heure. Cela. France 2

DOCUMENTAIRES

17.10 Espaces de recherche. L'aventure du chercheur. La Cinquième
17.50 Chroniques de l'Amazonie sauvage. Une mère héroïque. TSR
18.00 Le Musée d'Orsay. [4/6]. Histoire
18.20 Les Grands Moments de l'art en Italie. France Supervision
18.40 Lata, histoire d'une voix. Planète
19.30 Le Crépuscule des pères. Téva
19.45 Histoire de la marine. *[6/7]. Menace sous les mers.* Planète
20.35 Culture hip-hop à New York. Planète
20.45 L'Aventure humaine. *La Malédiction d'Oak Island, chercheurs de trésor au Canada.* Arte
21.15 L'Art du chant : La Légende des grandes voix filmées. *[1/2]. Le temps des studios.* Muzzik
21.25 La Véritable Histoire des Indiens d'Amérique. [6/6]. TMC
21.55 La Passion de l'imam Hossein. Planète
22.55 L'Insurrection de l'île rouge. Madagascar 1947. Planète
23.00 Léon Poliakov, historien du racisme et de l'antisémitisme. Histoire
23.25 Music Planet. Bruce Springsteen. Arte
0.45 Femmes, une histoire inédite. [1/6]. Le tango de sexes. Planète

SPORTS EN DIRECT

13.55 Rugby. Conférence européenne : Biarritz - Newcastle. Canal+
14.00 Tennis. Tournoi messieurs de Vienne (Autriche). Eurosport
15.20 Rugby. Coupe d'Europe : Toulouse - Leinster (Irl.). France 2
16.00 Golf. Open de double. Canal+
17.10 Cyclisme. Championnats du monde sur route. France 2
17.45 Judo. Championnat du monde. France 2
18.30 Basket-ball. Pro A : *PSG Racing - Le Mans.* Eurosport
19.55 Football. Coupe du monde 1998. Belgique - Pays de Galles. RTBF 1
19.55 Football. Coupe du monde 1998. Suisse - Azerbaïdjan. TSR
20.30 Football. Match amical. France - Afrique du Sud, à Lens. TF 1

MUSIQUE

19.30 Tchaïkovski Festival Concert. Muzzik
20.45 Europa Concert 1995. France Supervision
22.05 Oasis. Paris Première
22.20 Le Couronnement de Poppée. Mise en scène de Peter Hall. Muzzik
23.20 Festival interceltique. Rory Gallagher. France Supervision
1.00 Jazz 625 : Joe Turner, Jazz from Kansas City. Enregistré aux Cine-Tele Sound Studios de Londres, en mai 1965. Muzzik

VARIÉTÉS

23.20 Sol En Si. Enregistré au Casino de Paris en 1996. France 2

TÉLÉFILMS

20.00 Sandra, princesse rebelle. De Didier Albert [2/8]. TV 5
20.30 Les Vacances de l'inspecteur Lester. D'Alain Wermus. Festival
20.35 L'Enfant perdu. De Christian Faure. Canal+
20.55 Barbara Hutton, destin d'une milliardaire. De Charles Jarrott [1 et 2/2]. Téva
22.40 Hollywood Night. Vengeance tous risques. Δ D'Andrew Stevens. TF 1
22.40 Mannequin de choc. Δ De Jag Mundhra. M 6

SÉRIES

19.00 KYTV. Ky Thelethon (v.o.). Arte
19.05 Beverly Hills. Vengeance féminine. TF 1
19.05 Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman. Lex Luthor : le retour. Série Club
19.55 FX, effets spéciaux. L'Illusion. Série Club
20.30 Derrick. Aventure au Pirée. La voix. RTL 9
20.45 Aux frontières du réel. O Le pré où je suis mort. O Cœurs de tissu. M 6
20.50 L'Eveil hebdo. La Sauvageonne. France 3
21.00 Profit. Healing. Canal Jimmy
21.35 Jake Cutter. Série Club
22.00 La Cloche tibétaine. Les nomades. Histoire
22.00 Le Renard. Mort douce. Festival
22.05 Columbo. Meurtre au champagne. TSR
22.25 Les Anges de la ville. Trafic au Central 7. Série Club
22.40 Wild Palms. [5/6] Fantômes. Arte
22.40 Un cas pour deux. Remords. RTL 9
23.15 Des agents très spéciaux. Au cœur du désert. Canal Jimmy
23.40 Un cas pour deux. Ecart fatal. RTL 9
23.40 Inspecteur Morse. Le Crépuscule des dieux. TMC
0.00 Mission impossible. Les fleurs du mal. Série Club
0.25 Star Trek : la nouvelle génération. Chasse à l'homme (v.o.). Canal Jimmy
0.40 Nestor Burma. Du Rebecca rue des Rosiers. RTL 9
0.50 New York District. Pour la vie. France 3
1.15 Seinfeld. La transformation (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **15.15 Muzzik**
Buto : Ushio Amagatsu, éléments de doctrine

Renverser le ciel

FAUT-IL RAPPELER que le Buto, autrement baptisé Danse des ténèbres, est né en réponse à ce que fut Hiroshima ? Qui ne le saurait pas pourrait quand même associer cette répétition d'apocalypse aux créations inouïes du chorégraphe Ushio Amagatsu, incarnées par sa troupe de danseurs au crâne rasé et au corps tout entier recouvert de poudre de riz, la compagnie Sankaï Juku. Les fidèles du Théâtre de la Ville auront peut-être suivi le parcours singulier de cet artiste régulièrement invité à présenter ses œuvres sur cette scène parisienne. C'est à partir de l'une d'entre elles, *Graine de Cumquat*, créée en 1979 et redonnée en juin 1993 à Paris, qu'André S. Labarthe a réalisé ce document produit par Alain Plagne. Un travail profondément troublant, demeuré totalement inédit à ce jour, et à partir duquel Labarthe a simultanément rendu sensible l'expression du temps, de sa plus extrême concentration à l'incommensurable de sa dilatation.

Version minimale, *Graine de Cumquat* est l'hyperbole d'un souvenir d'enfance du chorégraphe, le moment d'éternité léthargique d'un petit garçon qu'une insolation a fait s'évanouir : chute dans les ténèbres – scène-clé de toute l'œuvre –, et progressive renaissance au monde. Au-delà, cette chorégraphie remonte aux sources universelles des asservissements et des libertés du corps humain, exacerbe en fulgurance la violence physique et émotionnelle qui marque tout destin – de l'état de fœtus au crépuscule de la vie, jusqu'à l'ultime expérience du « *ciel renversé* ».

L'alternance de tension et de relaxation, comme loi incontournable à l'exercice de la force ; la respiration comme signal de synchronisation des mouvements ; torsion millimétrique des muscles, subtilité stylisée des mains... Ushio Amagatsu commente au plus juste les arcanes de cette épopée de la solitude qu'il décline avec quatre de ses danseurs sur les rythmes de Yasukasu Sato, Miles Davis et Carlos Santana. Totalement fascinant.

Valérie Cadet

★ **Autres diffusions : lundi 13, 13.40 ; mercredi 22, 11.30 ; vendredi 24, 2.00 ; jeudi 30, 16.35.**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.20 Reportages. Fous de pierre.
13.55 MacGyver.
14.53 et 15.48, 17.13, 19.03 Spécial Transat.
14.55 K 2000.
15.50 Savannah.
16.45 California College : Les Jumelles de Sweet Valley.
17.15 Hercule.
18.05 Extrême urgence.
19.05 Beverly Hills.
20.00 Journal, Spécial F1, Résultat des courses, Météo.
20.30 Football. En direct. France - Afrique du Sud.
22.40 Hollywood Night. Δ Vengeance tous risques.
0.15 Formule F1. Spécial Grand Prix du Japon.
0.50 TF1 nuit, Météo.
1.05 Les Rendez-vous de l'entreprise.
1.30 Histoires naturelles.

FRANCE 2

13.35 Consomag.
13.40 Pas si nuls que ça !
14.45 Samedi sport. 14.50 Tiercé à Auteuil. 15.20 Rugby. Toulouse - Leinster (Irl.). 17.10 Cyclisme. Championnats du monde sur route. 17.45 Judo. Championnats du monde.
18.45 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.50 Farce attaque. Saint-Malo.
19.50 et 20.40 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A Cheval, Météo.
20.50 Fiesta.
23.20 Sol En Si. Spectacle donné au profit de l'association Solidarité enfants sida.
0.40 Journal, Météo.
0.55 La 25e heure. Cela.
1.50 Bouillon de culture. Rencontre avec deux grands Egyptiens.

FRANCE 3

14.05 Evasion.
14.35 Les Pieds sur l'herbe.
15.10 Destination pêche.
15.40 Couleur pays.
18.13 Expression directe.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 et 1.35 Un livre, un jour.
18.55 *Le 19-20 de l'information.*
20.02 et 23.25 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 L'Eveil hebdo. La Sauvageonne, de Stéphane Bertin.
22.25 Strip-tease. Roulez jeunesse ! Aimez-vous les uns les autres. Deux bons petits diables.
23.35 Soir 3.
23.50 Musique et Cie. Hommage à Sir Georg Solti.
0.50 New York District.
1.45 Musique Graffiti.

CANAL +

13.55 Rugby. Conférence européenne. *Biarritz - Newcastle.*
16.00 Golf. Open Novotel - Perrier.
17.00 Football américain.
▶ En clair jusqu'à 20.35
17.55 Décode pas Bunny.
18.50 et 22.25 Flash infos.
19.00 T.V. +.
20.05 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 L'Enfant perdu. Téléfilm de Christian Faure.
22.05 ▶ *Supplément détachable.*
23.00 Les Amants du Nouveau Monde ■ Film de Roland Joffé.
1.10 Football. Italie - Angleterre.

LA CINQUIÈME/ARTE

▶ Journée des sciences en fête jusqu'à 18.55
13.30 Les Chasseurs de virus
14.20 et 15.25, 16.25 Forum.
15.00 L'Avenir de l'Arctique.
15.45 et 18.00 Débat.
17.00 Carrefour.
17.10 Espaces de recherche.
18.55 *Le Journal du temps.*
19.00 KYTV [7/18].
19.30 Histoire parallèle. La partition de la Palestine.
20.15 Le Dessous des cartes.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 L'Aventure humaine. La Malédiction d'Oak Island.
21.40 Métropolis.
22.40 Wild Palms. [5/6].
23.25 Music Planet. Bruce Springsteen.
0.25 Ballade allemande. Téléfilm de Tom Toelle [1/3].
1.55 Cartoon Factory.

M 6

13.15 La Planète des singes.
14.10 Space 2063.
15.05 Surfers Detectives.
16.00 Les Têtes Brûlées.
16.55 Les Champions.
17.55 Chapeau melon et bottes de cuir.
18.55 Turbo.
19.30 Warning.
19.40 Voile.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Hot forme. Le cœur.
20.35 Ciné 6.
20.45 Aux frontières du réel. O Le pré où je suis mort. O Cœurs de tissu.
22.40 Mannequin de choc. Téléfilm Δ de Jag Mundhra.
0.20 Le Monstre évadé de l'espace.
1.05 La Nuit des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.25 Projection privée. Youssef Chahine.
20.05 Poésie sur parole. Petr Kral.
20.35 Si ça vous chante.
20.45 Avignon 97. Centième anniversaire de la mort de Louis Aragon.
22.35 Opus. Lindberg, Benjamin, Dalbavie et les autres. Invités : Magnus Lindberg, George Benjamin, Marc-André Dalbavie, compositeurs.
0.05 Tard dans la nuit. Deux nouvelles de Jacky Viallon.

FRANCE-MUSIQUE

19.07 Prélude.
19.31 Opéra. *Palestrina*, de Pfitzner, donné le 19 février, à l'Opéra royal de Covent Garden, à Londres.
23.07 Présentez la facture. Comment être percutant.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Intermezzo. Œuvres de Saint-Saëns, Debussy, Fauré, Dukas.
20.40 Le Mythe de Wanderer. Œuvres de Schubert, Mahler, R. Schumann, Bruckner, Liszt, Wagner.
22.30 Da Capo. George Szell. Œuvres de Mozart, Beethoven, Brahms.

Le Monde
SAMEDI 11 OCTOBRE 1997

Crépuscule

par Pierre Georges

SOMMES-NOUS dans ce crépusculaire moment où la mort le dispute à la justice et à l'histoire ? Quand l'accusé est admis au service des soins intensifs. Quand l'appel des témoins devient pour partie l'appel des morts, quatre, et des mal portants, une vingtaine. Quand les parties civiles n'ont plus pour mémoire de l'indicible sort fait aux victimes, aux familles qu'un deuil jamais fini, une souffrance insurmontable et des lambeaux de souvenirs, on se dit que tout cela n'ira pas à son terme, procès venu trop tard dans un monde trop longtemps oublieux.

Sommes-nous, au contraire, dans un étrange prologue, où la comédie de la mort, avocate suprême et ultime alliée, tournerait la justice ? Quand Papon le Vieux n'aurait plus que l'âge et l'état de ses artères à présenter pour différer, encore et toujours, le procès de Papon le Jeune. Quand ceux, tous ceux qui demandent justice depuis si longtemps, en viendront presque à culpabiliser sur l'état de santé de celui qui s'est tant esquivé.

Quand des magistrats et jurés ajouteront, à la responsabilité d'avoir à juger, celle d'avoir à craindre pour la vie de l'accusé, on se dit alors que, si tout cela va à son terme, ce sera dans la plus immense difficulté et la plus permanente hantise : celle de l'ultime et subite dérobade.

Le procès de Maurice Papon aura-t-il bien lieu, justement lieu, lieu jusqu'au bout ? Il est trop tôt pour le dire. A l'heure de ces lignes, vendredi matin, un vieil homme, réellement usé, réellement cardiaque, et expertisé, si l'on ose dire, comme tel, a été admis *« à titre préventif »* en cardiologie. Dans le même temps, son avocat, Me Jean-Marc Varaut, se dit *« convaincu »* que son client sera présent à l'audience de l'après-midi. La suite tranchera.

Mais rien ne saurait mieux illustrer ce qui pèsera ou ce que l'on veut faire peser désormais, en permanence sur ce procès : le soupçon d'une sorte d'indécence médicale, d'acharnement judiciaire sur un vieil homme bénéficiant, par avance et par état, de circonstances exténuantes. Une façon têtue de signifier sans cesse qu'à mettre tant de volonté à juger Maurice Papon, Maurice Papon pourrait n'y point survivre.

Jeudi dans son intervention, Me Varaut avait eu un mot terrible pour justifier, à ses yeux, la vanité du procès. Il avait évoqué *« le cimetière de témoins »*. Il est, dans cette affaire, bien d'autres cimetières et d'immenses. Mais voici, que, par l'inversion médicale des rôles, plane sur les débats comme l'ombre d'un cimetière de l'accusé.

C'est indécent. De la simple indécence du temps volé aux accusateurs, du temps gagné par l'accusé. Piège redoutable en tout cas que celui ainsi tendu : jugez-moi encore, jugez-moi à mort, si vous l'osez ! Piège à peu près parfait, la maladie à la rescousse du crime contre l'humanité, le vieil homme au secours, à son cœur défendant, d'un passé nié.

La justice est réputée lente. Elle ne fut jamais d'une si absolue lenteur, comme pour rendre ces temps d'horreur immobiles. Mais le temps, le vrai, a passé, plus d'un demi-siècle, qu'elle n'a pas fini de payer ses lenteurs d'un tourment simplement, bêtement médical : peut-on encore juger un grand cardiaque de quatre-vingt sept ans ?

Le Prix Nobel de la Paix a été décerné à la Campagne pour interdire les mines antipersonnel

Jody Williams, le coordonnateur du mouvement, est également récompensé

LE COMITÉ NOBEL du Parlement norvégien a attribué, vendredi 10 octobre à Oslo, le prix Nobel de la Paix 1997 à la « Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel » et à son coordonnateur, Jody Williams.

Cette association a été fondée en 1992 par six organisations non-gouvernementales : Handicap International (France et Belgique), Human Rights Watch/ Arms Project (Etats-Unis), Medico International (Allemagne), Mines Advisory Group (Grande-Bretagne), Physicians for Human Rights (Etats-Unis) et Vietnam Veterans of America Foundation. En 1996, le Comité s'est enrichi avec la Campagne afghane pour interdire les mines, la Campagne kenyane pour interdire les mines, la Campagne sud-africaine pour interdire les mines et Rädda Barnen/Sauvons les enfants (Suède).

La Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel compte aujourd'hui mille organisations non-gouvernementales et elle est coordonnée par l'infatigable Jody Williams, qui se rendra le 10 décembre à Oslo pour recevoir le prix Nobel. Pour fêter ce prix, plusieurs responsables de la Campagne devaient se réunir, vendredi à 13 heures 30, autour de l'œuvre monumentale *Broken Chair* érigée depuis un mois devant le Palais des Nations à Genève, pour rappeler à la communauté internationale et à ses dirigeants le calvaire anonyme des 600 000 victimes de cette arme. La décision du Comité Nobel du Parlement norvégien est aussi une façon de rendre un hommage posthume à la princesse Diana, décédée dans un accident de la circulation le 31 août à Paris, qui s'était engagée personnellement pour l'interdiction de ce type d'armes.

Le 18 septembre, à Oslo, près d'une centaine de pays avaient approuvé les vingt-quatre pages d'un projet de traité bannissant les mines anti-personnel. Certains des principaux producteurs de mines – la Russie, les Etats-Unis, l'Inde et le Pakistan – avaient refusé d'entériner pour des raisons diverses le projet ou même de participer à la conférence dans la capitale norvégienne.

Washington avait demandé un *« moratoire »* de neuf ans jusqu'en 2006. *« Il y a une ligne que je ne peux tout simplement pas franchir,* a déclaré le président Bill Clinton, *et cette ligne, c'est la sécurité de nos hommes et nos femmes en uniforme. En tant que chef des armées, je n'enverrai pas nos soldats défendre la liberté de notre peuple et de celle d'autres pays sans faire tout ce qui est en mon pouvoir pour assurer leur sécurité. »*

Le traité doit être signé, au niveau des Etats, en décembre à Ottawa et les diplomates ne désespèrent pas de voir les pays récalcitrants changer d'attitude d'ici là. Dans le discours qu'il a prononcé, vendredi matin à Strasbourg, le président français, Jacques Chirac, avait lancé un appel solennel aux quarante Etats membres du Conseil de l'Europe pour qu'ils signent en décembre le protocole d'Ottawa. Les mines antipersonnel, dispersées dans plus de 70 pays, tuent ou mutilent environ 26 000 personnes par an.

Le Conseil d'Etat demande de limiter à douze jours la rétention des étrangers

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du Conseil d'Etat a jugé globalement acceptables les projets de loi du gouvernement sur l'immigration et sur la nationalité, jeudi 9 octobre, six jours avant leur adoption par le conseil des ministres. La seule modification importante demandée par les juges concerne la durée maximale de la rétention administrative applicable aux étrangers en instance de reconduite à la frontière. La contestation d'une partie de la gauche sur ce point pourrait être ainsi apaisée, notamment celle de Robert Badinter, qui avait déclaré son intention de ne pas voter cette disposition.

Le gouvernement souhaitait porter à quatorze jours le délai de rétention, qui peut atteindre actuellement dix jours. Le Conseil d'Etat a finalement opté pour une durée maximale de douze jours. L'assemblée générale présidée par Dieudonné Mandelkern, président de la section de l'intérieur, s'est en effet ralliée, jeudi, à la proposition faite dans ce sens par le rapporteur, Michel Combarnous. Lors de l'examen en section, les voix s'étaient également partagées sur ce point.

Actuellement, un étranger peut être maintenu pendant deux jours en rétention avant qu'un magistrat ne soit saisi pour prolonger de cinq jours sa privation de liberté. Une seconde prolongation de trois jours peut être décidée par le juge lorsque l'étranger ne présente pas son passeport ou en cas d'*« urgence absolue et de menace d'une particulière gravité pour l'ordre public »*, pour parvenir à un total de dix jours. Le conseil a contesté le choix du gouvernement, qui tendait à allonger les deux dernière périodes de rétention pour atteindre quatorze jours.

La haute juridiction a souhaité que ne puisse être allongée que la troisième période mais elle a accepté que soient élargies les circonstances rendant possible la seconde prolongation. Ce passage du « 2+5+3 » au « 2+5+5 » a été accepté par le gouvernement. La version définitive du projet de loi sur *« l'entrée et le séjour des étrangers et le droit d'asile »* devrait ainsi être revue, pour tenir compte des observations du Conseil d'Etat, lors d'une réunion interministérielle, samedi 11 octobre.

Hormis cette disposition névralgique, la haute juridiction administrative n'a retouché les textes préparés par Elisabeth Guigou (nationalité) et Jean-Pierre Chevènement (immigration) que sur des points mineurs. Cependant, une vive discussion a agité les conseillers d'Etat à propos de l'accès à la nationalité française des mineurs nés en France de deux parents étrangers.

Philippe Bernard

DÉPÊCHES

■ **CULTURE : du 10 au 20 octobre, à travers toute la France, auront lieu des manifestations autour du livre** regroupées par le ministère de la culture et de la communication sous le titre « Le Temps des livres ». Opérations nationales, auxquelles s'associeront quelque soixante-dix centres culturels français à l'étranger, et locales marqueront ces dix journées. Plus de quatre cents librairies, mille cinq cents bibliothèques publiques et mille cent municipalités se sont associées à ce « Temps des livres ». En 1996, on avait estimé à trois millions le nombre de personnes qui avaient participé à l'ensemble des manifestations (Rens. 08-01-58-40-62, Minitel : 3615 culture).

■ **SIDA : les traitements antirétroviraux seront mis à disposition** des patients dans les pharmacies à compter du 30 octobre, a annoncé, jeudi 9 octobre, le secrétaire d'Etat à la Santé, Bernard Kouchner. Ils sont actuellement diponibles dans les seules pharmacies hospitalières. *« Un système de garantie de paiement »* est prévu pour rembourser le pharmacien *« dès lors que le patient a justifié de ses droits »*, a précisé M. Kouchner. La première ordonnance restera l'apanage des médecins hospitaliers.

■ **BIZUTAGE : une procédure disciplinaire a été engagée,** jeudi 9 octobre, à l'encontre du proviseur du lycée Thiers de Marseille, à la suite du rapport de l'Inspection générale sur les conditions dans lesquelles a eu lieu une séance de bizutage, en classe préparatoire vétérinaire, peu après la rentrée. Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire, ayant mis en cause *« la complicité des adultes qui ont établi de faux emplois du temps »*, les enseignants ont cessé les cours durant une heure.

■ **ASILE : la commission de recours des réfugiés (CRR) a accordé,** jeudi 9 octobre, le statut de réfugié à Djilali Bouziani, un chanteur de raï de vingt-huit ans, enlevé et torturé pendant six jours par des islamistes en août 1992, à Sidi-Bel-Abbès, en Algérie.

■ **DÉLINQUANCE : quatorze des quinze jeunes des Mureaux** (Yvelines) jugés depuis mardi devant le tribunal correctionnel de Versailles pour association de malfaiteurs, infraction à la législation sur les stupéfiants et recel de vols en bande organisée ont été condamnés, jeudi 9 octobre, à des peines allant de dix-huit mois à quatre ans de prison dont une partie avec sursis. Le quinzième a été relaxé. – (*Corresp.*)

■ **DISCRIMINATION : le tribunal correctionnel de Versailles** (Yvelines) a relaxé, jeudi 9 octobre, Marie-Chantal Delmas, candidate Front national à l'élection municipale d'octobre 1996 au Chesnay (Yvelines), et Yann-Marie Maréchal, fille de Jean-Marie Le Pen, poursuivies pour *« provocation à la discrimination raciale »*. Poursuivi pour le même délit, Jacques Lecaillon, secrétaire départemental du FN, a été condamné à un mois de prison avec sursis et 10 000 F d'amende. – (*Corresp*).

■ **AUTOMOBILISME : le Britannique Max Mosley a été réélu à la** présidence de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) par acclamations, vendredi 10 octobre à Paris, au cours de l'Assemblée générale de la FIA.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 10 octobre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17376,92	—	– 10,25
Honk Kong index	14273,12	– 3,81	+ 6,11

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

17376,92

15 juil. 27 août 10 oct.

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 10/10	Var. en % 09/10	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2929,30	– 1,06	+ 26,50
Amsterdam CBS	—	—	—
Bruxelles	14946	– 0,86	+ 41,39
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3858,33	—	+ 41,56
Londres FT 100	5219,30	+ 0,03	+ 26,73
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	22338	– 0,86	+ 42,31
Zurich SMI	5709,40	– 0,40	+ 44,83

Tirage du *Monde* daté vendredi 10 octobre : 531 829 exemplaires. - 3

Rhin-Rhône : la démission et les convictions de Raymond Barre

LYON
de notre correspondant régional

Raymond Barre a démissionné jeudi 9 octobre de la présidence de l'association Mer du Nord-Méditerranée, qui assurait la promotion du projet de canal Rhin-Rhône. Le maire de Lyon tire ainsi les conséquences de l'abandon de ce projet par le gouvernement, qui fut annoncé par Lionel Jospin lors de son discours de politique générale, le 19 juin, devant l'Assemblée nationale. M. Barre a toutefois précisé qu'il continuerait à militer pour la réalisation de cette *« liaison fondamentale pour l'aménagement du territoire. (...) Les exigences, la pression des réalités deviendront telles dans les années à venir qu'on ne peut pas penser que ce projet pourrait être définitivement abandonné »*, a déclaré l'ancien premier ministre.

Ce dernier a d'autre part fustigé la *« combinaison électorale »* passée entre le Parti socialiste et les écologistes, qui, selon lui, risque de remettre en cause *« les exigences de l'aménagement du territoire et la réalisation de grands projets qui sont indispensables à notre pays »*. M. Barre s'en est également pris à *« la technocratie du chemin de fer, à la technocratie de la route et des autoroutes qui n'ont jamais compris que, dans le monde dans lequel nous vivons, la pluralité des transports devenait une nécessité »*.

Enfin, le président démissionnaire de l'association Mer du Nord-Méditerranée constate que les *« manœuvres, manigances et manipulations »* qui ont conduit à l'abandon du projet de canal Rhin-Rhône peuvent trouver une explication dans la volonté manifeste de certains de s'approprier la *« rente du Rhône »*. L'utilisation de son courant rapporte annuellement 60 milliards de francs en électricité.

C. F.